This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PL RESEARCH LIBRARIES
433 05681190 8

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIEZ PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'année 1725. jusques à présent.

TOME CINQUIEME.

Année 1727.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.

MDCCXLIX.

[illegible]

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON.

Publiez par lui-même.

L'EUROPE, dans le commencement de l'année 1727, avoit été menacée d'un orage, dont on avoit eu tout lieu de craindre les suites. L'animosité paroissoit extrême entre les Alliés de Vienne & d'Hanover : elle sembloit annoncer une guerre inévitable. Comme ces deux Ligues renfermoient presque toutes les Puissances, & que chacune avoit des vues & des intérêts à ménager, on croyoit qu'il étoit presqu'impossible de parvenir à régler les prétentions des uns, les indemnisations que demandoient les autres, le rétablissement des droits ou des Etats que ceux

ci exigeoient, & l'abolition d'un Commerce que ceux là assuroient être illicite.

Cependant la sagesse & la fermeté du Roi GEORGE I. surent détourner la tempête. La promptitude avec laquelle ce Prince arma & envoya des Escadres considérables dans le Nord, en Amérique & sur les Côtes d'Espagne, fit avorter de toutes parts les desseins que l'ambition ou la vengeance avoient formés; & l'heureux succès des négociations confiées à ses Ministres, mais principalement celles qui se passoient en France pour fixer les irrésolutions du Cardinal de FLEURY, donnant à l'alliance que ce Monarque avoit formée & cimentée, une entiere supériorité sur celle de Vienne, réduisit l'Empereur à profiter des dispositions pacifiques de Sa Maj. Brit., & de la moderation du Roi Très-Chrêt., dont le repos de la Chrétienté est encore aujourd'hui le fruit.

Quelques jours avant que les Préliminaires ramenassent le calme, l'Imperatrice de Russie étoit morte. Peu de tems après qu'ils eurent été signés le Roi d'Angleterre décéda. Ces deux événemens, auxquels on ne s'attendoit pas, faisoient craindre qu'ils n'entraînassent dans le Nord & en Angleterre, des suites bien oppo-

oppofées à la tranquillité qu'on vouloit y maintenir.

L'Empire Ruffien agité de factions inteftines, & gouverné par un favori odieux, tomboit fous la puiffance d'un jeune Prince mineur ; & fon autorité peu refpectée, ne pouvoit gueres arrêter les vaftes projets du Duc d'*Holftein* & de fon Miniftre BASSEWITS, peu compatibles avec le repos du Nord ; ni l'avidité & l'ambition du Prince MENZIKOFF ; ni les intrigues qu'on mettoit en œuvre pour perdre celui-ci, & qu'on avoit pouffées vers la fin de la vie de l'Impératrice CATHERINE, jufqu'à vouloir ôter la Couronne à cette Princeffe, & à celui qui devoit être fon fucceffeur.

GEORGE II., d'un autre côté, montoit fur le trône d'une Monarchie divifée en plufieurs partis, fort animés les uns contre les autres. Ce Prince, peu content de la conduite que les Miniftres du Roi fon pere avoient tenue avec lui, avoit également à craindre, en les confervant, de leur accorder une confiance dont il ne les jugeoit peut-être point dignes ; & s'il les éloignoit, d'augmenter le nombre de fes ennemis. Leur réunion avec ceux-ci pouvoit même devenir d'autant plus dangereufe, qu'ils étoient en

état de dévoiler les routes que le feu Roi avoit prises pour établir une autorité, contre l'accroissement de laquelle on avoit souvent murmuré : & une pareille découverte tiroit à de grandes conséquences dans la circonstance où le nouveau Roi se trouvoit. Comme le bon ou le mauvais succès des mesures qu'on avoit prises pour assembler un Congrès, dépendoit beaucoup de la maniere dont les choses tournoient en Angleterre ; on étoit fort attentif dans toute l'Europe, & surtout en France, à ce qui s'y passoit. La diversité des bruits qu'on répandoit sur ce sujet, & le départ de *Bologne* du Prétendant, sans qu'on sût d'abord le terme de son voyage, augmentoient encore la curiosité.

Le Cardinal, avec qui je m'étois plus d'une fois entretenu de ce Prince, m'en reparla encore à son retour de *Rambouillet*. Je savois par les mêmes personnes qui favorisoient le Président CHAUVELIN, quelques particularités de la conversation que cette Eminence avoit eue avec Mr. WALPOLE, lorsque la nouvelle de la mort du Roi GEORGE I. étoit venue ; & j'étois par conséquent assez au fait de ses sentimens. L'incertitude où ce premier Ministre étoit de ceux de la Cour

d'Es-

d'Espagne, au sujet de l'événement qui venoit d'arriver, le porta à me faire quelques questions sur l'effet qu'il pourroit produire à Madrid : mais j'y répondis d'une façon à faire connoitre, que je croyois fort inutile d'entrer sur cette matiere dans certains détails. Le Cardinal en desiroit, je ne sai pourquoi ; & pour se satisfaire il me demanda, si je ne croyois pas que le Duc d'ORMOND & les autres partisans du Prétendant en Espagne, flatteroient Leurs Majest. Cath. de voir arriver quelque révolution en Angleterre, & que dans cette esperance Elles feroient traîner, le plus long-tems qu'Elles pourroient, l'exécution des Préliminaires ?

„ Je souhaitterois de tout mon cœur „ (ajouta-t-il), que de pareilles espe„ rances fussent bien fondées. J'ai toute „ ma vie été attaché à la Reine d'An„ gleterre ; & je crois vous avoir dit, „ qu'elle m'honoroit de quelque confian„ ce. Mais il est inutile de se repaître de „ chimeres : & c'en est une de croire, „ que la mort du Roi GEORGE causera „ du changement en Angleterre. Il n'y „ a qu'un miracle qui puisse en operer un „ favorable au Prétendant ".

Je suis du sentiment de V. Em., repliquai-je : & très persuadé que Leurs

Maj. Cath. pensent de-même. Cependant le miracle dont il s'agit est assés facile à produire parmi la Nation Angloise; aussi s'est-il opéré plus d'une fois; sur-tout lorsque CHARLES II. monta sur le trône. Cet exemple de la facilité & de la promptitude qu'on trouva en elle, à passer tout-à-coup de l'attachement le plus fort pour un Gouvernement Républicain, à l'empressement le plus vif pour rétablir la Royauté; cet exemple, dis-je, peut laisser entrevoir quelque changement aussi subit & aussi avantageux pour le Prétendant. La seule Religion qu'il professe pourroit l'empêcher; & l'obstacle, je l'avoue, est difficile à surmonter. Le Pape qui se fait adorer; qui peut faire croire qu'il est nuit en plein jour; qui exerce une tirannie qui dégenere en fureur; & cent autres pareilles puerilités dont le peuple Anglois est infatué, font sur lui le même effet que le *[illegible]* fait sur les enfans: ceux-ci s'enfuyent dès qu'ils l'entendent nommer; celui-là, au seul mot de *Papiste*, perd jusqu'à la faculté de raisonner sur la religion.

„ C'est cette extrême opposition pour „ la Religion Catholique (me repliqua „ le Cardinal), qui me fait regarder le „ rétablissement du Prétendant en An- „ gleterre

„ gleterre comme absolument impossible.
„ Elle n'est certainement pas prête à fi-
„ nir ; & ce Prince doit par conséquent
„ désespérer de la vaincre ".

Je ne le conclurois pourtant point, répondis-je, de le tenter ; & même de ne se point rebuter de la résistance qu'il rencontre ; elle ne sauroit être plus forte que l'envie de regner. D'ailleurs, un peuple d'un génie aussi vif & aussi remuant que l'est celui d'Angleterre, & qui veut aussi fortement ce qu'il veut, offre au Prétendant de grandes ressources. Il ne s'agiroit d'abord, ce me semble, que d'en faire usage avec art & avec patience ; & dans une conjoncture favorable, avec promptitude & fermeté. Mais par malheur pour ce Prince, les Partisans qu'il a n'ont pas suivi cette maxime : aussi peu unis entr'eux, que peu discrets, ils ont toujours formé & fait éclater des entreprises, avant de savoir auparavant les conduire à un certain point de maturité. Ces tentatives réitérées & inutiles ont causé la crainte & le découragement, &, qui pis est, donné une petite idée de ceux qui les ont si légèrement hazardées. Les grandes révolutions ne sont point l'ouvrage de quelques semaines ou de quelques mois : il

faut souvent multiplier le tems & mettre en mouvement bien des ressorts pour produire ces revolutions. Les especes de fougasses, que le zele indiscret, le mécontement, ou les vaines esperances de quelques particuliers font jouer, tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, font peu d'effet : elles deviennent même plus contraires qu'avantageuses.

„ Vous ne donneriez point, je crois, „ (repartit le Cardinal en riant), de „ pareils avis à Mr. Walpole : il ne les „ recevroit pas tranquillement. En mon „ mon particulier je suis bien éloigné de „ les condanner : au contraire, comme „ Evêque & comme Cardinal je souhaitte„ rois de voir le Prétendant monter sur le „ trône d'Angleterre : Mais je reviens en„ core à vous dire, que la divine Provi„ dence seule peut operer cet événement „ & que ce seroit sans aucun fruit qu'on „ entreprendroit à présent de le menager".

Cette matiere nous conduisit le Cardinal & moi à differens raisonnemens, inutiles à présent à rapporter. Je les communiquai à l'Archevêque d'Amida. Ma lettre du 7 Juillet, qui se trouve entre celles que l'on m'a enlevées en fera foi. On y verra aussi le singulier & plaisant contraste, que je fis remarquer à ce Prélat, qui se trouve entre

entre la Resolution du Parlement d'Angleterre en 1685, de noter d'infamie ceux qui avoient dessein d'exclurre du trône le Duc d'YORK parce qu'il étoit Catholique *; & entre l'Acte, qui, sous le Regne de GUILLAUME III. déclaroit le même Prince & ses successeurs, inhabiles par cette seule raison, de posseder jamais la Courronne d'Angleterre.

L'impatience qu'on avoit d'apprendre les suites de l'avénement au trône du Roi GEORGE II., & les resolutions qu'il prendroit, ne tarda pas à être satisfaite. La sagesse de ce Prince parut dans la moderation qu'il montra envers ceux, qui, pendant le Regne du feu Roi, l'avoient déservi auprès de ce Monarque; dans differens reglemens qu'il fit, conformes au genie de la Nation Angloise; & dans la ferme resolution qu'il prit, de conduire à leur perfection tous les projets & les arrangemens concertés entre les Alliés d'Hanover, pour la conservation de la tranquillité publique. Persuadé après cela, que l'Union que l'on verroit entre son Parlement & lui, serviroit infiniment à

* Ce motif d'exclusion étoit traité d'erreur par deux des plus celebres Universités du Royaume.

à lui concilier l'attachement de ses sujets & à affermir son autorité, & que la déclaration publique de ses sentimens à cette Assemblée, produiroit un bon effet dans son Royaume & dans les pays étrangers; il s'y rendit le 7. Juillet avec toute la pompe convenable, aux acclamations d'un peuple innombrable. La Reine & les Princesses s'y trouverent aussi & se placerent derriere le trône. Sa Maj. fit ensuite Elle-même aux deux Chambres le discours suivant.

MILORDS ET MESSIEURS,

JE suis persuadé que vous prenez tous part à la douleur & à l'affliction que je ressens de la mort du feu Roi mon pere, qui, en m'attirant le soin immédiat & le poids du Gouvernement, me fait beaucoup craindre, que le succès de mes efforts ne réponde pas à l'envie que j'ay sur toute chose, de vous rendre un peuple grand & heureux.

Je souhaitterois de tout mon cœur, que cette Déclaration solemnelle que je fais aujourd'hui pour la premiere fois au Parlement, pût exprimer suffisamment les sentimens de mon cœur, & vous donner une juste & parfaite idée de ma ferme resolution, de meriter, par tous les moyens possibles,

l'amour

l'amour & l'affection de mon peuple, que je regarderai toujours comme le meilleur appui & la plus grande sûreté de ma Couronne.

Comme la Religion, la liberté, la propriété, & une juste exécution des loix, sont le plus grand bonheur d'un peuple libre, & sont les privileges particuliers de cette Nation; j'aurai toujours soin de conserver inviolablement, dans toutes ses parties, la constitution du Royaume, telle qu'elle est aujourd'hui si heureusement établie dans l'Eglise & dans l'Etat; & d'assurer à tous mes sujets, la pleine jouissance de leurs droits religieux & civils.

Je vois avec beaucoup de plaisir les heureux effets de la vigueur & de la résolution qu'on a montrée dans la derniere session du Parlement, pour la défense des droits & des possessions de cette Nation, & pour le maintien de la tranquillité & de la balance en Europe. L'union étroite & la bonne harmonie, qui ont subsisté jusqu'ici entre les Alliés d'Hanovre, ont principalement contribué à nous faire envisager comme prochaine la paix generale. C'est pourquoi j'ai donné à tous mes Alliés les plus fortes assurances de poursuivre les mêmes mesures, & de remplir les engagemens dans lesquels la Couronne de la Grande-Bretagne est entrée.

L'empressement avec lequel les subsides ne

nécessaires pour pousser ce grand ouvrage ont été levés, merite bien qu'on diminue la dépense publique, aussi-tôt que les circonstances des affaires les permettront. J'ai déja donné ordre pour le renvoi de quelques Regimens en Irlande; & je procederai à reduire mes forces, tant par mer que par terre, aussi-tôt que je le pourrai faire sans préjudicier à la cause commune, & qu'il sera convenable à mon Royaume.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

VOUS *n'ignorez pas que le don de la plus grande partie de la liste de la vie civile a pris fin; & qu'il est nécessaire que vous fassiez une nouvelle provision, pour mon entretien & celui de ma famille. Je suis sûr qu'il est inutile que je recommande à vos soins une chose qui me touche de si près, & qui m'interesse personnellement: mais au contraire je suis persuadé, que l'experience du passé, & vos justes égards pour l'honneur & la dignité de la Couronne, vous porteront à me donner cette premiere preuve de votre zele & de votre affection, d'une maniere qui reponde aux nécessités de mon administration.*

MILORD

MILORDS ET MESSIEURS,

JE vous recommande d'expédier le plus promptement qu'il sera possible, les affaires qu'on ne pourra se dispenser de mettre devant vous. La saison & les circonstances du tems requerant votre présence dans les Provinces, & ne permettant pas que cette session soit d'une longue durée.

Ces premieres assurances que Sa Maj. Brit. donnoit, de regarder l'amour & l'affection de ses sujets comme le plus ferme appui de sa Couronne, & que son principal soin seroit, de maintenir la constitution établie dans l'Eglise & dans l'Etat, furent reçues avec autant de joye que de reconnoissance des deux Chambres. C'est ce qu'elles exprimerent dans les adresses qu'elles présenterent au Roi : & l'une & l'autre s'empresserent à l'envi de lui promettre une fidelité inviolable, & qu'ils feroient en toute occasion *les derniers efforts, pour le soutien de son droit & de son titre incontestable à la Couronne Imperiale de ses Royaumes.*

Le Chevalier *Paul* METHWEN, nommé Président du Comité dans la Chambre des Communes, qui devoit décider l'Adresse, remit ce soin au Chevalier *Robert*

WALPO

WALPOLE qui se trouvoit de ce Comité : ainsi la Piece fut de la façon de ce dernier. On la trouva digne de son éloquence ; & ses adversaires, conforme aux vues d'ambition qu'ils lui imputoient. Quoiqu'il en soit, elle fut reçue très favorablement : la réponse du Roi, aussi obligeante que flatteuse en servit de preuve.

Peu de jours après que les deux Chambres se furent aquittées de ce qu'elles devoient à leur Souverain, il fut question de regler la Liste civile. Les Communes résolurent d'accorder au Roi les revenus dont le Roi son pere jouïssoit, & qui avoient cours du jour du décès de ce Prince. Ces Revenus montoient à [illegible] Livres sterling : mais au lieu que sous le dernier Regne on avoit appliqué [illegible] Livres sterling de cette somme à differens usages, on la laissa en entier au Roi. L'augmentation fut jugée nécessaire à cause de la nombreuse famille de Sa Majesté.

Le Chevalier *Robert* WALPOLE signala encore son zele dans cette occasion ; car ce fut principalement sur la proposition qu'il fit de ne rien retrancher de ce qu'on accordoit au Roi, & en conséquence des raisons dont il l'appuioit, que la résolution fut prise. Son sentiment ne laissa pas d'être combattu par Mr. SHIPPEN.

TEN. Il se récria contre cette dénomination; & il fit remarquer, pour être avec un peu de malignité, qu'on ne pouvoit s'empêcher d'être surpris, que la somme de la Liste civile que l'on remettoit au Roi, en ayant été largement diminuée précédemment par le Chevalier Robert Walpole, pour *diminuer les dettes de la Nation*, cessât de servir à un si salutaire usage; & que ce Chevalier voulût aussi abbattre tout-à-coup la pyramide qu'il avoit élevée à son honneur. Il ajouta, que quoique personne ne fût plus porté que lui, à donner sa voix pour le maintien & la dignité de la Couronne, il croyoit cependant les [illegible] Livres accordées au feu Roi, plus que suffisans pour remplir cet objet.

Mr. Schippen profitant de l'occasion, chercha adroitement à faire réfléchir la Chambre sur la conduite du précédent Gouvernement, & à prévenir qu'elle ne fût suivie par le nouveau. Il dit dans cette vûe, que son opinion lui paroissoit d'autant mieux fondée, qu'il étoit à présumer que Sa Maj. ne feroit pas les mêmes dépenses pour les Elections & Pensions, ni en voyages à Hanovre, que le Roi son père; & que par conséquent les revenus de ce Monarque pourroient suffire

aux

nir à l'entretien de la maison de Sa Majesté, avec toute la splendeur convenable à la Couronne. Enfin Mr. Schippen conclut par assurer, que ce n'étoit point dans la vue de s'opposer à ce que le Comité trouveroit à propos de décider, qu'il avoit exposé sa pensée; mais pour l'acquit de sa conscience & de son devoir.

Ce discours fit peu d'impression. Le Chevalier Robert Walpole, qui trouvoit son interêt à soutenir la proposition qu'il venoit de faire, s'étendit encore sur l'absolue nécessité qu'il y avoit, de pourvoir dignement à l'entretien de la maison Royale, en accordant au Roi l'augmentation dont il s'agissoit: & il fit voir, que par la trop grande œconomie qu'on avoit observée sous les regnes du Roi GUILLAUME III., de la Reine ANNE & du feu Roi, la Liste civile s'étant toujours trouvée courte, il avoit fallu suppléer à cet inconvenient par des subsides extraordinaires.

Lorsqu'on étoit occupé à faire la seconde lecture du Bill qu'on dressoit, pour terminer cette affaire au contentement du Roi, le Tresorier de la maison de ce Prince présenta de sa part un message à la Chambre, par lequel il exposoit, que considerant que les Revenus accordés à la Reine

Reine son Epouse; au cas qu'elle vint à lui survivre, étoient insuffisans pour soutenir la dignité Royale, & qu'il se trouvoit restraint par les loix à ne pouvoir l'augmenter; il jugeoit dans cette circonstance devoir recommander à l'attention des Communes, de faire une plus ample provision pour cette Princesse. Le message eut tout le succès que le Roi pouvoit desirer: & la Chambre résolut, que si la Reine survivoit au Roi, elle jouiroit pendant sa vie de 100000 Livres sterling, de la maison Royale de *Sommerset*, & des terres du vieux Parc de *Richemond*; & que le Roi seroit autorisé à changer les droits & les revenus qui lui seroient assignés des dites 100000. Livres.

Le reglement de cet article & celui de la Liste civile, furent presque les seules choses qui occuperent le Parlement. Tout se passa pendant la courte séance de cette Assemblée, à l'entiere satisfaction du Roi. Ce Prince ne trouva pas moins d'attachement pour sa personne dans tous les autres Corps ou Communautés du Royaume: & ces sentimens parurent par le grand nombre d'adresses qu'il reçut.

Sa Maj. ne fit aucun changement dans le Ministere: & soit qu'Elle jugeat qu'il étoit de son interêt d'en user ainsi; soit

que

que ce que le Cardinal de Fleury lui avoit écrit par Mr. Horace Walpole eût fait impression sur son esprit, le Duc de NEWKASTLE, le Vicomte de TOWNSHEND, Secretaires d'Etat, Mr. PELHAM Secretaire des guerres, & le Chevalier *Robert* WALPOLE premier Commissaire de la trésorerie & Chancelier de l'Echiquier, furent confirmés dans leurs emplois. Le Cardinal de Fleury, qui paroissoit s'interesser beaucoup au sort de ce dernier, témoigna à Sa Maj. Brit. la joye qu'il avoit, de ce qu'Elle continuoit à l'employer.

Comme on attribuoit la conservation de la paix aux vigoureuses resolutions qu'avoit prises & exécutées GEORGE I.; le nouveau Roi d'Angleterre voulut à son tour faire voir à ses Alliés & à toute l'Europe, ce qu'on devoit attendre de sa fermeté; & sur l'avis qu'il reçut par Mr. VAN DER MEER, des difficultés que faisoit l'Espagne de lever entierement le Siege de Gibraltar, & de restituer le vaisseau de la Compagnie du Sud nommé *le Prince Frederic*, dont la charge montoit à plusieurs Millions; l'Amirauté eut ordre de faire promptement équiper & partir six vaisseaux de guerre, pour aller joindre l'Amiral WAGGER, qui croisoit au détroit

troit de *Gibraltar*; & celui-ci, d'y rester, jusqu'à ce que le Roi d'Espagne eût entierement accepté les Préliminaires. Sa Maj. Brit., de concert avec la France & les Etats-Généraux, chargea en même tems l'Ambassadeur d'Hollande qui residoit à Madrid, d'obtenir le plutôt qu'il seroit possible, une réponse decisive sur ce dernier article; & de faire de fortes représentations, pour que les droits excessifs qu'on vouloit mettre sur les effets de la Flottille, & qui causoient un extrême préjudice aux proprietaires, fussent moderés.

Avant de revenir à ce qui se passoit en France, terminons l'article des suites qu'eut l'avénement de GEORGE II. au trône, par la harangue qu'il fit à son Parlement avant de le dissoudre. Elle sert trop bien à faire voir l'etat glorieux & florissant où le Roi son pere avoit laissé la Monarchie Angloise, & dans lequel il la vouloit maintenir, pour la passer sous silence.

MILORDS ET MESSIEURS.

JE *ne sçaurois assez vous exprimer l'extrême satisfaction que je ressens, des preuves convaincantes que vous m'avez données dans cette séance, de votre fidelité & de votre attachement pour ma personne, & de votre zele pour mon Gouvernement.*

MES-

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

JE dois vous remercier en particulier, de l'unanimité & de l'expedition avec laquelle vous m'avez accordé les revenus necessaires pour le soutien de ma famille, & pour les besoins de mon Gouvernement civil : ce que vous avez fait d'une maniere si agréable, & avec de si justes égards pour l'honneur & la dignité de la Couronne, que si quelque chose pouvoit augmenter l'inclination naturelle que j'ai, de faire mon principal soin, & toute mon étude, du bonheur de mes sujets ; cette marque de la confiance particuliere que vous avez en moi, m'engageroit encore plus fortement à me servir du pouvoir que vous m'avez donné de faire du bien, pour avancer l'honneur & l'interêt de mon peuple.

L'ample provision que vous avez faite pour la Reine, est une autre marque des égards que vous avez pour moi. Je suis sûr qu'elle la meritera bien ; & j'en aurai toujours de la reconnoissance.

MILORDS ET MESSIEURS,

C'EST un grand bonheur pour moi, de voir la Nation dans un Etat si heureux & flo-

florissant ; au plus haut point de gloire & de reputation ; tenant en main le poids de l'equilibre de l'Europe ; defendant ses nobles privileges & ses possessions ; & soutenant l'honneur de la Couronne de la Grande Bretagne.

Je trouve au dedans, parmi les sujets Protestans, une telle charité mutuelle, & une telle indulgence repanduë par tout le Royaume ; que l'Eglise nationale ne murmure point de la tolerance accordée aux consciences scrupuleuses ; & que ceux qui jouissent des avantages de la tolerance, n'envient point à l'Eglise dominante, les droits & les immunités que les loix lui attribuent.

De ces heureuses sources, & de ces favorables conjonctures, sont emanées cette tranquillité generale, cet accroissement du credit public, & cet état florissant du Commerce, qui ont considerablement augmenté nos richesses & notre puissance ; & qui nous ont procuré cette consideration, & cette influence au dehors, qui ont porté à un si haut point la gloire & le bonheur de cette Nation.

Mais toutes ces felicités, quelque grandes & précieuses qu'elles soient, ne nous auroient pas été assurées, & n'auroient pas passé jusques à nous, sans le soin que vous avez eu d'eviter toute occasion de disputes & de divisions ; sans votre soin particulier, & votre attention constante, pour aquitter les dettes

de la Nation ; & sans la fermeté & la resolution singuliere que ce Parlement a fait paroître dans toutes les occasions nécessaires & convenables.

C'est pourquoi je ne doute point, que votre conduite & la moderation que vous avez fait voir, ne recommandent suffisamment ce Parlement à l'estime & à la bonne opinion de votre patrie, qui, par la même conduite, & en poursuivant les mêmes mesures, peut se promettre pour l'avenir toutes sortes de prosperités.

Comme l'expiration de ce Parlement est prochaine, je donnerai les ordres nécessaires pour l'expédition des Lettres circulaires, afin d'en convoquer un nouveau aussitôt qu'il sera possible. Je me persuade que l'envie & l'émulation générale à témoigner de la fidelité & de l'affection pour ma personne (que j'ai remarqué à ma grande satisfaction être universelle), paroîtront encore davantage par le choix d'un Parlement bien affectionné pour notre présent heureux établissement dans la succession Protestante : & j'y répondrai de mon côté, par tout ce qui pourra contribuer à augmenter une bonne correspondance & harmonie entre moi & mon peuple, & tendre à perfectionner & à perpétuer la félicité de la Grande-Bretagne.

Le Prétendant, ou mal informé des témoignages de fidelité & d'attachement que le nouveau Roi GEORGE II. recevoit de ses sujets; ou flatté par ses partisans, de pouvoir, en approchant de l'Angleterre, y causer une revolution en sa faveur: le Prétendant, dis-je, partit de *Bologne* en Italie le 4. de Juillet, & vint en *Lorraine*. Mais il apperçut bientôt, que les esperances qu'on lui avoit données étoient vaines; & il fut obligé de se retirer à Avignon, d'où il repassa ensuite en Italie.

Pendant le sejour assez court que ce Prince fit à *Nancy*, on repandit un Ecrit dans le public, pour faire connoître de nouveau l'évidence de ses droits sur les Royaumes de ses Ancêtres, & pour exciter les Princes Catholiques à lui faciliter les moyens de les faire valoir. Cet Ecrit n'eut aucun effet: il fut même supprimé dans plusieurs Cours; & ce Prince éprouva dans cette occasion, la même insensibilité dans les Puissances dont il imploroit le secours, qu'il y avoit trouvée auparavant & plus d'une fois.

La justice a de bien foibles droits, non seulement sur la plupart des Souverains, mais même sur presque tous les hommes, quand elle entre en concurrence avec leurs interêts: & pourvû que l'on ne soit pas le

premier

premier auteur de l'oppression, o
s'embarrasse gueres d'aider à en sortir
qui la souffrent. Dieu qui dispose
trônes & des Empires, a ses momens
protéger ceux qui lui sont fideles;
sombre nuage de l'heresie n'est point
pénétrable à la lumiere de la verit
couvroit autrefois du tems des Ariens
grande partie de l'Univers: que rest
aujourd'hui d'une secte si puissante?
le des Donatistes traitoit, comme l'E
Anglicane, le siege Apostolique de ch
de pestilence; & celui qui étoit assis
sus de Tyran: En quel endroit subsi
elle? En un mot, où sont toutes ce
qui, depuis le tems des Apôtres, n'ont
d'attaquer & de vouloir renverser l'E
Catholique? Les auteurs, les défen
qu'elles ont eus, & ce nombre innom
ble d'Ouvrages que les uns & les au
avoient enfantés, tout a disparu **
seroit à jamais inconnu, si l'on ne
voit leurs noms & quelques fragmen

* *Cathedra tibi quid fecit Ecclesiæ Rom in qua Petrus sedit, & in qua nunc Anas sedet? Cur appellas Cathedram pestilentiæ (dram Apostolicam?* Augustin Lib. II. contr til. c. 51.

** *Sunt quorum non est memoria: peri quasi qui non fuerint: & nati sunt quas nati, & filii ipsorum cum ipsis.* Eccl. c.

productions, dans ce que les Peres ont écrit pour combattre l'erreur & soutenir la vérité. Quel sujet de reflexion! pour ceux qui imitent leur exemple, & de reconnoissance pour ceux qui l'ont évité. Contentons nous de l'avoir exposé en passant au Lecteur: laissons lui le soin d'en faire usage; & reprenons le fil de notre narration.

L'incertitude où nous étions, le Cardinal & moi, de l'effet que produiroit ce que nous avions écrit en Espagne, lui pour me nuire, & moi pour l'en empêcher, nous avoit tenus l'un & l'autre dans une espece d'armistice. La réponse * qu'il reçut de la Reine, & moi de l'Archevêque d'Amida, le firent cesser. Ce Prélat m'accusoit la reception des trois lettres (du Cardinal, du Chevalier Du Bourk

† *Dubitabimus nos illius Ecclesiæ condere gremio, quæ ab Apostolica sede per successiones Episcoporum, frustra hæreticis circumlatrantibus, culmen auctoritatis obtinuit?* Augustin. Lib. de utilit. credendi, c. 17.

* *Qui in altum mittit lapidem, super caput ejus cadet: & plaga dolosi, dividet vulnera: & qui foveam fodit, incidet in eam: & qui statuit lapidem proximo, offendet in eo: & qui laqueum alii ponit, peribit in illo.* Ecclesiastici. c. 22.

Bourk & de Mr. Colabau) que je lui avois adressées : & en m'apprenant que Leurs Maj. étoient très satisfaites de voir par leur contenu, que je ne prenois aucune part à ce qui se passoit dans la maison de la Reine Douairiere d'Espagne ; il ajoûtoit tout franchement, sans cependant me nommer les auteurs de l'avis, qu'Elles ne paroissoient pas moins surprises de ce qu'on avoit débité à cet égard sur mon sujet, & que la Reine s'expliquoit là-dessus au Cardinal, d'une maniere dont j'aurois lieu d'être content.

Le tour que celui-ci avoit essayé de me jouer n'étant plus douteux, j'eus, je l'avoue, une véritable satisfaction de voir qu'il eût donné dans le piege que je lui avois tendu ; & qu'il eût toute l'amertume d'être tombé aux yeux de Leurs Maj. Cath. en contradiction avec lui-même. Comme, au surplus, j'étois persuadé qu'elle en répandroit une bien vive dans sa maniere de penser & d'agir avec moi ; je pris la résolution, pour ne la point augmenter, de dissimuler profondément mes sentimens ; de ne laisser rien entrevoir, dans les conversations que nous aurions ensemble, de la découverte que je venois de faire ; & d'y observer le même air de liberté

liberté & d'assurance dont j'avois usé précédemment avec lui.

Au reste l'Archevêque d'Amida, qui n'étoit pas moins occupé de ce qui concernoit la nomination au Cardinalat, que je l'étois à veiller sur les démarches du Cardinal, m'adressoit une lettre pour cette Eminence, qui contenoit certains éclaircissemens, qu'il croyoit nécessaires pour obtenir plus promptement la grace qu'il desiroit, avec quelques insinuations pour, qu'à l'occasion de la paix, il plût au Roi de faire en sa faveur des instances un peu pressantes au Pape. Comme tout ce que ce Prélat m'écrivoit m'a été enlevé avec mes autres papiers, je ne puis placer ici qu'un extrait de deux de ses lettres, l'une en François & l'autre en Espagnol, dont j'ai été obligé ensuite de faire mention dans un Mémoire que je présentai au Roi d'Espagne, & que j'ai conservé. Ces deux fragmens confirmant le service que j'avois rendu à l'Archevêque d'Amida, & ce que nous avions fait l'un & l'autre pour réunir les deux Couronnes, forment un témoignage en ma faveur, que je ne crois point devoir passer sous silence.

EXTRAIT d'une lettre de Mr. l'Archevêque d'*Amida* écrite à Mr. l'Abbé de MONTGON.

En réponse à votre petite lettre, j'ai l'honneur, Monsieur, *de vous adresser l'incluse pour Son Em., que vous aurez la bonté d'accompagner de très humbles expressions ; & ayant appris à la Reine son incompréhensible benignité, m'a dit Sa Majesté, que pour des nominations, il y a long-tems qu'elle est à Rome pour l'Archevêque de Tolede ; & que pour recommandation, il y en a pour Mgr. l'Infant de Portugal. Il reste donc,* Monsieur, *seulement le moyen que la Royale generosité de Sa Majesté Très-Chrét. & de Mgr. le Cardinal apprendre à Sa Sainteté, que nous avons eu grande part à l'union dont vient le grand bien de la Chrétienté à la paix, & que Sa Maj. Très-Chrét. souhaitte donner quelques demarches qui soient très agreables aux Rois, à l'Espagne & generalement à tous ; & il seroit necessaire ne perdre point de tems en cela ; car faite la promotion des vacquantes, nous n'en aurions peut-être d'autres. Et si vous,* Monsieur, *aviez la bonté de m'apprendre dans un petit papier séparé l'effet de cela, peut-être qu'on feroit*

devoit écrire quelque chose d'obligeant au Cardinal BENTIVOGLIO (1). Monsieur, je vous proteste & confesse l'homme du monde le plus obligé à votre bonté ; & je prie le bon Dieu, qu'il ne me laisse mourir sans vous témoigner cette vérité ; & je travaillerai bien avec Ses Majestés.

J'ai l'honneur d'être toute ma vie, Monsieur,

Votre très humble & très obligé serviteur &c.

BILLET de Mr. l'Archevêque d'Amida, joint à la lettre ci-dessus.

TENGO en orden de oy participado á V. S., como [illegible] la Reina, que la nominacion de [illegible] estava ya hecha por el Arzobispo de Toledo, y otra recomendacion por el Serenissimo Infante de Portugal, que no ha sido attendida ; y que hablaron al Rey en [illegible] Sugerio la Real generosidad del Christianissimo, y suma benignidad de Su [illegible], un [illegible] tiempo que perder, en [illegible] á su Santidad, representandole lo que V. S. Don Domingo GUERRA, Arzobispo de Amida, Abad de la S. S. Tri-

(1) Il étoit chargé dans ce tems là des affaires d'Espagne à Rome.

nidad en san Ildephonso, *del Consejo de su Mag., y Confessor de la Reina.*

Hemos los dos obrado en la union de estas casas Reales; paz hecha, y bien de la Christiandad.

Todo lo que se hiziere sera mera benignidad, sin impulso mio; pero tacto pectore *puedo certificar, que otros con menos, han tenido mas.*

En la angelical intencion de su Mag., se puede assegurar V. S. del Real agrado; como me dixò en otra ocasion la Reina: y que la satisfarian dentro de España, y fuera de ella.

Yo naci en la Ciudad de Ariano, *cerca de* Benevento, *siendo mi Padre Governador.*

V. S. es el Mecenas de mi infinita obligacion: perficiat inceptum.

Quelque entiere que fût ma satisfaction, d'avoir non seulement paré le coup que le Cardinal avoit tenté de me porter, mais encore d'avoir dévoilé par lui-même sa mauvaise foi à Leurs Maj. Cath.; ce sentiment ne m'empêcha pas de reflechir sur les suites que devoit avoir la lettre de la Reine. Je m'attendois, comme le Comte de Morville me l'avoit annoncé, à trouver le Cardinal piqué au vif de ce qui venoit d'arriver: il se sentoit découvert: rien

rien ne pouvoit justifier le mauvais office qu'il avoit voulu me rendre, ni l'artifice grossier dont il s'étoit servi pour me le cacher : enfin l'avantage qu'il me donnoit par là sur lui, rendoit son dépit encore plus sensible. Cette complication de circonstances, très capable d'exciter le ressentiment de ce Ministre, me présageant quelque orage ; je me préparai à l'essuyer avec toute la tranquillité que me donnoient l'espérance de retourner bien-tôt en Espagne, les preuves claires & incontestables, qui étoient alors entre mes mains, des services que j'avois rendus aux deux Couronnes, & la fermeté qu'il a plû à la divine Providence de m'accorder.

Cependant, afin de ne rien faire avec précipitation, & de découvrir si le Cardinal, depuis qu'il avoit reçu la lettre de la Reine d'Espagne, n'avoit rien laissé échapper sur mon sujet qui pût me servir d'indice de ce qui se passoit en lui ; je fus, avant de porter à cette Eminence le paquet de l'Archevêque d'Amida, chez le Comte de Morville, sur les avis & la droiture duquel je pouvois surement compter. Comme il étoit au fait de tout ce qui s'étoit passé entre le Cardinal, le Chevalier Du Bourk & moi, & qu'il étoit curieux de savoir le denouement de la Piece ; il

nidad en san Ildephonso, *del Consejo de su Mag., y Confessor de la Reina.*

Hemos los dos obrado en la union de estas casas Reales; paz hecha, y bien de la Christiandad.

Todo lo que se hiziere sera mera benignidad, sin impulso mio; pero tacto pectore *puedo certificar, que otros con menos, han tenido mas.*

En la angelical intencion de su Mag., se puede assegurar V. S. del Real agrado; como me dixo en otra ocasion la Reina: y que la satisfarian dentro de España, y fuera de ella.

Yo naci en la Ciudad de Ariano, *cerca de* Benevento, *siendo mi Padre Governador.*

V. S. es el Mecenas de mi infinita obligacion: perficiat inceptum.

Quelque entiere que fût ma satisfaction, d'avoir non seulement paré le coup que le Cardinal avoit tenté de me porter, mais encore d'avoir dévoilé par lui-même sa mauvaise foi à Leurs Maj. Cath.; ce sentiment ne m'empêcha pas de reflechir sur les suites que devoit avoir la lettre de la Reine. Je m'attendois, comme le Comte de Morville me l'avoit annoncé, à trouver le Cardinal piqué au vif de ce qui venoit d'arriver: il se sentoit découvert: rien

rien ne pouvoit justifier le mauvais office qu'il avoit voulu me rendre, ni l'artifice grossier dont il s'étoit servi pour me le cacher : enfin l'avantage qu'il me donnoit par là sur lui, rendoit son dépit encore plus sensible. Cette complication de circonstances, très capable d'exciter le ressentiment de ce Ministre, me présageant quelque orage ; je me préparai à l'essuyer avec toute la tranquillité que me donnoient l'espérance de retourner bien-tôt en Espagne, les preuves claires & incontestables, qui étoient alors entre mes mains, des services que j'avois rendus aux deux Couronnes, & la fermeté qu'il a plû à la divine Providence de m'accorder.

Cependant, afin de ne rien faire avec précipitation, & de découvrir si le Cardinal, depuis qu'il avoit reçu la lettre de la Reine d'Espagne, n'avoit rien laissé échapper sur mon sujet qui pût me servir d'indice de ce qui se passoit en lui ; je fus, avant de porter à cette Eminence le paquet de l'Archevêque d'Amida, chez le Comte de Morville, sur les avis & la droiture duquel je pouvois sûrement compter. Comme il étoit au fait de tout ce qui s'étoit passé entre le Cardinal, le Chevalier Du Bourk & moi, & qu'il étoit curieux de savoir le denouement de la Piece ; il

ne manqua pas de me demander, si j'avois reçu les lettres d'Espagne qui devoient le développer, & si elles confirmoient ou détruisoient le jugement que nous avions porté des desseins du Cardinal contre moi?

Je vous apporte (répondis-je au Comte de Morville en lui donnant la lettre de l'Archevêque d'Amida) l'intrigue & le rolle des Acteurs: l'une & l'autre n'ont pas répondu à leur attente: les rieurs ne me paroissent pas de leur côté; & je craindrois même pour eux le sifflet du Parterre, si la farce se représentoit en public.

Le Comte de Morville, après avoir lu la lettre, me dit en me la rendant: „Voici une singuliere & plaisante avanture; „ & je ne saurois m'empêcher de rire de „ la fin où elle aboutit, & du personnage que vous avez fait jouer à Madrid au „ Cardinal & au Chevalier Du Bourk ".

A la bonne heure, repliquai-je; amusons-nous en ici tous deux: mais au sortir de votre Cabinet, & quand je serai avec le Cardinal, je ne sai s'il ne faudra pas changer de note. Il m'a tout l'air de prendre peu de part au divertissement, qui pourroit bien se terminer par l'escarmouche que je vous disois il y a quelques

ques jours † avoir lieu de craindre. C'est aussi pour me préparer à la soutenir que je suis venu vous trouver ; & pour avoir, s'il est possible, par votre moyen, quelque nouvelle de l'ennemi.

„ Votre reflexion est juste (repartit le „ Comte de Morville). J'avoue qu'actuel- „ lement votre présence ne doit pas met- „ tre le Cardinal de fort bonne humeur. „ Donnez-moi encore une fois la lettre „ de l'Archevêque d'Amida, afin que sur „ ce qu'elle contient je sois plus en état „ de vous donner un conseil ".

Je la rendis à ce Ministre, qui l'ayant lue une seconde fois, me dit : Je „ suis en vérité très embarrassé, & très „ incertain de ce que je dois vous exhor- „ ter de faire dans la circonstance déli- „ cate où vous êtes. L'Archevêque d'A- „ mida n'explique pas ouvertement que „ c'est le Cardinal qui le premier a tenté „ de persuader à Leurs Maj. Cath., que „ vous aviez part à tout ce qui se passe „ de peu convenable dans la maison de „ la Reine Douairiere ; mais il en dit „ pourtant assez pour faire entendre, que „ Son Emin. a soutenu & confirmé la „ relation du Chevalier Du Bourk sur

† Tom. II. pag. 491.

„ & que je vous aye cité, je ne ſai plus
„ à propos de quoi; il ne m'a pas dit un
„ mot qui eût rapport à ce que vous crai-
„ gnez. Comptez, je vous le repete, ſur
„ ſa diſcretion dans tout ceci : il a trop
„ d'intérêt de l'obſerver. Mais avant de
„ nous ſéparer, trouvez bon que je vous
„ faſſe une queſtion. Pourquoi paroiſſez-
„ vous ſi occupé du ſoin de bannir juſ-
„ qu'aux moindres ſoupçons de l'eſprit
„ de Leurs Majeſt. Cath., que vous en-
„ triez dans les cabales & les intrigues
„ qui regnent dans le Luxembourg? Les
„ altercations de Madc. de Sforce, de
„ Mr. de Nevers & du Prince de Robec,
„ ne devroient pas, ſelon moi, vous
„ cauſer beaucoup d'inquiétude : & après
„ avoir éclairci l'article où l'on vous mê-
„ mêloit, je ne m'embarraſſerois gueres
„ à votre place d'être ſi ſcrupuleux. Se-
„ roit-ce donc par hazard à la Cour d'Eſ-
„ pagne un crime irrémiſſible, d'avoir
„ quelque liaiſon avec les perſonnes que
„ je viens de nommer? Cela paroit peu
„ vraiſemblable ".

Le raiſonnement du Comte de Morville ne provenant que de l'ignorance entiere où il étoit de ce que contenoit l'inſtruction du Roi d'Eſpagne, & de l'abſolue interdiction de tout commerce avec la

maiſon

maison d'Orleans qu'elle m'imposoit ; je n'osai combattre son opinion d'une maniere qui lui fit soupçonner quelque chose. Pour éviter néanmoins qu'il ne me regardât comme un franc visionnaire, qui grossissoit à plaisir dans son imagination des objets imperceptibles ; je répondis à ce Ministre en prenant congé de lui, & comme en plaisantant : que je le priois de croire, que je ne faisois pas autant de chemin qu'il pensoit dans les espaces imaginaires ; & d'être persuadé, que les raisons que j'avois de n'avoir rien de commun avec le parti de Made. de Sforce & avec celui du Prince de Robec, étoient plus essentielles qu'il ne croyoit.

Comme il étoit de trop bonne heure quand je quittai le Comte de Morville, pour aller chez le Cardinal, à qui je ne parlois ordinairement que le soir assez tard ; j'allai, pour être mieux instruit des dispositions de ce premier Ministre, passer quelques momens avec l'Abbé GALET. Cet Ecclésiastique, fort estimé du celebre & vénérable Archevêque de Cambray Mr. de FENELON, avoit (si je ne me trompe) été donné par ce Prélat au Duc de CHAULNES pour être Précepteur de ses enfans : & c'étoit par son entremise que ce Seigneur, & deux ou trois autres

pe-

personnes de la Cour que je m'abstiens de nommer, me communiquoient ce qu'elles avoient à me dire. Nous avions pris de concert cette précaution, pour éviter les commentaires que de trop fréquentes visites de ma part auroient pû occasionner : la confiance qui regnoit dans nos relations, ne pouvoit être déposée en de meilleures mains qu'en celles de l'Abbé Galet : Il étoit rempli de probité, ni curieux ni intriguant, & incapable d'abuser de ce qu'on lui disoit ; qualités (ceci soit dit chemin faisant) qui devroient être, mais qui ne sont pas toujours l'appanage de son état. On designoit le Cardinal dans nos lettres sous le nom de l'Abbé de *St. Salvador* ; le Duc de Chaulne en avoit aussi un supposé ; & une Dame aussi respectable par sa vertu que par son rang, passoit pour la sœur de l'Abbé Galet. Au moyen de ce petit chiffre, nous ne craignions point qu'on découvrît notre commerce. Il ne tendoit d'ailleurs qu'à me faire agir avec la prudence & la sureté que donnent des avis & des conseils utiles : & j'ose dire qu'il étoit établi sur une bonne foi & une estime reciproque.

J'ai cru devoir donner ce leger éclaircissement, afin de mettre le Lecteur au fait des liaisons qu'on me verra quel-

quefois

quefois avoir avec l'Abbé Galet. Instruit, comme il l'étoit, de mes démarches & de ma situation dans l'esprit du Cardinal ; on ne sera pas surpris, que dans la conjoncture où je me trouvois, j'allasse chercher auprès de lui quelques nouvelles lumieres sur ce dernier article : & ce fut effectivement presque le seul dont il fut question, dans la conversation que nous eumes ensemble.

J'avois rendu compte aux personnes en question, par le moyen de l'Abbé Galet, des mesures que j'avois prises pour que les lettres du Cardinal & du Chevalier Du Bourk ne pussent produire aucun mauvais effet : & venant à présent les informer par le même canal de leur succès, auquel elles s'interessoient ; je priai l'Abbé Galet de me dire, s'il ne savoit rien qui eût rapport aux mouvemens de dépit, que la contradiction où étoit tombé le Cardinal devoit avoir excités en lui.

Il me repliqua, que la découverte se trouvant de trop nouvelle datte, puisque ce n'étoit que la veille que Son Eminence devoit avoir reçu la lettre de la Reine d'Espagne ; il étoit impossible qu'on eut pû démêler la situation où cette lettre l'avoit mise : mais que surement on travailleroit à en avoir des nouvelles, &

que,

que, suivant toute apparence mon attente ne seroit pas fort longue.

Je montrerois moins d'empressement, repartis je, si je ne devois dans une heure d'ici avoir un entretien avec le Cardinal; & c'étoit pour chercher un manteau contre le vent ou la pluye, dont je suis menacé, que j'étois passé ici. Je comprends par ce que vous me dites, qu'on n'a pas eu le tems encore de le préparer. Tachez, en attendant qu'il vienne, d'engager nos amis à me rendre le service d'examiner un peu à présent le barromètre; je suis comme vous voyez fort incertain de ce qu'il annonce; mais malgré cela, & nonobstant qu'il fasse fort obscur, je vais pourtant me mettre en chemin.

„ Je suis bien faché (me répondit
„ l'Abbé Galet) de n'avoir pas le moin-
„ dre petit fallot à vous offrir; vous con-
„ noissez à présent mon indigence. Tachez
„ d'éviter, le mieux que vous pourrez,
„ les trous ou les pierres, pour ne point
„ faire de faux pas. Demain matin j'irai
„ savoir comment vous vous êtes tiré
„ d'affaires; & s'il ne vous est arrivé
„ aucun accident sur la route".

Les soins que je m'étois donnés pour aborder le Cardinal, muni de quelque con-

connoissance, ayant été infructueux ; je m'en tins à me comporter avec lui selon l'occurence. L'embarras, après tout, qui résultoit de ce que nous avions à nous dire, étoit tout du côté de ce Ministre. Je redoutois bien moins la vivacité qui en pouvoit être une suite, que les secrettes résolutions que le Cardinal étoit capable de prendre pour s'en tirer.

L'air de liberté que j'affectai en me présentant à lui, ne me parut pas regner sur son visage ; & je crus remarquer dans sa maniere de me recevoir, & sur sa physionomie, l'impression que la vue d'un homme, qu'on croit prévenu à son desavantage, & à qui l'on a donné sujet de se plaindre, ne manque jamais de faire. Le nuage ne me paroissant pourtant pas si épais, qu'il ne pût être dissipé, j'observai de ne donner aucun soupçon que je l'apperçusse ; & je remis au Cardinal la lettre que l'Archevêque d'Amida lui écrivoit, sans dire, le moindre mot de celle de la Reine. Je ne sai s'il me sut gré de ma discrétion, ou si en lisant ce que le Confesseur de la Reine lui écrivoit, il eût le tems de calmer la premiere agitation que mon aspect avoit fait naître. Quoiqu'il en soit, il me sembla voir reparoitre une apparence de sérénité : & de

que, suivant toute apparence mon attente ne seroit pas fort longue.

Je montrerois moins d'empressement, repartis-je, si je ne devois dans une heure d'ici avoir un entretien avec le Cardinal; & c'étoit pour chercher un manteau contre le vent ou la pluye, dont je suis menacé, que j'étois passé ici. Je comprends par ce que vous me dites, qu'on n'a pas eu le tems encore de le préparer. Tâchez, en attendant qu'il vienne, d'engager nos amis à me rendre le service d'examiner un peu à présent le barromêtre: je suis comme vous voyez fort incertain de ce qu'il annonce; mais malgré cela, & nonobstant qu'il fasse fort obscur, je vais pourtant me mettre en chemin.

„ Je suis bien faché (me répondit „ l'Abbé Galet) de n'avoir pas le moindre petit fallot à vous offrir; vous connoissez à présent mon indigence. Tâchez „ d'éviter, le mieux que vous pourrez, „ les trous ou les pierres, pour ne point „ faire de faux pas. Demain matin j'irai „ savoir comment vous vous êtes tiré „ d'affaires; & s'il ne vous est arrivé „ aucun accident sur la route ".

Les soins que je m'étois donnés pour aborder le Cardinal, muni de quelque con-

connoissance, ayant été infructueux; je m'en tins à me comporter avec lui selon l'occurence. L'embarras, après tout, qui resultoit de ce que nous avions à nous dire, étoit tout du côté de ce Ministre. Je redoutois bien moins la vivacité qui en pouvoit être une suite, que les secrettes résolutions que le Cardinal étoit capable de prendre pour s'en tirer.

L'air de liberté que j'affectai en me présentant à lui, ne me parut pas regner sur son visage; & je crus remarquer dans sa maniere de me recevoir, & sur sa physionomie, l'impression que la vue d'un homme, qu'on croit prévenu à son desavantage, & à qui l'on a donné sujet de se plaindre, ne manque jamais de faire. Le nuage ne me paroissant pourtant pas si épais, qu'il ne pût être dissipé, j'observai de ne donner aucun soupçon que je l'apperçusse; & je remis au Cardinal la lettre que l'Archevêque d'Amida lui écrivoit, sans dire, le moindre mot de celle de la Reine. Je ne sai s'il me sut gré de ma discrétion, ou si en lisant ce que le Confesseur de la Reine lui écrivoit, il eût le tems de calmer la premiere agitation que mon aspect avoit fait naître. Quoiqu'il en soit, il me sembla voir reparoître une apparence de sérénité: & de

de mon côté je continuai à m'étudier pour ne rien hazarder qui empêchât qu'elle ne devint entiere.

Les bons offices que l'Archevêque d'Amida m'avoit chargé de prier le Cardinal de lui accorder auprès du Roi, ne me fournissant qu'une matiere assès indifferente, je fus réduit à ne m'aquitter que de cette commission. Le Cardinal reçut les répréséntations & les instances qu'elle me donna lieu de faire, avec une apparente bonne volonté; & comme je les rendis un peu pressantes, il me répondit, que quelque sincere que fût son desir d'exécuter ce que Mr. l'Archevêque d'Amida souhaittoit de lui, il falloit pourtant attendre que la reconcillition fût consommée: la bienséance ne permettant point au Roi, de faire aucune démarche auprès du Pape avant ce tems-là.

Ce n'est pas, Monseigneur, suivant toute apparence, repris-je, mettre la patience de ce Prélat à une longue épreuve: car l'événement dont il s'agit est, je crois, bien prochain.

„ Je ne le regarde pas de même (me „ dit le Cardinal en m'interrompant). „ Les difficultés que l'Espagne fait d'ex„ écuter les Préliminaires, bien loin de „ s'applanir, augmentent tous les jours.

„ Il

„ Il faut aussi, à chaque Courier qui „ vient de ce pays-là, s'attendre ou à „ de nouvelles chicanes, ou à des expli- „ cations qu'on demande. Elles ne finif- „ sent point : & je suis assuré, si vous „ voulez dire la vérité, que Mr. l'Arche- „ vèque d'Amida vous lâche bien quelque „ mot sur cet article dans sa lettre. "

Votre Eminence se trompe, répondis-je ; il ne m'en dit pas un seul par cet ordinaire ici, qui ait rapport aux affaires générales : c'est uniquement de ses interêts qu'il me parle, & de certains éclaircissemens qu'il a cru devoir donner, avant qu'il plaise au Roi de lui faire ressentir les effets de sa protection ; & je vais vous en convaincre.

Je lus alors au Cardinal ce que contenoient effectivement sur ces deux points les lettres du Confesseur de la Reine d'Espagne : mais quand je tombai sur l'endroit du billet Espagnol, que j'ai rapporté plus haut, où ce Prélat m'assuroit de la bienveuillance de leurs Maj. Cath., & qu'Elles étoient dans l'intention de m'en donner des marques, soit en Espagne, soit ailleurs ; le Cardinal prenant alors la parole avec quelque vivacité : „ Mais à „ propos (me dit-il) j'oubliois vraiment

„ de

„ de vous apprendre, que dans une lettre
„ que j'ai reçue de la Reine, elle paroit
„ extrêmement contente de vous. Vous
„ ne tarderez pas, fans doute (continua-
„ t-il avec un air & un ton, dont une fe-
„ crette amertume me parut le princi-
„ pe) à éprouver les effets de cette bonne
„ volonté; & je crois à cet égard Mr.
„ l'Archevêque d'Amida un fort bon Pro-
„ phète. Attendez un moment; je veux
„ vous lire ce qui vous regarde dans cette
„ lettre."

A ces mots le Cardinal fe leva: & après avoir ouvert une petite tablette fermant à clef, qui étoit au-deffous de fon fauteuil & à côté de la cheminée, il fit femblant de chercher dans des papiers celui dont il étoit queftion. J'étois très affuré que la recherche feroit inutile; & qu'il n'avoit garde de me montrer ce qui prouvoit les mauvais offices qu'il avoit effayé de me rendre. Je ne laiffai pourtant pas de le preffer inftamment, de ne fe point donner la peine de pouffer plus loin la perquifition; l'affurant, que quelque flatteurs que fuffent pour moi les témoignages de la bonté de la Reine, je n'avois ni curiofité ni befoin de voir ce que Sa Maj. lui écrivoit, après ce que Son Emce. venoit de me dire.

La petite Comédie que nous jouions tous deux ayant duré quelques momens, le Cardinal la termina en se rasseyant, & me dit : „ Je ne sai, en verité, où j'ai mis la lettre de la Reine „ d'Espagne : je croyois que je la trouverois dans cette tablette ; mais elle n'y „ est point. Elle me tombera sous la main „ lorsque j'y songerai le moins ; & je la „ mettrai à part pour vous la montrer, „ quand vous reviendrez ici. En voila assez pour ce soir : je ferai réponse à Mr. „ l'Archevêque d'Amida. Ecrivez lui de „ votre côté, que l'ouverture du Congrès, ne dépend plus que de leurs „ Maj. Cath. ; & qu'elle avancera beaucoup la conclusion de ce qu'il desire, & „ qui le regarde personnellement. L'avis „ ne doit point lui être indifférent : c'est „ sur ce ton que je vous le donne, & „ dans l'esperance qu'il mettra quelque „ activité dans sa bonne volonté. "

L'Abbé GALET ne manqua pas le lendemain de venir chez moi. „ Comment „ vous conduisîtes vous hier au soir, „ (me dit il)? Ne vous êtes vous point „ égaré faute de lumiere ? "

Non, Dieu merci, lui dis je ; & je me suis passablement tiré d'affaire. La reception qu'on m'a faite n'a été ni bonne ni

mauvaise

mauvaise. On a fait mine de chercher ce qu'à coup sûr on ne vouloit point me faire voir. J'ai cru remarquer par-ci par-là un peu d'ironie, un peu d'inquietude, un peu d'amertume ; & l'on m'a congédié assez promptement. En un mot, vous voyez qu'eu égard aux circonstances dont vous êtes instruit, & au terrain glissant sur lequel j'étois ; je dois être content de n'avoir fait aucune bronchade.

„ Je le suis fort aussi (me répondit „ l'Abbé Galet) de ce que vous m'apprenez. Comptez, au reste, sur le soin „ que nous prendrons, pour démêler jusqu'à quel point ce qui s'est passé en Espagne, a pu reveiller ici les anciens préjugés qu'on avoit contre vous. Vous serez, je vous le promets, servi avec zele. „ Passons, après cette assurance, à autre „ chose. Je suis chargé de la part de nos „ amis, de vous dire qu'il est plus question que jamais de mettre Mr. CHAUVELIN en place. Le Cardinal paroit „ déterminé à suivre les conseils qu'on lui „ a donnés ; & l'utilité qu'il commence à „ retirer des lumieres de ce Magistrat, lui „ fera, suivant toute apparence, hâter „ le moment de lui accorder sa confiance. „ Nos amis vous prient de prevenir encore leurs Maj. Cath. en faveur de Mr.

Chau-

lait, de ce que je vous dis à Mr. l'Ar-
hevêque d'Amida, dans la lettre que
ous devez lui écrire. Ma sœur vous
n dira davantage peut-être aujourd'hui:
iais en tout cas, ne perdez point de
ems à informer la Cour d'Espagne du
hangement que l'on medite de faire,
: de l'avantage qui en resultera pour
lle. Son approbation fortifiera les
onnes dispositions où l'on a mis le
Cardinal."

.e discours de l'Abbé Galet, qui sem-
it m'annoncer la disgrace du Comte de
rville comme très prochaine, me fit
ucoup de peine. Je savois depuis quel-
: tems les desseins qu'on avoit contre ce
iinistre, & les intrigues que l'on em-
voit pour mettre Mr. Chauvelin à sa

velin auroient bientôt fait succeder, après une pareille découverte la méfiance & le refroidissement à l'amitié qu'elles me témoignoient. Je dissimulai donc à l'Abbé Galet la surprise que me causoit son avis, & les sollicitations qui l'accompagnoient ; & je me contentai de lui faire quelques questions, pour découvrir si la résolution du Cardinal étoit prete à s'exécuter.

Il ne me satisfit gueres à cet égard. Ce bon Ecclésiastique, occupé de l'éducation de ses jeunes Eleves, fort retiré & homme de bien, regardoit avec une entiere indifférence que Mr. Chauvelin ou Mr. de Morville fussent en place : il ne parloit à l'avantage du premier, que parce qu'il voyoit des personnes vertueuses & respectables prévenues en sa faveur, & persuadées que l'autre traversoit la conclusion de la reconciliation ; & s'en tenant à ce qu'elles lui disoient, ses connoissances ne s'etendoient pas plus loin.

Ne pouvant donc conclurre autre chose de ce qu'il me rapportoit, si ce n'est qu'on travailloit vivement auprès du Cardinal à faire éloigner le Comte de Morville du Ministere ; je me contentai de promettre à l'Abbé Galet, que quoique j'eusse déja écrit en Espagne d'une maniere très avantageuse pour Mr. Chauvelin, je ne laisserois

suis pas de repeter le même éloge. Après quoi je revins à lui demander, comme par pure curiosité, & pour être mieux en état d'informer la Cour d'Espagne de ce qui se passoit, sur quoi l'on fondoit les soupçons qu'on avoit de la mauvaise volonté du Comte de Morville, & des obstacles qu'il tâchoit de mettre à la réunion des deux Couronnes.

L'Abbé Galet me fit alors une légere énumeration des griefs qu'on avoit sur cet article contre ce Ministre, que je trouvai absolument les mêmes que ceux dont le Cardinal m'avoit entretenu à son retour de Rambouillet, & qui m'avoient paru forgés ou par les ennemis du Comte de Morville, ou peut-être par le Cardinal lui-même, pour donner, à son ordinaire, une apparance de justice, & même de nécessité, à la resolution qu'il avoit prise de mettre Mr. Chauvelin en place.

Dès que l'Abbé Galet m'eut quitté, & quoiqu'il ne fût que huit heures du matin, j'allai chez le Comte de MORVILLE; & il me fit entrer dans son cabinet, aussitôt que je lui en eus fait demander la permission.

„ Qu'est-ce qui vous amène ici si matin (me dit-il quand je l'abordai)? Se „ seroit-il passé hier au soir entre vous &

„ le Cardinal quelque chofe qui vous fit „ de la peine, & dont vous voulez me „ parler ? ”

Laiffons cet article à part, lui dis-je ; il n'a rien qui merite une certaine attention : ce que je veux vous apprendre vous regarde, & en merite bien davantage. L'à-deffus, fans cependant nommer perfonne, je rendis fidelement la converfation que je venois d'avoir avec l'Abbé Gulet.

„ L'avis vient-il de bonne part (reprit le „ Comte de Morville) ? Car tous les jours „ on m'annonce les mêmes chofes ; & je „ ne vois cependant rien dans la maniere „ dont le Cardinal me traite, qui doive „ me faire regarder ces allarmes comme „ bien fondées : il a même plaifanté avec „ moi, il n'y a que peu de jours, du „ deffein qu'on lui attribue de mettre à „ ma place le Préfident Chauvelin. ”

Cette plaifanterie, répondis-je, ni l'apparente bonne volonté qu'elle marque, ne doit point, à mon avis, vous raffurer beaucoup. Le Cardinal fait parfaitement fe montrer tel qu'il veut ; mais fouvent (je le fai par expérience) c'eft *abfque eo quod intrinfecus latet.* Prenez garde que la circonftance où vous êtes ne ferve de preuve de ce que je dis. Quant à l'avis que je vous donne, il vient d'un homme bien inftruit,

instruit, qui ne vous veut ni bien ni mal, & qui m'a rapporté historiquement ce qu'il tenoit de personnes considerables. Je vous les nommerois volontiers si cela étoit necessaire : mais cette connoissance ne serviroit, pour peu que le Cardinal s'en apperçût, qu'à précipiter la resolution que nous craignons, votre disgrace, la leur & la mienne ; & il est bon d'éviter un si facheux inconvenient. Rappellez-vous, ajoutai-je, ceux qui s'interessent à ce qui vous regarde ; & ceux qui vous desservent. Dans le nombre de ces derniers, vous m'avez quelquefois parlé des personnes dont il s'agit. Veillez sur leurs demarches ; & profitez enfin, j'ose vous le dire encore, du conseil que je vous donnai il y a quelque tems *, de presser le Cardinal d'écrire à la Cour d'Espagne en votre faveur. Il ne peut plus prétexter qu'il n'a point à present de relation avec elle ; & l'engagement que vous lui ferez prendre de ce côté-là, en lui ôtant le moyen de faire croire que leurs Maj. Cath. vous sont contraires, suspendra au moins sa resolution. C'est un avantage qu'il est bon, selon moi, dans la conjoncture présente, de ne point négliger.

* *Tom. IV. pag.* 115 & 499.

Mon raisonnement ayant rendu le Comte de Morville un peu rèveur, il garda quelques momens le silence ; & puis en le rompant : „ Je vais tenter dès aujour-
„ d'hui (me dit-il) d'exécuter ce que
„ vous me conseillez ; & je vous remer-
„ cie de tout mon cœur de l'amitié que
„ vous me marquez. Revenez ce soir :
„ nous aurons peut-être quelque chose
„ vous & moi à nous communiquer ; &
„ d'ailleurs je suis curieux d'apprendre,
„ comment vous vous tirates d'affaires
„ hier avec le Cardinal. "

Pour ne point manquer à l'usage que j'avois de rendre compte à ce dernier des lettres que j'écrivois en Espagne, je comptois de lui porter ce même soir ma réponse à l'Archevèque d'Amida : & le soin que je prenois de mettre à part les articles qui pouvoient tirer à conséquence, ou d'attendre le départ de quelque Courier du Nonce pour m'expliquer plus librement avec ce Prélat, ne me rendoit point à charge cette déférence.

L'heure de me rendre chez cette Eminence, ne venant comme j'ai dit, qu'assez tard ; je ne manquai pas d'aller auparavant chez le Comte de Morville. Je l'avois quitté occupé, & incertain où aboutiroit sa situation chancellante : & le

le trouvant rassuré & tranquile, je lui temoignai le plaisir que me causoit ce changement.

„ J'ai eu, selon votre conseil (me dit-„ il) une explication assez longue avec le „ Cardinal, tant au sujet des desseins qu'on „ vous m'aviez averti qu'il continuoit d'a-„ voir, de mettre le Président Chauvelin „ en place, que pour le prier de m'aider „ à faire revenir la Cour d'Espagne des „ préventions qu'elle a contre moi. Il „ m'a répondu sur le premier point, qu'il „ étoit deja au fait depuis longtems de „ tous les contes qu'on débitoit à Paris „ d'un prochain changement dans le Mi-„ nistere; que je devois me souvenir, „ qu'on lui avoit donné Mr. le Duc du „ Maine pour adjoint; & que cet arran-„ gement des nouvellistes n'ayant pas ré-„ ussi, le public en forgeoit à present un „ nouveau & fixoit son attention sur Mr. „ Chauvelin: que dans peu de jours ce-„ lui-ci cederoit peut-être sa place à quel-„ qu'autre; & qu'en verité, il n'étoit „ permis que dans les Cafés, ou aux „ Thuileries, d'inventer & de croire des „ nouvelles aussi destituées de vraisem-„ blance: que c'étoit sur ce pied-là que „ je devois les regarder, aussi bien que „ les prétendues intrigues de certains

 „ Cour-

„ Courtisans en faveur de Mr. Chauve-
„ lin, & me débarrasser à cet égard une
„ bonne fois pour toutes, d'une inquietu-
„ de qui ne servoit qu'à me fatiguer fort
„ mal à propos. Passant ensuite à la pro-
„ position que je lui faisois d'écrire à
„ leurs Maj. Cath., pour les tirer de l'er-
„ reur où elles étoient sur mon prétendu
„ attachement pour l'Angleterre, le Car-
„ dinal m'a assuré, qu'il ne feroit aucu-
„ ne difficulté de suivre mon intention,
„ immédiatement après qu'Elles auroient
„ consenti à l'execution des Préliminai-
„ res; mais que dans le moment présent,
„ où la reconciliation n'étoit point termi-
„ née, & où la Cour d'Espagne chicanoit
„ au contraire sur les moindres bagatel-
„ les, il me demandoit, si la bienséance
„ pouvoit lui permettre d'agir avec elle si
„ confidemment, & d'entrer dans des
„ détails qui supposoient une confiance
„ reciproque? Je me suis, je l'avoue,
„ rendu à cette raison; & après tout ce
„ que le Cardinal m'a dit encore pour
„ me tranquilliser, je ne saurois penser
„ qu'il pousse la mauvaise foi jusqu'au
„ point de me tromper."

Ainsi soit-il, repartis-je; & que votre confiance ne soit point vaine. La mienne, je le confesse, si j'étois à votre place, auroit peut-être un peu moins d'étendue.

„ Auſſi en avez-vous ſujet (reprit le
„ Compte de Morville): & je voulois
„ venir là quand vous m'avez interrom-
„ pu. Je n'oublie point ce qui vous re-
„ garde: & mon attention à cet égard
„ m'oblige à vous dire, que la contra-
„ diction * où vous avez fait tomber le
„ Cardinal lui eſt extrêmement ſenſible.
„ Je m'en ſuis apperçu dans la converſa-
„ tion que je vous rends: car en parlant
„ avec lui de la fauſſe opinion qu'ont
„ leurs Maj. Cath. de mes ſentimens, il
„ m'a demandé avec un certain ton d'i-
„ ronie, ſi je ne pouvois point faire quel-
„ que uſage de vos bons offices pour
„ la détruire; attendu que vous étiez ſans
„ doute de mes amis, & que vous aviez
„ de plus, d'excellens ſouterrains à Ma-
„ drid? L'avis, & l'air dont on l'a ac-
„ compagné, partoit ſurement d'un cœur
„ ulceré. Vous croyez bien, au reſte,
„ que je n'ai fait ſemblant de rien; &
„ qu'en m'excuſant de m'ouvrir à vous,
„ par l'incertitude où j'étois ſi vous étiez
„ à portée de me rendre ſervice, & ſi
„ vous oſeriez l'entreprendre, j'ai laiſſé
„ totalement tomber la converſation ſur
„ votre ſujet. Ne negligez point, ſi vous

C 4 m'en

* *Proprium humani ingenii eſt, odiſſe quem læſeris.* Tacit. in Vit. *Agr.* p. 406.

„ m'en croyez, ce que je vous apprends ;
„ & ne vous flattez pas de faire revenir
„ un homme qui vous a offensé, qui
„ vient d'éprouver un effet desagreable de
„ votre vigilance, & qui vous craint d'u-
„ ne certaine façon. "

Vous ne m'annoncez rien de nouveau, repondis-je au Comte de Morville. J'experimentai hier l'équivalent de ce que vous venez de me dire ; & à votre exemple, j'ai paru ne rien voir. La justesse de ma remarque, dont je reçois actuellement la confirmation de votre part, ne changera pourtant rien à ma conduite, tant que je resterai ici : elle va seulement redoubler le desir que j'ai de reprendre incessamment le chemin d'Espagne, & d'éviter toute relation avec le Cardinal.

„ J'approuve fort l'une & l'autre reso-
„ lution (me dit alors le Comte de
„ Morville) : elles sont les seules qu'il
„ vous convient de prendre ; mais sur-
„ tout la derniere. "

La disposition avec laquelle je sortois de chez le Comte de Morville, étoit une assez mauvaise préparation à l'entretien que je devois avoir avec le Cardinal. Je ne laissai pas d'aller chez lui à l'heure accoutumée. Ma lettre à l'Archevêque d'Amida servit d'introduction à la conversa-
tion

tion. La matiere étoit seche : elle ne rouloit que sur les interêts particuliers du Prélat ; & ce que j'avois à rapporter sur cet article fut bientôt épuisé.

Le Cardinal me dit, qu'il répondoit aussi de son côté au Confesseur de la Reine ; & il me lut même sa lettre, qui contenoit beaucoup de temoignages de bonne volonté, mais dont les effets, & ceux de la protection du Roi, étoient cependant remis à l'époque de la conclusion de la paix.

La lettre de la Reine d'Espagne ne revint plus sur le tapis. Il n'en fut pas dit un mot, ni de la part de cette Eminence ni de la mienne. Nous avions chacun nos raisons d'user de cette discretion.

Au surplus, quoique je présumasse très peu de mon credit auprès du Cardinal ; je ne laissai pas d'hazarder de m'aquitter d'une commission que le Comte de MARCILLAC m'avoit donnée : c'étoit de supplier Son Eminence de lui accorder sa protection auprès de leurs Maj. Cath., pour qu'il pût reprendre dans leur service, le grade que son goût pour les négociations lui avoit fait perdre. Il s'agissoit pour cet effet d'une lettre du Cardinal à la Reine, ou au moins à l'Archeveque d'Amida qui contint quelques temoignages avantageux, du zele de cet officier général pour cette

Princesse, & du chagrin qu'il avoit d'être privé d'un emploi, qui lui facilitoit le moyen de se signaler. Ce bon office, dans le fonds, tiroit à peu de conséquence : je ne le demandois point dans la circonstance présente ; mais seulement, lorsque l'intelligence entre les deux Cours seroit parfaitement rétablie & devenue publique.

Cependant le Cardinal reçut d'abord assez mal ma proposition. „ Je ne suis „ point à portée (me dit-il) d'obtenir „ aucune grace pour personne en Espa- „ gne. Mr. de Marsillac a de mon credit „ en ce pays-là une opinion très mal „ fondée. D'ailleurs il me paroit peu con- „ venable de m'interesser d'une certaine „ façon à ce qui le regarde : & si la dé- „ mangeaison de venir jouer en France „ le personnage de reconciliateur, lui a „ fait abandonner le service d'Espagne „ aussi légerement qu'il avoit auparavant „ quitté celui du Roi ; il ne peut s'en „ prendre qu'à lui ".

Eh bien, Monseigneur, repliquai-je ; reduisons la très-humble priere que je vous fais pour Mr. de Marsillac, & ses esperances, à ceci seulement, que quand Votre Eminence écrira à Leurs M. Cath., Elle leur dira quelque petit mot à l'avantage de l'attachement que cet Officier conserve

sèrve pour Elles, & de la peine qu'il ressent, d'avoir eu le malheur de leur déplaire & de n'être plus à leur service.

„ A la bonne heure (me dit le Car-
„ dinal), j'y consens: & vous pouvez
„ en assurer Mr. de Marcillac, lorsque
„ vous le verrez ".

De retour chez moi, j'y trouvai ce dernier, qui m'attendoit pour savoir le succès qu'auroit eu mon intercession. Quand je lui eus rendu compte de la réponse du Cardinal, il se répandit en de grands remercimens; & il les prodigua également quand il vit ce premier Ministre. Mais tous ces témoignages de reconnoissance furent assès inutiles: car soit oubli, soit indifférence, soit enfin crainte de paroître avoir fait quelque attention à ce que j'avois dit; le Cardinal n'écrivit pas un mot en Espagne en faveur du Comte de Marcillac. Ce dernier ne parut à S. Em. digne de sa protection, que quand il prit le parti de s'unir à ceux qui me devinrent contraires en ce pais-là. Sa trahison à mon égard effaça non seulement la faute qu'il avoit faite, de quitter le service du Roi sans la permission de Sa Majesté; mais de plus elle le rendit digne aux yeux du Cardinal, d'obtenir la grande Croix de l'Ordre de St. Louis: & cette grace

devint la récompense de la double infidélité dont il étoit coupable, contre son Souverain & contre moi.

Après la mort du Comte de Marcillac, le Cardinal a fait passer cette distinction au Chevalier de S E V E, qui l'avoit méritée au même titre, & avec la circonstance encore plus remarquable, d'avoir tenté d'ébranler la fidélité des troupes du Roi.

Je travaille avec zele & avec succès à la réunion des deux Couronnes, à la reconciliation des deux Rois, & à lever les obstacles qui pouvoient retarder l'élevation de Mr. de Fleury au Cardinalat : j'attire à ce dernier la confiance de Leurs Maj. Cath. ; il l'employe en Espagne pour me la faire perdre, & son autorité en France, pour m'ôter la pension que je tenois de la bonté du feu Roi. Rien ne justifieroit un pareil procedé dans un particulier : à peine le remarque-t-on dans un Ministre*. Quel venin l'élevation & la puissance ne mettent-elles pas sur la passion & l'injustice ; & avec quelle facilité ne

* *Dives locutus est, & omnes tacuerunt; & verbum illius usque ad nubes perducent. Pauper locutus est, & dicunt: quis est hic? Et si offenderit, subvertent illum.* Eccles. c. 13.

ne font-elles pas regarder ceux en qui on les trouve, comme moderés, ſages & équitables, lorſqu'ils meritent le moins un ſemblable éloge ? Arrètons-nous là ; & laiſſons au Lecteur, à tirer de cette reflexion les conſéquences qu'il voudra.

Les inſtances de l'Abbé GALET, pour qu'en rendant compte à la Cour d'Eſpagne du changement dans le Miniſtere qui ſe préparoit, je previnſſe Leurs Maj. Cath. en faveur du Préſident Chauvelin, avoient été ſi preſſantes ; & les perſonnes de la part deſquelles il me parloit, les avoient elles-mèmes renouvellées avec un empreſſement ſi marqué, que je ne pouvois, ſans leur devenir ſuſpect, me diſpenſer de ſuivre leurs intentions. La promeſſe que j'avois faite à cet égard leur auroit paru très frivole, ſi je m'étois excuſé de leur en montrer l'exécution : & cette circonſtance me cauſoit une extrème embarras. Reduit à la néceſſité de menager les intérèts de Mr. Chauvelin, ſans préjudicier à ceux du Comte de Morville ; je pris le parti d'écrire deux lettres à l'Archevèque d'Amida : l'une pour être montrée aux perſonnes en queſtion, & l'autre pour expliquer au Prélat les raiſons qui m'obligeoient à prendre cette précaution.

La premiere ne regardant uniquement que

que le Président Chauvelin, je rendois fidelement au Confesseur de la Reine, tout ce que les personnes dont je viens de parler, m'avoient rapporté à l'avantage de ce Magistrat : l'étendue de ses lumieres, de ses connoissances, & principalement son attachement pour Leurs Maj. Caht. ; en un mot, je donnois, autant qu'il m'étoit possible, une opinion aussi avantageuse des qualités de son cœur, que de ses talens. J'apprenois ensuite à l'Archevèque, le goût & la confiance que le Cardinal laissoit de plus en plus entrevoir pour lui ; & qui, suivant toute apparence, le conduiroient à remplir incessamment une place dans le Ministere : & à ce sujet je conseillois à l'Archevèque, de m'écrire quelque chose d'obligeant sur le compte du Président Chauvelin, afin que le montrant aux personnes qui travailloient à son élevation, ce qu'elles lui rapporteroient servit à entretenir & à augmenter son zele pour Leurs Maj. Cath.

La seconde lettre, qui concernoit uniquement le Comte de Morville, renfermoit une partie de mes conversations avec ce Ministre ; les assurances qu'il m'avoit données fréquemment de son respect pour Leurs Maj. Cath., de la reconnoissance

qu'il

qu'il conservoit de la grace * qu'il tenoit de leur bonté, & du desir qu'il avoit de meriter leur bienveuillance. Je disois ensuite, qu'ayant examiné avec tout le soin possible, sur quoi pouvoit être fondée la partialité qu'on lui imputoit pour l'Angleterre; je n'avois rien trouvé qui dût autoriser une semblable opinion: & je rappellois à ce propos à l'Archevêque d'Amida, ce que je lui avois précédemment écrit sur cet article, par rapport à certaines lettres qu'on avoit regardées comme la production du Comte de Morville, quoiqu'elles fussent celle du seul Cardinal. Je n'oubliois pas non plus de faire le détail des prétendus obstacles, que cette Eminence supposoit que le Comte de Morville avoit essayé de mettre à la prompte réunion des deux Couronnes: & je citois, pour preuve de l'injustice d'un pareil soupçon, les instances que le dernier m'avoit souvent renouvellées depuis la signature des Préliminaires, de représenter à Leurs Maj. Cath., combien leurs intérêts & l'accomplissement de leurs desseins exigeoient, qu'Elles hâtassent la conclusion de leur réconciliation avec le Roi leur neveu. Je faisois part aussi à l'Archevêque de l'em-

pressé-

* La Toison d'or.

preſſement que ce Miniſtre marquoit, de parvenir à diſſiper les préventions qu'il ſavoit que Leurs Maj. Cath. avoient contre lui ; les meſures qu'il prenoit dans cette vue, même auprès du Cardinal ; & tout ce qu'il m'avoit prié d'écrire en Eſpagne, tendant à ce but. Enfin, ne négligeant rien pour faire échouer les mauvais offices que j'étois aſſuré que l'on continuoit de rendre au Comte de Morville auprès de Leurs Maj. Cath. ; je terminois ma lettre par dire à l'Archevêque : que ſi la mauvaiſe volonté que le Cardinal me paroiſſoit avoir contre ce Miniſtre, jointe aux aſſauts des ennemis qu'il avoit, le faiſoient ſuccomber ; je croyois en ce cas-là, que nul ne conviendroit mieux que le Préſident Chauvelin, pour remplir ſa place.

Quand je montrai au Duc de CHAULNES ce que j'écrivois touchant le Préſident Chauvelin, il me dit, que quoiqu'il n'y eût rien à ajouter à l'éloge que je faiſois de ce Magiſtrat ; j'aurois néanmoins dû informer l'Archevêque d'Amida, des moyens que l'on ſavoit que le Comte de Morville avoit pris, pour traverſer les bonnes intentions du Cardinal, tant au ſujet de la paix générale, qu'à celui en particulier de la réunion des deux Couronnes.

ronnes. „ Cet article (ajoûta ce Sei-
„ gneur) auroit mis dans un tout autre
„ degré d'évidence, la contradiction qu'on
„ est bien aise de faire remarquer en Es-
„ pagne, entre les sentimens des deux
„ hommes dont vous parlez. Le Cardi-
„ nal & Madame .... ne vous ont-ils
„ point raconté les particularités sur ce
„ sujet, dont le premier prétend être
„ bien informé?

Oui, lui répondis-je; l'un & l'autre me les ont fait connoître: mais je vous avoue, que la part que l'on donne au Comte de Morville dans toutes ces intrigues, ne me paroit point prouvée; & je ne saurois, sur des bruits, ou, si vous voulez, sur quelques légeres vraisemblances, risquer de faire porter un faux jugement des dispositions de ce Ministre. Je veux bien servir, autant que je le puis, le Président Chauvelin, & faire rendre justice à son merite; mais sans avoir à me reprocher d'avancer la perte du Comte de Morville, par des avis dont la certitude me semble fort équivoque. Fournissez-moi des faits qu'on ne puisse contester; je les ferai valoir: mais jusqu'à ce tems-là, trouvez bon que je m'en tienne à rendre service à l'un, sans faire du mal à l'autre.

Le Duc de Chaulnes, dont on a connu la pieté, ne blâma point mon sentiment; mais soit prévention de sa part, soit confiance dans ce que le Cardinal lui en avoit apparemment dit, il croyoit de bonne foi, que le Comte de Morville avoit trahi son devoir en faveur de son intérêt particulier: & cette idée lui faisoit desirer l'éloignement d'un Ministre qu'il croyoit infidele, ou mal intentionné. Je tâchai, sans affectation, de la dissiper, & de l'engager au moins à ne la point suivre trop précipitamment: mais je crus n'être parvenu qu'à lui faire embrasser le dernier parti.

Le Courier que la Cour d'Espagne avoit dépêché à Paris le 7. de Juillet, me remit une longue lettre de l'Archevêque d'Amida. Il m'informoit que le Nonce & Mr. de FONSECA devoient parler au Cardinal, au sujet des explications & des changemens que Leurs Maj. demandoient sur certains articles des Préliminaires, avant de les ratifier; & des raisons qu'Elles avoient de retenir le vaisseau Anglois nommé *le Prince Frederic*, comme un dédommagement des hostilités commises injustement, par la Nation Angloise, aux Indes & en Europe.

Le

Le Prélat me recommandoit ensuite, d'appuyer auprès du Cardinal les sollicitations que feroient ces deux Ministres, & de ne rien négliger pour qu'elles eussent un bon succès.

La nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre, qu'on savoit à Madrid, engageoit aussi l'Archevêque d'Amida, à me charger de sonder un peu les dispositions où se trouvoit le Cardinal sur cet événement; & s'il n'y auroit pas moyen de le faire servir à obtenir du nouveau Roi, la restitution de *Gibraltar* ou de *Port-Mahon*.

Les instances de l'Ambassadeur d'Hollande pour l'entiere levée du Siege de la premiere de ces deux Places, importunant la Cour d'Espagne; le Prélat me laissoit la liberté d'assurer le Cardinal, que Leurs Maj. Cath., pour montrer au Roi leur neveu la confiance qu'Elles avoient en lui, étoient disposées à s'en rapporter à ce que ce Monarque décideroit; mais il ajoûtoit le correctif, de proportionner à cet égard les assurances que je donnerois, sur le plus ou le moins de bonne volonté que je trouverois dans le Cardinal.

Enfin à la suite des affaires générales, l'Archevêque passant à ce qui m'étoit personnel, me repetoit que le Roi & la Reine lui

lui avoient ordonné tout nouvelleme
de m'apprendre que leur intention é
de me placer dans le Ministere en E
gne, ou de me nommer Ambassadeu
telle Cour où je voudrois aller: mais q
si préferant de rester en France, a
que j'y paroissois disposé, je souhait
d'y obtenir quelque dignité Ecclésiasti
ou tel benefice que je jugerois pou
me convenir; Leurs Maj. écriroient
Cardinal en ma faveur. Le Prélat
prioit de lui expliquer en toute lib
mes sentimens sur cet article.

Cette derniere partie de la lettre, d
je rapporte à peu près la substance,
vant de réponse à une proposition
j'avois faite à l'Archevèque d'Amida;
de preuve en même tems du désinter
ment que j'ai toujours observé; je c
devoir exposer ici le dessein que j'av
& les démarches que je fis conséqu
ment. On ne pourra point m'impu
dans le détail ou je vais entrer, de c
cher après coup à montrer une mod
tion que je n'avois pas. Les lettres écı
de ma main au Confesseur de la Rei
dont on s'est emparé, & en particu
celle que je cite, sont des documens qı
n'a qu'à produire pour me confond
si j'en impose.

Le concours extraordinaire & imprévû de certains évenemens, m'ayant fait entrer dans des affaires délicates & importantes, qui n'avoient nul rapport à mon état & à ma situation ; la nécessité où je m'étois trouvé n'avoit apporté aucun changement à ma maniere de penser : & sans me prévaloir de cette circonstance, ni de celle où je me trouvois en même tems, d'être appellé en Espagne lorsque tous les François en étoient bannis ; loin de faire aucune démarche pour augmenter le petit Revenu que je m'étois reservé ; je ne demandai, pour fournir aux frais du voyage, que cent pistoles de gratification. Un Courier qu'on auroit dépêché se seroit cru en droit d'en prétendre une plus forte.

Arrivé à Madrid, je n'y avois pas moins évité qu'en France l'éclat & la publicité. J'y subsistois sans autre secours d'étranger que celui de la pension que le feu Roi m'avoit accordée : & l'on ne trouvera point dans les lettres ou dans les papiers qui m'ont été enlevés, que j'aye sollicité personne pour obtenir le moindre benefice ; ni, quoiqu'à portée d'aspirer aux plus hautes dignités de mon état, j'aye tenté de profiter de cette facilité pour en obtenir quelqu'une.

La vaste ambition à laquelle le Cardinal de Fleury & ses partisans, ont jugé à propos de répandre par tout que j'étois livré, s'accorde mal, ce me semble, avec une moderation si constante. Quand l'esprit & le cœur sont remplis d'une passion, elle échappe à toute la vigilance de celui qui la veut cacher. La dissimulation & l'hypocrisie peuvent bien pendant quelque tems empêcher qu'on ne la découvre; mais l'artifice dure peu; & quand on perd l'esperance de le faire servir à sa fortune, & qu'on ne rencontre de toutes parts qu'obstacles & que contradictions, le chagrin, le découragement, & souvent les plus humiliantes bassesses auxquelles on a recours pour parvenir à ses fins, découvrent bien-tôt ce que l'on doit penser du prétendu desinteressement qu'on affectoit.

Le principe qui m'avoit porté à me défaire volontairement de mes biens, n'étant point, graces au Seigneur, de ce caractere, n'a point aussi éprouvé ces sortes de vicissitudes; & je n'aurois jamais donné lieu à mes ennemis de le croire équivoque, si le projet que j'avois formé, & que je vais exposer, se fût exécuté.

Le succès des négociations qu'on m'avoit

roit consi , l'élevation où il pouvoit me conduire, & qu'on me faisoit envisager, n'alteroient point le goût qui me faisoit préferer une vie retirée & tranquille, à celle, bien differente, que les conjonctures où je me trouvois m'obligeoient de mener. Ce que l'on me proposoit de la part de l'Espagne, quoique très capable de séduire, ne m'éblouissoit point: & bornant tous mes desirs, à voir la conduite que j'avois tenue, approuvée par quelque marque publique * de satisfaction ou de la Cour d'Espagne ou de celle de France; une Abbaye obtenue de la derniere par la protection de l'autre, remplissoit parfaitement mon objet. Mes vues, si mon dessein réussissoit, étoient, dès que je me serois entierement aquitté des commissions dont Leurs Maj. Cath. m'avoient chargé, de reprendre † aussitôt le même genre de vie que l'on m'avoit vû suivre; & de me mettre à l'abri, pour le reste de mes jours, de l'envie, de la médi-

* *Trahimur enim omnes laudis studio, & optimus quisque maxime gloria ducitur.* Cicero pro Archia.

† ——— ——— ——— *Servetur ad imum Qualis ab incepto processerit, & sibi constet.* Horat.

médisance & de l'agitation qui regnent dans les Cours.

C'est dans ce sens que j'avois écrit à l'Archevêque d'Amida ; & c'est en con[illegible] n e [illegible], au sujet duquel je [illegible] is ou [illegible], qu'il m'informoit [illegible] favorab[illegible] dispo[illegible]tions de Leurs Ma[illegible] ol [illegible] pouvois sans doute, turt [illegible] ap[illegible] ce qui venoit de se passer [illegible] t au Chevalier Du Bourk, sans [illegible] de semblables dans le [illegible] é les obstacles que p[illegible] o[illegible] côté-là, comme le [illegible] où abo[illegible] ssoit [illegible] proposition que je [illegible] faire, c[illegible] à merveille avec [illegible] cette opposition que mettoit ce Ministre à tout ce qui pouvoit me conduire à remplir quelque place considerable ; je ne croyois point impossible de lui faire approuver ma maniere de penser. J'éprouvois [j'ose le dire] une véritable joye, d'envisager qu'en parvenant au but où je tendois, mes négociations finiroient avec autant de modestie que de décence ; & que je joindrois à cet avantage, celui, que je n'avois pas moins à cœur, de sortir d'une dépendance à l'égard du Cardinal, que je voulois principalement éviter.

Tel étoit le plan que j'avois formé, & qui n'offre rien d'incompatible avec

les

les sentimens convenables à mon état. S'il eût réussi, je rentrois dans le port d'où j'étois sorti, sans toucher aux écueils que je devois craindre. Mais c'étoit en vain que je cherchois à jouir de ce calme ; & entraîné malgré moi dans une mer agitée, j'étois destiné à me voir sans cesse environné d'orages & de tempètes, & souvent près d'être submergé.

La lettre que le Courier arrivé d'Espagne m'avoit remise, m'ayant obligé de voir le Cardinal, je lui rends compte à mon ordinaire de ce qu'elle contenoit. Il en savoit à peu près l'équivalent, par ce que Mr. VAN DER MEER d'une part ; le Nonce & Mr. de FONSECA de l'autre, lui avoient appris. Le premier lui faisoit clairement entendre, qu'il n'y avoit que la fermeté qu'il montreroit à faire exécuter les Préliminaires, qui pût vaincre la resistance qu'il trouvoit en Espagne à les accepter. Les deux autres représentoient au contraire, qu'il falloit, en usant de quelque condescendance pour Leurs Maj. Cath., les conduire insensiblement au point qu'on desiroit.

Le Cardinal, à qui des avis si opposés causoient beaucoup d'inquiétude, & qui voyoit multiplier les embarras dont il avoit compté que les Préliminaires le dé-

livreroient, murmuroit fort contre la conduite de la Cour d'Espagne : & ce qui augmentoit encore son mécontentement, étoit la crainte, qu'après être devenu l'arbitre des Puissances de l'Europe, & le centre où toutes les négociations qui concernoient leurs intérêts venoient aboutir, toutes les chicanes de la Cour d'Espagne ne fissent prendre la route de Vienne aux affaires qui s'étoient reglées à Paris ; & que ce changement n'éclipsât tout-à-coup la gloire, que la conclusion de la paix venoit de lui aquerir.

C'est dans cette situation que je le trouvai en l'abordant ; & il ne me dissimula point le chagrin que lui causoient les nouvelles qu'il avoit reçues. Ce que j'essayai de dire pour lui donner meilleure opinion des intentions de la Cour d'Espagne, fit peu d'effet sur son esprit. Il me dit tout net, qu'il n'avoit garde de s'en rapporter là-dessus à mes raisonnemens, ni aux promesses de Mr. l'Archevêque d'Amida : & que ce Prélat se trompoit assurément de croire, qu'il voulût à son exemple adopter toutes les variations qui survenoient dans les résolutions de la Cour d'Espagne ; & que les autres Puissances dussent avoir la même complaisance.

„ J'aurois

,, J'aurois parié (ajoûta-t-il) que les
,, choses tourneroient en Espagne de la
,, maniere dont l'Ambassadeur d'Hollande
,, me l'écrit. On est en usage en ce pays-
,, là de ne rien finir ; & l'on trouve à
,, tout ce qu'on y propose, des difficul-
,, tés où les autres Cours n'en voyent
,, aucune. Celle, je ne vous le cache
,, point, de la levée entiere du Siege
,, de Gibraltar, est en verité comique.
,, Le Roi sera toujours sensible aux é-
,, gards que le Roi son Oncle lui mar-
,, quera ; mais de prétendre faire valoir
,, celui de laisser à la décision de Sa Maj.
,, la fin d'une entreprise qui est démon-
,, trée impossible, ne sauroit le flatter ;
,, & sans tant de cérémonies, il seroit
,, bien plus convenable de faire servir,
,, comme je vous l'ai dit, la signature
,, des Préliminaires à sortir d'embarras ;
,, & à laisser le public dans un doute sur
,, le succès de ce Siege ; qui donnât, si
,, vous voulez, quelque prix au préten-
,, du sacrifice qu'on feroit de renoncer
,, à le continuer. Je me propose d'écrire
,, dans peu de jours à la Reine d'Espa-
,, gne. Il faudra, s'il vous plait, que
,, nous nous revoyons alors. J'aurai par-
,, lé au Nonce & à Mr. de Fonseca ; &
,, je serai plus en état qu'aujourd'hui,

„ de concerter avec vous ce qu'il sera bon
„ que de votre côté vous répondiez à l'Ar-
„ chevêque d'Amida : quoique ce soit
„ dans le fond une vraye illusion, de se
„ flatter qu'il veuille ni qu'il ose con-
„ tredire en rien les sentimens de la
„ Reine ".

Cette réponse du Cardinal me faisant voir, que je ne pouvois rien écrire de positif sur ses dispositions par l'Ordinaire qui devoit partir le lendemain ; je cessai d'entretenir ce Ministre de ce qui avoit rapport aux affaires générales ; & comme je voulois répondre pour ce qui m'étoit personnel aux propositions que m'avoit faites l'Archevêque d'Amida, & que je considerois qu'il étoit tems de prendre le parti, ou de retourner en Espagne ou de rester en France ; je me déterminai à profiter de l'occasion, pour sonder les sentimens du Cardinal sur les vues que j'avois, afin d'être en état de parler au Confesseur de la Reine d'une maniere positive.

Après avoir donc dit à cette Eminence, que je reviendrois la trouver, comme elle le desiroit, & que jusqu'alors je n'écrirois rien en Espagne de la conversation que nous venions d'avoir ; j'ajoûtai, que j'étois cependant dans la nécessité de m'expliquer avec

avec l'Archevêque d'Amida sur certains articles qui ne regardoient que moi seul, & qui ne me permettoient pas de differer à lui donner les éclaircissemens qu'il me demandoit.

Le Cardinal m'interrompit à ces mots avec une agitation qui me parut marquée, pour me prier de lui apprendre ce que l'Archevêque me mandoit d'interessant pour moi ; & d'être persuadé qu'il prendroit une part sincere aux graces que Leurs Maj. Cath. voudroient m'accorder.

Elles sont, répondis-je, de differentes especes : les unes dépendent uniquement des bontés du Roi & de la Reine ; & les autres de Votre Eminence.

„ De moi (repartit le Cardinal avec „ émotion) ! Eh, à quoi puis-je vous „ être bon en Espagne ? Mon credit en „ ce païs-là est petit ; & je crains même „ qu'il ne diminue encore. "

Je n'en ay pas la même opinion, repliquai-je : mais il n'est pas question de faire usage de la bonne volonté de Votre Eminence ; c'est au contraire de celle de Leurs Maj. Cath. dont je veux me servir auprès de vous. Puis-je me flatter que vous ne désapprouverez point ce desir ?

„ Comme je ne puis imaginer de quoi „ il s'agit (me repartit le Cardinal) ayez

„ la bonté de vous expliquer. Mais il en
„ suffit encore pour que vous alliez Am-
„ bassadeur de France à Madrid, permet-
„ tez-moi de vous dire, que la proposi-
„ tion ne peut avoir lieu ; & que j'ai mê-
„ me pris certains engagemens à cet égard
„ qui ne peuvent compatir avec ce
„ projet."

La vue que j'ai actuellement, Monseigneur, répondis-je, est bien éloignée de celle dont vous me parlez. La lettre de Mr. l'Archevêque d'Amida vous fera voir en quoi elle consiste, & où se bornent mes desirs. Si vous les trouvez justes, & pourvû que Votre Eminence me permette de l'apprendre à ce Prélat, je ne serai Ambassadeur ni en France, ni en Espagne, ni en aucun endroit : & dès que j'aurai achevé d'exécuter en cette Cour les ordres de Leurs Maj. Cath., je rentrerai bientôt dans l'état paisible & tranquille, dont j'ai été tiré par je ne sai quel concours d'événemens & de circonstances, que je ne pouvois prévoir. En disant ces mots, je présentai au Cardinal la lettre de l'Archevêque d'Amida. Mais comme il me dit, qu'il suffisoit bien que je lui en rapportasse le contenu ; je lui exposai alors tout au vrai ce que j'avois écrit à ce Prélat au sujet de mes vues de rester en France, & d'y obtenir

une

une Abbaye, & ce qu'il me répondoit sur cet article.

C'est de bonne foi, continuai-je, que je me suis proposé, en prenant l'Etat Ecclésiastique, de fuir le commerce du grand monde; & quand on a formé cette résolution, il convient à tous égards de la soutenir. On rapporte bien rarement de la retraite un visage à la mode; il paroît presque toujours ou ridicule ou indécent: & je suis tellement de cet avis, que ce n'est qu'avec une secrette repugnance, que dans certaines occasions je sors un peu de la solitude où je me tiens le reste du tems, & par la pure nécessité que m'impose à cet égard l'exécution des ordres qu'on m'a donnés. La bienséance, & j'ose dire aussi mon inclination, me rappellant à un genre de vie entierement diferent; je souhaite sincerement de le reprendre. Que si après cela je parois faire dépendre, en quelque façon, l'exécution de ce projet de la grace que Votre Eminence voit que je voudrois obtenir; c'est que je la crois nécessaire pour justifier ma conduite aux yeux du public; & que l'usage que j'en ferai, servira en même tems de preuve, qu'il n'y a dans mes sentimens ni variation ni légereté. L'exemple de plusieurs fameux dévots, qui veulent être regardés comme tels, sous

cependant rien perdre des avantages qu'ils recherchent, me semble mauvais à suivre. Je n'entens rien à toutes les pieuses cérémonies, qu'ils font sans cesse avec eux-mêmes ou avec ceux qu'ils consultent, pour se déguiser leur ambition : & je suis persuadé que cette religieuse charlatanerie n'en impose à personne. Je ne dois point rougir d'être venu travailler à réunir les deux Couronnes ; l'ouvrage n'a rien que de conforme à mon état : & sans faire intervenir dans ce qui me regarde, l'avis de quelque Directeur renommé ; le bon sens me dicte, que comme on ne sait qu'imparfaitement dans le monde ce que j'ai fait pour conduire cet ouvrage au point où il est à présent, il faut qu'une marque publique de la satisfaction qu'on a des services que j'ai rendus, me mette à l'abri de passer pour un intriguant ; & que mon attention à n'entrer desormais dans aucune affaire d'Etat, ôte tout soupçon que je me livre à une ambition déplacée, & directement contraire à ce qu'on devoit attendre du desinteressement que j'ai montré. Voila les seuls motifs, dis-je au Cardinal en finissant, qui m'ont déterminé à faire à l'Archevêque d'Amida la proposition à laquelle il me répond dans sa lettre. Votre Eminence voit par la préférence que

je

je donne à ce qui en est l'objet, sur celui d'un goût bien different que contient la sienne, que je ne m'écarte point de ma premiere maniere de penser : & si elle peut aujourd'hui m'attirer votre protection, pour arriver au but où je tends, j'ose vous promettre de ne point vous importuner pour multiplier ou accroître le bienfait que vous aurez bien voulu me procurer.

Le Cardinal, qui ne s'attendoit point à m'entendre tenir un tel langage, & qui se voyoit reduit, par l'alternative que la lettre de l'Archevêque d'Amida contenoit, à déclarer l'utilité que les deux Cours avoient retirée de mon voyage en France ; ou à me voir remplir en Espagne quelque place considerable : le Cardinal, dis-je, pour s'épargner ce double desagrément, forma dès lors le dessein, d'éluder sous de spécieux prétextes de me faire obtenir la grace que je demandois en France ; & de travailler en même tems à me priver de celles que l'on m'offroit en Espagne.

Selon ce plan charitable, il me répondit avec l'air embarrassé & sec que donne ordinairement une situation où les sentimens ne sont point d'accord avec les paroles : Qu'il convenoit avec moi, qu'ayant pris l'état Ecclesiastique pour vivre avec

moins de dissipation, on ne pouvoit s'empêcher d'être surpris, de me voir plus occupé d'affaires de politique, & des vues d'élevation qu'elles supposoient en moi, que si j'avois resté dans le monde; & que c'étoit effectivement desabuser le public de cette opinion, & se mettre à l'abri de sa censure, que de suivre le projet dont je venois de l'entretenir. „ Mais (ajouta-t-il) „ quoique je me fisse un plaisir de vous faciliter le moyen de l'exécuter, & de „ porter le Roi à vous accorder une Abbaye, puisque vous n'aspirez pas plus „ haut; la chose est actuellement impossible. Ce seroit dévoiler le sujet de votre „ voyage en ce pais, qui doit rester caché: & d'ailleurs, la connoissance „ qu'on a de l'engagement que vous avez „ pris de rester au service du Roi d'Espagne, pourroit, ce me semble, vous „ faire taxer de cupidité, si l'on vous „ voyoit recevoir des graces du Roi; & „ de légereté, si vous restez à présent en „ France. Vous savez qu'on ne peut servir deux Maitres."

Je suis, à ce qu'il me paroit, repliquai-je, bien éloigné de m'attirer un pareil reproche. La grace que je demande ne tend qu'à me procurer un établissement & une demeure en France où je préten-

prétends résider : & il ne s'agit plus, par conséquent, ni d'aspirer à aucune dignité en Espagne, ni de représenter sur le theatre d'aucune Cour, un personnage opposé à l'esprit qui m'a fait préferer l'état Ecclésiastique à tout autre. Si je parois rechercher un bien-fait, c'est uniquement dans la vue, aussi juste que permise, de le faire servir à justifier mes démarches ; à reprendre ma premiere situation ; & à faire voir, que si des circonstances imprévues m'ont tiré d'un état paisible, je le reprens aussi-tôt qu'elles cessent, & que les négociations dans lesquelles j'ai été entraîné, se sont terminées à la satisfaction des deux Couronnes.

„ C'est justement (reprit le Cardinal „ avec quelque vivacité) ce que vous „ supposez fait, & qui ne l'est cependant „ pas : car vous voyez que la Cour d'Es„ pagne recule au lieu d'avancer ; & que „ dans l'idée bien fondée que l'on a ici, „ qu'elle vous a envoyé pour exécuter „ différentes commissions, il n'est pas à „ propos que le Roi vous accorde au„ cune marque publique de sa satisfac„ tion ; puisque ce seroit donner lieu à „ penser, que ce qui s'est passé par votre „ entremise, étant fini, n'avoit appa„ remment nul rapport à ce qu'on voit

„ & à ce qu'on fait ; & que par consé-
„ quent, l'Espagne & nous, avons été
„ plus loin qu'on ne pense".

Ces objections aussi frivoles que mal fondées, me faisant toujours mieux appercevoir la mauvaise volonté du Cardinal, je fus très offensé qu'il me la manifesta si clairement. Cependant la prudence voulant que je dissimulasse mes sentimens, je répondis à ce Ministre : Que franchement je croyois, après que les Préliminaires de la paix étoient signés, & puisqu'on parloit ouvertement d'envoyer un Ambassadeur à Madrid & d'en recevoir un de Leurs Majest. Cath., que le mistere de mon voyage & de mes operations étoit suffisamment connu & éclairci ; & que les petites difficultés qui restoient à lever, n'étant plus qu'indirectement de mon ressort, puisque le soin de les applanir étoit remis aux Nonces, ne mettoient point d'obstacle à ce qu'il plût au Roi de me donner un témoignage de sa bienveuillance : Qu'à l'égard des raisonnemens du public, il me sembloit que quand on auroit vu l'usage que je prétendois faire d'une grace d'ailleurs peu éclattante ; ce que j'avois pris la liberté de représenter là-dessus à Leurs Maj. Cath. ; l'approbation qu'Elles avoient donnée à mes desseins ;

&

& la part qu'Elles daignoient prendre à ce qui pouvoit les faire réussir : on ne tireroit de tout cela que la conséquence toute simple & toute naturelle, que j'avois voulu, en menageant les intérèts de ma réputation & de mon honneur, reprendre le train de vie que j'avois embrassé, & m'éloigner de tout ce qui pouvoit y être contraire.

Ce que je représentois au Cardinal, étoit si conforme à ce que la bonne foi & la moderation me dictoient, que tout autre que lui, moins prévenu contre moi, ou moins resolu de traverser tout ce qui devoit tourner à mon avantage, se seroit prèté à mes raisons, & auroit essayé, en me donnant quelques esperances, de me cacher ses sentimens. L'effort étoit apparemment trop grand, ou auroit trop coûté au Cardinal. Il ne put gagner sur lui de le faire, ni de m'offrir ses bons offices pour m'attirer une si mince faveur. Loin de là il continua toujours de m'assurer, que ce que je demandois tiroit à conséquence, par les soupçons que la grace qu'on m'accorderoit pouvoit faire naître à Vienne, en Angleterre & en Hollande, sur ce que j'étois venu négocier en France.

Convaincu alors de l'inutilité des raisons que j'avois employées, & de mes instances ;

instances ; & presque honteux de rechercher avec tant d'empressement ce qu'il étoit naturel que l'on m'offrit : je dis à ce Ministre, avec un sourire dont je m'embarrassai peu qu'il démêlât le principe : Que puisque ma proposition avoit tant de relations avec les affaires de l'Europe, & que l'on ne pouvoit m'accorder une Abbaye, sans causer de l'inquiétude à d'aussi grandes Puissances que l'étoient celles dont il me parloit ; je me rendois à des considerations si importantes : & que cessant, dès l'instant & pour toujours, d'entretenir S.Em. d'un projet dans lequel il ne lui convenoit point d'entrer ; j'allois accepter ce que Leurs Maj. Cath. me faisoient offrir, & continuer quoiqu'avec peine, à marcher dans une carriere, où je n'avois certainement jamais prévu que je dûsse entrer.

Ce discours, & le point de vue qu'il présentoit, étoient aussi peu du goût du Cardinal que la proposition que je lui avois faite. Cependant comme celle-ci tendoit à une exécution prochaine, & que l'accomplissement des promesses que me faisoit la Cour d'Espagne, restoit encore dans un éloignement susceptible de grands changemens ; cette Eminence joi-

gnoit

gnoit vraisemblablement au plaisir secret, de rendre inutiles les mesures que j'avois prises pour terminer en France d'une maniere honorable les commissions dont j'étois chargé, celui d'envisager, qu'il auroit dans peu de tems plus d'un moyen, pour traverser avec le même succès mes desseins en Espagne.

Une espérance si flatteuse mettant le Cardinal dans une assiette d'esprit plus tranquille qu'il ne l'avoit montrée dans le commencement de notre conversation, il ne m'entretint plus, pendant le peu de momens que je restai avec lui, que de l'élévation & de la grande fortune, qui, selon la lettre de l'Archevêque d'Amida, m'attendoient en Espagne. Mais en faisant mine de vouloir sur ce sujet me tenir quelques discours flatteurs, je remarquois dans ses expressions un mélange si singulier de politesse, de dépit & d'ironie; que quand je n'aurois pas sû à quoi m'en tenir sur cet article, il n'en auroit pas fallu davantage pour me donner la plus juste assurance de ses sentimens.

L'idée que ce Ministre avoit des miens étoit, suivant toute apparence, assez semblable. Tout déplaît dans un homme qui nous rappelle le souvenir de notre injusti-

ce ou de notre fausseté ; & le Cardinal, qui se sentoit coupable envers moi de l'une & de l'autre, me regardoit comme un ennemi secret, qui n'attendoit que l'occasion & la possibilité de porter quelque atteinte à l'opinion de droiture & d'équité qu'il vouloit qu'on eût de lui. On peut juger de ce qu'une pareille opinion fait entreprendre à un Ministre aussi absolu que puissant, contre celui qui la fait naître : & ce que je vais continuer de rapporter, ne servira pas peu à le mettre dans tout son jour.

La lettre que l'Archevêque d'Amida m'avoit écrite, semblant supposer que ma réponse sur les deux propositions qu'il me faisoit, seroit aussi tôt suivie d'une décision de Leurs Majestés ; le Cardinal, qui en craignoit les suites, voulût à quelque prix que ce fût la détourner, ou au moins la suspendre. Dans ce dessein, il me dit lorsque je me retirai (c'étoit le lundi au soir, jour du départ de la poste de Versailles pour l'Espagne) qu'étant déja tard, & ce que j'avois à écrire à l'Archevêque d'Amida pouvant être long, il me conseilloit d'envoyer mon paquet à *Barjac* son valet de Chambre, qui seroit averti de le joindre à ceux de Son Eminence, qu'on

qu'un Cavalier devoit porter le lendemain matin à Paris.

Quoique la bonne volonté & l'offre qui l'accompagnoit me parussent fort équivoques, je ne laissai pas d'y paroître sensible, & de remercier le Cardinal de la facilité qu'il vouloit bien me donner. Mais en même tems, pour découvrir quel en pouvoit être le principe, je répondis, que si Son Eminence vouloit bien joindre à l'obligeante attention qu'Elle me marquoit, celle de paroître prendre quelque part, quand Elle écriroit à Leurs Maj. Cath., aux graces qu'Elles vouloient m'accorder, j'étois persuadé que cela serviroit beaucoup à fortifier les bonnes intentions qu'Elles avoient pour moi ; & que par conséquent je la suppliois, de me donner cette marque de l'honneur de son estime.

„ J'ai déja exécuté, Monsieur, (me dit-il „ le Cardinal avec un sérieux affecté) ce „ que vous desirez de moi ; & j'ai en plu„ sieurs occasions rendu témoignage à „ Leurs Maj. Cath., de la prudente & „ sage conduite que vous avez tenue ici „ dans l'exécution des ordres qu'Elles „ vous ont donnés. Vous voyez que ce „ que j'ajouterois à cela, seroit une ré„ petition ennuyeuse & inutile ".

Cette

Cette réponse achevant de me devoiler les intentions du Cardinal ; je répondis avec la même cordialité, que ne connoissant point toutes les obligations que j'avois à Son Emin., je la priois d'excuser mon indiscrétion & mon importunité. J'ajoutai, que j'espérois dans peu recueillir en Espagne les fruits de ses bons offices ; que j'allois prier l'Archevêque de m'en obtenir la permission de Leurs Majest. ; & qu'au surplus, puis qu'Elle agréoit que je fisse remettre à son valet de Chambre ma lettre, pour qu'on la joignit aux siennes, j'aurois soin qu'on la lui portât avant qu'elle fût réveillée.

Quoique rien ne fut plus capable de satisfaire l'ambition, que les promesses de L. M. C., je ne me sentois aucune démangeaison de les faire servir à être placé dans le Ministere. Je connoissois trop bien l'esprit & les intrigues qui regnoient dans leur Cour, pour vouloir m'exposer aux désagrémens que pouvoit m'attirer une élevation passagere ; & d'ailleurs, sans affecter de suivre les maximes de certains Courtisans, qui, pour arriver plus surement à leurs fins, cachent l'ambition qui les agite sous une apparente moderation ; l'idée que je m'étois faite du peril, des pieges

pieges & de l'amertume que la place de Ministre entraîne presque toujours après soi, étoit plus que suffisante pour me guerir du desir de la posseder.

C'est aussi de cette façon-là que je m'expliquois avec l'Archevêque d'Amida : & après l'avoir informé des singulieres difficultés que le Cardinal avoit trouvées à m'obtenir une Abbaye en France, & qu'il n'étoit plus question de suivre le projet que j'avois formé d'y rester ; je représentois à ce Prélat, que puisque Leurs Majestés vouloient bien me donner quelque marque de leur bienveuillance, & ne croyant point avoir les lumieres & les talens nécessaires pour remplir une place dans le Ministere en Espagne, je ne voyois rien de plus convenable pour moi, que d'être employé dans quelque Cour étrangere à leur choix : Que je m'en remettois entierement à ce qu'Elles décideroient : & que s'il m'étoit permis d'exposer à cet égard mon inclination, sans sortir des bornes de la soumission que j'aurois constamment pour leurs ordres, je croyois les exécuter avec plus de succès auprès du Roi de Sardaigne * que dans tout autre endroit ; attendu que mon pere en

* Victor Amedée.

en avoit été traité très favorablement pendant qu'il avoit servi sous ses ordres en Italie ; que la Reine son Epouse † avoit eu beaucoup de bontés pour feue ma mere, à qui même elle en avoit donné de tems en tems des marques par ses lettres * pendant sa vie ; & que Madame la Dauphine leur fille les avoit poussées jusqu'à la confiance.

Après

† *Anne Marie* d'ORLEANS.

* LETTRE de S. A. R. Madame la Duchesse de *Savoye*, ensuite Reine de *Sardaigne* à Madame la Comtesse de *Montgon*.

de Turin ce 23. Novembre 1696.

VOUS *me rendez la justice que je merite croyant que je n'ai pas oublié la petite d'Hudi*court. *J'en suis très éloignée, & ai ressenti bien de la joye de vous sçavoir auprès de ma fille. Je vous l'aurois même témoigné plutôt mais on m'avoit dit que vous étiez à la campagne. Je me rejouis de vous en voir de retour & vous assure que je serai très aise que vous me mandiez quelquefois des nouvelles de ma fille : ce me sera d'agréables occasions de vous marquer la consideration que j'ai pour vous. Je vous prie de faire mes complimens à Madame votre mere. On m'a dit qu'elle joue à Colin-maillard avec ma fille : elle n'en voulut pas faire autant pour moi à St. Cloud, où je la faisois enrager*

e

Après avoir exposé mes vues à l'Archevêque d'Amida, & l'avoir prié de les faire agréer au Roi & à la Reine ; je lui adressois une lettre de remerciemens pour cette Princesse, & terminois la mienne par le prier, de m'obtenir une décision, & la permission de retourner en Espagne.

Le tems d'envoyer à la poste étant passé quand j'eus fini d'écrire, je ne fis aucune difficulté de profiter du moyen que

en lui cachant son bâton. Qu'elle ne croye pas que j'en ai de la rancune : c'est pour qu'elle voye que j'ai bonne mémoire, & que je n'oublie pas mes anciennes amies, que je la fais souvenir de mes malices.

de Turin ce 26. Juin

Le nombre infini de lettres que j'ai reçu, & le tems que je n'ai pas pû écrire, à cause que j'avois la tête étourdie, comme il est ordinaire aux femmes en couche, m'ont empêché jusqu'à présent de vous remercier de la part que vous avez prise à la naissance de mon fils, après laquelle je soupirois depuis bien des années. J'ai bien prié Mr. de Tessé de vous fi[illegible]e mille complimens de ma part, en attend[illegible] je vous les fasse moi-même ; on vous assur[illegible] j'aurai toute ma vie pour vous tous le[illegible]e & l'amitié que vous pouvez desirer. [illegible]s, je vous prie, mes complimens à Madame v[illegible]e mere, pour qu'elle voye que je n'oublie [illegible] anciennes amies.

que le Cardinal m'avoit offert, de-
pléer à cet inconvénient ; & je fis p
mon paquet avant sept heures du m
à son valet de Chambre Barjac, co
nous en étions convenus.

Ce n'étoit pas dans le dessein qu'il
tit que ce Ministre m'avoit proposé
joindre à ses lettres. Il en cachoit
bien different ; & aussi inépuisable en
tifices qu'en ressources pour me m
Il vouloit, en retenant ce que j'
vois en Espagne, donner aux perso
qu'il méditoit de faire servir à trav
mes projets, le tems d'agir, & d'ar
au moins la décision que j'attendoi

Mes doutes sur l'usage que le Car
vouloit faire de mes lettres, n'all
qu'à me faire soupçonner, qu'il les
vriroit pour les lire avant de les joi
aux siennes : & quoique je plaisan
un peu avec l'Archevêque d'Amida
les grandes conséquences qui résult
selon cette Eminence, de ce que l'o
donnât une Abbaye, j'avois néann
observé de ne rien dire de piquan
d'injurieux. Ne craignant donc au
suite fâcheuse de la curiosité qu'Elle
voit avoir, & n'imaginant point ce
étoit arrivé ; je m'en allai à Paris,

re-

revenir à Versailles au bout de quelques jours, comme le Cardinal me l'avoit dit.

Ce que je viens de rapporter s'étoit passé le mardi matin. Le lendemain je reçus du Sr. *Du Parc*, Secretaire du Cardinal, la lettre suivante.

A Versailles ce 26 Juillet 1729.

La *lettre que vous avez laissée*, Monsieur, *à Son Eminence Lundi au soir, fut envoyée hier à Paris; mais n'y arriva qu'après le départ de l'ordinaire. On me l'a renvoyée; & Son Em. m'ordonne d'avoir l'honneur de vous l'adresser, afin que vous puissiez y faire les changemens que ces contre-tems vous obligerons de faire; puisqu'elle ne pourra partir que par le prochain ordinaire. J'ai l'honneur d'être avec respect,* Monsieur, *Votre &c.*

Signé Du Parc.

Accoutumé, comme tous les particuliers, à me servir de la voye du Courier ordinaire; je savois avec le public, que la Poste d'Espagne partoit le Mardi vers le midi; qu'on pouvoit ce jour-là, quand on étoit à Paris, mettre les lettres jusqu'à dix heures du matin au grand bureau; & j'igno-

j'ignorois, au surplus, totalement ce qui se pratiquoit en particulier par rapport aux Ministres. Ne pouvant cependant m'empêcher d'être surpris, en recevant la lettre du Sr. Du Parc, que celles d'un premier Ministre, dans lesquelles mon paquet devoit se trouver compris, fussent retardées d'un ordinaire; je me persuadai, que soit par la négligence de mon Domestique, soit par celle de *Barjac*, ma lettre avoit essuyé l'inconvenient dont le Sr. Du Parc me donnoit avis.

Pour approfondir néanmoins si le Cardinal n'avoit point quelque part dans tout cela, & après m'être assuré que la faute ne venoit pas de mon Laquais; je pris le parti d'envoyer celui-ci à Versailles, trouver *Barjac*: & je lui recommandai de faire ensorte, sous prétexte de vouloir se justifier auprès de moi de l'imprudence que je lui attribuois, de m'apporter une lettre de ce dernier, qui fût une preuve de sa bonne foi & de son exactitude. Il suivit fidelement mes ordres; & il me rapporta le billet cy-joint de *Barjac*, qui est encore entre mes mains.

Mon-

MONSIEUR,

Jeudi.

Votre Domestique me rendit le dernier paquet avant sept heures du matin. Je rentra dans la Chambre de Son Em. qu'à sept heures du matin pour l'éveiller; & dans le moment je lui donna votre paquet de votre part, MONSIEUR: *ainsi il n'y a point de la faute de votre Domestique, ni de la mienne. L'un & l'autre avons fait & suivi ses ordres &c.*

Signé *Barjac.*

Très satisfait de ce que le voyage de mon laquais à Versailles avoit produit l'effet que je desirois, & de l'assurance que Barjac me donnoit, que mon paquet n'avoit point été oublié; je ne doutai plus que le Cardinal n'eût encore formé quelque nouveau dessein contre moi. Mais afin de mieux me convaincre de sa mauvaise foi, & d'en avoir même des témoins; j'allai sur le champ chez Mr. d'OZEMBRAY, qui étoit alors Directeur ou Intendant général des Postes, pour le prier de m'apprendre, s'il étoit vrai que les paquets que le Courier des

Ministres apportoit, & lesquels il y en avoit un de moi, étoient arrivés trop tard à Paris? Mais ne l'ayant point trouvé, je m'adressai à un Commis, qui m'assura que ce que je lui rapportois étoit impossible, & qui redit apparemment à Mr. d'Ozembray la conversation que nous avions eue: car celui-ci passa chez moi, & me repeta en présence, je crois, du Marquis de Magni & du Comte de Marcillac, qui s'y trouvoient, les mêmes choses que son Commis m'avoit dites; me confirmant, qu'aucun Courier ne sortoit de Paris, qu'après que celui qui apportoit les lettres des Ministres les avoit remises au bureau; & que surement c'étoit la faute du Domestique que j'avois chargé de porter mon paquet chez le Cardinal, s'il n'étoit point parti avec ceux de Son Eminence.

Je n'avois garde de faire connoitre la preuve que j'avois du contraire: & sans pousser plus loin les éclaircissemens sur une affaire que je traitai de bagatelle, je pris la resolution d'envoyer en Espagne, le plutôt qu'il me seroit possible, les preuves que je m'étois procurées de la supercherie du Cardinal; & de faire ensorte, que l'antidote ne fut pas moins fort que le poison.

Dans

Dans cette vue, ayant trouvé Mr. le Nonce chez le Cardinal de BISSY, le même jour que Mr. d'Ozembray étoit venu me voir, je priai ce Ministre de me permettre, de donner à l'Abbé ROTTA un paquet que je voulois envoyer en Espagne; & de me faire avertir, quand lui ou Mr. de FONSECA depécheroient quelque Courier à Madrid.

Nous étions tous trois seuls, & ma proposition ayant fait tomber la conversation sur les affaires générales; le Cardinal de Bissy & le Nonce passèrent ensuite à ce qui m'étoit particulier: & comme ils me parlerent sur cet article avec amitié, je ne fis point difficulté de leur apprendre ce que m'écrivoit l'Archevêque d'Amida sur les dispositions où étoient Leurs Majest. Cath. de m'accorder quelque grace; & que je comptois que mon séjour en France ne seroit pas désormais bien long.

„ Nous vous perdrons avec regret (me „ dit le Cardinal de Bissy): & je ne „ vous cache point, que si Mr. le Car- „ dinal de Fleury avoit voulu m'en croi- „ re, on vous retiendroit ici. Je lui ai „ proposé, il n'y a pas quatre jours, de

57363 1

„ vous nommer à l'Archevêché * de
„ *Thoulouse*, qui vaque par la mort de
„ Mr. NEMONDI & dans le fond,
„ quelque grands & agréables que puis-
„ sent être les établissemens qu'on peut
„ vous donner en Espagne, il me sem-
„ ble que ceux qu'on trouve dans sa
„ patrie méritent la préférence".

Très sensible au service que le Cardinal de Bissy m'apprenoit qu'il avoit voulu me rendre, je lui témoignai combien j'étois pénétré de reconnoissance d'une marque si singuliere de sa bonté; & connoissant de longue main ses sentimens pour moi; persuadé aussi que je n'avois rien à craindre de la part du Nonce, alors peu content du Cardinal de Fleury, & qui m'en avoit parlé avec assez de liberté & de confiance; je leur racontai l'usage auquel j'avois souhaitté de reduire en France la bienveuillance de Leurs Maj. Cath.; ma conversation sur ce sujet avec le Cardinal de Fleury, & sa réponse.

Ils parurent fort surpris de tout ce que je leur apprenois; & quand je leur dis ensuite en plaisantant, au sujet des conséquences

* Il fut donné à Mr. de CRILLON, à présent Archevêque de *Narbonne*.

quences que le Cardinal de Fleury préten-doit que ma nomination à une Abbaye pouvoit avoir, qu'il étoit extrèmement flatteur pour moi, de voir les principales Puissances de l'Europe faire tant d'attention à ce qui me concernoit; ils me répondirent sur le même ton, que sans ce que je leur rapportois, ils auroient veritablement eu quelque peine de les croire si occupées de mes affaires. Le Cardinal de Bissy ajoûta, qu'il croyoit, après la confidence que je venois de leur faire, pouvoir & même devoir me découvrir à son tour, qu'en parlant en ma faveur au Cardinal de Fleury au sujet de l'Archevêché de Thoulouse, il s'étoit apperçu d'un froid si marqué pour moi dans ce Ministre, qu'il n'avoit pu tirer de lui une seule parole.

Ce n'est apparemment qu'ici, repliquai-je, qu'il s'est imposé ce silence; car il s'en faut bien qu'il le garde si exactement ailleurs dans ses lettres; il s'explique au contraire fort librement: mais par bonheur ce n'est pas toujours avec une vérité bien exacte.

Le Cardinal de Bissy & le Nonce m'ayant prié de leur expliquer ce que j'entendois par là, je leur fis le recit de mon dîner à *Monlouis*; de l'inquietude qu'il avoit causée au Chevalier Du Bourk; des suites

qu'elle avoit eues ; & du piege où le Cardinal étoit tombé en Espagne. Enfin, veritablement choqué du nouveau tour que celui-ci méditoit de me jouer, je ne cachai point au Cardinal de Bissy & au Nonce, ce que j'en pensois, & les mesures que je venois de prendre pour en empêcher l'effet. Ils les trouverent fort justes, & me parurent aussi surpris que peu édifiés du procedé du Cardinal de Fleury.

„ Je ne m'étonne vraiment plus (me „ dit le Cardinal de Bissy) après tout ce „ que vous venez de nous apprendre, „ que la proposition que je faisois de vous „ nommer à l'Archevêché de Thoulouse „ ait été si mal reçue. En tout cas il me „ paroit, qu'on ne tardera pas à vous dé- „ dommager en Espagne de ce que l'on „ vous refuse ici ; & je le souhaitte de „ tout mon cœur."

Le Nonce me tint le même langage : & en continuant de causer tous trois, il m'échappa quelque plaisanterie sur la prétendue candeur du Cardinal de Fleury ; ils m'exhorterent fort, pendant le peu de tems que je passerois encore en France, de tenir à cet égard mes sentimens fort cachés.

C'est bien mon intention, repliquai-je, & de suivre fidelement le conseil que donne *Arioste*, de ne point contredire celui dont

dont on dépend : *Si ben dicesse, che a en-diuro il glorio, pieno de folle, cil a mouza-mator il fole.*

Peu de jours après, le Nonce me fit avertir qu'il comptoit de renvoyer un Courier, que la Cour d'Espagne avoit dépêché en même tems que Mr. VANDER MEER le sien. Je profitai de cette occasion, pour faire rendre à l'Archevêque d'Amida, non seulement le paquet que le Cardinal de Fleury avoit malignement retenu ; mais de plus, le détail de l'Artifice dont il s'étoit servi pour m'en imposer ; avec la copie des deux lettres du Sr. *Du Burc* & de *Barjac*.

Quoique la signature des Préliminaires eût entierement fait cesser les préparatifs de guerre, les Alliés de Vienne & ceux d'Hanover restoient toujours également armés : mais pour ôter à ce sujet toute inquiétude, ils déclarerent que cette précaution ne devoit cependant laisser aucun doute sur la sincerité des intentions qu'ils avoient de conserver la paix ; l'Empereur & le Roi Très-Chrétien s'écrivirent sur cet article d'une maniere fort amiable.

Aux projets de guerre dont on avoit été occupé pendant tout l'hiver, on en fit succéder d'autres bien differents. A la place des impots, qui sont toujours la

suite des premiers, rcha à sou les peuples & à faire fleurir le Comm Plusieurs particuliers présenterent s dernier point divers Memoires à l'E reur, soit pour ;medier au préjudic la suppression d la Compagnie d'O faisoit aux Païs a; soit pour ouvri communication libre du Danube ave Ports de *Fiume* & de *Trieste*; soit pour joindre le Danube à l'Elbe, af faciliter une correspondance entre les hérédicaires de Sa Maj. Imp. & la Allemagne.

Le Roi Très-Chrètien, de son donna une Déclaration pour supp l'impôt du cinquantieme denier, sous le Ministere du Duc de Bourb avoit causé tant de representations plaintes: il fit aussi une remise consi ble sur les tailles qui n'étoient point re payées, avec la promesse de conti le même bienfait sur celles qui dev être imposées l'année suivante.

Cet adoucissement, qui précedoit me la conclusion entiere de la paix, ré dit beaucoup de joye dans tout le Ro me, & attira de grandes louanges au dinal de Fleury.

Les difficultés que faisoit l'Espagn ratifier les Préliminaires, & qui

ble

bloient éloigner le Congrès, n'empêcherent point Leurs Maj. Cath. de déclarer les Plenipotentiaires qu'Elles vouloient envoyer à cette Assemblée. Le Duc de BOURNONVILLE fut désigné pour être le premier ; le Marquis de SANTA CRUZ de MARCENADO, Maréchal de Camp, pour le second ; & *Dom Joachim Ignace* BARRENECHEA, Mayordome de semaine de la Reine, pour le troisieme.

Le Cardinal de FLEURY, qui regardoit la pacification de l'Europe comme son Ouvrage, & qui sentoit que sa dignité lui donneroit la préséance sur tous les autres Ministres, voulut, en se faisant nommer premier Plenipotentiaire de France, se procurer la gloire d'être regardé comme l'Arbitre du Traité que l'on devoit conclurre : & il prit avec lui le Marquis de FENELON, Ambassadeur de France en Hollande, & le Comte de BRANCAS CEREST, qui, comme je l'ai dit *, étoit Ministre du Roi à *Stockolm*.

Aix la Chapelle avoit d'abord été choisi pour le lieu où s'assembleroit le Congrès : mais par consideration pour le Cardinal de Fleury, qui n'étoit pas d'avis de s'éloi-

* *Tom. II. pag.* 175.

gner si fort de la Cour, on convint de prendre *Cambray* qui en étoit plus proche; & enfin, par complaisance encore pour ce Ministre, on regla quelque temps après que ce seroit à *Soissons* où les Plenipotentiaires se rendroient.

L'Empereur, qui souhaittoit que les siens fussent aussi chargés de menager les interêts de l'Empire, ordonna au Comte de WURMBRANDT, de solliciter les Cours d'Allemagne, où j'ai rapporté ** qu'il étoit allé, de donner à Sa Maj. Imp. cette marque de confiance; ainsi que cela s'étoit déja pratiqué en differentes occasions, & en particulier à la Paix de *Nimègue* & à celle de *Rastadt*: Mais ce Ministre trouva les sentimens du Corps Germanique fort partagés sur cette proposition. Plusieurs Princes se contenterent de répondre en général, qu'ils se conformeroient à ce que les Electeurs feroient; quelques uns de ceux du parti Protestant étoient d'avis, que l'on envoyât des Députés de l'Empire au Congrès, ainsi qu'on l'avoit fait à celui de *Munster*; & ils appuyoient leur sentiment sur la necessité d'avoir des Ministres à cette Assemblée, qui travaillassent efficacément à faire redresser

** *Tom. III. pag.* 190.

dresser leurs griefs, & à obtenir en même tems l'exécution plus exacte de certains Articles en leur faveur du Traité de *Westphalie* : enfin un assès grand nombre panchoit à consentir à ce que l'Empereur desiroit.

Ce Monarque apprenant cette diversité de sentimens, & voyant l'extrême animosité qui regnoit entre les Catholiques & les Protestans, qui ne cessoient de l'importuner tour à tour de leurs plaintes ; jugea prudemment, qu'il ne falloit point presser une resolution de la part du Corps Germanique, que les conjonctures pouvoient facilement rendre très opposée à ses intentions ; il préfera d'entretenir les differens partis dans l'esperance de les satisfaire, afin de parvenir plus sûrement à s'attirer la confiance des uns & des autres, & à leur faire perdre l'envie d'envoier des Députés au Congrès, qui y portassent l'aigreur & les chicanes, dont toutes les discussions qui regardent la Religion sont ordinairement remplies, & que l'on vouloit éviter.

J'ai rapporté *, que quand je partis de Madrid pour venir en France, le Marquis de MONTELEON me pria de me charger d'une lettre que deux Ecclesiastiques

* *Tome III. pag. 64. & suiv.*

siastiques Siciliens écrivirent au Cardinal de Fleury ; à qui effectivement je les remis à mon arrivée. Environ deux mois après, Son Emin. m'apprit qu'on avoit ordonné à ces deux Ecclesiastiques de sortir d'Espagne pour je ne sai quelle raison, & qu'ils lui avoient écrit de *Genes* pour demander la permission de se retirer en France ; laquelle leur avoit été accordée. Je n'avois plus entendu parler d'eux depuis ce tems-là : & indépendemment de ce que je ne les connoissois que de nom, la disgrace de Leurs Maj. Cath. qu'ils avoient encourue, & la circonstance où je me trouvois à Paris, m'interdisoient entierement leur commerce.

Le Marquis de Monteleon, qui les estimoit, & qu'ils informerent de la permission que le Cardinal leur avoit accordée de venir à Paris, m'écrivit dans le tems à peu près qu'il crut qu'ils y arriveroient ; pour me prier de leur rendre, dans une ville où ils n'avoient aucune connoissance, les services qui dépendoient de moi : & il me faisoit entendre, que leur attachement pour la France, & trop peu de soin de le dissimuler, étoit la principale cause du malheur qui leur étoit arrivé.

Il n'y avoit gueres qu'une quinzaine de jours que j'avois reçu la lettre du Marquis

de

Monteleon, lorsque ces deux Ecclesiastiques étant arrivés à Paris vinrent me chercher ; & ne m'ayant point trouvé chez moi, ils y laisserent le billet suivant.

Canonicus Placentia & Abbas Caracioli, [illegible] Marchionis de Monteleone, venerunt ut ponerent ad obedientiam illustrissimi Domini Abbatis de Montgon & nunc redibunt [illegible] nona ; interim supplicant [illegible] ut habere benignitatem manendi domi illa vice.

M'étant conformé à ce que les Auteurs du billet souhaittoient, ils ne manquerent point de leur côté, de venir exactement à l'heure qu'ils avoient marquée. Leur conversation ayant roulé sur les mauvais offices qu'on leur avoit rendus en Espagne pour les rendre suspects à la Reine, & sur la maniere violente dont on les avoit ensuite traités & fait sortir de Madrid ; je leur répondis (comme il étoit vrai) qu'on ne m'avoit rien écrit de ce pays-là qui les concernât, à l'exception de l'ordre qu'on leur avoit donné de sortir des Etats du Roi d'Espagne ; & que depuis peu de jours seulement, j'avois reçu une lettre du Marquis de Montelcon, qui m'apprenoit leur prochaine arrivée.

J'ajoû-

J'ajoûtai, que quoique je fusse très fâché de toutes les peines que je voyois qu'ils avoient souffertes, je ne me trouvois guerre à portée de leur en adoucir l'amertume : & que cependant je leur offrois de bon cœur les petits services qui dépendoient de moi.

Ils me remercierent poliment de ma bonne volonté ; & ils me dirent ensuite, qu'ils n'en exigeoient d'autre marque dans le moment présent, que celle de vouloir bien apprendre au Cardinal de Fleury qu'ils étoient à Paris, & de supplier Son Eminence de leur continuer sa protection.

Le service étoit de trop petite importance pour refuser de le rendre ; & je promis à ces deux Abbés, de m'aquitter de la commission qu'ils me donnoient, aussitôt que je serois à Versailles, où je devois aller dans un jour ou deux : & indépendemment de cela je leur conseillai d'écrire à Mr. le Cardinal de Fleury, qui sûrement leur feroit reponse.

Quoique les Sieurs *Platania* & *Caracciolo* n'eussent aucune connoissance des Commissions que la Cour d'Espagne m'avoit données ; ils ne laissoient pas de soupçonner que j'étois en France, pour y travailler à réunir les deux Couronnes : & ce qui avoit transpiré à Madrid avant leur départ

du

du succès de mon travail, les confirmoit encore dans cette opinion.

La politesse avec laquelle je les reçus, & peut-être aussi l'idée, qu'en me donnant quelqu'avis utile, la reconnoissance me feroit prendre plus à cœur leurs intérêts, les déterminerent à me rapporter plusieurs particularités de la Cour d'Espagne, qui servirent à me faire connoître, que les bontés & la confiance qu'on se persuadoit que Leurs Maj. Cath. me marquoient, commençoient à me rendre l'objet de l'envie & de la crainte de plusieurs Courtisans. Je m'apperçus même qu'ils mettoient dans ce nombre l'Archevêque d'Amida : mais comme ils le tenoient pour un des principaux auteurs de leur disgrace, j'attribuai le portrait, peu flatteur, qu'ils me firent du caractere de ce Prélat, à la disposition naturelle qu'ont tous les hommes, de ne trouver que dureté & qu'injustice dans ceux dont ils se plaignent ; & je ne crus pas, par conséquent, devoir adhérer à leur sentiment. Au reste il me parut que ces deux Ecclésiastiques étoient remplis de droiture ; & que c'étoit avec raison que le Marquis de Monteleon les estimoit.

J'étois convenu avec le Cardinal dans la derniere conference que nous avions eue,

eue, que je viendrois le retrouver peu de jours après. J'étois prêt à partir pour Versailles, lorsqu'on me rendit de la part de ce Ministre le billet suivant.

A *Versailles* le 21. Juillet 1727.

LE *Roi va ce soir à* Rambouillet, MONSIEUR; *& moi je m'en vais à Issy. Si vous recevez cette lettre assez tôt, je vous prie de ne pas vous donner la peine de venir ici, & de vouloir bien venir demain à Issy à huit heures du matin.*

On ne peut, MONSIEUR, *vous honorer plus parfaitement que je fais.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

Cet avis m'ayant fait rester à Paris, je reçus une lettre de l'Abbé GALET, par laquelle il me prioit, ou de l'attendre chez moi ou de passer chez lui. Cette proposition me faisant juger qu'il avoit quelque raison de vouloir m'entretenir, j'allai le trouver au petit Hôtel de *Luynes*, où demeuroient les enfans du Duc de Chaulnes.

„ Je craignois (me dit-il en me voyant „ paroitre) que vous n'allassiez à Ver„ sailles avant que je pusse vous en„ tretenir, & m'aquitter de la Commis„ sion

» sion dont nos amis m'ont chargé. Voici
» en quoi elle consiste. »

» Vos actions, qui s'étoient soutenues
» sur un assez bon pied avec le Cardinal,
» ont (comme vous vous y attendiez la
» derniere fois que je vous vis) considé-
» rablement baissé depuis quelque tems ;
» & ce dîner de *Monlouis* est venu mal à
» propos. Comptez que vous êtes observé
» par une nuée d'espions ; & que celui
» d'entr'eux qui découvriroit quelque dé-
» marche de votre part, tendante à autori-
» ser ce que l'on vous imputoit, seroit à
» coup sûr le très bien venu. On est telle-
» ment allerte sur votre compte, que sur
» ce qu'on dit au Cardinal il n'y a que peu
» de jours, que le Chevalier Du Bourk
» vous avoit mêlé bien injustement dans
» les brouilleries du *Luxembourg* ; il ré-
» pondit qu'il vouloit bien le croire ; mais
» qu'après tout, les fréquentes visites que
» vous faisiez au Pere d'HUALDE ne
» laissoient pas de favoriser un peu les
» soupçons de ce Chevalier : ajoûtant,
» qu'on pouvoit s'en rapporter à vous du
» soin de cacher vos desseins, & de tirer
» des conséquences infinies de ceux des au-
» tres. Il a aussi donné à entendre dans
» une autre occasion, qu'en affectant un
» grand desintéressement, vous cachiez
des

„ des vues d'ambition très étendues. En
„ un mot, vos amis remarquent dans le
„ bon Abbé de *St. Salvador* * de la mé-
„ fiance, de l'inquiétude & du refroidis-
„ sement pour vous. Je ne le crois pas
„ capable de suivre ce dernier, *continua*
„ *l'Abbé Gale*, jusqu'à vous devenir con-
„ traire : mais enfin vous êtes bon & sa-
„ ge ; & je vous conseille à tout hazard de
„ travailler à le faire cesser. "

Je l'entreprendrois vainement, repli-quai-je : Votre Abbé de *St. Salvador* & moi, avons je ne sai quelle opposition naturelle l'un pour l'autre que nous ne pouvons surmonter. Il sait que je suis au fait du tour qu'il a voulu me jouer en Espagne : cette idée lui rappelle vraisemblablement le souvenir de tous les artifices qu'il avoit mis en oeuvre pour m'empêcher d'aller en ce païs-là, & que j'ai rendus inutiles : Je lui parois par conséquent un surveillant fort importun. Le bon homme aime, ce me semble, à marcher quelquefois à tâtons, sans qu'on l'apperçoive ; & je vous promets qu'il ne me sait aucun gré du soin officieux que j'ai, de me trouver de tems en tems sur son

* Le Cardinal de Fleury.

[illegible] pour l'éclairer. Je viens pourtant tout nouvellement de lui rendre encore ce service; & quoique je n'entrevoye que confusément où il se proposoit d'aller ainsi dans l'obscurité, je me flatte cependant de le découvrir bien-tôt; & j'ai pris pour cet effet de bonnes & promptes mesures.

Je racontai alors à l'Abbé Golet ce que j'avois proposé à l'Archevêque; la réponse de ce Prélat; & celle du Cardinal sur mon projet de rester en France; comment ce dernier avoit retenu & renvoyé ma lettre; & l'expédient, enfin, dont je m'étois servi, pour que le mensonge qu'il m'avoit fait écrire par le Sr. *Du Faro*, fût pleinement prouvé par son valet de Chambre.

— Où croyez-vous, poursuivis-je, que tendent toutes ces puériles & basses subtilités, si ce n'est à me frustrer des récompenses que l'on me promet en Espagne, après m'avoir refusé le petit établissement que je lui demandois en France? Cette vue vous paroît-elle bien Episcopale? Et la voudroit-on exposer dans un Mandement? Quant à ce que le Cardinal tâche d'insinuer sur l'ambition à laquelle je me livre, elle n'existe, comme

je

je viens de vous le fai v r, que dans son imagination : mais en verité, il est fort singulier qu'il veuille se rendre le Juge de mon desinteressement & de l'usage que j'en veux faire, lui qui, sous le prétexte de vivre plus retiré, & de n'être point chargé du Diocèse, quoiqu'assez petit, qu'on lui avoit confié, a converti ce prétendu goût pour la retraite, & cette feinte moderation, en moyens d'arriver, par pl s d'un tour de passe-passe, au but où il tendoit, & où il est enfin parvenu. M laissons à son Confesseur le soin lui suggerer cette reflexion; & ne craig point, quand je serai avec lui, qu'elle me mene trop loin. Je veux tâcher de faire ensorte que nous nous séparions au moins dans l'indifference : l'entreprise le pas d'avoir sa difficulté.

L'Abbé Galet convint que j'avois raison : ensuite de quoi il me dit, que les personnes qui l'avoient chargé de m'informer de tout ce qu'il venoit de me détailler, arriveroient le lendemain à Paris; & que, suivant toute apparence, elles seroient bien aises de me parler. Je lui promis que je repasserois chez lui ce jour-là sur le soir; & qu'en attendant je le priois de rendre notre conversation à ces mêmes personnes. Je

Je ne manquai pas de me rendre à Issy à l'heure que le Cardinal m'avoit marquée ; & il me reçut avec un visage plus ouvert que je ne m'y étois attendu. Notre entretien se passa exterieurement avec assez de liberté : cependant il ne laissa pas, de part & d'autre, de paroître par-ci par-là plus étudié que naturel. Ce Ministre commença par me témoigner encore son mécontentement, au sujet des difficultés que la Cour d'Espagne faisoit, de se conformer à ce que les Préliminaires avoient réglé ; & la ferme resolution où il étoit de les faire observer, & de les poser pour base du Traité de Paix qu'on devoit faire, comme il en étoit convenu avec les Alliés du Roi, & même avec l'Empereur.

Il ajoûta, qu'il écrivoit là-dessus fort au long à la Reine d'Espagne ; mais avec peu d'espoir qu'elle eût égard à ses instances. „ On les employe presque tou„ jours vainement à Madrid (continua„ t-il) ; & il y a trop long-tems qu'on „ y est en possession, comme je vous „ le disois dernierement, de tenir les au„ tres Puissances dans l'incertitude, pour „ oser se flatter que l'on y change au„ jourd'hui de conduite. Rien n'est moins „ fondé que le droit qu'on prétend avoir,

„ de

„ de retenir aux Anglois le Vaiſſeau „ nommé *le Prince Frederic*, arrêté à la „ *Vera Cruz*, & les autres effets qui „ leur appartiennent : & d'ailleurs cette „ maniere d'agir eſt manifeſtement con- „ traire à l'eſprit de l'Article V. des Pré- „ liminaires. Conſiderez, s'il vous plait, „ que la Cour d'Eſpagne en approuvant „ la ſignature qu'en a faite Mr. le Duc de „ Bournonville, a conſenti d'accepter les „ conditions de la paix : & nonobſtant „ cela elle ne les veut point éxécuter ; „ elle ne fait au contraire que chicaner ſur „ ce qu'elles contiennent, & multiplier „ les difficultés à l'infini. Que veut dire, „ par exemple, celle de tenir toujours „ *Gibraltar* bloqué, malgré tout ce qu'on „ peut repréſenter ſur cet article ? Ne „ vaudroit-il pas mieux ſortir avec hon- „ neur & de bonne grace d'une entre- „ priſe qui ne ſauroit réuſſir, que de „ donner à entendre, comme on fait, „ qu'on cherche quelque prétexte pour „ la continuer ? Si l'on veut que nous „ employions ici des voyes amiables pour „ obtenir la reſtitution de Gibraltar, „ eſt-ce en ſe roidiſſant contre tout ce „ que l'Angleterre propoſe, & en ne pa- „ roiſſant ſe reconcilier avec cette Cou-

„ ronne

„ ronne qu'à contre-cœur, qu'on croit
„ à Madrid de l'engager à faire ce sacri-
„ fice ? Certainement il y a entre les
„ projets & les procedés de la Cour d'Es-
„ pagne des contradictions que Mr. l'Ar-
„ chevèque d'Amida, & vous aussi, avec
„ votre permission, aurez peine à con-
„ cilier. En attendant que vous y par-
„ veniez l'un & l'autre, je crois devoir
„ vous assurer (& j'ai tenu le même lan-
„ gage à Mr. le Nonce & à Mr. de Fon-
„ seca) qu'on se flatteroit en vain à Ma-
„ drid, que, parce que les Préliminaires
„ sont signés, nous cesserons d'entrete-
„ nir une étroite correspondance avec
„ l'Angleterre & la Hollande, pour don-
„ ner tète baissée dans toutes les idées
„ de la Cour d'Espagne : au contraire,
„ j'exhorterai toujours le Roi d'être fide-
„ le aux engagemens qu'il a pris avec ses
„ Alliés. Ce plan de conduite n'est point
„ contraire au desir qu'a Sa Majesté, de
„ de donner en toute occasion à Leurs
„ Maj. Cath. des preuves de son amitié,
„ & de l'intérèt qu'Elle prend à ce qui
„ les regarde. Voila ce que j'étois bien
„ aise de vous expliquer. Si après cette dé-
„ claration que je vous fais, & tout ce
„ que vous savez que je vous ai dit &
„ que j'ai écrit, la Cour d'Espagne
„ veut

„ veut toujours persister dans le syst
„ singulier, d'accepter les Prélimina
„ & cependant de ne les point exécut
„ elle peut en conséquence prendre
„ mesures qu'elle jugera à propos ;
„ pour moi je m'en lave les mains "

J'écoutai tranquillement le Cardin
& quoique surpris de la vivacité ave
quelle je voyois qu'il s'expliquoit sur
qui concernoit Leurs Maj. Cath. (ce
je n'avois point encore observé en lu
je ne voulus point l'interrompre. Qu
il eut cessé de parler, je lui dis, q
avoit jusqu'à ce moment travaillé t
utilement, à renouveller entre les d
Rois & leurs Etats une sincere inte
gence, pour s'arrèter tout-à-coup en
beau chemin, & lorsqu'il s'agissoit pr
sément de perfectionner son ouvrag
Que d'ailleurs je le suppliois de se r
peller, qu'il étoit convenu avec moi p
sieurs fois, que Leurs Maj. Cath. avoi
juste sujet de se plaindre du peu d'in
rêt qu'on avoit paru prendre en Fra
à ce qui les regardoit, depuis la mort
Roi LOUIS XIV. ; & des procedés
l'Angleterre, qui, pendant tout le Re
de GEORGE I., s'étoit sans cesse
cupée, ou à traverser tous leurs dessei

rise, pour se la procurer, d'ordon-
qu'on arrêtât le Vaisseau nommé *le*
e Frederic? N'est-il pas notoire, que
nt eux qui violent les premiers tous
raités de Commerce faits avec l'Es-
e, par mille supercheries, & par une
rebande aux Indes aussi publique que
raire à l'intérêt de l'Espagne & à celui
autres Nations? Ce n'est donc point
ner, que de demander que l'Angleter-
en tienne à ce qui a été réglé par plu-
s Traités; ni se contredire, en ac-
nt les Préliminaires, que de relever
u'on trouve d'obscur dans certains
es qu'ils contiennent, ou de con-
à la satisfaction qu'on a sans doute
n vue qu'ils procurassent aux diffé-
s Puissances qui les ont signés; C'est

Leurs Majestés, & que mes ou les expressions qu'ils contiennent soient susceptibles d'un sens avantageux pour leurs interêts; q ce soit au Roi leur neveu l'Elle p ur leur menager cet lon? Et ne doivent-Elles pas mer s'at idre à trouver Sa Maj. aussi d idée à r ma uer par là, combien l rs in ts lui it nt chers, qu'à met t bornes à fierté Angloise, qui à uis q que tems vouloir ét. no l qu'il lui plait aux autres in r principalement à l'Espa- r A. I Siege de Gibraltar, u t Vot x in. vient de me parler, E ait qu'aussi-tôt après que la nouvelle de la signature d Préliminaires fut arrivée en Espagne, Leurs Maj. ont fait cesser tout acte d'hostilité; Et indépendemment de cette preuve de leur bonne foi, vous voyez, Monseigneur, tant par ce que la Reine vous a écrit, que par ce que l'Archevêque d'Amida me mande, que cette Princesse & le Roi d'Espagne, quoique la reconciliation ne soit point encore publique, s'en remettent néanmoins sur cet article à ce que Sa Maj. en décidera. Cette déference pour le Roi, & cette preuve peu équivoque de la confiance que Leurs Maj. ont en lui, ne meritent-

meritent-elles aucun retour ? Et n'auroient-Elles point lieu d'être surprises, & même, avec votre permission, d'être offensées après de pareilles avances, si Elles s'appercevoient que pour obtenir l'amitié de ce Monarque, il faut qu'Elles condescendent sans cesse aveuglément à tout ce que l'Angleterre se croit en droit d'exiger. J'espere donc que Votre Eminence, qui, par sa sagesse & par sa patience, a déja surmonté les difficultés infinies qui sembloient s'opposer à la conclusion de la paix, trouvera facilement les moyens de lever encore celles qui retardent la consommation de cet ouvrage. Elle doit cela, j'ose le dire, à la confiance que Leurs Maj. lui témoignent ; & en vérité, l'obligation où l'on est de montrer désormais en France un peu plus de zele pour les intérêts de l'Espagne, l'exige. Ce renouvellement d'attention fera connoître à Leurs Maj. Cath., que le Roi, en prenant le Gouvernement de ses Etats, & en se proposant de suivre l'exemple de LOUIS XIV., entre aussi dans les sentimens d'amitié que ce grand Prince avoit pour le Roi d'Espagne. Il sera d'ailleurs d'autant plus facile à Sa Maj. de les manifester actuellement, & de les suivre, que le nouveau Roi

d'Angleterre est trop in ... ménager la France, pour ne se pas prêter aux propositions que le ... oi lui faisoit, tendantes à conclurre & à affermir sa paix avec l'Espagne. Une autre considération à faire, c ... le Commerce des sujets de ce ... souffre de sa mesintelligence ... Maj. C ... th., l'engage encore ... à la ... cesser. Enfin, ajouta ... Monseigneur, que le ... A ... vous a assés d'obligations, pour ... r auprès de ce Mo... vos bons intentions.

... d j'eus ... de parler, le Cardi... : un ton plus moderé que dans le c... nencement de notre entretien, me dit que je ne devois point douter, qu'il ne cherchât avec empressement tous les moyens possibles de prouver son attachement à Leurs Maj. Cath.; mais qu'après tout, il falloit aussi que de leur côté Elles ne s'obstinassent point à rejetter les differens expédiens qu'on leur proposoit, & à exiger une complaisance absolue de la part de l'Angleterre.

„ Il convient (ajoûta-t-il) de se rap-
„ procher de part & d'autre, & de se
„ prêter à ce qui paroit juste & raison-
„ nable. J'ai trouvé, à vous parler net,
„ cette disposition dans le feu Roi d'An-

glo-

„ gleterre ; & il paroît que le Roi son
„ fils suivra les mêmes principes : au
„ moins Mr. WALPOLE, depuis peu
„ revenu de Londres, m'en a-t-il forte-
„ ment assuré. Dieu veuille inspirer les
„ mêmes sentimens à Leurs Maj. Cath. !
„ J'expose les miens à la Reine fort nai-
„ vement sur cet article. Quand elle
„ voudra les examiner sans prévention,
„ elle verra que dans le fonds ils ne ten-
„ dent qu'à son avantage & à sa gloire ;
„ & peut-être prendra-t-elle en bonne
„ part ce que j'ai l'honneur de lui dire :
„ mais au moins je n'aurai rien à me
„ reprocher. De vôtre côté, pressez, je
„ vous prie, l'Archevêque d'Amida, d'en-
„ gager Leurs Maj. Cath. à faire refle-
„ xion, sur les fâcheuses suites que le
„ retardement qu'Elles apportent à l'e-
„ xécution des Préliminaires peut en-
„ traîner, & de consentir à ce que tou-
„ tes les Puissances de l'Europe leur de-
„ mandent. Cette condescendance de leur
„ part nous donnera, comme je vous
„ l'ai dit plusieurs fois, plus de liberté
„ dans la suite d'embrasser leurs intérêts,
„ de seconder leurs vues, & de contri-
„ buer efficacément à les faire reussir ".

Je répondis au Cardinal, que j'exé-
cuterois exactement ce qu'il desiroit de

 l'Arche-

l'Archevêque d'Amida : mais que je suppliois encore de considerer, que meilleur moyen de porter Leurs Ma Cath. à goûter les propositions qu'il v loit leur faire, étoit de ne point reje les leurs aussi absolument qu'on pa soit l'avoir resolu; & surtout de ne p s'obstiner à justifier les prétention l'Angleterre, d'une maniere qui laissât trevoir, qu'on poussoit les menagen pour cette Couronne, jusqu'a exige Leurs Maj. de les approuver sans qu'aucun examen.

Votre Eminence sait, ajoutai-je, q croit fermement en Espagne, que de la Regence & le Ministere du Car Du Bois, les intérêts particuliers prévalu, par rapport à l'union de Cour avec l'Angleterre, sur les ancie & constantes maximes que l'on sui sous le Regne du feu Roi. Ces p gés, ou cette erreur, si vous vou ne se dissiperont point, tant qu'à drid on s'appercevra d'un penchant à adopter ici, & à soutenir tout ce interesse l'Angleterrre: & dans le de qu'a Votre Eminence, de réunir rement les deux Couronnes (dessei gne de sa sagesse, & de son attache pour Leurs Maj. Cath.); il faut all

peu au delà de ce qui, dans tout autre circonstance, sembleroit suffire à produire cet effet: C'est le sort des reconciliations, d'être dans les commencemens susceptibles de je ne sai quelle délicatesse, superflue entre des personnes unies par une amitié qui n'a souffert aucune alteration.

Mais, dis-je en finissant, il ne me convient point de pousser plus loin mes reflexions à cet égard: & je supplie V. Emin., de vouloir bien les regarder comme l'unique effet du desir que j'ai de voir bien-tôt la réunion des deux Couronnes portée à sa perfection. Ce qui la retarde à présent, est à mon sens de peu d'importance: & après avoir si habilement sû concilier les differens intérêts des principales Puissances de l'Europe à leur commune satisfaction, je regarde comme presque fini ce qui vous reste à faire, pour achever d'en donner une entiere à L.M.C.

A la suite de cette conversation, je rendis compte au Cardinal de plusieurs choses qui regardoient l'autre partie de la Commission que le Roi d'Espagne m'avoit donnée. La bonne volonté qu'il m'avoit montrée d'abord, de seconder à cet égard mes desseins, se soutint jusqu'au bout. Il approuva les diverses mesures

que j'avois prises de concert avec le Duc de Bourbon, & avec différentes autres personnes, pour prévenir les suites que pouvoit avoir certain événement. Mais comme la Reine, fort avancée alors dans sa grossesse, donnoit lieu d'esperer qu'il ne seroit jamais question de faire usage des moyens que l'on devoit employer pour se conformer aux intentions du Roi Cath. le Cardinal me recommanda de tenir dans un profond silence tout ce qui étoit devenu le sujet de notre attention.

L'avis étoit fort inutile, puisque la délicatesse de la matiere me dictoit suffisamment cette discrétion : je le reçus cependant avec beaucoup de remerciemens, non seulement pour ce qu'il contenoit d'utile pour moi, mais encore plus, pour être une preuve de la sincerité avec laquelle le Cardinal agissoit dans toute cette affaire-là.

Au surplus, le Duc de Bourbon, sur ce que je lui avois écrit, que je me proposois de retourner bien-tôt en Espagne, souhaittant de me voir avant mon départ ; je parlai au Cardinal de l'intention où j'étois de faire un petit voyage à *Chantilly*, s'il vouloit bien l'agréer : & j'ajoutai, que je jugeois cette démarche nécessaire, tant pour achever de confirmer

mer le Duc de Bourbon dans la bonne volonté qu'il avoit pour Leurs Majestés Cath.; que pour mieux concerter encore avec lui, la conduite qu'il devoit tenir & faire observer à ceux qui étoient dans les mêmes sentimens, si par malheur, il devenoit jamais nécessaire qu'ils les manifestassent & qu'ils les soutinssent.

Le Cardinal, embarrassé, à ce qu'il me parut, de ma proposition, me demanda avec quelque émotion, si je comptois donc de retourner bien-tôt en Espagne; & si ce seroit, avant que les difficultés qui étoient survenues pour la ratification des Préliminaires, fussent entierement levées? Et sur ce que je lui repliquai, que la chose dépendoit uniquement de ce que l'Archevêque d'Amida répondroit à la lettre que je lui avois écrite; le Cardinal me dit, par un esprit, je crois, prophetique: que quoique l'on me donnat de grandes esperances d'être employé dès que j'arriverois en ce pays-là; il croyoit cependant que j'y éprouverois le même sort que le Marquis de *Bergeik*, Mr. *Orry*, le Duc de *Grammont* & l'Abbé d'*Estrées* avoient eu. „ Vous savez „ sans doute (continua-t-il) qu'après „ avoir joué un rolle brillant à Madrid, „ ils ont tous été obligés de se retirer,

 „ même

„ même avec désagrément, & sans a
„ avantage (à l'exception du Duc
„ *Grammont*, qui attrapa la Toison d
„ que celui de s'être attirés l'envie
„ haine de la Nation Espagnole. Si v
„ évitez cet inconvenient, c'est q
„ vous accablant de promesses, or
„ vous en tiendra aucune".

Rien ne tendant, dans la conjonc
où je me trouvois alors, à me faire a
ter foi à la prédiction du Cardinal
lui dis : que ne voulant en aucune fa
me prévaloir des bontés de Leurs M
Cath. pour déplacer personne ; je me
tois que le desintereſſement que j'a
constamment suivi jusqu'alors, se so
nant toujours, pourroit me mettre à
bri des funestes suites que l'envie &
jalousie entraînent par tout, mais p
cipalement dans les Cours : & que p
que Son Emin. m'avoit assuré, qu'i
convenoit point dans les circonstan
présentes, que le Roi m'accordât auc
grace ; je croyois devoir profiter de
les que Leurs Maj. Cath. vouloient
faire ; pour que le public, qui jugec
sa fantaisie de mon voyage en Espag
& de celui d'Espagne en France, ne
confondit point avec certains intrigu
ou avanturiers, que les Princes ou

Minis

Ministres employent quelquefois sans estime, & abandonnent ensuite sans scrupule.

Ce discours, & la resolution que je paroissois avoir prise d'aller incessamment en Espagne, persuadant apparemment au Cardinal, que mon empressement pour partir ne procedoit que du desir d'obtenir en arrivant quelque place considerable, & cette perspective ne lui plaisant point; il me demanda si je ne passerois pas en Auvergne avant de me rendre à Madrid?

Je lui repliquai, pour l'embarrasser davantage, que je me reglerois à cet égard sur les avis que me donneroit l'Archevêque d'Amida; & sur le plus ou le moins de diligence que ce Prélat me conseilleroit de faire.

Revenant ensuite à ce que je lui avois demandé au sujet du petit voyage que je voulois faire à *Chantilly*, il me dit qu'il n'y trouvoit d'autre inconvenient, que celui des raisonnemens qu'il donneroit lieu de faire dans le public, surtout à la veille de mon départ pour l'Espagne; puisqu'il lui paroissoit impossible que je pusse les éviter en le cachant.

C'est pourtant ce que je me propose d'effectuer, repris-je; & j'espere d'y réussir

fir aussi bien que je l'ai fait en allant à Vienne. Votre Eminence sait, qu'Elle exceptée, personne n'a eu connoissance de celui-ci : il en sera de-même de l'autre.

Le Cardinal me voyant déterminé à suivre mon projet, me dit alors qu'il me laissoit le maître de faire ce qu'il me plairoit. „ Mais, ajouta-t-il (& cet article étoit celui qui, suivant toute apparence, lui tenoit le plus à cœur) „ est-ce votre intention, dès que vous serez arrivé en Espagne, d'engager L. M. C. à déclarer, qu'Elles ont rendu leur amitié à Mr. le Duc? Vous a-t-il prié de faire cette démarche? Est-ce en un mot pour concerter avec lui ce qui y a rapport qu'il souhaitte d'avoir une conversation avec vous? Je dois vous dire, si tels sont vos projets, qu'il ne convient du tout point de les suivre actuellement. La reconciliation des deux Couronnes est comme faite, il est vrai, mais elle n'est pas encore publique ; & elle doit l'être avant qu'il paroisse que Mr. le Duc ait écrit à Leurs Maj. Cath., & en ait reçu des réponses. Toute précipitation de sa part seroit donc déplacée dans la conjoncture présente : & il seroit, avec votre permission (ajouta

„ le

„ le Cardinal avec quelque vivacité)
„ aussi imprudent à vous, Monsieur,
„ de la conseiller, qu'à ce Prince, de
„ la faire appercevoir dans sa conduite ".

Comprenant sans peine les raisons particulieres & personnelles que le Cardinal avoit de me parler ainsi, je lui répondis : Que quoique je ne doutasse point que le Duc de Bourbon ne desirat de voir le public instruit de la bonté que Leurs Majest. Cath. avoient eue, de lui rendre leur amitié & leur bienveuillance ; il ne m'avoit pourtant rien témoigné sur cet article depuis la conversation que j'avois eue avec lui à *Esconan* ; & qu'ainsi je ne pouvois savoir, si son intention étoit de m'en parler quand il me verroit : mais que je priois Son Eminence, de se souvenir de ce que je lui avois dit, en lui rendant compte de mon entretien avec Mr. le Duc ; que j'avois prévenu ce Prince, qu'on ne pouvoit déclarer ce qui s'étoit passé entre nous, qu'après que la reconciliation des deux Rois seroit entierement consommée : & que perséverant toujours dans ce sentiment, on ne devoit point craindre que je donnasse à Mr. le Duc des conseils contraires ; mon intention étant toujours que ce fût par Son Eminence que cette affaire se terminât, puisque ce n'étoit

n'étoit que par Elle, & de son consentement, qu'elle s'étoit entamée.

Cette assurance ayant tranquillisé le Cardinal, il me dit encore, qu'il me laissoit le maître de faire ce que je voudrois au sujet du voyage de Chantilly.

Il fut ensuite question des differens sujets qui se proposoient en France pour l'Ambassade d'Espagne. Je parlai au Cardinal de ceux que j'ai nommés plus haut *. Il m'écouta avec beaucoup d'indifference, & me dit avec le même sang froid, que je pouvois, si j'en avois envie, les proposer tous à l'Archevêque d'Amida ; à l'exception néanmoins du Marquis de SILLY, duquel il paroissoit avoir quelque mécontentement. Ce Marquis étant mon ami, je tâchai de faire lever l'exclusion ; & j'y parvins sans beaucoup de peine. Le Cardinal savoit à quoi s'en tenir sur le choix qu'il vouloit faire : Il me l'avoit déja donné à entendre **. La liberté qu'il me laissoit, de parler avantageusement à l'Archevêque d'Amida de ceux qui souhaittoient que je leur rendisse ce bon office, ne tiroit point à

* Tome IV. page 483.

** Page 78. de ce Tome V.

à conséquence : & le Cardinal comptoit d'obtenir aisément de Leurs Maj. Cath., qu'Elles préferassent le sujet qu'il leur indiqueroit, à tout autre. Son dessein auroit pourtant échoué, sans une méprise qu'on fit en Espagne, & que j'aurai bientôt occasion de rapporter.

A la fin de notre conference, je dis au Cardinal, que les Sieurs *Platania* & *Caracciolo*, qui lui avoient écrit de Genes pour obtenir la permission de venir en France, étoient arrivés à Paris ; & qu'ayant passé chez moi, ils m'avoient chargé de supplier Son Eminence, d'agréer qu'ils pussent avoir l'honneur de la voir & de l'entretenir. » Très volontiers (me dit le Cardinal): » mais que me veulent-ils ? "

C'est, lui répondis-je, ce que j'ignore totalement : & même je supplie V. Emce. de trouver bon, que je borne à ce que je viens de lui dire le peu d'utilité dont je leur puis être en ce pays. Je ne dois pas ignorer qu'ils sont tombés dans la disgrace de Leurs Maj. Cath. : & quoique je les croye honnêtes gens ; qu'il me soit revenu par diverses personnes en Espagne, qu'ils étoient bien intentionnés pour l'union des deux Couronnes ; & que, selon ce qu'ils rapportent, leur zele à cet égard soit l'unique cause de leur disgrace, il ne me con-

convient, ni d'être leur introducteu
France, ni d'avoir aucune relation
eux, que celle que la politesse pre
Je suis persuadé qu'en tenant une co
te opposée, je m'exposerois à dépl
Leurs Maj. Cath., & peut-être mê
m'attirer leur indignation.

Le Cardinal étant convenu que m
flexions étoient justes, & les précau
que je prenois, fort convenables; j
congé de lui, & m'en retournai à Par

Le Courier de la Cour d'Espagn
vant bientôt repartir, je rendis co
à l'Archevêque d'Amida de la conv
tion que j'avois eue à *Issy* avec le C
nal. Je lui apprenois aussi l'arrivé
deux Ecclésiastiques Siciliens; la
qu'ils m'avoient faite: & comment j'
cru ne pouvoir leur refuser d'obtenir
eux la permission de voir le Cardinal.
quoi je priois le Prélat, de m'appr
la conduite que je devois tenir ave
deux Ecclésiastiques, pendant le pe
tems que je me proposois de rester à I

Mon voyage d'Issy s'étant passé,
que le Cardinal m'eût donné de nouv
sujets de méfiance; je l'avois quitté
quelque espérance, que peut-être il
toit pas si résolu que je l'avois d'a
pensé, de s'opposer aux graces qu'on

loit m'accorder. Je souhaittois que l'espérance fût bien fondée. Un ennemi puissant, artificieux & rempli de mauvaise volonté, est sans difficulté bien redoutable. C'est ainsi que je regardois le Cardinal de Fleury. Former, après cela, le dessein de m'attirer son amitié, me paroissoit une entreprise impossible : je cherchois seulement à le mettre sur mon sujet dans une situation, où il vît avec une entiere indifférence le bien ou le mal qui m'arriveroit. Le projet, tout moderé qu'il fut, ne put cependant réussir : & lorsque je me flattois d'une suspension d'armes de la part de ce Ministre, il me fit bientôt sentir, qu'il étoit très éloigné de suivre des sentimens si pacifiques.

Les actes d'hostilité qu'il avoit déja commis contre moi, n'ayant point eu le succès qu'il desiroit ; il entreprit de faire servir l'arrivée des deux Ecclésiastiques Siciliens, & l'attention que j'avois eue de lui parler en leur faveur, pour revenir à la charge avec plus d'avantage : Et afin que ce bon office rendu à des personnes tombées dans la disgrace de Leurs Maj. Cath., me rendit suspect auprès d'Elles, tout au moins d'une grande imprudence, & qu'une nouvelle recommandation de ma part l'autorisât à me faire passer pour le pro-

protecteur des Sieurs *Platania* & *Caracciolo*; il m'écrivit la lettre suivante, précisément le lendemain du jour où j'avois été le trouver à Issy.

A *Issy le* 23. Juillet 1727.

* *J'ai reçu*, MONSIEUR, *ce matin une lettre des Sieurs* Platania & Caracciolo. *Comme je ne sai où ils demeurent, si vous voulez bien prendre la peine de leur dire de venir ici Mecredi prochain à sept heures du matin, je serai fort aise de les y entretenir. Vous savez* MONSIEUR, *à quel point je vous honore.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

Quoique je fusse parfaitement, qu'un Ministre occupé de grandes affaires peut facilement oublier certains petits détails dont on lui a rendu compte; il me parut cependant fort singulier, qu'à peine 24. heures après que j'avois prié le Cardinal, de trouver bon que je n'entrasse en rien dans les relations que les deux personnes en

* *Labiis suis intelligitur inimicus, cum in corde tractaverit dolos, quando submiserit vocem suam, ne credideris ei: quoniam septem nequitiæ in corde illius.* Prov. c. 26.

en question auroient avec lui, s'il vouloit s'y faire intervenir. Une telle affectation me paroissant très suspecte, je lui fis sur le champ la réponse que voici.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai vu qu'une seule fois les deux Ecclésiastiques Siciliens, que V. Emce. m'apprend qui ont eu l'honneur de lui écrire. Depuis ce tems-là ils n'ont point repassé chez moi : & comme je ne leur ai point demandé leur adresse, je ne puis exécuter les ordres qu'Elle me fait l'honneur de me donner. Si le hazard les ramene (car vous savez les raisons que j'ai de les éviter), je leur communiquerai la lettre de V. Emce. Mais cependant je la supplie encore très-humblement, de trouver bon que je ne sois mêlé en rien dans ce qui concerne ces deux Ecclésiastiques. La circonstance où ils se trouvent, d'être tombés dans la disgrace de Leurs Maj. Cath, m'interdit toute communication avec eux. J'ai l'honneur d'être &c.

A Paris ce Mecredi au soir 23. Juillet 1727.

Rien ne pouvoit sauver la bonne foi du Cardinal sur l'ignorance qu'il affectoit du lieu où habitoient les deux Ecclésiastiques Siciliens,

Siciliens, que leur négligence à l'en[...] truire; je desirois fort de les voir, [...] découvrir la verité : mais je ne savo[...] les prendre; & Paris est un lieu où il [...] pas facile de se rencontrer souvent, q[...] on est dans un quartier éloigné l'u[...] l'autre. Dans l'impossibilité où j'étois [...] de satisfaire ma curiosité, j'attendis [...] celle que les deux Abbés devoient natu[...] lement avoir, d'apprendre si je m'[...] aquitté de leur commission, les am[...] chez moi, pour tirer deux l'éclaircisse[...] que je desirois.

Mon attente ne fut pas longue. Le [...] demain du jour que j'avois reçu la le[...] du Cardinal, ils vinrent s'informer [...] m'étois souvenu de parler au Cardin[...]

Je leur repliquai que j'avois suivi e[...] tement leurs intentions en lui appre[...] leur arrivée : Mais, leur dis-je en m[...] tems, ne lui avez-vous pas écrit le lie[...] Il pourra vous donner de ses nouvel[...] car eu égard à la circonstance où [...] vous trouvez, vous ne devez point [...] surpris que je ne puisse continuer à [...] charger de vos commissions auprès d[...] Ministre? Je suis un simple particuli[...] & je dois éviter tout ce qui pourroit [...] compromettre, ou m'attirer quelque [...] disgréme[...]

ſagrément, ſoit de la part de l'Eſpagne, ſoit de cette Cour-ci. Vous avez été l'un & l'autre mêlés dans differentes affaires, où l'on pourroit croire que je veux entrer par votre moyen. Je n'ai point eu cette penſée, en vous rendant le léger ſervice d'apprendre à Mr. le Cardinal que vous êtes arrivés en cette ville. Ma ſeule vue étoit que de vous faciliter le moyen de faire par vous-mêmes, auprès de cette Eminence, les démarches que vous jugeriez être néceſſaires à votre ſureté. Je ſuis perſuadé que de vôtre côté vous ne voulez rien exiger de moi qui tire à conſéquence: ainſi trouvez bon que je reitere le conſeil que je vous ai d'abord donné, d'écrire à Mr. le Cardinal de Fleury pour lui apprendre votre demeure. Il ne manquera pas de vous répondre, s'il continue dans le deſſein où je l'ai laiſſé de vous entretenir.

„ Nous avons déja exécuté (me repar-
„ tirent les deux Abbés Italiens) ce que
„ vous nous aviez preſcrit; & nous avons
„ marqué à Mr. le Cardinal, que nous
„ logeons à l'*Hôtel de la Guette*, *rue des*
„ *Boucheries*. Nous attendons préſente-
„ ment les ordres de Son Eminence; &
„ nous vous ſommes ſenſiblement obligés
„ de l'avoir diſpoſée à nous donner au-
„ dience. Au ſurplus, voici la copie de

„ notre

„ notre lettre : nous vous l'avons appor-
„ tée, pour que vous vissiez qu'elle ne
„ fait aucune mention de vous dans ce
„ qu'elle contient, comme vous le desi-
„ riez. Nous esperons, quand vous nous
„ connoitrez d'avantage, que vous serez
„ convaincu de notre droiture ; & com-
„ bien nous serions mortifiés d'abuser de
„ vos bontés. "

Très édifié de la bonne foi des deux Abbés, je leur témoignai combien j'étois sensible à la preuve qu'ils m'en donnoient, & après avoir lu la copie de la lettre qu'ils avoient eu la politesse de me présenter, je les suppliai d'agréer que je la gardasse. Ils me la remirent aussitôt. La voici : & je suis prêt de la produire, aussi bien que toutes les autres pieces dont j'ai deja fait usage, & que la divine providence a bien voulu me conserver pour ma justification & pour ma défense.

EMmo. E REVmo. SIGre.

Doppo i travagli, che in così lungo viaggio habiamo sofferti, siamo alla fine, per la misericordia di Dio gionti in questa, sù la confidenza di havere il consuolo di inchinare la Augusta R. persona di S. M. Christma., e di umiliare i nostri rispetti a Va. Emza. sperando

...ando haver l'onore farle cognoscere l'impe-... del nostro clarissimo zelo al serviaio della M. S. nell'haver procurato la Unione dell'Augusta Casa, e far commi gli interessi di S. M. con quelli del Re Cattolico nostro Signore, come fedelissimi servitori di ambe le Maestà. Noi ci troviamo alloggiati nella casa, che chiamano l'Hôtel de la Ghetto rue du Bu...*ciarie e insieme con desiderio di mettervi all'ubbedienza dell' Em*a*. V*a*., a qual fine attendiamo gli ordini con segnalarci il giorno, che V. Em*a*. giudicara piu a proposito per poter godere di questa stessa grazia, che ha più tempo vive sentimente babbiamo desiderato, e in interim preghiamo* IDDIO *che conservi l'E. V. e alla di lei benignita di credere esser noi quali con tuto ossequio restiamo.*

*EM*mo*. E REV*mo*. SIG*re*.*

Di Va. Ema. Revma.

Umilissimi servitori e
osservantissimi capellani.
Batista PLATANIA Canonico.
D. Giuseppe CARACCIOLO.

Parigi 23 di Luglio 1727.

Em mo. S. Cardinal di Flori.

On peut juger combien je fus surpris & offensé du piege grossier & malin que le Cardinal avoit voulu me tendre, en m'écri-

m'écrivant qu'il ne savoit où logeoient les deux Abbés Siciliens, dans le moment même qu'il m'accusoit la reception de la lettre qu'on vient de lire, & dans laquelle ils lui nommoient le lieu de leur demeure. Sa précipitation à me demander un éclaircissement qu'il avoit sous les yeux, ne me permettant plus de douter de ses desseins, j'écrivis sur le champ à l'Archevêque d'Amida, pour lui apprendre ce qui venoit de se passer; & afin de ne lui laisser aucun doute de ma bonne foi, je lui envoyai la lettre * du Cardinal, ma réponse, & la copie en original de la lettre des deux Abbés Siciliens. Après ce détail je le suppliois derechef, d'obtenir de Leurs Maj. Cath. la permission que je demandois pour retourner en Espagne; afin de n'avoir plus rien ni à traiter ni à demêler avec un Ministre, qui paroissoit resolu de sacrifier à l'envie de me nuire, ce qu'il devoit à la verité & à la reconnoissance des services que je lui avois rendus.

Cette

* *Qui operit odium fraudulenter, revelabitur malitia ejus in consilio qui fodit foveam, incidet in eam & qui volvit lapidem, revertetur ad eum.* Prov. c. 26.

Cette lettre faisant une anatomie fort exacte du caractere du Cardinal, ne doit pas avoir contenté son amour propre & sa curiosité, quand elle tomba entre ses mains avec mes autres papiers : Mais s'il fut piqué des faits qu'elle contenoit, c'est à lui seul qu'il dut s'en prendre : on ne craint jamais de voir sa conduite dévoilée, quand on a soin de la regler par la probité.

Tout convaincu que j'etois, qu'il falloit que je regardasse le Cardinal comme un ennemi secret, qui cherchoit sans cesse l'occasion de me nuire, je ne laissai pas de le voir à Versailles, au retour du Roi de Rambouillet ; & je gagnai sur moi de l'aborder avec assez de tranquillite. Cette situation étoit le fruit de l'avantage que ses propres lettres me donnoient sur lui. J'étois certain, par les mesures que j'avois prises, que s'il écrivoit en Espagne d'une maniere qui me fût desavantageuse, ou qui tendit à me constituer l'introducteur des Abbés Italiens tombés dans la disgrace de Leurs Maj. Cath. ; il se trouveroit encore convaincu par lui-même de mauvaise foi : & je souhaittois de tout mon cœur, que l'air d'assurance & de liberté que je lui montrois, en lui persuadant qu'il n'étoit point découvert, le fit tomber plus surement dans le piege.

L'appât ne fut pas nécessaire, & sa seule mauvaise volonté l'y conduisit. Il écrivit en Espagne l'arrivée (disoit-il) imprévue des Sieurs *Platania* & *Caracciolo*; &, sous le prétexte de s'informer si Leurs Maj. Cath. ne prendroient point en mauvaise part leur séjour à Paris, il insinuoit qu'il ne connoissoit ces deux Ecclésiastiques que par moi; que je les avois accueillis à Paris comme des personnes de ma connoissance; que je l'avois prié de leur donner audience; & que c'étoit sur le bien que je lui en avois dit, qu'il avoit consenti de les voir & de leur parler.

C'est ainsi que le Cardinal s'exprimoit, & que l'Archevêque d'Amida me l'écrivit dans sa lettre du 11. Aoust. Il m'accusoit aussi celles que je lui avois adressées *, & qui étoient venues bien à propos, pour mettre l'artifice faux & malin du Cardinal dans tout son jour.

Ce Ministre se donna bien garde à Versailles de me le faire entrevoir. Il ne me dit pas un seul mot, ni des Abbés Italiens, ni de ce qu'il m'avoit écrit à leur sujet. De mon côté j'observai le même silence. Nous avions tous deux nos raisons pour en user ainsi.

L'attente

L'attente où j'étois de recevoir bientôt la permission de retourner en Espagne, me faisant desormais regarder assez indifferemment les affaires générales, je n'en parlai que superficiellement au Cardinal; & seulement à l'occasion de l'échange des ratifications de l'Empereur, de la France, de l'Angleterre & de la Hollande, qui se fit le 29. Juillet chez le Comte de Morville. Il ne manquoit plus que celle de l'Espagne. Le Cardinal se plaignit fort de ce retardement, & me temoigna de nouveau combien il lui causoit d'inquietude.

Je lui représentai, qu'il falloit esperer que la lettre de Son Eminence à la Reine d'Espagne, pourroit porter Sa Maj. à suivre le bon exemple des autres Puissances. Mais il parut faire peu de cas de l'esperance que je lui donnois; & il ne fut plus question entre nous que de mon départ pour l'Espagne, & du petit voyage que je comptois de faire à *Chantilly*.

Ces deux articles inquiettoient ce Ministre; & je m'apperçus qu'il cherchoit des prétextes pour éloigner le tems de l'un & de l'autre, & pour découvrir ce qui me pressoit de les exécuter. Je satisfis mal sa curiosité, car je m'en tins toujours à répondre à ses questions; que le soin de lever les difficultés que faisoit l'Espagne au su-

jet des Préliminaires, étant remis aux Nonces, je n'avois plus aucune raison de rester à Paris. A l'égard du voyage de *Chantilly*, au sujet duquel il me recommandoit sans cesse le secret; je lui repetai, que je me flattois qu'il n'en pourroit rien découvrir que par ce que je lui en rapporterois moi-même.

Dans la même conversation le Cardinal me dit, avec cet air de confiance & d'ironie que donne souvent une grande élevation; que sans doute, dès que je serois arrivé en Espagne, on apprendroit bientôt que j'y remplirois quelque place considerable.

Ce discours, où le Cardinal revenoit volontiers, me déplut. Pour le faire cesser, je repliquai à ce Ministre: Que j'étois très flatté d'appercevoir si souvent l'interêt qu'il vouloit bien prendre à ce qui me regardoit: que je ne savois point ce qu'on me destinoit en Espagne: mais que Son Eminence ayant jugé que l'on ne pouvoit m'accorder aucune grace en France, quoiqu'Elle eut vu que je n'y desirois rien d'éclattant; j'esperois que Leurs Maj. Cath., qui paroissoient contentes de mes services, me mettroient en situation de les continuer d'une maniere convenable à un homme de condition.

Cette

Cette maniere de m'expliquer, quoiqu'exempte de toute alteration, ne laissant pas de dévoiler au Cardinal ce que je pensois, je remarquai de l'embarras dans sa physionomie ; & je ne fus point faché de l'avoir causé. On ne sauroit sans doute trop éviter l'aigreur & ce qui ne sert qu'à l'exciter, en parlant à toutes sortes de personnes, & surtout à un homme que la place qu'il occupe rend respectable : mais on ne doit pas moins se garder d'une complaisance qui avilit, & qui laisse ignorer l'élevation de sentimens qu'il convient à tout honnête homme de montrer en certaines occasions. La maxime pourra bien n'être pas du goût de plusieurs Courtisans ; mais je ne la crois pas pour cela moins bonne à suivre.

Pendant le petit sejour que je fis à Versailles, je ne manquai pas d'aller voir le Comte de Morville ; & nous nous parlames à notre ordinaire fort cordialement. Il me dit, comme une preuve de son respect & de son attachement pour Leurs Maj. Cath., que le Cardinal, après lui avoir lû la lettre qu'il écrivoit à la Reine d'Espagne, lui avoit proposé de la signer : mais que trouvant quelques expressions de cette lettre un peu fortes, & craignant qu'elles ne produisissent un sur

croit de mécontentement contre lui de la part de Leurs Maj. Cath. ; il s'étoit excusé adroitement auprès du Cardinal de faire cette démarche, en disant que la lettre en question auroit une toute autre autorité, & feroit une bien plus forte impression sur l'esprit du Roi & de la Reine d'Espagne, étant signée par son Emin., que si c'étoit de lui qu'on crût qu'elle partoit.

„ Heureusement (ajouta le Comte de
„ Morville) qu'ayant tenu le même dis-
„ cours à l'Ambassadeur d'Angleterre, il
„ est si bien entré dans mes sentimens,
„ qu'il a pressé le Cardinal plus que moi
„ de suivre mon conseil. Vous pouvez
„ écrire ce que je vous apprends à l'Ar-
„ chevêque d'Amida. Si j'avois eu la mê-
„ me attention au mois de de Novem-
„ bre dernier, vos bons offices me se-
„ roient, je crois, actuellement moins
„ nécessaires ".

Je ne sai, lui repliquai-je alors, ce qui résultera de ce que vous me dites, quand on en sera instruit à Madrid ; soyez seulement assuré, qu'en écrivant à l'Archevêque d'Amida, je n'en oublierai aucune circonstance : il n'est pas possible que ce Prélat ne fasse appercevoir à Leurs Maj. Cath. votre délicatesse sur

' ce qui pourroit leur être désagréable ;
-tout sachant déja combien on vous
oit fait tort, en vous imputant d'être
iteur des lettres dont vous venez de
' parler. Mais ce n'est pas du côté
la Cour d'Espagne dont vous avez
plus à craindre : parez seulement les
ıps que l'on paroit vouloir vous porter
ıs celle-ci ; & si je puis arriver a Madrid
unt qu'ils ayent produit quelque effet,
ne flatte de vous mettre aussi à l'abri
ceux qui pourroient partir de ce pays-
& de dissiper les préjugés que l'on
voit conçus mal-à-propos contre vous.
Le Comte de Morville, beaucoup plus
nquille sur sa situation qu'il ne devoit
re, me repartit, qu'il croyoit que l'o-
e dont il étoit menacé commençoit à
dissiper ; & qu'il esperoit même, pour-
qu'il ne vint aucune mauvaise influen-
d'Espagne, qu'il se calmeroit entie-
ıent.
Je savois que son opinion étoit mal
dée : mais ne pouvant entrer là-des-
avec lui dans des détails trop circons-
ciés, sans violer le secret qu'on m'a-

[redacted]

solliciter le Comte de Merville à diverses reprises, de faire un peu plus d'attention aux avis que je lui donnois, & d'avoir un peu moins de sécurité.

Touché de mon procédé, il me dit à son tour, que depuis notre derniere entrevue il croyoit avoir apperçu un changement considerable dans le Cardinal sur mon sujet; & qu'il l'attribuoit uniquement à la contradiction où je l'avois fait tomber avec lui-même, par rapport aux preventions du Chevalier Du Bourk; & à la persuasion où ce Ministre étoit, que je n'avois rien laissé échapper à Leurs Maj. Cath. de toutes les circonstances de sa mauvaise foi. „ Plus vous dissimulez „ à cet égard vos sentimens (ajouta le „ Comte de Merville) & plus le Cardi- „ nal se persuade qu'il doit vous regar- „ der comme son ennemi secret. Enfin, „ vous savez sans doute le Proverbe Ita- „ lien: *Chi offende no perdona*".

Ne s'agit-il de rien de plus, répondis-je, que d'un simple refroidissement de la part du Cardinal; & ne l'auroit-il point poussé jusqu'à parler un peu plus clair sur mon compte?

„ Mais oui, *continua Mr. de Merville*; & puisque vous le voulez savoir, „ il n'y a pas plus de deux jours qu'on „ lui

„ lui parlant de vous, il me dit que
„ vous étiez d'une humeur épineuſe &
„ inquiette, qui tiriez des conſéquences
„ infinies des moindres bagatelles: qu'on
„ devoit s'obſerver beaucoup quand on
„ avoit quelque choſe à traiter avec vous,
„ parce que vous épiloguiez ſur tout ce
„ que l'on vous diſoit, & poſſediez le
„ ſecret (ce ſont ſes propres termes) de
„ convertir en réalité de pures chimeres.
„ Au ſurplus, il n'a pas été plus loin;
„ & je vous le dirois avec la même fran-
„ chiſe, que ce que je viens de vous
„ rapporter. Faites à préſent ſur tous ces
„ chefs, *me dit le Comte de Morville en*
„ *ſouriant*, votre examen de conſcience".

Il ne me fut pas fort difficile de découvrir ce qui faiſoit parler le Cardinal de la ſorte, ni pourquoi c'étoit depuis ſi peu de tems qu'il s'étoit apperçu du talent que j'avois, de lutter dans mon imagination contre des fantômes imaginaires. Je demandai donc au Comte de Morville, ſi dans le moment que je lui parlois, ſes occupations lui permettoient de prolonger notre converſation d'un quart d'heure? Et ſur ce qu'il me répondit obligeamment, qu'il me laiſſoit le maître de l'étendre bien davantage: Vous venez, lui dis-je, de m'apprendre les griefs du

Cardinal ; voici à présent les miens : & après que vous nous aurez tenu tous deux sur la sellette, prononcez le jugement que vous dictera notre exposé.

Je fis alors au Comte de Morville un recit bien circonstancié du tour dont le Cardinal s'étoit avisé * pour retarder le paquet de lettres, où j'instruisois l'Archevêque d'Amida, du refus qu'on me faisoit en France de la petite grace que j'avois demandée, & où je m'expliquois sur celles qu'on m'offroit en Espagne. Je passai ensuite à l'article des deux Ecclésiastiques Siciliens ; au piege grossier que le Cardinal m'avoit tendu à leur occasion † ; & à la précaution que j'avois prise, d'envoyer par le Courier du Nonce, les pieces qui m'avoient paru nécessaires, pour sortir avec honneur de cette nouvelle embuscade.

Après ce détail, vous semble-t-il à l'heure qu'il est, ajoutai-je, que j'épilogue, selon ce que vous a dit le Cardinal, sur de simples bagatelles ; & que je sois fort visionaire, de regarder de pareils traits comme des preuves constantes

tes

* Ci-dessus pag. 94. & *suiv.*
† Ci-dessus pag. 137. & *suiv.*

tes & certaines de la mauvaiſe volonté de ce Miniſtre ? Elle eſt, j'oſe le dire, d'autant plus injuſte, que je n'ai pas ceſſé un moment, depuis que je ſuis en France, de travailler à lui attirer l'eſtime & la confiance de Leurs Maj. Cath., qui, je vous le proteſte, n'étoient gueres portées à lui accorder ni l'une ni l'autre.

Le Comte de Morville m'avoit écouté avec attention. Quand j'eus ceſſé de parler, il me dit, qu'il convenoit qu'on remarquoit dans ce que je venois de lui rapporter, un deſſein caché du Cardinal de me traverſer.

„ Vous ne devez pas vous attendre, „ ajouta-t-il, à le voir changer de ſen„ timent ; ſur-tout après ce qui s'eſt paſſé „ précédemment entre vous deux, quand „ vous allates en Eſpagne. J'approuve „ fort, par conſéquent, que vous inſiſ„ tiez à demander la permiſſion d'y re„ tourner ; car vous y ſerez bien moins „ expoſé qu'ici, aux ſuites déſagréables „ que peut entrainer ce que j'apprends. „ Je vous conſeille, au reſte, dès que „ vous y ſerez arrivé, de ne rien né„ gliger pour que l'on fixe votre état „ d'une maniere convenable à votre naiſ„ ſance & à vos ſervices ; & qui vous

„ attire une consideration & des ménagemens qu'on n'aura jamais pour vous, „ tant qu'on vous verra un simple particulier. Mes vœux à cet égard vous suivront „ par tout : & je vous repete, qu'on ne „ peut s'interesser plus véritablement que „ je le fais à votre bonheur. Nous pourrons encore ici, au retour du Roi de „ *Rambouillet*, avoir un entretien ensemble ".

Les mesures que j'avois prises du côté de la Cour d'Espagne, pour prévenir les mauvais offices du Cardinal, me les faisoient regarder avec assez d'indifference. Il n'y avoit que ceux que j'étois persuadé qu'il tenteroit de me rendre en France, dont il me paroissoit que je devois craindre les suites ; & je connoissois de longue-main les ressources singulieres que ce Ministre savoit trouver, pour faire autoriser dans le public l'opinion qu'il vouloit donner de quelqu'un. La situation où j'étois à Paris, & le profond secret dans lequel s'étoient passées mes négociations avec le Cardinal & le Duc de Bourbon, n'offrant rien qui les relevât, ou qui les mit en évidence ; il étoit facile à un Ministre aussi puissant que respecté, de dissiper bien-tôt les préventions qu'une connoissance confuse & im-

parfaite

r sans affectation ce qui étoit le mo-
e l'un & de l'autre ; & d'entrer (à
ption de l'objet de l'instruction du
d'Espagne) dans certains détails ,
manifestoient suffisamment la part
l'avois eue dans les principales af-
qui venoient de se terminer. Les
res que je donnois de ma bonne foi
ient point équivoques : & quoiqu'el-
eût que peu de témoins , ils étoient
rang qui ne laissoit rien à desirer
r témoignage.

tte précaution , pour éviter que je
usse confondu avec certains intri-
s , ne fut pas inutile. Bien-tôt je
ivris , que les vues du Cardinal e-
: très opposées aux miennes ; &
es tendoient à ensevelir dans le si-

aboutiroit, & l'inégalité du combat. Mais animé par l'esperance de voir la Cour d'Espagne venir bien-tôt à mon secours, & justifier ma conduite par des bienfaits; je me servois en attendant, pour la défendre, des armes que ma foiblesse pouvoit me procurer.

A quelle dure extrémité ne reduit pas la puissance d'un Ministre, quand on devient l'objet de son aversion ? Il a bientôt trouvé toutes sortes de défauts dans un homme qui lui déplaît. L'envie * de s'attirer sa protection fait que le plus grand nombre de ceux qui dépendent de lui adoptent ses sentimens. En vain la justice & la reconnoissance reclament leurs droits; il sait les bannir aisément de son cœur, quand elles cessent de lui etre utiles; & le succès des moyens qu'il prend pour satisfaire une passion injuste, en couvre à ses yeux la honte & la noirceur. C'est donc bien legerement qu'on exalte la probité & la moderation qu'il fait voir dans certaines actions éclatantes; son interêt & la conservation de son credit lui dictent alors assez de les faire briller.

Comment

* *Multi colunt personam potentis, & amici sunt dona tribuentis.* Prov. c. 19.

omment parviendroit-on, sans ces de-
ors spécieux, à s'attirer l'estime & la
onfiance d'un Souverain, & l'applau-
issement du public? L'ambition, ce de-
r insatiable de s'assujettir tous les hom-
ıes, fait prendre toutes sortes de formes
our arriver à ce but. Elle se cache tantôt
ous le desinterressement, tantôt sous la
nodestie; & souvent même sous la Re-
igion qui l'interdit. Mais l'illusion est-
lle une fois établie? Les ménagemens
essent: tout doit flechir alors devant
e nuage lumineux dans lequel s'est en-
ermé l'idole; & la plus légere restriction
u culte qu'elle exige, est un crime que
ien ne peut expier.

La situation où je me suis trouvé pen-
dant une si longue suite d'années, &
dont le souvenir se retrace dans mon es-
prit à mesure que j'ecris ces memoires, m'a
arraché cette reflexion: On voudra bien
me la pardonner.

Quoique je continuasse à me compor-
ter avec le Cardinal d'une maniere qui
ne lui donnoit point à connoître que
je fusse au fait de ce qu'il avoit en-
trepris pour me nuire, & que de son
côté il affectât de dissimuler également
ses sentimens; je ne laissois pas d'apper-
cevoir en plusieurs petites occasions, l'es-
pece

pece de contrainte que ce ſoin lui cauſoit, & que, ſuivant toute apparence elle dureroit peu. L'air de ſon viſage démentoit à tout moment les marques de politeſſe qu'il ſe croyoit encore obligé de me donner: & ma principale attention étoit, d'éviter quelque ſaillie de ſon humeur. Pour s'épargner la peine de la combattre, il abrégeoit autant qu'il pouvoit ce qu'il avoit à me dire; & ſon autorité croiſſant chaque jour, le beſoin qu'il voyoit que la Cour d'Eſpagne auroit bien-tôt de le menager, l'aſſuroit d'avance, qu'en la détournant de prendre dans le moment préſent quelque reſolution favorable pour moi, il lui ſeroit facile dans la ſuite de l'arrêter tout-à-fait, & de réuſſir, par conſéquent, à me faire oublier dans l'un & dans l'autre Royaume. C'étoit ſon point de vue; & pour le ſuivre exactement, il ceſſa, dès qu'il apperçut que ſes relations avec la Reine d'Eſpagne ſe ſoutiendroient par les propres intérêts de cette Princeſſe, de me remettre les lettres qu'il écrivoit à Sa Maj.: & il en uſa bien-tôt après de même pour celles de l'Archevêque d'Amida. Ce ſigne de refroidiſſement parut neceſſaire à ſes fins, & propre à produire le même effet dans l'eſprit de Leurs

Majeſt.

ne maniere à y faire croire que j'avois
dans sa confiance, & qu'en un mot,
t le sistème de sa conduite à mon é-
d, tendoit à me priver de toute con-
ration, & ne se démentoit en rien.
e n'étois ni assez stupide ni assez in-
érent sur ce qui me regardoit, pour
re pas sensible à l'ingratitude (je puis
servir de ce terme) dont je voyois
services recompensés : & quoique je
flattasse d'être dédommagé en Espagne
désagrémens que j'essuyois de la part
n Ministre, qui (on peut le dire)
noit alors en France ; je connoissois
les Cours, & sur-tout celle d'Espa-
, pour savoir avec quelle promptitu-
une lueur apparente de fortune se perd
s une obscurité que rien ne peut dis-
r.

plaindre avec quelque apparence de justice. Au reste je ne paroissois avec lui ni surpris ni piqué du changement que j'éprouvois de sa part. Je proportionnois mes discours aux siens. S'il me tenoit des propos indifferens, je lui répondois sur le même ton: s'il les rendoit un peu plus interessans, j'imitois son exemple. Il ne découvroit en moi aucune curiosité, d'être plus instruit des affaires générales qu'il ne sembloit le desirer; & nul empressement de faire valoir sur cet article ma bonne volonté.

Cette apparente insensibilité ne pouvant ni le mécontenter ouvertement, ni le satisfaire; il étoit obligé de renfermer en lui-même les sentimens d'éloignement qu'il avoit pour moi, sans pouvoir avec bienséance les manifester, ni m'empêcher de les observer & de les connoître. Cet état nous devenoit chaque jour à l'un & à l'autre plus difficile à soutenir. Aussi ce Ministre n'étant point retenu par les mêmes considerations que moi, & piqué apparemment, que, dans la part que j'avois eue aux négociations pour la paix, je n'observasse plus une discrétion qui convenoit à ses desseins; me dit à Issy, où il m'avoit écrit le 29 Juillet de venir: Qu'il lui revenoit de plusieurs en-

droits, que je m'expliquois fort librement avec differentes personnes, tant sur le sujet de mon voyage en France, que sur les suites qu'il avoit eu ; & que cependant je ne devois pas ignorer (ajouta-t-il d'un ton animé & sec) combien, sur ces deux articles, ces sortes de confidences étoient déplacées.

La leçon du Cardinal, & la maniere de la faire, me le paroissant encore plus ; je répondis sans alteration, mais d'une façon pourtant qui marquoit ma surprise : Que les préliminaires étant signés, & la reconciliation des deux Couronnes consommée, à l'exception de quelques difficultés de peu d'importance qui restoient à terminer ; je croyois, quand on me parloit sur le premier article, ou que l'on me * félicitoit sur l'heureuse conclusion

* On peut voir dans les lettres que plusieurs particuliers des deux Cours de France & d'Espagne m'écrivirent dans ce tems-là [& dont le Procès verbal de mes papiers fait mention], les complimens qu'ils me faisoient sur la signature des Préliminaires de la paix. En voici une entr'autres de Mr. d'ANGERVILLIERS, alors Conseiller d'Etat, & depuis Ministre de la guerre, qui confirme ce que j'avance ; & pour l'entiere intelligence de laquelle il est bon d'avertir,

...ailleurs des affaires qui m'avoient ... en France, je pouvois sans indisc... répondre avec la vérité, & en même ... avec la modestie, que je savois pa...

d'avertir, que Banniere est le nom du ... qui porta de Vienne le consentement d... pereur; & que je logeois alors à l'Hôtel ... lande, ayant quitté celui de Tours.

A Paris ce 12. Juin 1...

J'AI une grande impatience, MONS... d'avoir l'honneur de vous faire mon très ... compliment, sur l'événement qui vous a... une réunion prochaine entre les deux Cou... J'étois à la Campagne lorsque Banniere ... J'y étois encore lorsque vous avez pris l... de passer chez moi. Je me présentai hier ... tel d'Hollande; & je prendrois soir & ... même chemin, si je croyois être assez h... pour vous trouver. Je vous demanderois ... tiere une heure; mais je fais scrupule d... déranger pour une simple félicitation, qu... heure part d'un cœur dont les sentimens vo... connus. Si cependant vous me faites la ... de me marquer l'heure, à peu près; & ... où je pourrois avoir l'honneur de vous ... l'Hôtel d'Hollande, je serois exact. Rec... attendant le renouvellement de l'attachem... du respect avec lequel je suis, MONSI... votre très-humble & très obéissant serviteu...

d'ANGERVILLIE...

ment devoir être obſervées en pareil cas: & que je me flattois auſſi, qu'on ne pourroit citer de moi aucun diſcours qui fût contraire à l'une & à l'autre.

On n'a jamais, ce me ſemble (continuai-je) taxé de vanité ou d'imprudence, un homme chargé de quelque négociation, quand il convient des faits publics qui en reſultent, & des ordres qu'il a reçus. Ce n'eſt qu'à ceux qui veulent intervenir dans des affaires importantes à titre d'intriguans, & que l'on rougit d'employer, qu'on impoſe ſilence. On ne me place point, je penſe, dans cette Claſſe-là; & je n'ai garde de m'y mettre. Enfin ſi l'on m'attribue malignement & fauſſement quelque propos qui tire à conſéquence, Votre Emin. voudra bien faire attention, qu'on ne peut être reſponſable de ce que certaines perſonnes avancent ſans fondement & par pure légereté. A peine étois-je arrivé en France, qu'on m'imputoit la même faute; vous pouvez vous rappeller les preuves que je vous donnai du contraire, & qui venoient en partie, de ceux qui ſe vantoient d'avoir toute ma confiance. N'eſt-ce pas à quelque rapport de cette nature que je dois attribuer l'avis que Votre Eminence veut bien encore me donner?

Le Cardinal ne pouvant disconvenir du fait, & s'étant bien apperçu que son espece de correction ne m'allarmoit pas beaucoup, me dit avec un ton plus doux: Qu'il ne doutoit point, après ce que je venois de lui dire, que les conversations que l'on prétendoit que j'avois tenues ne fussent inventées; & qu'il me prioit de croire, qu'elles ne faisoient aucune impression sur son esprit.

„ Je ne laisse pourtant pas de vous „ conseiller (ajouta-t-il) de veiller sur „ les questions qu'on vous fait. On vous „ observe plus, peut-être, que vous ne „ pensez; & ce qui vous échapperoit „ par hazard & sans dessein, ne laisseroit „ pas de donner lieu à des raisonnemens „ inutiles".

Comme je me voyois à la veille de partir pour l'Espagne, & que je n'attendois plus que la permission de Leurs M. Cath. pour me mettre en chemin; je rendis compte au Cardinal de quelques entretiens † que j'avois eu avec un Magistrat, à qui le Duc Bourbon m'avoit adressé, pour qu'il mît dans la forme conve-

† Cela se faisoit du consentement du Cardinal: mais toujours sans que ce Ministre parût en rien.

ıs donné à connoître à ce Magistrat,
lui Cardinal fût informé des des-
de Sa Maj. Cath. ?

Cet article (continua-t-il avec quel-
ıe émotion) doit, s'il vous plait,
entrer jamais dans vos conferences
'ec personne ; & moins à présent
ıe jamais : car, Dieu merci, le Roi
: tardera pas d'avoir des héritiers.
u reste je ne prétends point blâmer
s mesures que vous prenez pour exé-
ıter les ordres qu'on vous donne ;
les trouve sages & nécessaires : mais
ıuvenez - vous que c'est à vous seul
ıe je m'explique ainsi. Comptez-vous
'aller bien-tôt à *Chantilly* ? Ce voyage
ue vous avez envie de faire ne se
eut exécuter comme celui d'*Escouan* :
. moindre personne de votre connois-

Il ſera auſſi ſoigneuſement évité, répondis-je. J'ai déja arrangé les choſes pour n'avoir rien à craindre des curieux. Je ne ſaurois refuſer au Duc de Bourbon de le voir avant que d'aller en Eſpagne : & Leurs Maj. Cath. trouveroient même fort mauvais que je ne ſuiviſſe point les intentions de ce Prince. Je les exécuterai donc avec tout le ſecret que je dois obſerver pour ne pas vous compromettre.

Quand la Religion * ne nous apprendroit pas qu'on doit fuir tout ce qui ſert à nourrir des ſentimens de haîne ; on y ſeroit engagé par la ſeule ſatisfaction que l'on goûte, à bannir de ſon cœur, & de celui des autres, les impreſſions d'une paſſion ſi dangereuſe. Suivant ce principe, que je conſerverai toujours précieuſement avec la grace de Dieu, je ne pus voir ſans une véritable peine, que les préventions du Cardinal contre moi, & l'aigreur qu'elles entretenoient dans ſon ame, s'augmentoient chaque jour. Pour les faire ceſſer je formai le projet de prier l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ami de cette Eminence & le mien, de vouloir bien

† *In hoc cognoſcent omnes quia diſcipuli mei eſtis ſi dilectionem habueritis ad invicem.* Joan. c. 13.

bien découvrir quels sujets Elle avoit de se plaindre, & ce qu'il faudroit que je fisse pour la faire revenir de ses préjugés contre moi.

Mr. WALPOLE étoit tout nouvellement revenu d'Angleterre, où, comme je l'ai rapporté *, il étoit allé immédiatement après qu'on eut appris à Paris la mort du Roi GEORGE I. La bienséance voulant que je lui rendisse une visite à l'occasion de son retour, je passai chez lui à l'heure où je prévis qu'il pourroit être seul : &, après une assez longue conversation sur les affaires générales, je le conduisis insensiblement à me parler de celles qui me regardoient.

„ Vous nous quittez bien-tôt, me „ dit-il, pour retourner en Espagne : je „ sai que vous y serez le bien venu, & „ que nous ne tarderons pas à vous y sa„ voir agréablement placé ".

Qui vous a donc si bien instruit de ma destinée, repartis-je ? Seroit-ce quelqu'Irlandois, en ce pays-là, du parti du Prétendant ?

„ Non (reprit l'Ambassadeur), c'est „ quelqu'un qui, vraisemblablement, „ est

* Tome IV, page 401.

„ eſt mieux au fait des affaires : & ſi
„ vous le voulez ſavoir, c'eſt le Cardinal
„ lui-même ".

Le Cardinal, repliquai-je avec étonnement !

„ Oui le Cardinal (continua le Mi-
„ niſtre Anglois). Pourquoi en êtes-vous
„ donc ſi ſurpris ? "

J'ai mes raiſons pour l'être, dis-je alors : & comme je compte ſur les bontés de Votre Excel., je ne diſſimule point que je m'étois propoſé de vous les découvrir, & de vous demander vos conſeils & vos bons offices, dans la circonſtance délicate & embarraſſante où je me trouve.

„ Expliquez-moi cette énigme [me
„ répondit Mr. Walpole]. Vous con-
„ noiſſez l'eſtime ſinguliere que j'ai pour
„ vous ; & vous ne devez pas douter
„ que je ne m'intereſſe particulierement à
„ ce qui vous regarde, & que je ne vous
„ parle avec ſincerité ".

Après avoir remercié l'Ambaſſadeur de la bonté qu'il me marquoit, je luis fis un recit fidele de ma conduite & de celle du Cardinal, depuis que j'étois allé la premiere fois en Eſpagne, juſqu'au moment où je lui parlois : Après quoi je le priai de vouloir bien adoucir l'eſprit de ce

ce Ministre, & lui faire reprendre pour moi les sentimens que je croyois avoir mérités.

Mr. Walpole parut extrêmement surpris de ce que je lui disois : & ma bonne foi sur tous les faits que je rapportois se trouvant prouvée, soit par ce qu'il avoit appris de Milord HARRINGTON, soit par ce qu'il savoit lui-même, soit enfin par les lettres que je lui montrai ; il ne sut comment excuser les procedés du Cardinal.

„ Je ne reconnois point sa maniere de
„ penser [me dit-il], dans ce que vous
„ m'apprenez : il faut qu'on vous ait
„ rendu ici quelques mauvais offices au-
„ près de lui. Vous connoissez les Cours :
„ les intentions les plus pures, & les
„ actions les plus estimables, ne mettent
„ point à l'abri de la jalousie & de l'en-
„ vie. Vous éprouvez surement les effets
„ de l'une & de l'autre ; & je le vois
„ avec chagrin. Vous comprenez bien
„ que je ne saurois entrer avec le Car-
„ dinal, dans le détail des particularités
„ que vous venez de me découvrir : il
„ l'aigriroit contre vous au lieu de l'a-
„ doucir ; & dans les dispositions où je
„ le vois sur votre compte, vous avez
„ de grands ménagemens à garder. Tout

„ ce que je crois pouvoir faire pour
„ tre service, est de dire à Son Em
„ sans affectation, le bien que je pe
„ de vous. C'est le moyen, ce me se
„ ble, de lui faire comprendre l'inju
„ ce qu'on vous fait, & combien vo
„ meritez son estime. Soyez certain q
„ je ne vous compromettrai point,
„ que je suis incapable d'abuser de vo
„ confiance. Donnez-vous la peine
„ revenir ici dans quelques jours. J'i
„ à Versailles entre ci & ce tems-là;
„ je n'oublierai surement pas la comm
„ sion que vous me donnez".

Mais, repartis-je, quand le Cardi
vous a parlé de mon départ, & de
qu'on vouloit faire pour moi en Espagn
ne vous êtes-vous apperçu de rien?

„ Pas de la moindre chose (me r
„ pondit Mr. Walpole). Les chican
„ que fait l'Espagne sur tout ce qu'
„ lui propose, me donnerent lieu
„ demander au Cardinal, si vous ne r
„ ceviez aucune nouvelle satisfaisante
„ ce pays-là. Il me répondit, que l'A
„ chevêque d'Amida vous repettoit mo
„ à-mot ce que Mr. DE LA PAZ,
„ le Nonce qui est à Madrid, écrivoit
„ à Mr. MASCHI & au Baron
„ FONSECA: que d'ailleurs vous éti
„ reso

„ resolu de retourner incessamment à
„ Madrid ; & que vous vous attendiez
„ à obtenir en arrivant quelque grace
„ considerable. Il ne fut pas dit un mot
„ de plus de vous : & c'est ce qui me fait
„ paroître plus extraordinaire tout ce
„ que vous m'avez raconté ".

Eh bien, dis-je à l'Ambassadeur en me levant, je souhaitte que V. Excel., puisqu'Elle veut bien m'accorder ses bons offices, trouve encore le Cardinal dans la même indifference, lorsqu'Elle me fera venir sur le tapis : mais je crains bien le contraire. Je pense qu'on porteroit plutôt votre Nation à restituer Gibraltar à l'Espagne, que ce Ministre à m'accorder son amitié ; & je crois aussi difficile pour moi de l'obtenir, que la conquête de cette place a dû le paroître au Comte de las Torres.

Quelques jours après je repassai chez l'Ambassadeur d'Angleterre : il me rendit compte de ce qui s'étoit passé entre le Cardinal & lui.

„ Je n'ai pu m'aquitter qu'imparfaite-
„ ment (me dit-il) de votre commis-
„ sion. Le Cardinal m'a paru si reservé
„ sur votre sujet, que je n'ai pas cru
„ devoir montrer à cet égard une cu-
„ riosité qui lui devînt suspecte. Ce n'est

 „ point

„ point à tort que vous le croyez pré-
„ venu contre vous : ce que j'ai entre-
„ vu , me fait porter le même juge-
„ ment. Je ne ſaurois cependant croi-
„ re que ce refroidiſſement aye les ſui-
„ tes que vous ſoupçonnez ; & je vous
„ exhorte fort de vous comporter avec
„ cette Em. , comme ſi vous ne l'apper-
„ ceviez pas. C'eſt , à mon avis , le
„ meilleur parti que vous puiſſiez pren-
„ dre. Au ſurplus , ſoyez perſuadé , que
„ je mettrai à profit toutes les occaſions
„ qui ſe préſenteront de diſſiper ces nua-
„ ges , & de ramener la ſérénité ".

Mr. Walpole me tint parole : mais ce fut toujours ſans ſuccès , & ſans obtenir aucun éclairciſſement ſur les griefs que Son Emin. avoit contre moi. C'eſt au moins ce qu'il m'apprit. On verra dans une aſſez longue lettre que le Cardinal m'écrivit en Eſpagne , qu'il ſemble me reprocher la démarche que je fis auprès de l'Ambaſſadeur d'Angleterre ; quoiqu'elle ne tendit qu'à le calmer.

Les fréquens voyages du Roi à Rambouillet, donnant lieu à ceux que le Cardinal & les Miniſtres, quand ils ne ſuivoient pas Sa Majeſté , faiſoient de leur côté , le premier à *Iſſy* , & les autres à *Paris* ; le Comte de MORVILLE, que

je

je vis à Versailles dans les derniers jours de Juillet, remit l'entretien que nous devions y avoir ensemble, au tems qu'il passeroit dans cette Capitale : & il me pria de lui apporter alors les lettres ou les autres papiers, qui servoient de preuves de tout ce que je lui avois appris. Je satisfis exactement sa curiosité : & cette nouvelle marque de ma confiance, m'en attira plusieurs de la continuation de son amitié.

M'étant apperçu que ce Ministre étoit assez lié avec Mr. Walpole, je l'informai du service que j'avois prié cet Ambassadeur de me rendre, & de ce qui s'en étoit suivi.

„ Votre intention est bonne (me répondit le Comte de Morville) & sûrement Mr. Walpole n'aura point abusé de votre confiance : mais je suis persuadé que le Cardinal n'en sera que plus piqué contre vous, de vous être ainsi ouvert au Ministre Anglois. Il aura compris à merveille, que vous n'avez pu vous dispenser, pour vous rendre cette précaution utile, de découvrir ce qu'il a tenté de faire contre vous, & les moyens dont il s'est servi. Ce dernier article surtout, ne lui faisant pas honneur, l'aura infail-

 „ lible-

„ liblement mortifié : Et, dans l'opinion
„ qu'il a de vous, je suis persuadé qu'il
„ ne doute pas, que vous n'ayiez cher-
„ ché malignement à donner à l'Ambas-
„ sadeur d'Angleterre, des impressions
„ desavantageuses de sa droiture, sous
„ le spécieux prétexte de mettre dans un
„ plus grand jour la délicatesse de la
„ vôtre. Tout nuit auprès d'un homme
„ méfiant & prévenu : c'est précisément
„ le cas où vous êtes : Et quand je ne
„ connoitrois pas le Cardinal aussi par-
„ faitement que je fais, ce que vous ve-
„ nez de me faire voir suffit pour me don-
„ ner une juste idée de sa disposition. Si
„ vous regardez la conduite de ce Ministre
„ comme l'effet d'un simple refroidisse-
„ ment sur vôtre sujet, vous courez ris-
„ que de vous tromper ; il y a quelque
„ chose de plus : & cette considération
„ doit vous engager à sortir, le plutôt
„ que vous pourrez, de l'espece de dé-
„ pendance où vous êtes actuellement à
„ son égard. L'éloignement, & une ces-
„ sation entiere de relation, affoiblissent
„ l'aversion, comme l'amour ; & le feu
„ s'éteint dès qu'on ne fournit plus de
„ matiere à l'entretenir. Quand une fois
„ vous aurez changé de situation en
„ Espagne, il sera plus facile de faire
„ revenir

„ revenir le Cardinal ; je ne dis pas, „ *continua le Comte de Morville en riant*, „ jusqu'à le rendre votre ami ou votre „ confident (car, à vous parler vrai, „ l'entreprise me semble fort difficile) ; „ mais à le mettre simplement dans un „ état d'indifference sur votre chapitre, „ qui ne vous donne aucun sujet de „ craindre quelque mauvais office de sa „ part. Ne portez pas d'abord vos vues „ plus loin ; & renoncez aux justifica„ tions & aux recriminations. Le tems, „ & mille événemens qu'il fait naitre, „ vous serviront peut-être à placer votre „ barromètre à un degré plus haut : alors „ vous pourrez vous conformer à ce „ qu'il vous annoncera ".

A la suite de ces avis, le Comte de Morville, fort attaché à Mr. le Duc, me demanda si je retournerois en Espagne sans rendre mes respects à ce Prince ; & si je regardois comme impossible de faire un petit voyage à Chantilly ? „ Il „ est la victime (ajouta-t-il) du ressenti„ ment de la Reine d'Espagne : mais „ après tout, sa vivacité doit à présent „ être amortie. La reconciliation des „ deux Rois touche au moment de sa pu„ blication. N'est-il pas naturel que dans

H 5 „ une

„ une semblable conjoncture, Leurs Maj. „ Cath. rendent aussi leur amitié à Mr. „ le Duc? Et sa penitence n'est-elle pas „ déja assez longue?"

Il ne tiendroit pas à moi, répondis-je, qu'elle ne cessât dans l'instant; & s'il ne s'agissoit, pour cet effet, que d'aller à Chantilly, j'en hazarderois volontiers l'avanture: Mais après l'avis charitable que le Cardinal a fait donner à Made. la Princesse † de CONTY, vous conviendrez que je m'exposerois à essuyer ici quelque desagrément aussi vif que subit, si je faisois la moindre démarche qui tendît à frustrer le Cardinal du prétexte dont il se sert pour tenir Mr. le Duc éloigné. Ce n'est pas que j'oublie les intérêts de ce Prince: je puis même vous dire que je le crois content de moi. Le succès de mes desseins, pour ce qui le concerne, ne dépend point d'une conference avec lui; c'est ce que vous verrez dans quelques jours: & si vous trouvez à l'heure qu'il est,

† Le Cardinal fit dire en secret à cette Princesse, de se tenir à sa Maison de Campagne de l'*Isle-Adam* jusqu'à nouvel ordre, sur ce qu'il avoit appris qu'elle avoit donné à la Reine une lettre du Duc de BOURBON, qui prioit Sa Maj. d'obtenir son rappel à la Cour.

est, que ce que je vous dis tient un peu de la parabole, je vous promets de vous l'expliquer lorsqu'il en sera tems. Ce n'est pas assurément avec vous que je prétens parler d'une maniere énigmatique. Le jour de mon départ approche ; & ce sera celui de ma liberté. Je remets, avec votre permission, au moment où je prendrai congé de vous, à vous parler plus clair. Vous savez ce que dit la Chanson :

> Qui n'a plus qu'un moment à vivre,
> N'a plus rien à dissimuler.

„ Eh bien (me repartit le Comte de „ Morville) remettons donc, puisque „ vous le voulez, la suite de ce que „ vous me faites entrevoir à l'époque „ que vous fixez. Votre départ sera la „ seule chose qui me rendra votre con- „ versation moins amusante : car quoi- „ qu'il soit nécessaire à vos intérèts, & „ que vos amis doivent par conséquent „ le desirer, ce point de vue ne m'est „ point indifferent. Si Mr. le Duc rem- „ plissoit la même place où il étoit quand „ vous allates la premiere fois en ce „ païs-là, je vous réponds que vous ne „ nous quitteriez pas si-tôt. Pour son

„ successeur, je crois (continua-t-il en
„ plaisantant) qu'il ne vous souhaitte
„ ni ici ni là ".

Ce Ministre, qui ne craignoit que la Cour d'Espagne, & qui, malgré tout ce qu'on lui disoit, ne vouloit point voir le peril prochain où il étoit exposé à celle de France, me demanda, dans quel tems à peu près je comptois d'arriver à Madrid? Et sur ce que je lui répondis, qu'avant de regler mon voyage, il falloit recevoir la permission de l'entreprendre; & que d'ailleurs je ne pouvois avec bienséance me dispenser de passer en Auvergne pour y voir mon pere:
„ Voila bien des délais, me dit-il; &
„ tout cela vous menera loin. Je vous
„ conseille cependant en ami, de faire
„ peu de sejour chez Mr. votre pere. Ne
„ laissez point refroidir la bonne volonté
„ qu'on vous marque à Madrid, ni le
„ tems au Cardinal de contribuer à ce
„ changement. Il faut souvent bien peu
„ de chose dans les Cours pour le pro-
„ duire ".

Peu de jours après cette conversation entre le Comte de Morville & moi, il arriva un Courier d'Espagne qui alloit à Vienne. Il me remit un paquet de l'Archevêque d'Amida, dans lequel je trou-

vai une lettre de ce Prélat pour le Cardinal. C'étoit pour apprendre à ce Ministre, que la Reine étoit accouchée le 25 Juillet d'un Prince †; & que Sa Maj., à cause de l'état où elle se trouvoit, & le Roi, qui se ressentoit encore de sa longue maladie, ne pouvant point de quelque tems travailler aux affaires générales, ce ne seroit qu'après leur retablissement qu'ils examineroient à loisir ce que Son Eminence leur avoit écrit, & qu'ils expliqueroient à cet égard leurs intentions: mais qu'en attendant, Elle pouvoit compter sur le desir sincere qu'avoient Leurs Majestés, de ne point retarder l'ouverture du Congrès; ce que la nomination qu'Elles venoient de faire des Plénipotentiaires, qui devoient de leur part se rendre à cette Assemblée, prouvoit évidemment.

L'Archevèque m'apprenoit également la naissance du nouvel Infant, & que la santé du Roi d'Espagne, qui se fortifioit chaque jour, avoit permis à ce Monarque d'admettre, à l'occasion de cet événement, les Courtisans à lui baiser la main. Il me recom-

† C'est l'Infant Cardinal Archevêque de Tolede & de Seville.

recommandoit enſuite d'aſſurer le Cardinal, que Leurs Maj. ſe prêteroient, autant que leurs interêts & leur gloire pourroient le permettre, aux propoſitions qu'il leur avoit faites; & qu'auſſitôt que la Reine ſeroit en état d'écrire, elle répondroit à ſa lettre. Il y avoit auſſi un article dans celle du Prélat, qui concernoit l'Ambaſſadeur d'Hollande. L'Archevêque me le dépeignoit comme un homme épineux, qui vouloit que l'on ſouſcrivît aveuglément à ſes ſentimens; & qui, pour faire valoir ſa capacité & ſa bonne volonté en Angleterre, trouvoit des inconvéniens à tout; & montroit, en un mot, dans ſa maniere de traiter les affaires dont il étoit chargé, un entêtement & un aigreur, qui ne ſervoient qu'à éloigner l'heureux ſuccès qu'on paroiſſoit ſouhaitter qu'elles euſſent. Or Mr. VAN DER MEER agiſſant auſſi bien au nom du Roi, qu'en celui de Sa Maj. Britannique & des Etats Généraux; le Confeſſeur de la Reine me recommandoit d'engager le Cardinal, non ſeulement à ne point ajouter ſi facilement foi aux relations de cet Ambaſſadeur; mais encore à ne ſe ſervir que des Nonces, pour achever d'applanir les obſtacles qui arrêtoient l'exécution des Préliminaires: il vantoit extrêmement leurs bonnes intentions; il me chargeoit

geoit enfin au Cardinal, qu'en leur accordant la co , il parviendroit bien plus prompte à concilier les esprits, qui si Mr. \ Meer restoit chargé de ce [. . . .

A la suite de ce q rap ter, l'Archevêque d'Am m'a e , que Leurs Maj. Cath. m'accor nt permission de retour en Es q je voudrois. Il accor oit vis pressions aussi flatte r la conduite que j'avois te France ; & il me confirmoit de , Leurs Maj. Cath. étoient dans pos on sincere de m'employer ou le Ministere en Espagne, ou dans quelques Cours étrangeres, comme je le desirerois.

J'allai à Versailles le 3. Aoust, porter au Cardinal la lettre de l'Archevèque d'Amida. Le Nonce chargé par la Cour d'Espagne de faire part au Roi de la naissance de l'Infant, avoit déja communiqué à cette Eminence le contenu de ses dépèches. Comme il ne répondoit point à ses desirs, Elle reçut assez froidement les assurances que le Confesseur de la Reine lui donnoit des bonnes intentions de Leurs Maj. Catholiques.

Ce que je voulus dire sur cet article ne fut pas mieux reçu. Le Cardinal me répondit,

pondit, qu'il craignoit fort, quand la Reine feroit en état de prendre connoiffance des affaires, qu'il ne falût encore s'attendre à effuyer quelque nouveau délai; & que furement l'état languiffant du Roi d'Efpagne en fourniroit plus d'un.

Je rendis compte enfuite à ce Miniftre, de ce que l'Archevêque m'écrivoit fur le compte de l'Ambaffadeur d'Hollande. Il me dit que le Prélat avoit fes raifons pour s'expliquer ainfi: mais que fes confeils étant diĉtés, fuivant toute apparence, par le Comte de KONIKSEG, ami intime de Mr. ALDOBRANDINI, Nonce en Efpagne; il ne jugeoit point à propos, en les fuivant, de rendre ces deux Miniftres les dépofitaires de fa confiance, & les maitres en quelque façon des négociations qui fe paffoient à Madrid.

,, D'ailleurs (ajouta-t-il) je fai que les ,, plaintes qu'on fait contre l'Ambaffadeur ,, d'Hollande, font mal fondées. Ce Mi,, niftre eft auffi éloigné de vouloir chica,, ner mal à propos, que d'aigrir les ef,, prits. Nous avons tout lieu d'être con,, tens de lui; & Mr. de Morville doit ,, même lui écrire de la part du Roi, pour ,, le remercier du foin qu'il fe donne en ,, Efpagne à faire exécuter les Préliminai,, res. L'Angleterre & les Etats Généraux

,, ne

„ ne sont pas moins satisfaits de la manie-
„ re dont il se comporte ; il ne con-
„ vient absolument point de rien changer
„ à la confiance qu'on lui marque : Il s'en
„ faut bien qu'elle soit aussi étendue que
„ Mr. l'Archevêque le croit ; & il seroit
„ fort à souhaitter, que celle de Leurs
„ M. C. pour Mr. le Comte de Königseg
„ eût les mêmes bornes. Ce dernier aura
„ sans doute eu grande part au choix des
„ Plénipotentiaires Espagnols ; ils vien-
„ dront bien instruits, & avec leur leçon
„ toute faite : Mais s'il la dresse sur le
„ modele de celle qu'il avoit donnée à
„ Mr. de Bournonville, la confiance qu'il
„ est à souhaitter de voir rétablie entre
„ l'Espagne & nous, souffrira bien des
„ restrictions : & cependant il seroit bon
„ qu'elle n'en eût aucune, & que desor-
„ mais les deux Rois fussent étroitement
„ & constamment unis. Vous savez là-
„ dessus ce que je pense ; je ne me lasse
„ point de l'écrire en Espagne : mais par
„ malheur je n'ai pas le talent de persua-
„ der. Au reste, quoique la reconcilia-
„ tion ne soit point encore publique, le
„ Roi ne laissera pas d'écrire au Roi d'Es-
„ pagne sur la naissance de l'Infant : & les
„ Plenipotentiaires que Sa Maj. Cath. doit
„ faire partir, seront certainement reçus

„ ici

„ ici avec plaisir. Rien n'arrête plus le
„ passage des Pirenées ; & il ne tiendra
„ pas à moi qu'il ne soit toujours ouvert. "

Je pris occasion de ce discours du Cardinal, pour lui apprendre que j'avois reçu la permission de retourner en Espagne, & que je me disposois à en profiter. Il ne me dit pas un mot qui eût le moindre rapport aux graces qu'on me faisoit entrevoir, ni aux expressions obligeantes dont se servoit l'Archevêque d'Amida sur cet article : Il s'informa seulement de nouveau, si je n'irois pas en Auvergne avant de me rendre à Madrid ?

Une curiosité si marquée me parut proceder d'un desir caché, de profiter du tems que je passerois auprès de ma famille, pour prendre des mesures plus justes & plus sures avec les personnes qui étoient dans sa confidence à Madrid, afin de traverser mon établissement. J'eus soin pourtant de ne lui pas faire appercevoir que j'eusse cette pensée, ni la moindre méfiance de ses mauvais desseins. Je lui répondis tout uniment, que je pourrois séjourner sept ou huit jours chez mon pere.

Lorsque je me disposois à me retirer, le Cardinal me demanda, si j'avois quelque liaison avec les Plenipotentiaires d'Espagne

gne qu'on venoit de nommer; & si je les croyois bien intentionnés pour la France.

Ma réponse fut, que je ne connoissois un peu particulierement que *Dom Joachim* BARRENECHEA *; & que pour le Marquis de SANTA CRUZ, il avoit toujours resîdé à Turin, où il étoit Ambassadeur d'Espagne pendant mon séjour à Madrid. Je parlai ensuite du premier aussi avantageusement qu'il le merite; & de l'autre, conformément au bien que j'en avois entendu dire, & à l'estime que je savois qu'il s'étoit acquise à la Cour du Roi de Sardaigne.

En sortant de chez le Cardinal, j'allai trouver une des personnes avec qui j'ai dit que j'étois en relation. Elle m'apprit que cette Eminence étoit entierement resolue de mettre le Président CHAUVELIN en place; & qu'indépendemment de celle de Mr. de MORVILLE, qu'il rempliroit sûrement, on lui destinoit aussi la Charge de Garde des Sceaux.

„ Toutes

* Le Roi d'Espagne PHILIPPE V, lui a donné le titre de *Marquis* DEL PUERTO. C'est sous ce nom qu'il est Ambassadeur en Hollande.

qu'on tramoit contre le Garde des Sceaux & lui. Je ne voulois compromettre perſonne: je ne me propoſois que de reveiller aſſez l'attention de ce Miniſtre ſur le peril qui le menaçoit, pour l'engager à prendre des précautions qui ne ſont jamais indifferentes dans la place qu'il occupoit, & qu'une diſgrace * ſubite & imprévue met hors d'état d'employer.*

Je le trouvai qui ſe diſpoſoit à partir pour Paris. Il remit à une autre fois à m'entretenir, & me donna pour cet effet rendez-vous à l'Hôtel d'*Armenonville*. Je lui dis, que je n'étois pas aſſez indiſcret, pour entreprendre, dans le moment préſent, de le détourner: que je venois uniquement pour lui dire, qu'on m'avoit tout nouvellement aſſuré, que ſes ennemis travailloient, & même avec ſuccès, à exécuter le projet qu'ils formoient depuis longtems contre lui: que je l'exhortois à ne point mépriſer mon avis, & à prendre les meſures néceſſaires ſur ce qu'il lui annonçoit.

Je parlois d'une maniere ſi affirmative, que le Comte de Morville auroit dû appercevoir

* *Præmeditatio futurorum malorum lenit eorum adventum, quæ venientia longe ante videris.* Cicer. lib. 3. Tuſc.

: depuis lon , qui i ;
ie jour plus chimeriques.

ous vous trompez beaucoup, lui re-
s-je ; & ces chimeres se réaliseront
t que vous ne croyez. Par malheur
s auprès de vous comme *Cassandre* :
us avertis depuis longtems de ce qui
era ; mais vous n'ajoutez aucune foi
s prédictions. Le peu de cas que vous
uites ne m'empêchera pas d'aller vous
ver à Paris. Peut-être même sera-ce
prendre congé de vous, car ma per-
on de retourner en Espagne est arri-
& je n'ai rien à présent de plus pressé,
l'en profiter, & de prendre la route
Madrid.

Venez à Paris, ou ici au retour du
oi (me dit le Comte Morville).

qu'on tramoit contre le Garde des Sceaux & lui. Je ne voulois compromettre perſonne : je ne me propoſois que de reveiller aſſez l'attention de ce Miniſtre ſur le peril qui le menaçoit, pour l'engager à prendre des précautions qui ne ſont jamais indifferentes dans la place qu'il occupoit, & qu'une diſgrace * ſubite & imprévue met hors d'état d'employer.*

Je le trouvai qui ſe diſpoſoit à partir pour Paris. Il remit à une autre fois à m'entretenir, & me donna pour cet effet rendez-vous à l'Hôtel d'*Armenonville*. Je lui dis, que je n'étois pas aſſez indiſcret, pour entreprendre, dans le moment préſent, de le détourner : que je venois uniquement pour lui dire, qu'on m'avoit tout nouvellement aſſuré, que ſes ennemis travailloient, & même avec ſuccès, à exécuter le projet qu'ils formoient depuis longtems contre lui : que je l'exhortois à ne point mépriſer mon avis, & à prendre les meſures néceſſaires ſur ce qu'il lui annonçoit.

Je parlois d'une maniere ſi affirmative, que le Comte de Morville auroit dû appercevoir

* *Præmeditatio futurorum malorum lenit eorum adventum, quæ venientia longe ante viderit.* Cicer. lib. 3. Tuſc.

ercevoir l'importance du conseil que je ui donnois. Il n'en fit pourtant rien ; & près m'avoir remercié de l'interêt que je renois à ce qui le touchoit, il m'assura à on ordinaire, que mes allarmes n'étoient ondées que sur les mêmes bruits qui couoient depuis longtems, & qui devenoient haque jour plus chimeriques.

Vous vous trompez beaucoup, lui reartis-je ; & ces chimeres se réaliseront lutôt que vous ne croyez. Par malheur e suis auprès de vous comme *Cassandre* : e vous avertis depuis longtems de ce qui rrivera ; mais vous n'ajoutez aucune foi mes prédictions. Le peu de cas que vous n faites ne m'empêchera pas d'aller vous rouver à Paris. Peut-être même sera-ce our prendre congé de vous, car ma pernission de retourner en Espagne est arrivée ; & je n'ai rien à présent de plus pressé, que d'en profiter, & de prendre la route de Madrid.

„ Venez à Paris, ou ici au retour du „ Roi (me dit le Comte de Morville), „ le jour qu'il vous plaira : & quoique „ vous ne me prophétisiez assurément rien „ d'agréable, je ne vous en écouterai pas „ moins volontiers. Je compte d'ailleurs „ sur la promesse que vous m'avez faite, „ de m'instruire de plusieurs particularités

„ avant

„ avant votre départ ; & je vous somme
„ encore de la tenir. "

Quoique ce ne fut qu'avec repugnance que le Cardinal eut consenti que j'allasse à *Chantilli*, je ne laissai pas, dès que je fus à Paris, de songer à exécuter mon projet. J'avois des raisons si essentielles de parler au Duc de BOURBON avant de retourner à Madrid, qu'elles me parurent infiniment superieures à celles qui m'obligeoient à menager le Cardinal : & d'ailleurs le Roi & la Reine d'Espagne auroient eu tout lieu d'être surpris, que j'eusse fait difficulté de voir ce Prince, précisément dans le tems où il s'agissoit de terminer entierement avec lui, l'ouvrage dont j'étois chargé.

Je m'étois en quelque façon engagé avec le Cardinal, de faire mon voyage si secrettement, que ce ne fût que par moi seul qu'il apprit que je l'avois exécuté. Pour effectuer ma promesse, j'écrivis au Duc de Bourbon le jour que je me proposois d'aller à Chantilli ; à quelle heure à peu près j'y arriverois ; & que je suppliois S.A., de faire trouver au cabaret où je mettrois pied à terre, le même valet de pied qui m'avoit conduit à *Escouan*. Ce Prince approuva toutes mes mesures : il m'indiqua aussi le cabaret où je devrois descendre ;

&

& il me prioit de venir [illegible], attendu que Made. la Duchesse sa mere seroit alors à Chantilli, & qu'elle jugeoit plus à propos de m'y voir qu'à Paris.

Aussitôt après que j'eus reçu cet avis, j'allai rendre une visite au Pere FLEURIAU Jesuite, à qui le Garde des Sceaux son frere avoit donné un appartement dans le Château * de Madrid : & en lui annonçant mon prochain depart pour l'Espagne, je lui dis qu'avant de l'executer, il falloit qu'il me donnât à dîner à cette Campagne, de la façon du frere *Remi*. **

La proposition fut acceptée avec plaisir ; & le Pere Fleuriau me demanda le jour. Je le priai que ce fût le mardi 5. que le Roi revenoit de *Rambouillet* ; afin qu'après avoir passé la journée avec lui, je me rendisse le soir à Versailles.

Le jour venu, je fus chez le Marquis § & la Marquise de BETHUNE, qui devoient être de la petite partie, & j'allai dans leur carosse à Madrid. Nous dinames tous quatre ; & vers les 5 heures après midi, mon laquais, qui savoit mon in-

Tom. V. I tention.

* C'est une maison Royale, située dans le [illegible] bois de Boulogne près de Paris.

** C'étoit le Compagnon du Pere Fleuriau [illegible]

§ A present Duc de S[illegible].

tention, m'ayant amené une assés mauvaise chaise de poste de louage, je pris congé d'eux pour aller à Versailles : mais au lieu de suivre le chemin qui y conduisoit, nous gagnames celui de St. *Denys*.

Je laissai mon laquais à une Poste en deça de Chantilli : car pour mieux cacher mon dessein, & n'attirer l'attention de personne, il étoit bon que j'arrivasse seul. Ce laquais étoit averti de feindre en abordant une colique violente, qui ne lui permettoit point de me suivre ; & il joua si bien son rolle, que le maître & la maîtresse de la Poste furent les premiers à me presser de consentir qu'on le mit au lit. Je parus fort inquiet de l'accident survenu à mon beaufrere : car mon laquais devoit passer pour tel. Je recommandai qu'on eût grand soin de lui procurer les secours nécessaires ; & après avoir exactement rempli les devoirs d'un bon parent, je continuai ma route.

J'arrivai à Chantilli vers les dix heures. Mon ancien Conducteur m'y attendoit sous le nom de Mr. *Fleurival* son cousin ; & après plusieurs embrassades & autant de reproches de sa part de ce que j'étois arrivé si tard, dont la colique de mon Beaufrere parut une excuse très légitime, il voulut absolument que je vinsse souper avec lui dans sa Cham-

Chambre, où nous attendoient deux de ses amis. Je me défendis pendant quelques momens d'accepter son offre obligeante : mais enfin, cedant à ses instances, je sortis avec lui du Cabaret, & il me menu au petit Château, où je trouvai le Duc & la Duchesse de Bourbon seuls.

„ Vous êtes exact au rendez-vous „ (me dirent ils en riant); mais ils sont „ toujours nocturnes, & par là même „ très fatiguans pour vous. Nous vous „ savons tout le gré possible d'être venu; „ mais nous ne sommes pas moins fachés „ de vous causer cette peine."

Je repliquai à ce compliment dans les termes que je devois; après quoi nous entrames en matiere. J'achevai d'expliquer au Duc & à la Duchesse de Bourbon, ce que je n'avois pu dire qu'imparfaitement dans mes lettres: quelles étoient les vues du Roi & de la Reine d'Espagne, & les mesures que Leurs Maj. souhaittoient que Mr. le Duc prît dans certain événement; jusqu'où j'étois allé avec le Magistrat auquel ce Prince m'avoit adressé; & en un mot, toute ma conduite dans l'exécution de la commission secrette dont j'étois chargé.

Le Duc & la Duchesse de Bourbon étoient déja au fait de la plus grande partie

de ce que je leur rapportois : ils ne lai rent pas néanmoins de me faire ent dans plusieurs petits détails, qui servoi à leur faire mieux connoître les moy que j'avois employés pour arriver à n fins. Ils parurent contens l'un & l'aut d'appercevoir l'étendue des effets de m zele pour Leurs Maj. Cath., & le sec avec lequel tout s'étoit passé.

„ L'état actuel du Roi d'Espagne („ diront-ils) est facheux : & s'il em „ roit, ou que Sa Maj. Cath. vînt „ mourir, ce que nous avons fait, & v „ aussi, deviendroit suivant toute apar „ ce fort inutile. Le Prince des *Astu* „ n'auroit pas les sentimens du Roi „ pere pour cette Couronne-ci ; & pe „ être la verroit-il passer à d'autres a „ assez d'indifference. Vous sentez bi „ que cette perspective doit nous te „ fort reservés ; au moins jusqu'à ce q „ nous ayions de vos nouvelles sur la n „ niere de penser de ceux qui envir „ nent ce Prince : & c'est un article „ lequel nous esperons que vous nous p „ lerez clairement quand vous serez arr „ à Madrid.

„ Je ne vous dissimule pas, *ajou* „ *le Duc de Bourbon*, que je me fla „ aussi, que vous engagerez Leurs M

„ Ca

„ Cath. à déclarer, à présent que la paix
„ est faite & que les Plénipotentiaires
„ Espagnols doivent venir à Paris, qu'El-
„ les m'ont rendu leur amitié, & qu'El-
„ les verront mon retour à la Cour avec
„ plaisir. Leur intérêt, j'ose le dire,
„ autant que le mien, demande qu'El-
„ les fassent cette démarche : & quoi-
„ qu'heureusement la Reine, prête à ac-
„ coucher, donne un juste sujet d'espe-
„ rer de ne voir jamais arriver l'événe-
„ ment où je puis être utile au Roi d'Es-
„ pagne ; il est cependant bon de tout
„ prévoir dans une affaire si importante ;
„ on comprend aussi aisément, que res-
„ tant ici exilé, le nombre de mes amis
„ diminue, & que je ne puis ni agir avec
„ la même assurance, ni parler avec la mê-
„ me facilité que mon rappel me pro-
„ curera. Je suis très éloigné de songer
„ à reprendre la place que j'occupois.
„ Si on vouloit me la rendre, je ne
„ l'accepterois en vérité pas. Mais je
„ souhaitte fort, je l'avoue, d'ôter tout
„ prétexte au Cardinal de me tenir ici :
„ & puisque le principal, à ce qu'il veut
„ donner à entendre, est d'avoir cette
„ déference pour Leurs Maj. Cath., &
„ qu'il ne subsiste plus ; il est bon au

„ moins que le public le sache, & q
„ ne soit pas la dupe des discours
„ Cardinal. Tâchez, je vous prie, d'
„ planir les obstacles qui peuvent re
„ der cette déclaration. Je ne pense
„ qu'il y en ait d'autres que ceux
„ le Cardinal tâchera de susciter : m
„ ils ne finiront point, si vous ne
„ arrêtez, en déterminant Leurs M
„ Cath. à consentir à ce que je dem
„ de. Vous m'avez souvent questio
„ dans vos lettres, sur les sujets qu
„ croyois les plus propres à remplir l'A
„ bassade de France, en Espagne :
„ vous savez que je vous en ai indi
„ particulierement deux. Insistez, qu
„ vous serez en ce pays-là, & d
„ présent en écrivant à l'Archevêque
„ mida, à faire fixer le choix du
„ & de la Reine sur un d'entr'eux. S
„ cela le Cardinal ne les prendra ni
„ ni l'autre : mais il n'osera les refu
„ si on les demande. Il est très impo
„ tant pour Leurs Maj., d'avoir aup
„ d'Elles un homme bien intentionn
„ & qui puisse agir de concert avec vo
„ Ceux dont je vous parle ont toutes
„ qualités requises ; & la Cour d'Es
„ gne ne court aucun risque à prése
„ celui qu'il lui plaira. Je vous av

„ é

„ écrit ſur pluſieurs éclairciſſemens que
„ je demandois, par rapport à bien des
„ choſes eſſentielles : mais à l'exception
„ de la forme qu'il falloit donner à cer-
„ taines pieces, on ne vous a répondu
„ ſur rien. Si dans des conjonctures preſ-
„ ſantes, on uſoit de la même lenteur,
„ il en reſulteroit des inconveniens très
„ fâcheux : & c'eſt ce qu'il faut, s'il
„ vous plait, faire remarquer à *Ma-*
„ *drid*, quand vous y ſerez. Dieu ſeul
„ connoît les événemens qui doivent ar-
„ river : & ſouvent, faute d'avoir pris
„ d'avance certaines précautions, on
„ n'eſt plus le maître d'arrêter les ſuites
„ qu'ils entraînent. Je ſai depuis long-
„ tems, que la Cour d'Eſpagne eſt en
„ poſſeſſion de faire peu de cas de ce
„ qu'on lui repréſente, & d'oublier fa-
„ cilement ceux qui la ſervent. Les té-
„ moignages de bonne volonté ou de
„ confiance qu'elle donne, ſont ſouvent
„ ſuivis d'une conduite toute oppoſée.
„ Je l'éprouve même actuellement : car
„ depuis les lettres que vous m'avez re-
„ miſes du Roi & de la Reine, je n'ai
„ pas reçu un mot de réponſe à toutes
„ celles que j'ai écrites enſuite ; & vous
„ n'ignorez pas, qu'elles contenoient bien
„ des choſes qui pouvoient mériter plus

„ d'attention, & peut être aussi plus de
„ reconnoissance ".

Ce reproche de l'indifférence de la Cour d'Espagne pour le Duc de Bourbon étant bien fondé, je tâchai de rejetter sur la longue infirmité du Roi d'Espagne le peu d'exactitude de Leurs Maj. Cath. à répondre à Son Altesse: Je la priai de faire attention, que je n'avois presque pas reçu une lettre de l'Archevêque d'Amida, où il ne me chargeât de l'assurer de la part du Roi & de la Reine, des sentimens d'estime & de reconnoissance qu'ils avoient pour Elle; & qu'Elle devoit juger de leur sincérité & de leur constance, par les preuves qu'Elle donnoit chaque jour à ce Monarque & à cette Princesse de son attachement.

Je ne doute point, continuai je, qu'ils ne se fassent un plaisir, aussi tôt que leur reconciliation avec le Roi leur neveu deviendra publique, de ne pas tenir plus longtems cachée la votre particuliere: & s'ils gardent encore le silence à cet égard, c'est qu'il ne convient point, comme vous le savez mieux que moi, que celle ci soit connue avant l'autre. Quoiqu'il en soit, Monseigneur, je vous promets de ne rien négliger pour vous procurer la juste satisfaction qui

vous

vous desirez ; & je crois que vous ne me soupçonnez pas, de m'embarrasser beaucoup d'ôter au Cardinal les moyens d'accorder sa passion contre vous avec l'estime publique : il l'escamotte sur certains faits à si bon marché, que je regarde comme une œuvre meritoire d'empêcher que l'illusion ne gagne.

„ Il paroit, selon ce que j'ai vû dans „ vos lettres (me dit la Duchesse de „ Bourbon en souriant), qu'elle penetrera difficilement en Espagne ; & „ qu'il ne tiendra pas à vous, qu'on „ n'évite en ce pays-là l'inconvenient „ où vous dites qu'on tombe en France. Je ne condamne point ce soin charitable, & je sai que votre interêt vous „ le dicte. Je vous conseille pourtant, „ de ne pas l'étendre au-de-là de ce que „ celui-ci exige, & de prendre garde à „ vos démarches. Vous serez éclairé de „ près : Et de plus (ajouta Mr. le Duc) „ tenez vous pour dit, que l'homme à „ qui vous avez à faire ne se départira „ point du projet de vous nuire, tant „ que l'occasion s'en présentera ou qu'il „ pourra la faire naître ".

Je le sais à merveille, répondis-je à ce Prince ; & j'ai une experience journalie-

re de ce que V. A. me dit. Je crains bien qu'elle ne se confirme en Espagne : & comme je ne suis pas sûr d'y rencontrer d'aussi bonnes armes pour me défendre, que j'en ai trouvé ici, je crains fort de ne pouvoir toujours resister à un ennemi si puissant, si opiniatre & si rusé.

Le Duc & la Duchesse de Bourbon entrerent avec toute sorte de bonté dans ce que je leur disois. Il eurent ensuite l'un & l'autre celle de me lire tout ce que contenoient d'obligeant & de flatteur pour moi, les lettres qu'ils me remirent pour le Roi & la Reine d'Espagne. Nous parlames encore de differentes choses, ou relatives à la commission dont j'avois été chargé, ou qui concernoient le mariage du Duc de Bourbon avec la Princesse de *Hesse-Rhinfels*, Sœur de la Reine de Sardaigne, au sujet duquel Mr. DE LA FAYE, Secretaire des Commandemens du Duc de Bourbon, étoit tout nouvellement arrivé de la Cour du Pere de cette Princesse.

La conversation roula aussi sur beaucoup d'autres matieres moins interessantes ; & il étoit plus de minuit quand je pris congé de leurs Altesses. Dès que je les eus quittées, mon conducteur me mena dans une Chambre, où je mangeai

un

un morceau : & immédiatement après il me fit arriver par les Jardins à une porte, où je trouvai ma chaise toute attelée, & dans laquelle je montai sans être apperçu de qui que ce soit.

Mon intention étant de profiter du reste de la nuit, pour ne trouver personne en chemin qui pût me connoître; j'avois averti mon prétendu beaufrere, que sa colique ne devoit durer que jusqu'au tems à peu près où je comptois de repasser. Mon ordonnance fut exactement suivie : Il se présenta dès que je parus : je le fis monter aussi-tôt dans ma chaise, & nous continuames notre chemin jusqu'à la premiere poste, d'où je renvoyai les chevaux & le postillon du Duc de Bourbon ; & après en avoir pris d'autres, je poursuivis la route sans m'arrêter jusqu'à Versailles, où j'arrivai vers les sept heures du matin.

Je restai jusqu'au soir dans mon cabaret ; & quand je crus pouvoir parler au Cardinal, j'allai chez lui. Je lui rendis compte du petit voyage que je venois de faire, & des mesures que j'avois prises pour le tenir secret. Ce Ministre en parut content : mais dans les questions qu'il me fit, & dans la conversation,

je m'apperçus que ce qui s'étoit pu passer de particulier entre le Duc, la Duchesse de Bourbon & moi, lui causoit differentes sortes d'inquietudes. N'ayant aucun dessein qui dût lui en donner, & n'étant occupé que de me défendre des siens, je ne cherchai ni à connoître ni à dissiper ses soupçons; & en me retirant je lui dis, que je comptois de revenir le lendemain, veille de son départ pour *Rambouillet*, où il suivoit le Roi, afin de prendre congé de lui.

Ce jour-là l'Abbé PERROT, qui, pendant l'enfance du Roi, avoit eu l'honneur d'apprendre à lire à Sa Maj., & qui demeuroit toujours à la Cour, me pria à diner avec le Comte de VALBELLE. Cet Abbé étoit fort bien auprès du Cardinal, de la Duchesse de Ventadour & de plusieurs personnes considerables. Au reste il étoit de ceux qui dans les Cours, savent parfaitement se servir d'un prétendu desinteressement pour arriver à leurs fins.

Le Comte de Valbelle nous ayant quitté peu après le repas, nous restames seuls: & sur ce que j'avois dit à table que je comptois de partir dans cinq ou six jours pour l'Espagne, l'Abbe Perrot me demanda, avec cet air ouvert

ouvert & cordial qu'il affectoit : „ Comment vous ſeparez-vous de notre Cardinal ? En êtes-vous content ? Je croyois qu'il vous arreteroit en ce païs : mais quelque choſe de meilleur vous attend ſans doute en Eſpagne ".

La queſtion & la reflexion de l'Abbé Perrot etoit peut-être toute naturelle : mais il ſe pouvoit auſſi qu'elle lui fût dictée par le Cardinal, & une ſuite de ce qui s'étoit paſſé ſur la fin, entre nous deux. Mon incertitude ſur ſa veritable intention m'engagea à répondre avec le même air de candeur : Que dans les occaſions où j'avois été obligé de parler à Son Eminence, Elle m'avoit toujours reçu avec bonté ; que je ſouhaittois fort de meriter ſa bienveuillance, & de la laiſſer ſatisfaite de ma conduite : Que pour ce qui étoit de reſter en France, je ne croyois pas que Mr. le Cardinal eût jamais eu la penſée de m'y retenir : & qu'à l'égard des graces que j'attendois de la Cour d'Eſpagne, il s'en falloit beaucoup que mes vues ou mes prétentions fuſſent auſſi étendues que quelques perſonnes le donnoient à entendre. La converſation finit là, & nous nous ſéparames.

J'employai le reſte de la journée à prendre

prendre congé de plusieurs personnes de la Cour, qui étoient de ma connoissance, & avec lesquelles j'avois eû certaines relations. De ce nombre furent les Marechaux de VILLARS & d'HUXELLES. Le premier me dit, que devant aller passer quelques jours à *Villars*, précisément dans le tems où je comptois de partir de Paris, il me prioit de prendre mon chemin par cette route-là, qui ne m'écartoit gueres de celle d'Auvergne. L'autre me fit également promettre que que je le reverrois à Paris, où il resteroit pendant le voyage du Roi à *Rambouillet*.

J'appris ce même jour d'une maniere encore plus positive, que tous les arrangemens pour faire un changement dans le Ministere étoient entierement pris; & qu'avant la fin de la semaine suivante ils éclateroient. On m'assura de nouveau qu'ils seroient très avantageux à L. Maj. Cath.: que je pouvois parler & écrire sur ce ton-là: Et l'on me recommanda beaucoup de m'aquitter de cette commission. Plusieurs de ceux qui souhaitoient d'être nommés à l'Ambassade d'Espagne, me prierent aussi instamment, de prévenir Leurs Majest. Cath. en leur faveur; & le Marquis de SILLY surtout, qui le desiroit ardemment,

ment, en venoit avec moi sur cet article jusqu'à la persécution. Il m'eût été facile de la faire cesser, en lui laissant entrevoir l'éloignement que j'avois remarqué dans le Cardinal à lui accorder cette grace; mais j'étois bien aise de lui épargner le sensible déplaisir que cet avis lui auroit causé. D'ailleurs je souhaittois fort d'attirer en Espagne le Duc de VILLARS BRANCAS ou le Marquis de BISSY; & je ne voulois pas qu'aucune confidence me fît insensiblement prendre des engagemens contraires à ce projet.

L'heure où je voyois ordinairement le Cardinal étant venue, je me rendis chez lui. Quoiqu'il sût que c'étoit la derniere fois que je devois lui parler, je ne remarquai point dans la reception qu'il me fit, le léger surcroit de politesse qu'on affecte en semblable occasion.

„ Votre résolution (me dit - il) est „ donc prise, Monsieur, de nous quitter; & les agrémens qui vous attendent en Espagne, vous invitent à y „ retourner? Je trouve que vous avez „ raison; & je souhaitte qu'ils vous procurent une satisfaction entiere ".

Je repliquai, qu'elle ne pouvoit manquer d'être complette dès que je laurois Son Emin. contente de la conduite que

j'avois

j'avois tenue en France. A quoi le Cardinal répondit, mais très froidement, que je devois être persuadé qu'il avoit pour moi toute l'estime qui m'étoit due.

Si vous vouliez, Monseigneur, continuai-je, l'étendre jusqu'à me donner une lettre pour Leurs Maj. Cath., qui leur fît connoître que j'ai tâché de mériter votre approbation; une pareille assurance autoriseroit infiniment le compte que je vais rendre, des différentes commissions dont Elles m'avoient chargé: Elle mettroit aussi le comble aux bontés de Votre Eminence; & la circonstance où je demande cette grace, semble me donner quelque droit de l'obtenir.

Le Cardinal, dont les vues etoient bien differentes, n'avoit garde d'accepter une proposition, qui lui ôtoit la facilité de me traverser, au moment où il le jugeoit le plus nécessaire. Aussi me repartit il, qu'il m'avoit déja appris l'eloge que contenoient plusieurs de ses lettres à la Reine, de mon zele pour le service de Leurs Maj.: & que de dire si souvent la même chose, paroîtroit à la fin plutôt l'effet de mes sollicitations, que de ses véritables sentimens. „ D'ailleurs Monsieur, (ajouta-t-il avec une „ espece de sourire, dont je crus apper-

„ cevoir

„ cevoir toute la malignité) vous n'a-
„ vez pas besoin de protection pour être
„ bien reçu de Leurs Maj. Cath. ; & les
„ places qui vous sont destinées quand
„ vous arriverez à leur Cour, vous sont
„ un plus sûr garant de leur bienveil-
„ lance, que le foible témoignage que
„ je pourrois rendre de la prudence avec
„ laquelle vous vous êtes comporté ".

Ce refus, après tout ce que j'avois fait pour attirer au Cardinal la confiance du Roi & de la Reine d'Espagne, me paroissant à tous égards aussi injuste qu'offensant ; je n'insistai plus à obtenir cette lettre ; & je laissai ce Ministre fort le maître de penser, s'il vouloit, qu'en lui parlant comme je venois de faire, j'avois autant suivi ce que la politesse & une certaine déference me dictoit, que ce que mon intérêt pouvoit me suggerer.

Soit qu'il remarquât mon indifférence, soit qu'il me regardât comme un homme des sentimens duquel il devoit se méfier, il ne me donna aucun signe d'avoir envie de se servir de l'empressement que je lui témoignai, d'exécuter toujours ses ordres en Espagne. Je ne fis pourtant semblant de rien ; & pour ne pas donner lieu à cette Eminence, de croire que je voulusse user envers Elle d'une plus gran-
de

de reſerve que par le paſſé, je la priai de trouver bon que Mr. *Du Parc* ſon Secretaire retirât & m'envoyât à Paris, juſqu'au jour de mon départ, les lettres qui me ſeroient adreſſées à Verſailles: à quoi Elle conſentit.

Le Cardinal n'eut pas la même complaiſance à me laiſſer prendre congé du Roi. La queſtion que je fis, ſi la démarche convenoit, fut mal reçue; & il me répondit tout net, qu'elle lui paroiſſoit abſolument inutile.

Cette attention à me tenir de plus en plus dans une obſcurité, qui ne laiſſât aucune veſtige ni de ma perſonne, ni des négociations qui m'avoient attiré en France, ni de la permiſſion que Leurs Maj. Cath. me donnoient de retourner à leur Cour; & qui me renfermoit, en un mot, dans la ſphere de ceux à qui l'on croit devoir interdire la diſtinction la plus commune; cette attention, dis je, achevant de me dévoiler les ſentimens du Cardinal, me pouſſa à bout. Je me levai avec un air ſérieux & froid pour prendre congé de lui.

Le Cardinal, qui ſe douta que je ſortois mécontent, affecta de mettre quelque onction dans la ſecheresse des diſcours qu'il m'avoit tenus. „ Vous avez, Mon-

ſieur,

„ ſieur, (me dit-il) parfaitement rem-
„ pli en ce païs les ordres de Leurs M.
„ C.; & je deſire de tout mon cœur que
„ vous trouviez auprès d'Elles toute la
„ juſtice que vous avez lieu d'attendre.
„ C'eſt ſans doute ce que nous appren-
„ drons bien-tôt ".

Je remerciai ce Miniſtre des expreſſions obligeantes dont il ſe ſervoit; & je le priai de me regarder comme un homme qui feroit toujours profeſſion de le reſpecter: Après quoi nous nous ſéparames, avec une égale aſſurance, je crois, de n'avoir l'un pour l'autre ni confiance ni amitié.

Au ſortir du Cabinet du Cardinal, je trouvai Mr. *Du Parc* ſon Secretaire, à qui je fis part de la permiſſion que Son Emin. m'avoit donnée, de le prier de retirer les lettres qui me ſeroient adreſſées à Verſailles, afin de me les envoyer à Paris. Il reçut poliment ma propoſition; & il eut l'attention de me faire tenir exactement celles qui lui furent remiſes. C'eſt ce qui paroît par un billet qu'il m'écrivit, & que je rapporte * pour faire voir

* Le voici

Vos Lettres, MONSIEUR, *vous ſeront rendues*

voir la franchiſe & la bonne foi que je continuai d'obſerver avec le Cardinal, juſqu'à mon départ, malgré tous les ſujets qu'il m'avoit donnés de tenir une conduite oppoſée.

Quoique j'euſſe pu ſans crime ne pas pouſſer la déférence pour les avis du Cardinal, juſqu'à retourner en Eſpagne ſans prendre congé du Roi, je m'en tins à ſa déciſion: Il aimoit qu'elle fût ſuivie; & dans la diſpoſition où je le laiſſois, il me parut très néceſſaire de ne lui pas donner le moindre ſujet d'interprêter auſſi mal auprès du Roi, cette démarche, que mes intentions & le ſujet de mon retour en Eſpagne.

C'eſt

dues un jour plus tard, parce qu'elles ont été à Rambouillet, où Son Emin. eſt depuis Vendredi. J'ai demandé les ordres de Son Emin. ſur ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par rapport aux Lettres qui vous viendront après votre depart: Elle m'a marqué qu'Elle trouvoit bon que Mr. d'Ozembray *vous les envoyât où vous ſerez. Je vous ſouhaite un bon voyage, & je vous ſupplie d'être perſuadé du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,* MONSIEUR, *votre &c.*

A Verſailles le 10 Aouſt 1727.

Signé DU PARC.

C'est ainsi que les intentions * sinistres du Cardinal, & ma juste crainte des effets qu'elles pouvoient produire, me reduisirent, après avoir heureusement terminé la reconciliation des deux Couronnes, à quitter la Cour de France sans distinction, sans recompense, & comme un simple Courier qui passeroit d'un Royaume à l'autre.

La divine providence permit pourtant, que des épaisses tenebres dans lesquelles un homme si puissant cherchoit à me faire disparoître, il sortit quelques rayons de lumiere, qui firent appercevoir une partie de l'utilité qu'on avoit retirée de mon voyage en France. Le Nonce, Mr. WALPOLE, & quelques autres Ministres étrangers, quoique moins instruits que ces deux premiers, découvrant insensiblement les ressorts cachés qui faisoient éclorre le renouvellement d'intelligence qui se formoit entre les deux Cours de France & d'Espagne, applaudirent autant à la conduite que j'avois tenue pour préparer cet événement, qu'au secret & au peu de retour sur moi même avec lequel tout s'étoit passé.

Un

* Bona enim in mala convertens insidiatur & in Electis imponet maculam. *Eccl.* c. 11.

Un nombre conſiderable de particuliers, qui, ſur l'objet de l'inſtruction du Roi d'Eſpagne m'avoient accordé leur confiance, parurent également ſatisfaits de mon attention à exécuter les ordres de ce Monarque ſans les compromettre, ni entre eux ni avec perſonne.

Enfin, de ce concours d'heureuſes circonſtances, il reſulta quelques ſentimens d'eſtime en ma faveur dans le public, malgré les meſures que le Cardinal prenoit pour les détruire. Mais l'obſtination * de ce Miniſtre à ſuivre ſon plan, m'ayant à la fin attiré un déluge de calomnies, d'humiliations & de rigueurs, qui durent depuis plus de vingt ans; on s'eſt preſque reproché d'avoir eu de moi & de mes talens une opinion ſi avantageuſe. Elle a ſemblé incompatible avec la longueur des differens châtimens qu'on me voyoit ſubir. La prétendue juſtice de ceux qui me les attiroient, jointe à l'impoſſibilité où j'étois de me défendre en France, a confirmé cette idée. C'eſt par cette complication d'iniquité, que la mémoire des ſervices que j'ai rendus s'eſt éfacée; & qu'il ne reſte

* Attende tibi peſtifero, fabricat enim mala ne forte inducat ſuper te ſubſannationem in perpetuum. *Eccl. c.* 11.

reste plus que celle du mépris qu'on m'a témoigné.

Il n'y avoit qu'un jour ou deux que j'étois revenu à Paris, lorsque je reçus une lettre du Chevalier de MONTGON, dont j'ai déja parlé dans ces Memoires *. Les expressions peu mesurées dont il s'étoit servi en demandant une Commission de Colonel à Mr. LE BLANC, lui avoient attiré un ordre de s'en aller en Auvergne. Après un sejour de deux ou trois mois qu'il y fit, & pendant lequel il avoit reflechi tout à loisir sur sa nouvelle imprudence; il me pria de travailler à obtenir son rappel: &, dans la persuasion que c'étoit de la part du Cardinal de Fleury qu'il souffriroit le plus de difficultés, ce Chevalier me faisoit de grandes instances pour fléchir Son Emin., & pour l'assurer que sa conduite seroit desormais mieux reglée.

Je m'aquittai de sa commission par une lettre que j'écrivis au Cardinal: & je profitai de cette occasion pour lui représenter encore avant de partir, les justes raisons que les longs services de mon pere, & les blessures qu'il avoit reçues, lui donnoient lieu d'esperer d'être fait Chevalier de l'Ordre,

dre,

* *Tome III. page 275. & suiv.*

dre, si Son Eminence vouloit bien pa
au Roi en sa faveur.

Le Cardinal me fit aussitôt reponse
&, confondant la faute que le Chevalie
Montgon avoit faite précédemment,
manquer au respect qu'il devoit à Mr
Prince & à Mr. le Cardinal de ROHA
avec celle dont il étoit coupable en
Mr. le Blanc; il me conseilloit de prév
Mr. le Cardinal de Rohan, afin qu'il
s'opposât point au rappel de mon Cou

** A Rambouillet le 10. Aoust 172

Je ne me suis point opposé, MONSIEU
au retour de Mr. le Chevalier de Montgon,
vous savez ce qui lui a attiré l'ordre d'all
Auvergne. Je ne m'en suis point mêlé, &
sai s'il ne seroit point à propos d'en faire au
vant une honnêteté à Mr. le Cardinal de Ro
Prenez, s'il vous plait, la peine d'en écrire à
le Blanc, *afin qu'il m'en rende compte à*
retour. A l'égard de Mr. votre pere, qu
bonne volonté que j'aye pour lui, il seroit im
ble, de lui en donner des marques, puisqu'i
a que dix-sept Cordons Bleus vacquans, &
a trente personnes à qui on ne peut le refuse
leurs Charges ou les emplois superieurs qu'il
plissent. S'il a été oublié dans la derniere p
tion, ce n'est pas moi qui en suis cause. Je
honore, MONSIEUR, *très parfaitement.*

Signé *le Cardinal de* FLEUR

JN

ıs Chevalier de Montgon a leur e-
mais encore prié ce Ministre de
ı service à ce jeune homme. Un trait
le merite d'être connu ; & c'est ce
'a engagé de rapporter comment il
ma connoissance. Au reste, l'obstacle
ı Cardinal m'exhortoit de lever ne
ant plus, & Mr. le Blanc, fort de
mis, étant très éloigné de vouloir
a moindre peine à ceux qui m'appar-
nt ; on accorda au Chevalier de
gon la grace qu'il desiroit, & dont il
il profiter, comme j'aurai bientôt
n de le dire.

ant remis à prendre congé du Comte
RVILLE jusqu'à ce que je fusse à
, j'allai le chercher à l'Hôtel d'*Ar-
ville*. Il me renouvella à cette occa-
s mêmes protestations d'amitié, &

firent la matiere de notre longue conference ; &, à l'exception des motifs secrets que le Roi & la Reine d'Espagne avoient eus de rendre leur amitié au Duc de Bourbon, j'appris au Comte de Morville comment j'avois menagé cette reconciliation, & l'approbation que le Cardinal avoit donnée à ma conduite.

Ce dernier article ne pouvant être éclairci qu'à demi, par rapport à la part que le Cardinal avoit prise aux desseins du Roi d'Espagne ; l'étonnement qu'il causa au Comte de Morville auroit été jusqu'à l'incrédulité, si je ne l'avois dissipée en lui faisant voir quelques lettres du Cardinal.

„ Ce que vous me découvrez aujourd'hui (me dit ce Ministre) est si singulier, que je n'aurois jamais imaginé qu'il fût possible, ni de porter la Reine d'Espagne à oublier si promptement les sujets de plainte qu'elle prétendoit avoir contre Mr. le Duc ; ni de faire consentir le Cardinal, que l'on travaillat à faire revenir cette Princesse ; & encore moins, que vous fussiez chargé d'une pareille commission. Encore une fois, je ne puis revenir de la surprise que tout cela me cause ; & vous pouvez vous vanter, d'avoir concilié des interêts entierement contraires, & de vous

„ être attiré une confiance du Cardinal, „ dont vous paroissiez assûrement très „ éloigné. En un mot, & sans vouloir „ vous donner de fausses louanges, il faut „ que vous ayez eu autant de prudence „ que d'adresse, pour faire réussir un pro- „ jet si délicat. "

Comme il n'est point encore conduit à sa perfection (repondis-je au Comte de Morville) suspendez votre éloge: & pour que vous connoissiez en quoi je le fais consister, voici mon idée. Je voudrois, quand je serai arrivé en Espagne, faire servir la reconciliation de Mr. le Duc avec Leurs Maj. Cath. de moyen à procurer celle de ce Prince avec le Cardinal; dévoiler pour cet effet au premier la permission que l'autre m'a donnée, de menager à Son A. le retour des bonnes graces du Roi & de la Reine d'Espagne; &, en devenant ainsi l'instrument de leur réunion, engager le Cardinal à m'accorder son amitié. Un tel dessein ne doit pas vous paroître partir d'un cœur ulceré contre le Cardinal; & s'il réussissoit, je pourrois, ce me semble, esperer de dissiper les préventions qu'il a contre moi.

„ J'en conviens (me dit le Comte de „ Morville); mais je doute que vous „ reussissiez. Vous avez mené notre hom-

„ me plus loin, à coup sûr, qu'
„ vouloit aller : & quand il vous a
„ mis de menager la reconciliation d
„ le Duc avec la Cour d'Espagne,
„ gardoit la tentative comme inutil
„ que sa moderation, n'ayant au
„ conséquence, n'aboutiroit qu'à d
„ à Leurs Maj. Cath. une haute op
„ de son desinteressement & de sa d
„ re. Le succès de vos négociations
„ tendant au-de-là de ce qu'il pen
„ l'embarrasse : il lui ôte le prétexte
„ sible qu'il s'étoit menagé, de teni
„ le Duc à Chantilli ; & lui impo
„ nécessité, ou de laisser appercev
„ façon de penser à l'égard de ce Pri
„ ce qu'il voudroit éviter ; ou de le
„ peller à la Cour, ce dont il n'a
„ ment nulle envie. L'alternative e
„ sagreable : elle vient de vous, q
„ Cardinal n'aime point & qu'il a offe
„ Comment pourriez-vous, après
„ esperer, qu'il consentît à vous re
„ le Mediateur de ses differens avec
„ le Duc ; & à laisser penser au p
„ qu'il n'a pu les terminer sans vou
„ n'en fera rien : l'expédient que
„ avez imaginé ne sera point du to
„ son goût ; il ne l'interprètera pas
„ le sens que vous croyez ; il le rega

„ au contraire comme une nouvelle ruſe
„ dont vous vous ſervez pour le preſſer
„ de mettre fin à l'exil de ce Prince,
„ & pour faire valoir votre credit à la
„ Cour d'Eſpagne. Contentez-vous de la
„ bonne œuvre que vous avez faite d'y
„ raccommoder Mr. le Duc ; & ne mêlez
„ en rien vos interêts avec ceux du Cardi-
„ nal. Menagez ſimplement ce qui vous
„ regarde, quand vous ſerez à Madrid ;
„ & tâchez, à tout événement, de vous
„ mettre à l'abri de la pluye."

Le Comte de Morville me parla enſuite de ſa ſituation. Il commençoit, mais trop tard, à remarquer qu'elle étoit chancellante : & dans l'eſperance de la raffermir, il me pria de lui parer les coups qui pourroient venir de la Cour d'Eſpagne, & de l'informer exactement de l'effet que produiroient mes bons offices.
„ Je compte ſur votre amitié (ajoûta-
„ t-il) ; & je n'oublierai jamais ce que
„ vous avez fait juſqu'à préſent pour me
„ la prouver. Je n'aurois pu parvenir,
„ ſans vous, à deſabuſer la Cour d'Eſ-
„ pagne des fauſſes préventions, que les
„ lettres qu'on m'attribuoit fauſſement
„ d'avoir écrites, lui donnoient de mes
„ ſentimens. Achevez de diſſiper l'illu-
„ ſion, en faiſant connoître à Leurs M.

„ Cath., que je n'ai rien plus à
„ que de mériter leur bienveuillan
„ leur protection ".

Sensiblement touché de remarque
le secret qu'on m'avoit confié, que
te ma bonne volonté & mon zele
le Comte de Morville alloient être
tiles ; je répondis à ce Ministre,
je ne desirais que de trouver les
sions de lui prouver ma reconnoiss
& mon attachement. Si je vous ai
vent parlé, lui dis-je, de ne poin
mépriser les avis que je vous do
d'observer de près les intrigues & le
seins de vos ennemis ; c'est que la
que je prends à ce qui vous rega
m'a rendu plus clairvoyant sur vo
térêts que vous-même. La consi
tion que votre merite personnel &
place vous attire, forme autour de
un nuage, au travers duquel vou
voyez qu'imparfaitement ce qu'on
contre vous. Ce n'est point assuré
mon intention de vous causer du
grin ou de l'inquiétude ; mais le

la même. Quoiqu'il en soit, & quelque changement qu'il arrive, comptez qu'il n'en surviendra jamais dans la fidele & respectueuse amitié que j'ai pour vous.

Le Comte de Morville m'ayant alors embrassé, me conduisit chez le Garde des Sceaux son pere. Je restai quelque tems avec eux, après quoi je pris congé de l'un & de l'autre. L'Adieu a été éternel, car ils étoient morts quand je revins en France.

Depuis les conversations que j'ai rapportées entre le Maréchal d'Huxelles & moi, j'avois cultivé avec soin l'amitié qu'il me marquoit. J'eus avec lui un assez long entretien avant de partir de Paris, sur plusieurs particularités de mon Voyage en France, qu'il avoit ignorées. Il me donna à cette occasion toutes sortes de témoignages d'estime. On peut voir parmi les lettres qu'on m'a enlevées, comment il s'expliquoit sur mon sujet, dans une qu'il me remit pour mon pere; & l'éloge qu'il faisoit de la maniere dont je m'étois aquitté en France, des commissions dont j'avois été chargé.

La veille de mon départ, je dinai à l'Hôtel de *Lesdiguieres* chez le Maréchal de VILLEROI. Après le repas il me fit entrer dans son Cabinet, où nous

restâmes assez longtems seuls. J'ai déja dit * combien les conseils & les avis de ce Seigneur m'avoient été utiles, & la bonne volonté qu'il avoit pour moi. Sûr de son amitié, & connoissant sa droiture, je ne lui cachai rien de tout ce que le Cardinal avoit fait pour me desservir en Espagne, & les pieges qu'il m'avoit tendus. La confidence ne lui déplut point : elle m'en attira une de sa part dans le même goût, & dont le recit feroit peu d'honneur à la mémoire de cette Eminence, si je voulois rapporter plusieurs faits qu'il me raconta. Mais à Dieu ne plaise que je cherche à étayer ma justification sur des épisodes ou des anecdotes malignes. Je me contenterai de dire, qu'après le détail fort circonstancié que le Marêchal de Villeroi me fit, des sujets que le Cardinal lui avoit donnés de se plaindre (détail qui n'étoit pas tout-à-fait conforme aux regles de la charité), il me dit tout à coup : „ Demeurons en „ là ; car après demain (c'étoit la vieille „ de l'Assomption de la Ste. Vierge) je „ veux faire mon bon jour ".

Et moi aussi, Mr. le Marechal, repartis-je. Nous n'avons pas laissé, ce me semble,

* *Tome IV. page 78.*

semble, i l fournir un peu matiere à notre examen de conscience : & sans la reflexion que vous venez de faire fort à propos, nous aurions bien pu ne nous pas arrêter en si beau chemin.

Le Marechal se mit a rire. Nous parlames d'autres choses. Il me combla d'amitié; & quand je pris congé de lui, il me remit la lettre suivante pour mon pere, qui m'est trop avantageuse pour la passer sous silence.

LETTRE de Mr. le Marechal de VILLEROI à Mr. le Comte de MONTGON.

A Paris ce 12. Aoust 1727.

J'AI *differe*, MONSIEUR, *de répondre à votre derniere lettre, jusqu'au tems où Mr. votre fils partiroit. Je vous envoye en même tems la lettre que vous me demandez pour le Prevôt des Marchands de Lion. Je lui recommande de faire rendre justice à l'homme pour qui vous vous interessez. C'est beaucoup que je sois encore à portée d'être utile à quelqu'un. Sans ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'aurois eu de la peine à me le persuader.*

Mr. votre fils laisse ici l'opinion l
avantageuse de sa sagesse & de ses t
& si le bonheur répond à ce que ce
semblent lui promettre, & qu'il ne
point d'obstacles en chemin, vous aurez
nement tout sujet d'être content de s
née. Je crois qu'il part satisfait de
& je le suis encore plus de lui : j
rapporte à ce qu'il vous dira. Nous
eu souvent relation ensemble. Il est
tement au fait de plusieurs choses q
rendront sa conversation amusante.
retenez pourtant que le moins que vou
rez chez vous : son intérêt demande
rende le plûtôt qu'il pourra en Espa

Adieu mon cher MONTGON. *Je*
parfaitement qu'on ne peut dire, vot

J'aurai peut-être occasion de r
ter dans la suite les preuves que
nerable Seigneur me donna de l
tinuation de son amitié, sous les
empruntés dont nous étions con
ensemble.

Je partis de *Paris* le 13. Aou
tard. Il étoit près d'onze heures d
lorsque j'arrivai à *Melun*; & je re
lendemain matin à me rendre à
Quand j'y arrivai, le Maréchal
nom étoit encore au lit. Il me fit
dans sa Chambre, & nous y re

Mr. votre fils laisse ici l'opinion la plus avantageuse de sa sagesse & de ses talens ; & si le bonheur répond à ce que ceux-ci semblent lui promettre, & qu'il ne trouve point d'obstacles en chemin, vous aurez certainement tout sujet d'être content de sa destinée. Je crois qu'il part satisfait de moi ; & je le suis encore plus de lui : je m'en rapporte à ce qu'il vous dira. Nous avons eu souvent relation ensemble. Il est parfaitement au fait de plusieurs choses qui vous rendront sa conversation amusante. Ne le retenez pourtant que le moins que vous pourrez chez vous : son intérêt demande qu'il se rende le plutôt qu'il pourra en Espagne.

Adieu mon cher MONTGON. *Je suis plus parfaitement qu'on ne peut dire, votre &c.*

J'aurai peut-être occasion de rapporter dans la suite les preuves que ce vénérable Seigneur me donna de la continuation de son amitié, sous les noms empruntés dont nous étions convenus ensemble.

Je partis de *Paris* le 13. Aoust fort tard. Il étoit près d'onze heures du soir lorsque j'arrivai à *Melun* ; & je remis au lendemain matin à me rendre à *Villars*. Quand j'y arrivai, le Maréchal de ce nom étoit encore au lit. Il me fit entrer dans sa Chambre, & nous y restâmes

assez longtems seuls. Il n'y avoit alors chez lui que le Duc de VILLARS son fils, le Comte de BOISSIEUX, ci-devant Envoyé du Roi à *Cologne*, & deux ou trois autres personnes. Je dinai avec eux. Au moment que j'étois prêt à monter en chaise pour aller coucher à *Champigni* chez une de mes Tantes, où je voulois passer le jour de l'Assomption, le Maréchal reçut une lettre de la Maréchale de Villars, Dame du Palais de la Reine, qui lui apprenoit que Sa Majesté étoit accouchée ce jour-là entre onze heures & midi, de deux Princesses. Je fus presque le premier qui apprit cette nouvelle à *Fontainebleau* & dans quelques autres endroits où je passai.

Arrivé en *Auvergne*, je trouvai chez mon pere la Comtesse de la ROCHEAYMON & le Vicomte de BEAUNE. La premiere étoit venue voir Mesdames de SIEUJAC & de MONTGON ses filles; & l'autre passer une partie de l'Eté dans une de ses terres. Ils me questionnerent fort sur ce qu'il y avoit de nouveau à la Cour quand j'étois parti: & je leur dis, comme à des personnes à qui je pouvois parler avec autant de confiance que de sureté, les changemens qu'on é-

toit à la veille de voir éclorre dans le Ministere.

Nous ne tardames pas à recevoir des lettres de Paris, qui confirmerent la justesse de ma prédiction. Elles nous apprirent, qu'immédiatement après le retour de Mr. le Chancelier à la Cour, le Garde des Sceaux s'étoit démis de sa Charge, que le Roi avoit sur le champ accordée au Président CHAUVELIN; & que deux ou trois jours après, le Comte de MORVILLE ayant imité l'exemple de son pere, avoit eu pour successeur le même Président.

Je m'attendois à cet événement; mais je ne laissai pas d'y être sensible. La Comtesse de la Rocheaymon, fort amie du Garde des Sceaux & de son fils, ne le fut pas moins; & nous écrivimes à ce dernier, aussi bien qu'à son pere, pour leur marquer que nous partagions veritablement leurs peines. Il parut qu'elles furent plus fortes que leur constance à les soutenir: car Mr. d'ARMENONVILLE tomba insensiblement dans un état de langueur, qui épargna aussi peu l'esprit que le corps. Le Comte de Morville resista plus longtems; mais à la fin il succomba aussi, & sa santé dépérissant

ſant chaque jour, il mourut quelques années après ſa chute.

C'eſt à ce terme où conduiſent preſque toutes les diſgraces. Le credit, l'autorité, & la conſideration dont on jouiſſoit avant de les éprouver, ſont ſemblables à ces feux paſſagers, qui brillent pendant la nuit. Ils s'éteignent tout à coup, & ne font que rendre plus ſenſible l'obſcurité & la ſolitude où ils laiſſent un voyageur.

Après avoir paſſé dix ou douze jours avec mon pere & ma famille, je les quittai pour continuer mon voyage. Les difficultés que j'avois trouvées à traverſer les montagnes d'Auvergne la premiere fois que j'étois allé en Eſpagne, me déterminerent à prendre la route du *Rouſſillon* & de la *Catalogne*. Celle de *Lion* juſqu'à *Narbonne* n'a rien que d'agréable pour un voyageur: mais depuis cette derniere ville juſqu'à *Perpignan*, le chemin me parut auſſi mauvais que le pays eſt triſte.

Je trouvai à Perpignan le Marquis de FIMARCON, qui commandoit dans la ville & dans la Province. Il m'obligea de loger chez lui, où il me retint deux jours.

Mr. ORRY, depuis Contrôlleur-Général des finances, en étoit alors Intendant. Il ne s'empreſſa pas moins que le Marquis

Marquis de Fimarcon, à me donner toutes sortes de marques d'attention & de politesse.

A cinq fix [illegible]s de Perpignan, & lorsqu'on a [illegible] u petite ville nommée le Boulon, on [illegible]ive au pied des Pyrenées. Elles sont [illegible]ns difficiles à traverser de ce côté-là [illegible] de celui de la Navarre & de la [illegible] je les passai facilement; & j'arrivai dans un jour à la Jonquierre. C[illegible] le premier Bourg des terres d'Es[illegible] depuis ce lieu-là jusqu'à ce qu[illegible] [illegible]che de Gironne, le païs me [illegible]nant.

Le Baron HUART étoit le Gouverneur de cette [illegible]niere Place. Il avoit été averti de mon passage par celui qui commandoit à Figuierre, où je m'étois arrêté. Il vint au devant moi, & me fit monter avec lui dans son carosse. Lorsque nous approchames de la ville, un Officier de la Garnison demanda au Baron d'Huart, quand il faudroit faire tirer le canon? La ceremonie me paroissant fort superflue, je ne pus m'empêcher de rire; &, sans donner le tems au Baron de répondre, je dis à cet Officier, qui me prodiguoit d'ailleurs le titre d'Excm. Senor, que j'étois infiniment sensible à toutes ses politesses; mais qu'étant une Excellence

lence privée & familiere, avec laquelle on pouvoit agir sans façon, il me paroissoit, quand j'entrerois à Gironne, qu'un coup de fusil, ou même de pistolet, satisferoit parfaitement aux honneurs qu'on devoit me rendre.

L'Officier à qui je parlois, & plusieurs autres qui se trouvoient avec lui, entrerent de bonne grace dans la plaisanterie. Le Baron d'Huart en fit autant. La connoissance fut d'abord faite & la canonade supprimée.

On me dédommagea amplement de cette perte, par l'amitié que le Gouverneur, sa femme, & tout ce qui étoit à Gironne me marquerent. Ils m'y retinrent malgré moi trois jours, pendant lesquels on me fit voir ce qu'il y avoit de plus remarquable dans la ville & aux environs; & entr'autres le corps de St. *Narcisse* Evêque de cette ville, qui souffrit le martyre sous l'Empire de *Dioclétien*. On distingue encore parfaitement la blessure qu'il reçut au genoû. Un Chanoine de la Cathedrale me dit, que pendant un tems immémorial, son Eglise avoit une union de prieres & une particuliere relation avec celle du *Puy en Velay*; mais que depuis les derniers troubles

troubles survenus en Catalogne pendant la guerre, elle s'étoit interrompue.

Le Baron d'Huart, non content de l'amiable reception qu'il m'avoit faite, vint encore m'accompagner assez loin lorsque je partis : & sur ce qu'on avoit souvent badiné du coup de pistolet où j'avois borné tous les honneurs de mon entrée, j'en fus salué en sortant par le même Officier à qui la proposition en avoit été faite, & qui vint ensuite avec nous jusqu'au lieu où le Baron d'Huart me mena dans son Carosse.

De Gironne j'allai à *Barcelone*. Mr. le Marquis de RISBOURG, Grand d'Espagne, Colonel des Gardes Walones, & Viceroi de Catalogne, y demeuroit. Il me fit l'honneur d'envoyer au devant de moi Mr. son Neveu, qui me conduisit au Palais où logeoit ce Seigneur; & il m'y donna un appartement. Son caractere étoit aussi reservé que froid : cependant il ne me témoigna pas moins, pendant mon séjour, la politesse la plus obligeante.

Je retrouvai dans cette Capitale de la Catalogne *Dom Antonio de* SARTINES, Intendant de la Principauté. J'avois formé avec lui, & avec Made. son Epouse, une étroite liaison d'amitié pendant mon premier

premier voyage à Madrid ; & j'allois souvent dîner & passer la journée chez eux à *Dona Maria de Aragon*, où ils logeoient. Leur satisfaction de me voir arriver, fut égale à celle que j'eus de les rejoindre. Ils me menerent à une Maison de Campagne qu'ils avoient auprès de Barcelone : & soit de leur part, soit de celle du Marquis de Risbourg, on me procura tous les agrémens que je pouvois desirer.

Ce Viceroi me conduisit à la Citadelle, qui n'est pas, dit-on, sans défauts, quoique regulierement fortifiée. Il souhaitta aussi que j'assistasse à une revue qu'il fit de son Regiment des Gardes Walones, qui me parut aussi beau que bien composé en Officiers : Et malgré toutes mes instances pour partir, il voulut absolument me garder huit jours.

J'avois écrit à Madrid que je passerois par la Catalogne ; & je trouvai à Barcelone plusieurs lettres des personnes de ma connoissance. Dans ce nombre étoit l'Archevêque d'*Amida*, qui témoignoit un grand empressement de me voir arriver. Il m'apprenoit que le Nonce ALDOBRANDINI avoit remis le 13. Aoust à Leurs Majest. Cath. les lettres que le Cardinal m'avoit dit que le Roi leur écrivoit, pour les féliciter sur la naissance

de

de l'Infant ; qu'aussi-tôt après les avoir lues, le Roi d'Espagne avoit déclaré publiquement, que sa reconciliation avec Sa Maj. Très-Chrétienne étoit terminée ; & qu'à l'occasion de cet heureux évènement, les Seigneurs & les Dames qui s'étoient trouvés présens, avoient eu l'honneur de baiser les mains de Leurs Maj. Catholiques.

La même nouvelle m'étoit confirmée par d'autres ; & le Marquis de MONTELEON, allant à Venise, où le Roi d'Espagne l'avoit nommé son Ambassadeur, avec le titre de Ministre Plénipotentiaire auprès des Princes d'Italie, avoit laissé une lettre pour moi en passant à Barcelone, dans laquelle il me félicitoit sur la gracieuse reception que l'on me feroit à la Cour d'Espagne, où souvent (ajoûtoit-il) on lui avoit fait l'éloge, mais specialement l'Archevêque d'Amida, des services que j'avois rendus en France.

Tout ce que m'apprenoient ces lettres, & mon interêt particulier, m'engageant à presser mon arrivée à Madrid ; je priai le Marquis de Risbourg de me laisser continuer mon voyage. Il ceda à mes instances. Je partis de Barcelone le 19. de Septembre, & je pris le chemin de *Montserrat*, pour visiter en passant une Eglise

Eglise que la dévotion à la sainte Vierge rend fameuse.

J'abordai à ce Monastere par une montée fort longue & pénible. Il faisoit chaud ; & quand nous arrivames vers le midi, mon guide, mes gens, moi & nos montures étions également fatigués. Le Religieux destiné à recevoir les étrangers, s'empressa à nous procurer les rafraichissemens dont nous avions besoin ; & nous en trouvames bien-tôt plus que nous ne voulions sur la haute montagne où le Couvent est situé. Les bois, les rochers & les précipices, qu'on voit des fenêtres, au bas desquels coule le *Lobregat*, rendent le lieu extrêmement solitaire. On apperçoit aussi la mer dans le lointain ; & le Religieux qui me conduisit à une chambre, m'assura, que dans les jours bien sereins on pouvoit découvrir l'Isle de *Mayorque*.

Après que j'eus diné, on me mena à l'Eglise & au trésor. J'y trouvai le Pere Abbé, nommé *Fray Benito* TISON. Il eut l'attention obligeante de me montrer ce qu'il y a de pieux, de curieux & de riche dans l'une & dans l'autre. L'image de la Ste. Vierge est faite d'un bois incorruptible & odoriferant : je m'apperçus de cette derniere qualité en lui baisant les pieds,

pieds, comme c'est la coutume. L'Eglise est ouverte jour & nuit, pour satisfaire à la dévotion du grand nombre de Pelerins de differens païs, qui arrivent à toute heure. On a soin de la bien éclairer pendant la nuit; & de tems en tems un ou deux Religieux viennent, pour prendre garde qu'il ne se passe rien, que de conforme au respect qu'exige un Sanctuaire si vénérable.

La Communauté, que je vis au service divin, auquel j'assistai le lendemain de mon arrivée jour de St. *Matthieu*, me parut considerable. Indépendemment des Religieux qui habitent dans le Convent, il y en a un certain nombre qui resident dans de petits hermitages, construits sur des rochers au sommet de la montagne, sous la conduite d'un Supérieur qui les assemble tous les Dimanches. Ces solitaires, séparés du commerce des hommes, & presqu'habitans de l'air, peuvent dire avec l'Apôtre: *Nostra conversatio in cœlis est.* Ils ne laissent pas de descendre à toutes les Fêtes principales, afin d'asister à l'Abbaye aux Offices, & aux exhortations que leur fait le Pere Abbé. Celui qui l'étoit alors me parut bien digne, par sa pieté, sa douceur & son affabilité, de remplir la place qu'il

jouïssoi . . e . . . e Pere . . . de
. . . . que
tiendrois . . . . que
. . . . particulierement . vec
quelques-uns . . des Religieux . . . . .
. . . .
. . . .
& aux . . . .
, le Pere Abbé me parla d'une affaire
sa Communauté avoit en France,
. . . . écrire
. . . .
. . . . les . . . .
. . . .
. . . . mais . . . . de Mr. . . .
. . . . . .

La voie.

VELIN ne fut pas favorable ; il n'y eut pas moyen de faire changer ce qu'un Arrêt du Conseil avoit décidé.

Le consentement que j'avois donné avec plaisir à la proposition du Pere Abbé, m'attira une nouvelle preuve de son bon cœur. Il m'agrégea aux prieres de sa Communauté par un Ecrit, comme cela se pratique dans certains Ordres : il me regala aussi de plusieurs petits présens de dévotion ; & entr'autres de tant de

Montserrat *qui étoient joints à votre lettre. Il est question d'une affaire qui a été murement discutée il y a quelques années, & sur laquelle, comme ils l'accusent eux-mêmes, il y a eu un arrêt du Conseil en 1724. Vous jugez bien qu'il ne seroit gueres convenable de penser à y apporter aucun changement. En tout autre cas je serois ravi de vous faire connoître mes égards pour votre recommendation.*

Je vous suis véritablement obligé de m'avoir confirmé, par des avis aussi sûrs que les vôtres, le bon état où se trouvoit Monseigneur le Prince des Asturies *au départ de l'ordinaire du 17. May. Je vous en fais mes sinceres remerciemens ; & je vous assure que je vous honore* MONSIEUR, *plus parfaitement que personne.*

Signé CHAUVELIN.

NB. Quand cette lettre me fut écrite, le Prince des *Asturies* avoit la petite verole.

de différentes sortes de croix que font les solitaires de la montagne, qu'il sembloit que la divine Providence voulût m'annoncer toutes celles qu'elle me destinoit en Espagne & pendant le cours de ma vie.

Je passai le reste de la journée avec ces bons Religieux. Le lendemain le Pere Abbé me donna sa mule pour descendre la montagne, avec un guide qui nous fit prendre un chemin beaucoup plus doux que celui par lequel nous étions montés. Et quand j'arrivai à *Igualada*, où j'avois laissé ma chaise, je trouvai une petite caisse pleine de bouteilles de vin de *Sitches*, que le Pere Abbé me fit remettre par un Domestique de la maison qui nous avoit précédé.

Le 23 Septembre je me rendis à *Lerida*. Cette ville est dans une jolie situation sur la *Segre*. Le Château est avantageusement placé sur une montagne, bien fortifié, & n'est gueres accessible que du côté de la Ville. Le fameux Prince de CONDÉ fut obligé de lever le siege de cette Place sous le Regne de LOUIS XIV. ; & ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés que le Duc d'ORLEANS la prit, lorsqu'il commandoit en 1707 l'Armée des deux Couronnes contre celle de l'Empereur. Mr. CROON Officier

Officier Irlandois, en étoit Gouverneur dans le tems que j'y passai.

Le jour de mon arrivée étant celui où l'on celebroit l'anniversaire de la naissance de M. le Prince des *Asturies*, à présent Roi d'Espagne, Mr. Croom donnoit un grand souper aux Dames & aux Officiers, auquel il m'invita. Un petit accident dérangea l'ordre & la symmetrie du dessert. On gardoit dans la maison un Faon apprivoisé : les Domestiques l'ayant laissé entrer dans la salle où l'on soupoit, chacun s'empressa à lui donner du pain : Il s'étoit approché d'une Dame, qui s'amusoit à le faire manger ; mais tout-à-coup prenant la nape, il l'entraina avec tout ce qui étoit dessus : ce qui causa un desordre dans l'assemblée, qui auroit fait rire de l'avanture, si quelques habits tachés, & plusieurs porcellaines ou bouteilles cassées, n'avoient un peu moderé la joye.

Je fus de Lerida à *Sarragosse*. Cette ville, que l'*Ebre* traverse, est la Capitale du Royaume d'Arragon. L'Archevèque, *Dom Blas de la* TRINCHERIA, qui commandoit en l'absence de *Dom Lucas* SPINOLA, Marquis d'*Alconcher*, & *Dom Manuel Diaz de* ARZE Intendant, s'empresserent à me regaler ; & les deux

derniers

derniers me firent voir ce qu'il y a de curieux dans la ville. On travailloit à perfectionner la fameuse Eglise *de nuestra Señora del Pilar*, mais avec plus de magnificence, à ce qu'il me parut, que de goût. Un des Chanoines me montra les offrandes riches & abondantes, que plusieurs Rois & particuliers ont fait à la Ste. Vierge. Je remarquai entr'autres un espece de colier de la Toison d'or, mais fort different de ceux de cet Ordre tels qu'on les voit à présent: On l'avoit destiné pour le Roi PHILIPPE IV.; la délicatesse singuliere de l'ouvrage le rend digne de curiosité. On fait voir aussi dans une Chapelle souterraine d'une autre Eglise, un puits rempli de Reliques de ce nombre infini de Martyrs de l'un & de l'autre sexe, qui souffrirent la mort à Sarragosse sous l'Empire de *Dioclétien*: Il ne s'ouvre que pour des Princes ou pour des Cardinaux; & ce lieu est en grande vénération dans la ville.

Depuis Sarragosse jusqu'à *Madrid* le chemin est aussi ennuyeux qu'incommode. Les mauvais gites qu'on trouve, & le païs montueux & desert qu'on traverse, ne donnent aucun desir au voyageur de s'arrèter. On rencontre cependant auprès de *Daroca* une assez jolie vallée. Les

fruits qu'elle produit dans la saison sont fort estimés, sur-tout les *Pavies* que les Espagnols appellent *Mellocotones*.

Les auberges de Madrid étant à peu près aussi mal propres que ce qu'on appelle sur la route *las Pausadas*, j'avois écrit à Mr. *Brethous* riche Banquier françois établi dans cette Capitale, pour avoir une Chambre un peu passable jusqu'à ce que j'eusse pu louer une maison; & je l'informai en même tems du jour de mon arrivée. Il vint obligeamment m'attendre à une lieue ou deux de Madrid. Nous y dinames ensemble; & il me conduisit ensuite dans sa maison, où il me fit prendre un logement.

Les liaisons que Mr. Berthous entretenoit avec différentes personnes de la ville, l'avoient mis au fait de ce qui me regardoit. Il m'apprit que mon retour en Espagne faisoit le sujet de toutes les conversations, & de l'attention du public; & qu'en général on s'expliquoit sur mon sujet d'une maniere avantageuse.

Le soir de mon arrivée j'écrivis un mot à Monsieur STALPART, pour lui en faire part. J'ai déja eu occasion de parler de lui dans ces Mémoires, & de faire remarquer que l'amitié qu'il me témoignoit, m'avoit engagé à lui marquer

un

une sorte de confiance. Il vint aussi-tôt qu'il eut reçu mon billet. Sa femme & lui voyoient souvent plusieurs Camaristes de la Reine, & certains François ou Irlandois, grands nouvellistes & encore plus intriguans : & je me flattois d'apprendre par son moyen plusieurs petites particularités, dont la connoissance m'étoit nécessaire. Je ne fus point trompé dans mon attente. Notre conversation tomba bien-tôt sur cet article ; & le Sr. Stalpart me confirma ce que Mr. Brethous m'avoit déja dit : savoir que le gros de la Nation, & une grande partie de la Cour, paroissoient fort prévenus en ma faveur ; & que la satisfaction que Leurs Maj. Cath. avoient de ma conduite étoit généralement connue.

„ Vous serez, selon ce qu'il m'est revenu (ajouta-t-il) fort bien reçu à *St. Ildephonse*. Il n'y a point d'employ considerable qu'on ne vous destine. Tout „ Madrid vous place dans le Ministere ; „ & je sai que ce dernier point cause une „ vive inquietude aux deux freres *. A l'égard des Marquis DE LA PAZ & DE LA

L 2 „ COM-

* *Dom Joseph* PATIÑO & le Marquis de CASTELAR.

„ Compuesta ils sont plus tranquil-
„ les, & souhaittent votre amitié : c'est au
„ moins ce que j'ai oui dire à l'Ambassa-
„ deur d'Hollande, & au Marquis de
„ Monteleon avant qu'il partit.
„ L'Archevèque d'Amida temoigne une
„ grande joye de vous revoir : mais s'il
„ en faut croire certains bruits sourds,
„ on prétend que Mr. Patiño & le
„ Marquis de Castelard travail-
„ lent à lui donner de l'ombrage sur votre
„ compte : Et quoiqu'on dise jusqu'à pre-
„ sent qu'il tient bon, & que la recon-
„ noissance qu'il vous doit lui impose une
„ espece de nécessité d'ètre dans vos inte-
„ rèts, vous connoissez trop bien le ca-
„ ractere du personnage, pour le croire
„ capable de resister longtems aux assauts
„ qu'on lui donnera. Voila jusqu'où s'é-
„ tendent mes petites lumieres sur ce qui
„ vous concerne en ce pays. Pour du
„ côté de Paris, toutes les lettres qui en
„ viennent sont votre éloge, à l'exception
„ de celles de Mr. le Chevalier *Du Bourk*
„ & d'un Mr. *Colaban*, qui pretendent que
„ vous vous ètes perdu en ce pays-là
„ dans l'esprit de Mr. le Cardinal de
„ Fleury, pour n'avoir point voulu sui-
„ vre leurs avis ; & que pour preuve de
„ ce qu'ils disent, Son Eminence a pris
„ la

„ la résolution d'envoyer en cette Cour
„ Mr. de ROTTEMBOURG, & de
„ vous ôter sa confiance."

Ils ont leurs raisons, répondis-je pour s'expliquer de la sorte.

„ Et vous sans doute les vôtres (reprit
„ aussitôt Stalpart) pour ne vous gueres
„ embarrasser de ce qu'ils écrivent. Je
„ vous assure aussi qu'on fait peu de cas
„ de ce qu'ils débitent, surtout le voyant
„ contredit généralement par tous ceux
„ qui parlent de vous. Au reste voila vos
„ lettres que j'ai retirées depuis que j'ai su
„ que vous étiez en chemin. Vous en
„ trouverez une de Mr. le Garde des
„ Sceaux. Apparemment que Mrs. Du
„ Bourk & Colabau (continua Stalpart
„ en riant) ne l'ont pas encore mis au
„ fait de ce que Mr. le Cardinal de Fleury
„ pense sur votre sujet, & du peu d'utili-
„ té de votre commerce. Adieu, je vous
„ laisse en repos lire vos lettres; & je vais
„ passer chez Mr. l'Ambassadeur d'Hollan-
„ de, pour lui faire part de votre arivée."

Tout ce que m'avoit dit Stalpart se rapportant parfaitement aux connoissances que j'avois des sentimens du Cardinal, & des moyens qu'il employoit pour ôter au public l'opinion que c'étoit moi seul, qui, pendant mon sejour en France avois me-

nagé la reconciliation des deux Rois ; je prévis aisément les embarras que sa haine, & les menagemens qu'on avoit pour ce Ministre, alloient m'attirer : cette consideration me confirma dans la resolution d'obtenir, dès que je serois à *St. Ildephonse*, une décision sur ma destinée, & d'être employé dans quelque Cour étrangere, où je fusse à l'abri des artifices du Cardinal, & de la jalousie des Ministres Espagnols.

La lettre du Garde des Sceaux, que Stalpart m'avoit remise, étoit une réponse au compliment que je lui avois fait en partant d'Auvergne sur son élevation. Comme elle sert de preuve de ce que j'ai dit des sentimens qu'il avoit pour moi, je crois devoir la placer ici, aussi bien que celle que m'écrivit *Dom Juan Bautista de* ZULOAGA sur mon retour en Espagne. On trouvera dans cette derniere un témoignage qui m'est trop avantageux pour l'omettre, surtout dans la circonstance où le Cardinal de Fleury mettoit tout en usage pour decrier mon caractere.

LETTRE

LETTRE de Mr. CHAUVELIN Gardes des Sceaux, Ministre & Secretaire d'Etat, à Mr. l'Abbé de MONTGON.

JE *suis très sensible*, MONSIEUR, *à la part que vous voulez bien prendre aux graces dont le Roi m'a honoré ; & je suis très aise si vous pouvez vous souvenir d'une aussi ancienne amitié, mais aussi peu cultivée. Je m'estimerois bien heureux, si je pouvois me flatter de suffire, selon mon zèle, aux importantes fonctions qui me sont confiées ; & qui me seroient infiniment plus précieuses, si elles pouvoient conduire à resserrer de plus en plus les nœuds qu'il faut tâcher de rendre indissolubles.*

Je desirerois bien en particulier, trouver des occasions de vous convaincre de mes sentimens pour vous, & à quel point, MONSIEUR, *je vous honore.*

Signé CHAUVELIN.

P. S. J'ai cru ne pouvoir mieux adresser ma lettre qu'à Madrid, où je vous crois arrivé.

LETTRE de Dom Juan Bautista de ZULOAGA.

Muy Señor mio, y mi estimadissimo Amigo, no puedo ponderar à V. S. el gozo con que tomo la pluma (yà que por la distancia no pueda de palabra) para explicar mi especial complacencia con la noticia que me participa un amigo, de aver llegado V. S. en este real Sitio, como lo esperaba, desde que el Señor Arzobispo de Amida me hizò la honra de participarmelo, avra un mes, en una carta de su puño, en que me ponia esta expression: En todo Setiembre se espera aqui un grande amigo nuestro, honra de los Ecclesiasticos, y de los hombres de bien; *que para mayor satisfaccion de V. S. no omitto el poner en esta las referidas palabras. A V. S. doy mil en-hora-buenas, y desseo saber, si hà llegado V. S. con perfecta salud, como lo espero; pues el amigo que me dà la noticia de su arribo es de Madrid, y no me dize mas que la llegada de V. S. à este sitio, y la de un Ministro del Rey de* Cerdeña. *Doy-me tambien la en-hora-buena de tener V. S. en España, que lo hè desseado mucho, y pedido à nuestro Señor; pues tengo por muy importante, assi à esta nacion, como à otros fines de consideracion, el que V. S.*

assista en nuestra Corte, con la satisfaccion que me prometto, assi de los Reyes, como de los Ministros mas allegados à sus Magestades. Yo soy muy inutil en todas partes: pero si por aca puedo à V. S. servir de algo, sabe V. S. mi obligacion, y reconocimiento à sus especiales honras, que nunca las podrè olvidar. Y lo que aora suplico à V. S., es que si huviera algo de nuevo que se puede communicar, y no quiziere V. S. escrivirme en derechura, le he de merecer, que se lo diga al amigo Dom Carlos de ARIZAGA; *ò avisarme en un papel à parte, sin firma de V. S., quien perdonarà esta licencia, à que me atrevo por la satisfaccion que tengo del favor de V. S., à quien nuestro Señor conceda muy perfecta salud: el acierto que deseo para su mayor honra, gloria, y aumento de las dos Monarquias.* Cadiz, y Setiembre 29. *de* 1727.

MUY SEÑOR MIO,

de V. S muy favorecido servidor, y obligado amigo, y Capellan.
Dom Juan Bautista de ZULOAGA.

Le soir de mon arrivée j'écrivis à l'Archevêque d'Amida pour lui en faire part; & qu'aussitôt que j'aurois pris certaines mesu-

res pour avoir une maison à Madrid, je me rendrois à St. *Ildephonse*, où la Cour se trouvoit alors. J'ajoûtois qu'un jour ou deux suffiroient à l'arrangement de mes affaires.

Dès qu'on me sut à Madrid, j'y reçus la visite ou des complimens, de presque toutes les personnes considerables. J'appris que le Nonce & l'Ambassadeur d'Hollande étoient dans cette Capitale; & je commençai par rendre mes devoirs au premier. Il me retint à dîner, & me confirma tout ce que je savois déja par l'Archevêque d'Avila, touchant la maniere dont le Roi d'Espagne avoit déclaré sa reconciliation avec le Roi son neveu. Il me montra en même tems les lettres de remercimens que le Cardinal & le nouveau Garde des Sceaux lui écrivoient, au sujet des soins qu'il s'étoit donnés pour réunir les deux Couronnes. Ce Ministre me témoigna quelque surprise, & du mécontentement, de ce que le dernier terminoit la sienne sans le *très humble & très obéissant serviteur*, en usage dans le stile ordinaire: mais je lui fis connoître, que les Gardes des Sceaux observoient la même etiquette sur cet article que le Chancelier, & ne se servoient de ce protocole qu'avec les Princes du sang; & qu'il ne devoit par consé-

quent

quent attribuer l'omission qui l'avoit blessé, à aucun manque de consideration pour sa personne ou pour son caractere.

Le Nonce me communiqua aussi tout ce que Mr. MASCEI lui disoit d'obligeant sur mon sujet. Il m'assura en même tems, que je pouvois être certain d'être bien reçu de Leurs Maj. „ Vous avez „ auprès d'Elles (ajoûta-til) un ami en „ la personne de l'Archevêque d'Amida, „ à qui vos interêts paroissent fort chers, „ & qui n'oublie pas votre généreux pro„ cedé, & le service important que vous „ lui avez rendu en France. "

Passant de là à ce qui s'étoit passé à la Cour de France pendant le sejour que j'y avois fait, & à la situation où se trouvoient les affaires générales, Mr. ALDOBRANDINI me dit, qu'il étoit surpris que Mr. le Cardinal de Fleury envoyat Mr. de ROTTEMBOURG en Espagne puisque je pouvois aussi bien, & mieux que lui, exécuter la commission dont il étoit chargé.

Le Nonce pouvoit avoir quelque connoissance des sentimens du Cardinal de Fleury à mon égard, & l'envie de découvrir comment je prenois la préference, lui dictoit peut-être cette reflexion. Je répondis à ce Prélat, que la Cour de France me

regardant comme un homme attaché au service de Leurs Maj. Cath., il ne convenoit point qu'elle me chargeât de menager des affaires auprès d'Elles, qui paroissoient opposées à leurs vues. Il est naturel, continuai-je, qu'elle donne ce soin à un Ministre François, ou à votre Excel., qui est déja au fait de ce dont il s'agit, & aux bons offices de laquelle on est en partie redevable en France, du succès des négociations qui duroient depuis si longtems.

Au sortir de chez le Nonce je me rendis chez l'Ambassadeur d'Hollande. Je n'avois pas eu d'aussi étroites liaisons avec lui pendant mon premier voyage en Espagne qu'avec Milord HARRINGTON; mais je le voyois pourtant fréquemment. Il m'avoit toujours donné des marques singulieres d'estime; & j'avois vu d'ailleurs, entre les mains du Comte de MORVILLE & de Mr. WALPOLE, plusieurs lettres de ce Ministre, dans lesquelles il parloit fort avantageusement de moi, jusqu'à proposer à l'un & à l'autre de me faire nommer Ambassadeur de France en Espagne.

Il me reçut avec autant de politesse que d'empressement: & sur ce que je débutai par le remercier des bons offices qu'il m'avoit rendus en France, il me répondit obligeam-

obligeamment, qu'il auroit fort desiré qu'ils eussent produit ce qu'il avoit conseillé. „ Mais j'ignorois alors (ajouta-t-il)
„ que Leurs Maj. Cath. vous avoient en-
„ gagé à rester en ce pays: & quoique je
„ fusse persuadé, quand vous partites,
„ qu'Elles vous chargeoient de quelque
„ commission pour la Cour de France,
„ je vous regardois cependant comme un
„ Ministre secret de cette derniere; & je
„ souhaittois de vous attirer ici une se-
„ conde fois, avec un caractere qui cor-
„ respondit à la reconnoissance qu'on doit
„ avoir de vos services. Ce n'est que de-
„ puis peu qu'on sait positivement les
„ vues que Leurs Maj. Cath. ont sur
„ vous, & que le public est instruit d'u-
„ ne partie des mysteres de votre voyage."

A la suite de ceci Mr. WANDER MEER m'assura, qu'il commençoit à s'ennuyer de toutes les difficultés que faisoit la Cour d'Espagne, à consentir que les Préliminaires fussent exécutés. „ On
„ devoit les prévoir (me dit il) avant de
„ se presser de les signer, & Mr. le Car-
„ dinal de Fleury connoissoit assez cette
„ Cour, pour devoir s'assurer d'un consen-
„ tement de sa part, qui le mit à l'abri
„ des inconvéniens qu'il éprouve."

Ceux

Ceux qui resultoient (repliquai-je) de laisser traîner en longueur la négociation qui se passoit à Vienne, ont paru encore plus grands. Il falloit profiter de l'heureuse disposition où l'on avoit mis l'Empereur. En la laissant refroidir, les difficultés couroient risque d'augmenter. Le moment d'entrer en Campagne étoit venu. On craignoit, si les hostilités commençoient, de n'être plus maître de les arrêter: Et comme les Préliminaires, outre cet avantage, en procuroient un autre très essentiel, qui étoit d'annuller en quelque façon le Traité de Vienne; on a cru que c'étoit beaucoup de parvenir à ce but, & de mettre l'Empereur dans la nécessité de nous y faire arriver également de ce côté-ci.

„ Il ne remplit qu'à demi cette attente „ (reprit Mr. Van der Meer). Je soup„ çonne le Comte de Königseg & le Mar„ quis de la Paz de vouloir traîner les „ discussions en longueur: le premier, „ pour conserver l'ascendant qu'il a pris „ en cette Cour, dont la sienne tire un „ bon parti: & l'autre, pour se conser„ ver le credit que sa complaisance pour „ le Ministre Imperial lui donne, & qu'il „ regarde avec raison comme un mauvais „ titre pour meriter quelque part dans la

„ confian-

„ confiance de la France. L'arrivée d'un „ Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, est „ une époque qui les embarrasse tous „ deux. Au reste ils ne sont pas les seuls „ dans l'inquiétude; & ceux qui, pour „ s'accommoder aux conjonctures, s'é- „ toient livrés au Comte de Konikség, ne „ seroient pas fâchés d'avoir un peu de „ tems, pour se détacher imperceptible- „ ment de lui, sans qu'un Ministre du „ Roi Très-Chret. fût sitôt témoin des „ mesures qu'ils veulent prendre."

Le voila pourtant qui arrive, repartis-je: & si les personnes dont vous me parlez se sont flattées de faire passer leur attachement pour la Cour Impériale par une transpiration insensible, je crains fort que Mr. de Rottembourg ne la convertisse en une crise peu favorable à leur santé.

„ Je suis fort de votre sentiment (re- „ pondit le Ministre Hollandois); & je „ vous promets que nous ne tarderons „ pas de voir en ce pais, des scenes singu- „ lieres & divertissantes. Mr. le Cardinal „ de Fleury a fait très sagement, d'en- „ voyer un homme qui puisse éclairer de „ près les démarches du Ministere de cette „ Cour, & presser une conclusion. Je „ ne sai comment Mr. de Rottembourg „ pense, ni quel est son caractere: mais

„ je

„ je suis informé par Mr. PESTERS,
„ que mes maîtres ont chargé de leurs
„ affaires en France, & par Mr. WAL-
„ POLE, que Son Em. est fermement
„ resolue de ne se point relacher sur l'ex-
„ act accomplissement des Préliminaires;
„ & que Mr. de ROTTEMBOURG
„ aura ordre d'agir en tout de concert
„ avec moi".

Je suis d'autant plus persuadé de ce que vous m'apprenez (dis-je à Mr. Van der Meer), que j'ai su par Mr. de Morville avant sa chute, & par Mr. Walpole, que les deux Cours de France & d'Angleterre étoient également satisfaites de la sagesse & de l'habileté avec laquelle Votre Excel. a menagé leurs intérêts en Espagne, depuis la signature des Préliminaires: & c'est de tout mon cœur que je la félicite sur les lettres de remerciemens que je sai qu'Elle a reçues de la part de Leurs Maj. Très-Chrét. & Britannique. Il est bien flatteur pour Elle d'avoir la confiance de deux si grands Monarques, & de les voir également contens de la prudence avec laquelle Elle continue de la meriter.

L'Ambassadeur fut très sensible à mon compliment; & me parlant avec plus d'ouverture, il me dit avec un sourire dont

donc je compris le sens : „ Comment „ vous êtes-vous séparé du Cardinal ? "

Ni bien ni mal, repris-je sur le même ton. Je crois ne devoir point aspirer à posséder sa confiance : je crois aussi n'avoir rien à craindre de sa part.

„ Ne soyez pas tout-à-fait si certain „ de ce dernier article (repliqua l'Am„ bassadeur) : & comme je vous honore „ & fais profession d'être de vos amis, „ je crois devoir vous avertir que je sai „ de bonne part, que Mr. le Cardinal „ de Fleury se méfie de vous, & qu'il „ a su le faire connoître ici. J'ignore si „ c'est par la Duchesse de St. Pierre, „ par le Pere L'Aubrussel, ou par tel „ autre qu'il vous plaira, que ce petit bruit „ commence à se répandre : mais sure„ ment il existe, & l'on se dit à l'oreil„ le que vous n'êtes pas trop contens „ l'un de l'autre. Mr. Pesters ni Mr. „ Walpole ne m'ont pourtant rien écrit „ là-dessus. Le premier ne vous a point „ vu à Paris ; & je ne suis pas surpris, „ par conséquent, qu'il n'aye fait aucu„ ne attention à ce qui vous regarde ; „ mais pour l'autre, avec lequel vous „ étiez en grande relation, je m'attends, „ si l'avis que je vous donne a quelque „ fondement, qu'il me l'apprendra ; &

„ vous

„ vous pourrez dans peu me trouver
„ mieux instruit que je ne vous le pa-
„ rois peut-être aujourd'hui ".

Vous commencez à ne l'être pas seul, répondis-je ; & je ne vous cache point, que je crois avoir des sujets essentiels de me plaindre du Cardinal de Fleury. Je vous les expliquerai en tems & lieu : & puisque vous avez la bonté de vous intéresser à ce qui me regarde, faites-moi part de ce qu'il vous reviendra sur ce que nous disons ; soit de cette Cour-ci, soit de celle de France. Les lumieres que vous me donnerez, me seront, comme vous pouvés vous l'imaginer, fort utiles pour me conduire : & sans vouloir entrer avec vous à présent dans un détail qui nous méneroit trop loin, ayez assez bonne opinion de moi, pour croire que je suis très éloigné de songer à aigrir les choses par aucune recrimination ; que je souhaitte au contraire de les adoucir, & de faire tomber peu à peu les bruits dont vous venez de me parler.

„ La resolution est digne de vous (re-
„ pliqua l'Ambassadeur), & je vous l'au-
„ rois conseillée si je ne vous la voyois
„ prendre. Quelque bien fondés que je
„ croye vos griefs contre Mr. le Cardi-
„ nal de Fleury, il est aussi facheux que
„ dan-

„ dangereux de s'attirer à dos un Minis-
„ tre si puissant, & dont tant de gens sont
„ interressés à justifier les sentimens & les
„ démarches. Vous faites à merveille de
„ dissimuler, & de laisser insensiblement
„ dissiper le nuage. Au reste, comptez que
„ votre retour excite l'attention de beau-
„ coup de personnes en ce pays, & prin-
„ cipalement celle des Ministres. Ce que
„ les uns & les autres soupçonnoient des
„ desseins qu'on avoit sur vous quand vous
„ nous quittates pour aller en France,
„ s'est débrouillé depuis quelques mois.
„ Tout le monde sait, en Espagne com-
„ me à Paris, combien vous avez travaillé
„ à la reconciliation des deux Couron-
„ nes, & de quelle utilité a été votre
„ voyage pour la terminer. Le public est
„ curieux de voir à présent, ce qui re-
„ sultera d'avantageux pour vous de la
„ satisfaction qu'ont Leurs Maj. Cath.
„ de vos services. En un mot, vous
„ savez mieux que moi, que ceux qu'on
„ croit à portée de remplir certaines pla-
„ ces dans les Cours, n'y sont jamais
„ regardés indifferemment".

Convaincu de l'importance des avis que me donnoit l'Ambassadeur d'Hollande, je lui témoignai à quel point j'étois sensible à l'amitié qu'il me marquoit: & pour

pour l'entretenir dans ces sentimens de ma confiance, & ne le point laisser venu que j'eusse donné au Cardinal Fleury quelque légitime sujet de me voir du mal; je lui racontai succinctem les soins que je m'étois donnés, pour tirer à cette Eminence l'estime & la correspondance de Leurs Maj. Cath., qu' le avoit tenté très inutilement d'obtenir avant mon arrivée en France; & l'us qu'Elle avoit aussi-tôt cherché de faire l'une & de l'autre à mon desavantage.

L'Ambassadeur parut m'écouter avec attention & plaisir. Il me repeta, qu m'exhortoit fort à perseverer dans l' tention où j'étois, de dissimuler mon m contentement, pour ne point envenin la playe. „ Et d'ailleurs (me dit-il) „ que je viens de rapporter des bru „ qui courent de votre mesintelligen „ avec le Cardinal de Fleury, n'est „ encore fort répandu dans le publi „ & ne sort gueres jusqu'à présent de „ sphere d'un certain nombre de p „ sonnes. La reception que vous fer „ Leurs Maj. Cath., pourra aisém „ faire tomber les discours qu'on tien „ & engager même le Cardinal à fa „ paroitre pour vous, l'estime que vo „ meritez".

Ma conversation avec l'Ambassadeur 'Hollande, & le peu que Stalpart m'a- oit dit, confirmoient parfaitement les oupçons que j'avois eu en France des esseins du Cardinal. Je compris aussi, u'étant devenu un objet d'inquiétude our les Ministres Espagnols, le Cardi- al ne tarderoit pas d'en être instruit, t que l'alliance seroit bien-tôt faite en- r'eux pour me traverser. Un pareil con- ert rendoit ma situation aussi critique ue délicate: & plus les raisonnemens u public, que je n'étois point maître 'arrèter, me plaçoient à un degré d'é- :vation où je n'avois pas la moindre in- :ntion d'arriver, plus il me paroissoit raisemblable que l'idée qu'ils donnoient e mon ambition, ne serviroit qu'à réu- ir contre moi tous ceux qui me regar- eroient comme un obstacle à leur for- une. Le préjugé étoit injuste; mes vues e bornoient à voir ma conduite approu- ée par quelque grace convenable à un omme de condition de mon état: mais la oderation de mes sentimens n'étoit sûe ue de moi seul; & je connoissois assez l'es- rit & les maximes des Cours, pour savoir ue le langage que cette moderation dicte, asse parmi les Courtisans pour être de ommande: le desinteressement leur paroît presque

presque toujours aussi chimerique qu'inutile ; peu s'en faut qu'ils n'ayent la même idée de la sincerité ; & je ne me flattois pas que dans le jugement qu'ils porteroient de ma façon de penser, ils fissent quelqu'exception en ma faveur sur ces deux articles. Reduit à me gouverner selon le tems & les occurences, c'étoit de l'un & des autres que j'attendois les moyens d'éviter les écueils dont j'étois environné ; & tout le plan de ma conduite se bornoit, à proportionner ma vigilance aux artifices que j'avois à craindre, & ma fermeté aux difficultés que je serois obligé de surmonter.

Dès que l'Archevêque d'Amida eut appris mon arrivée par la lettre que je lui avois écrite, il me fit réponse sur le champ, pour me témoigner la joye qu'il avoit de mon retour, & m'exhorter à venir promptement à *Saint Ildephonse* : non content de cette invitation, on me dépêcha un Courier, qui me porta une nouvelle lettre de ce Prélat, par laquelle il me mandoit, que suspendant toutes les affaires qui pouvoient me retenir à Madrid, je me rendisse aussi-tôt à la Cour. L'avis étoit trop obligeant & trop précis pour admettre aucune excuse. J'informai le Prélat par le même Courier, que

que le lendemain sans faute ses ordres seroient exécutés.

Lorsque le Courier arriva, plusieurs personnes considerables, & d'autres d'une classe differente, étoient venues me rendre visite. L'empressement qu'on montroit pour me faire venir à la Cour m'attira beaucoup de complimens de la part de l'assemblée, & ne manqua pas d'être bientôt répandu dans Madrid. Je devins encore plus le sujet de toutes les conversations; & mon arrivée à *St. Ildephonse* devoit être le prélude de la fortune la plus éclatante.

Je partis, comme je l'avois mandé à l'Archevêque d'Amida, le lendemain que j'eus reçu sa lettre; & je laissai à Mr. Stalpart le soin des arrangemens que j'avois commencé à prendre pour mon établissement à Madrid. La distance de cette Capitale à St. Ildephonse étant de quatorze grandes lieues, je ne pus arriver que vers les neuf heures du soir, à cause du mauvais tems qu'il faisoit, sur tout en passant la montagne de *la Fuenfria*.

Je trouvai à *Balsain*, qui n'est éloigné que d'environ une petite lieue de St. Ildephonse, le Marquis DE LA ROCHE Secretaire du Cabinet, qui étoit venu au devant de moi. Je montai dans son carosse,

roffe, & il me conduifit à fon appartement où je devois loger. Dans la converfation que nous eumes en chemin, il m'apprit que fi je fuffe arrivé † de meilleure heure, il avoit ordre de me mener tout de fuite chez Leurs Majeft.: mais que la fanté du Roi n'étant pas encore bien rétablie, ce Prince & la Reine ne me pouvoient parler à l'heure qu'il étoit; & qu'ainfi ce feroit vraifemblablement le lendemain que j'aurois l'honneur de leur faire la reverence.

Dès

† Afin que mon exactitude & la vérité de ma relation paroiffe jufques dans les plus légeres circonftances; voici l'extrait d'une lettre que Mr. Stalpart m'écrivit à *St. Ildephonfe* en date du 11. Octobre 1727.

Depuis hier matin j'ai appris avec bien du plaifir votre arrivée a St. Ildephonfe, fans accident, quoique fort tard, & l'empreffement qu'on avoit de vous voir. J'ai fû aujourd'hui une partie de ce que vous fites hier & au moment de votre arrivée; je veux dire vos démarches, car je ne fuis pas affez forcier pour déviner le refte. Tout cela me paroît d'un bon augure, & j'ai l'honneur de vous en faire mon compliment ... . *Mr.* Van der Meer *vous falue* ..... *La place de* Sto. Domingo *dit que vous devez être premier Miniftre. Il n'y a point d'emploi qu'on ne vous donne. On eft en général bien aife que vous foyez venu* &c.

Dès que j'eus mis pied à terre, j'allai chez l'Archevêque d'Amida. Il me reçut avec les témoignages les plus marqués d'empressement & d'amitié : mais comme il étoit tard, qu'il vouloit se retirer, & que le Marquis de la Roche m'attendoit à souper ; nous remîmes au lendemain la conversation que nous devions avoir ensemble, avant l'audience que me donneroient Leurs Majestés.

La nouvelle de mon arrivée s'étant répandue, la Duchesse de St. PIERRE & plusieurs autres personnes de la Cour, envoyerent, selon l'usage, me faire leurs complimens sur mon retour. Je reçus même quelques visites : & je remarquai parfaitement, tant par les discours qu'on me tint, que par les attentions qu'on eut pour moi, que tout ce que l'Ambassadeur d'Hollande & Mr. Stalpart m'avoient dit, étoit fort juste.

Je ne manquai point le lendemain de retourner chez l'Archevêque d'Amida. Il vint au devant de moi dès qu'on m'eût annoncé : & cette politesse fut accompagnée des discours les plus obligeans, sur mon exactitude à exécuter les ordres de Leurs Maj., & sur l'utilité qu'on avoit retirée de mon voyage en France.

 „ Vous

„ Vous trouverez (me dit-il) le Roi
„ & la Reine aussi contens de votre zele
„ & des preuves qu'ils en ont reçues,
„ que vous pouvez le desirer. Leurs Maj.
„ veulent vous parler ce soir, & le Mar-
„ quis de la Roche est averti de vous
„ conduire à leur Audience. Un chacun
„ vous revoit ici avec plaisir ; & les let-
„ tres que nous avons reçues depuis votre
„ départ de France, confirment la bonne
„ opinion que vous y avez laissée".

Après avoir remercié l'Archevèque des sentimens qu'il me marquoit, je lui rendis compte de plusieurs particularités concernant les commissions dont j'avois été chargé en France, que j'avois oubliées ou omises d'écrire ; & en un mot de toute la conduite que j'avois tenue. Le Prélat, après en avoir encore fait l'éloge, me questionna beaucoup sur les dispositions où j'avois laissé la Cour de France, au sujet des difficultés qu'on faisoit en Espagne d'xécuter les Préliminaires.

Je répondis d'une maniere à faire comprendre, qu'on ne réussiroit pas à gagner le Cardinal sur cet article ; & qu'il me paroissoit nécessaire de se roidir un peu moins qu'on ne faisoit, contre les propositions qui venoient de sa part.

Cette

Cette matiere me donna occasion de faire le détail à l'Archevêque, de ce qui s'étoit passé entre ce premier Ministre & moi, depuis le tems de mon arrivée en France jusqu'à celui de mon départ. J'exposai dans la plus exacte verité ma conduite à son égard, & la sienne envers moi : & afin que ma relation ne fût ni obscure ni douteuse, je la soutins par toutes les preuves que j'avois en main de ce que je disois.

Vous voyez à présent, ajoutai-je, à quoi je dois m'attendre de la part du Cardinal de Fleury, & les sujets que j'ai de craindre la vivacité de ses sentimens contre moi. Je suis parfaitement convaincu, qu'en suivant la bonne foi on peut compter sur la protection de Leurs Maj., & que la superiorité de leurs lumieres leur fait aisément distinguer, dans ce qu'on a l'honneur de leur dire, ce qui procede, ou d'un véritable zele pour leur service, ou de l'envie, ou de quelqu'autre passion. Mais, Monseigneur, les Princes les plus éclairés & les plus sages peuvent-ils toujours se garantir d'être surpris par des gens, qui savent si bien déguiser leur * ambition, leurs vues & leur

* *Hoc ipso perniciosior ambitio, quod blanda quadam*

leur malignité ? Et croyez-vous qu'il soit facile aux Souverains, de se mettre à l'abri des préjugés qu'on cherche a leur donner contre quelqu'un, quand on employe pour cela un langage uniforme, concerté, & si capable par conséquent de faire impression? Il n'est que trop vraisemblable, que soit en France, soit en cette Cour, le Cardinla de Fleury trouvera facilement plusieurs personnes qui ne se feront pas grand scrupule, pour lui plaire, de se rendre les instrumens de toutes les mortifications qu'il me destine. On n'examinera pas les motifs qu'ils auront de me desservir. Mes plaintes deviendront importunes ; les menagemens pour le Cardinal plus nécessaires & plus grands : & je succomberai sous le poids de l'injustice ou de l'envie.

Je compte assez sur votre bienveillance & sur votre amitié, continuai-je, pour esperer que vous m'aiderez à éviter un semblable désagrément. Vous savez quels sont mes desirs, & que je n'en ai aucun

quædam est conciliatrix dignitatum ; & sæpe quos nulla vitia deflectunt, facit ambitio criminosos . . . Ut dominetur aliis, prius servit, curvatur obsequio, ut honore donetur ; & dum vult esse sublimior, fit remissior. Ambros. lib. 4. In Luc.

.n qui tende à traverser ici la for-
e de personne. Soutenez auprès de
rs Maj., par vos bons offices, la
e que je persiste à leur demander,
n'employer à leur service dans quel-
Cour étrangere. Vous m'assurez qu'El-
sont contentes de la maniere dont j'ai
uté leurs ordres en France : Elles
trouveront pas moins de zele, de vi-
nce & de fidélité en moi, à m'aquit-
des commissions qu'Elles me donne-
t ailleurs : Et quand on aura décidé
non sort, l'inquietude que je cause,
t-être aux uns se calmera ; les intri-
s des autres cesseront ; & le Cardinal
Fleury ne pourra plus si librement
nputer des vues que je n'ai pas, ni
uter à mon desavantage celles que je
persuadé qu'il cache. C'est là, Mon-
neur, vous exposer mes sentimens &
 desseins avec toute la sincerité pos-
e. Les uns ni les autres ne varient
it. Je vous tiens à St. Ildephonse le
ne langage que je vous tenois depuis
sailles : & souffrez que je vous som-
, de remplir ici les mêmes promesses
vous m'avez si souvent réiterées en
pays-là.

'Archevèque, étroitement lié avec
n Joseph PATIÑO & le Marquis de

CASTELLARD, parut fort co que je ne voulusse pas profiter de l qu'il m'avoit faite ci-devant, par de Leurs Maj. Cath., d'une place da Ministere en Espagne, & que je tinsse toujours à être nommé Am deur en quelque Cour. Il me dit pouvois compter que cette grace m roit accordée, dès que les difficulté retardoient l'ouverture du Congrès terminées, il seroit question de nor les Ministres que Leurs Maj. juger à propos d'employer auprès des Pu ces étrangeres.

,, Quand même (ajoûta ce Pré ,, vous ne songeriez pas à être cor ,, dans le nombre de ceux sur qui ,, peuvent jetter les yeux ; le bien de ,, service les détermineroit à faire ,, de vos talens. On est, je vous le ,, teste, dans l'intention sincere de ,, contenter : & vous pouvez com ,, sur l'assurance que je vous en do ,, De mon côté, je ne souhaitte ,, avec plus de passion, que de ,, marquer l'intérêt que je prends ,, qui vous regarde, & ma reconnoi ,, ce des obligations que je vous

L'Archevêque passant, de ce der article, à m'entretenir des mesures

fal

falloit prendre pour profiter des bons offices que le Roi consentoit de lui accorder auprès du Pape, me parut un peu mortifié, de ce que Mr. le Cardinal de Fleury ne lui faisoit entrevoir d'en retirer le fruit qu'il esperoit, qu'après la conclusion de la paix. Il ne put s'empècher de me dire, que je pouvois me souvenir, que quoique Leurs Maj. fussent extrèmement irritées contre la France, lorsqu'il avoit été question d'obtenir qu'Elles consentissent à la nomination de Mr. l'Evèque de Frejus au Cardinalat, Elles s'y étoient pourtant prètées sur le champ; & qu'il croyoit qu'on auroit pu suivre cet exemple pour ce qui le concernoit.

Ma réponse à cette reflexion fut, que suivant tout apparence Mr. le Cardinal de Fleury vouloit, en prolongeant ses esperances, l'engager à favoriser la négociation que Mr. de ROTTEMBOURG venoit entamer; & que cette Eminence se comportoit peut-être avec lui comme certains Précepteurs avec leurs éleves, auxquels ils font entrevoir, qu'après qu'ils auront bien dit leur leçon on leur accordera ce qu'ils demandent.

L'Archevèque entra dans la plaisanterie: & comme le retardement que le Car-

dinal apportoit à l'accompliſſement d'une promeſſe qui l'intéreſſoit vivement, lui donnoit un peu d'humeur contre ce premier Miniſtre, il ne diſſimula point ſa ſurpriſe de tous les dégoûts qu'il avoit cherché à me donner; & convint auſſi de l'utilité des précautions que j'avois priſes pour éviter les pieges qu'il avoit voulu me tendre.

„ Diſſimulez pourtant les uns & les autres (continua ce Prélat). Vous voilà „ ſéparés tous deux : & n'ayant plus „ rien à diſcuter enſemble, il ne s'agit „ de votre part que de garder exacte„ ment les bienſéances avec cette Emi„ nence, & de ne lui donner aucun juſte „ ſujet de ſe plaindre de vous. Elle tente„ roit vainement de vous traverſer ici; on „ ſait à quoi s'en tenir : & d'ailleurs ce „ ſeroit marquer une paſſion ſur votre „ compte, dont Elle ne veut pas ſans „ doute paroître ſuſceptible".

Avant que de nous quitter, je préſentai à l'Archevêque un grand nombre de lettres qu'on m'avoit données pour Leurs Maj.; & je lui demandai, s'il vouloit ſe charger de les remettre, ou ſi je devois le faire moi-même quand je parlerois au Roi & à la Reine. Le Prélat me conſeilla de prendre le dernier parti, attendu que ces lettres devoient entrer

dans

dans le compte que j'avois à rendre à Leurs Maj. de l'exécution de leurs ordres en France.

Je sortis de chez l'Archevêque d'Amida fort content de ses sentimens : il me parut l'être également des miens. J'étois persuadé qu'il ne manqueroit pas de rendre à Mrs. PATIÑO & de CASTELARD ce que je lui avois dit, & que ces deux Ministres, à qui ma présence faisoit ombrage, apprendroient avec plaisir combien mes vues étoient différentes de celles qu'ils m'attribuoient. La jalousie est une espece de contagion universelle dans les Cours, qui porte à des excès dont je craignois les suites. Je connoissois les deux freres, mais sur-tout Dom Joseph Patiño, pour être fort livrés à cette passion : & sachant qu'elle empoisonne les intentions les plus pures, je travaillois, autant qu'il m'étoit possible, à mettre les miennes à l'abri de ce venin.

Je trouvai chez les Ministres Espagnols, & chez les principales personnes de la Cour, quand je leur rendis visite, le même accueil que m'avoit fait l'Archevêque d'Amida. Chacun s'empressoit à me prévenir par des marques distinguées de considération & de politesse ; & pendant

toute la journée l'appartement du Marquis de la Roche, où je logeois, fut rempli de monde.

Le soir, vers les sept heures, nous nous rendîmes ce Marquis & moi chez le Roi: & j'eus alors l'honneur, selon l'usage d'Espagne, de baiser la main à Leurs Majestés. Je restai seul avec Elles pendant plus d'une heure, qui fut employée, non seulement à leur faire la relation de tout ce qui s'étoit passé en France pendant mon séjour; mais encore à leur présenter les lettres du Duc & de la Duchesse de Bourbon, & d'un grand nombre d'autres personnes de differens états & conditions. Je fis le même usage de presque toutes celles que le Cardinal de Fleury m'avoit écrites, & de plusieurs papiers qui prouvoient la droiture de ma conduite, & le succès des négociations dont j'avois été chargé.

Ce fut la Reine seule qui me parloit, & à laquelle je répondois: car pour le Roi, quoiqu'il fût présent, je ne pus m'appercevoir de l'effet que ma relation produisoit sur lui, que par quelques souris ou quelques signes de tête. Ce Monarque me parut enseveli, comme on me l'avoit annoncé à Madrid, dans une profonde mélancolie que rien ne pouvoit dissiper.

dissiper. Je ne laissai pas de remarquer, qu'il étoit touché de l'attachement & du respect qu'on conservoit pour lui en France, aussi-bien que des preuves que le Duc & la Duchesse de Bourbon lui donnoient de l'un & de l'autre dans leurs lettres. Mais cette sensibilité ne se montroit pendant quelques momens que par une physionomie un peu plus ouverte, & une sombre tristesse repandoit aussitôt sur le visage de sa Majesté.

Au reste la [illegible] favorable pour [illegible] déclarer [illegible] veuillance [illegible] bliai pas [illegible] la Duchesse [illegible] & après [illegible] à quel [illegible] Mr. le [illegible] pouvoir [illegible] dai la [illegible] velle si [illegible] je fis [illegible] cessaire [illegible] ou Mr. [illegible] à Mr. [illegible] Leurs [illegible]

[illegible]

toute la journée l'appartement du Marquis de la Roche, où je logeois, fut rempli de monde.

Le soir, vers les sept heures, nous nous rendîmes ce Marquis & moi chez le Roi: & j'eus alors l'honneur, selon l'usage d'Espagne, de baiser la main à Leurs Majestés. Je restai seul avec Elles pendant plus d'une heure, qui fut employée, non seulement à leur faire la relation de tout ce qui s'étoit passé en France pendant mon séjour; mais encore à leur présenter les lettres du Duc & de la Duchesse de Bourbon, & d'un grand nombre d'autres personnes de differens états & conditions. Je fis le même usage de presque toutes celles que le Cardinal de Fleury m'avoit écrites, & de plusieurs papiers qui prouvoient la droiture de ma conduite, & le succès des négociations dont j'avois été chargé.

Ce fut la Reine seule qui me parloit, & à laquelle je répondois: car pour le Roi, quoiqu'il fût présent, je ne pus m'appercevoir de l'effet que ma relation produisoit sur lui, que par quelques sourires ou quelques signes de tête. Ce Monarque me parut enseveli, comme on me l'avoit annoncé à Madrid, dans une profonde mélancolie que rien ne pouvoit dissiper.

dissiper. Je ne laissai pas de remarquer, qu'il étoit touché de l'attachement & du respect qu'on conservoit pour lui en France, aussi-bien que des preuves que le Duc & la Duchesse de Bourbon lui donnoient le l'un & de l'autre dans leurs lettres. Mais cette sensibilité ne se montroit pendant quelques momens que par une physionomie un peu plus ouverte, & une sombre tristesse reparoissoit aussi-tôt sur le visage de Sa Majesté.

Au reste la circonstance étant favorable pour porter ce Prince & la Reine, à déclarer qu'ils avoient rendu leur bienveillance au Duc de Bourbon, je n'oubliai pas la commission que S. Altesse & la Duchesse sa mere m'avoient donnée, & après avoir représenté à Leurs Maj. à quel point cette grace étoit desirée de Mr. le Duc, & combien les suites qu'elle pouvoit avoir seroient utiles, je demandai la permission d'annoncer une nouvelle si agréable : Mais en même tems je fis observer, qu'il étoit pourtant nécessaire que Mr. le Marquis DE LA PAZ ou Mr. l'Archevêque d'*Amida*, écrivissent à Mr. le Duc de Bourbon de la part de Leurs Maj. & que *Don Joseph* BARRENECHEA, qui se trouvoit ac-

M o [illegible]

tuellement à Paris, allât ensuite le voir à *Chantilly*.

La Reine consentit à ma proposition : & sur ce que j'insistois que ce fût l'Archevêque qui écrivit plutôt que Mr. de la Paz, attendu que c'étoit par ce Prélat que toutes les relations du Duc & de la Duchesse de Bourbon avec Leurs M. avoient passées ; la Reine me répondit que j'avois raison. „ Mais (dit-elle en „ riant) composez la lettre que mon „ Confesseur doit écrire : car sans cela „ il s'en tirera mal".

Après avoir obtenu tout ce que je demandois sur cet article, je ne perdis point de vue les menagemens que je devois avoir pour le Cardinal, dans la circonstance où le prétexte qu'il prenoit, de retenir le Duc de Bourbon à Chantilly, alloit lui être ôté ; & je suppliai la Reine d'agréer, que j'informasse ce premier Ministre de la resolution que le Roi & Elle venoient de prendre.

Sa Maj. repartit, que je pouvois écrire ce que je jugerois à propos : & qu'au surplus Dom Joachim Barenechea n'iroit point à Chantilly sans faire part au Cardinal de cette démarche.

Ce dernier article me donna lieu de mettre insensiblement sur le tapis plusieurs

ſieurs particularités des mauvais offices que ce Miniſtre avoit cherché à me rendre. Je remerciai la Reine de la bonté qu'elle avoit eue d'écrire pour moi à Son Eminence ; & je profitai de l'occaſion pour faire une anatomie exacte des deſſeins du Cardinal contre moi, & de leur injuſtice.

Leurs Maj. m'écouterent ſans m'interrompre ; & quand j'eus fini, la Reine me dit en ſouriant ; „ Comment vous „ êtes-vous ſéparés le Cardinal de Fleury „ & vous ? "

Je repondis, que c'étoit avec beaucoup d'indifference de la part de ce Miniſtre, & ſans aucun chagrin de la mienne.

„ Je le crois comme vous le dites „ (reprit la Reine) : & ne vous fiez „ jamais à cet homme-là ".

Le conſeil venant d'une Princeſſe, qui ſurement ſavoit mieux que moi combien il devoit m'être utile, me fit une vive impreſſion : & ne pouvant douter qu'il ne procedât de la connoiſſance que Sa Maj. avoit de la vivacité des ſentimens du Cardinal de Fleury ſur mon ſujet, je pris la liberté de la prier, auſſi bien que le Roi, de me continuer leur auguſte protection ; & de me faire avertir par l'Archevèque d'Amida, de ce que le Cardinal ou ſes partiſans tenteroient

d'inſinuer

d'insinuer à Leurs Maj. à mon desavantage; afin que je pusse parer les coups qu'ils me porteroient malignement, ou avouer avec franchise les fautes qui m'échapperoient.

J'ose vous assurer, Madame, continuai-je, que je desire uniquement, d'observer dans mes paroles & dans mes actions la même bonne foi, que Vos Maj. ont pu remarquer dans la conduite que j'ai tenue en France; & que ce sera toujours de la verité que je tâcherai d'emprunter les armes qui seront nécessaires pour me défendre. Malgré cette précaution, Madame, & le sincere desir que j'ai, de ne vouloir à la Cour de Vos Majestés, ni traverser personne, ni mettre obstacle à la fortune de qui que ce soit, je dois m'attendre que les bontés dont Vous m'avez honoré m'attireront l'envie de plus d'une personne. Les traits qui partent de cette passion sont aussi dangereux que cachés; ils n'épargnent que ceux qui paroissent entierement méprisables: & le seul moyen que je puis prendre actuellement pour les arrêter, ou du moins pour les suspendre, est de supplier Vos Maj., de vouloir bien déclarer l'usage qu'Elles ont dessein de faire de mon zele pour leur service. Je me ferai

ferai un devoir de le ſignaler en quelque ſituation que je ſois. Si cependant Elles me permettent de leur expoſer mes vues, j'aurai l'honneur de leur repeter, ce que j'ai ſouvent écrit à Mr. l'Archevêque d'Amida, que je crois être plus propre à exécuter leurs ordres dans telle Cour étrangere où Elles jugeront à propos de m'envoyer, que dans leurs Etats ; & moins expoſé, en même tems, aux deſagrémens que Mr. le Cardinal de Fleury & ſes partiſans, chercheront perpetuellement à m'attirer, tant que je reſiderai en ce païs.

La Reine répondit, que je devois compter ſur les bontés du Roi : & qu'étant très contens l'un & l'autre de la maniere dont je m'étois comporté en France, ils étoient dans l'intention de me le faire connoître. „ En attendant qu'on vous „ employe comme vous le deſirez (ajouta cette Princeſſe) voyez ce que nous „ pouvons faire actuellement pour vous."

N'ambitionnant pas plus alors les dignités ou les richeſſes, que je le fais aujourd'hui, je repliquai à la Reine : Que je remettois entierement mon ſort entre les mains de Leurs Majeſtés, & que je ſerois toujours content de ce qu'Elles m'accorderoient : que j'avouois que mon inclination,

conformer av
foumiffion à l

La Reine m
ferois content ,
voit d'une ma
fante.

Le refle de l
differentes que
fur l'état où j
rales en France
tendre du Car
que Mr. de
chargé de leur
dis conformém
je pouvois av
auffi de quel c
J'eus l'honneu
n'avois eu que
fréquenter ; ma

tion, jointe à l'esperance de les mieux servir à la Cour de *Turin* qu'en toute autre, me portoit à desirer, & à demander à Leurs Maj., d'y être nommé Ambassadeur; mais que je n'en étois pas moins prêt à aller en tel autre endroit où Elles m'ordonneroient de me rendre, & à me conformer avec autant de plaisir que de soumission à leurs ordres.

La Reine m'assura de nouveau que je serois content, & que le Roi m'employeroit d'une maniere convenable & satisfaisante.

Le reste de la conversation se passa en differentes questions que Sa Maj. me fit, sur l'état où j'avois laissé les affaires générales en France; sur ce qu'on pouvoit attendre du Cardinal de Fleury; & sur ce que Mr. de ROTTEMBOURG étoit chargé de leur proposer: A quoi je répondis conformément aux connoissances que je pouvois avoir. Sa Maj. me demanda aussi de quel caractere étoit ce Ministre. J'eus l'honneur de lui repliquer, que je n'avois eu que très peu d'occasions de le fréquenter; mais qu'avant qu'on eût songé à l'envoyer en Espagne, le Maréchal d'HUXELLES m'avoit parlé quelquefois de lui avec éloge: & que je savois encore qu'il en avoit été un peu question pour le

mettre

: à la place du Comte de Morville ;
i suppofoit qu'on avoit bonne opi-
de sa capacité.

oique l'audience eût deja été assez
é, la Reine ne laissa pas de la pro-
. Il falut l'entretenir de plusieurs pe-
étails, qui naissoient de ce que je di-
& de quelques autres particularités
:citoient sa curiosité. Je profitai de
ité avec laquelle j'étois écouté, pour
ir le rappel * du Comte de MAR-
AC, & son rétablissement dans le
de Lieutenant-Général, qu'il possè-
vant de retourner en France : J'ex-
posai

* oici une lettre que cet Officier-Général
vit, qui servira de preuve de ce que j'avance.

*vais dans ce moment, mon cher Abbé,
r dans ma chaise de poste, & me mettre
min pour Madrid. J'ai de l'impatience
re arrivé & de vous embrasser. Il y auroit
e l'ingratitude en moi, si j'étois jamais ca-
d'oublier les obligations infinies que je vous
endez moi la justice d'être persuadé, que
nserverai éternellement le souvenir.*

*i mille choses à vous dire, que je reserverai
à notre premiere vue, qui sera avec l'aide
en vers la fin de Decembre. Je passe chez
ere, où je ne serai que 5 ou 6 jours. Bien
Jonnes m'ont chargé de vous faire des com-
ts. Je vous remettrai en arrivant bien des
issions dont on m'a aussi chargé pour vous.*

Je

seu j c n Orleans : je representai, me ... bloit à propos que Mr. le Mar de la ... x donnât aux differentes perso considerables qui avoient eu l'hon d'écrire au Roi & à la Reine, quelqu moig

Je vous porte une ceinture de l'Elixir de Ga & les réponses aux lettres que vous m'avez a sées. J'aurai l'honneur de vous écrire plus a ment dessus ma route.

Mr. le Maréchal de VILLEROI *est beau mieux : il se fit porter hier ici. Mr. le Car* de FLEURY *fut le voir il y a quatre jou* Villeroi, *où leur reconciliation se fit.*

On me dit hier que Mr. le Duc devoit aller jourd'hui ou demain à Versailles *faire la rence au Roi.*

Le pauvre Comte de SILLERI *est mort me faisoit l'honneur d'être de mes amis. plains du meilleur de mon coeur.*

moignage de la satisfaction avec laquelle Leurs Maj. recevoient les assurances de leur attachement & de leur respect ; Enfin je suppliai ce Monarque & cette Princesse, de me faire rendre les lettres originales du Cardinal de Fleury que je leur avois remises, lorsqu'elles ne leur seroient plus necessaires.

Au sortir du Cabinet du Roi, je trouvai l'Archevèque d'Amidu, avec un grand nombre de Courtisans, qui tous étoient fort curieux de savoir ce qui resulteroit en ma faveur d'une si longue audience. Je le connus d'abord par les discours qu'ils me tinrent. Le contentement que je témoignois, & l'incertitude de ce qui le faisoit naître, ne servoient qu'à me rendre de plus en plus le sujet de l'attention & des raisonnemens du public.

Le lendemain le Marquis de la Roche m'apprit, comme une nouvelle interessante, qu'on s'étoit apperçu au lever du Roi, que ce Prince sembloit sortir un peu de la melancolie dans laquelle on l'avoit vu plongé ; & que l'on attribuoit ce changement à la satisfaction que lui donnoient apparemment les nouvelles que je lui avois apportées. Ne m'étant pas apperçu, la veille, de ce bon effet de ma relation, je me contentai de répondre, que je par-

tageois

tageois bien ſincerement la joye où l'on étoit, de pouvoir eſperer le parfait rétabliſſement de Sa Majeſté.

Il me revint auſſi le même jour, que la Reine s'étoit expliquée avec eſtime ſur mon ſujet. Une ſeule parole, un ſourire, diſons même un ſeul regard des Souverains, ſuffit pour attirer de la conſideration à leur Cour ; & leur rang donne du prix à la plus légere marque de leur bienveuillance. Celle dont la Reine m'honora, ne manqua pas de fortifier l'idée qu'on s'étoit formée du credit que j'allois avoir.

Pendant que cette lueur de fortune éblouiſſoit les Courtiſans, j'oſe dire qu'elle ne faiſoit pas ſur moi la même impreſſion.

Le ſoir de ce même jour, les Marquis DE LA PAZ & de CASTELARD me rendirent viſite. Le premier ſe méfioit de l'autre, & encore plus de *Dom Joſeph* PATIÑO. Il entrevoyoit auſſi, que le Miniſtre de France qu'on attendoit, arriveroit, ſuivant toute apparence, bien inſtruit de ſon étroite liaiſon avec le Comte de KÖNIKSEG ; & que tout au moins elle le feroit regarder de Mr. de ROTTEMBOURG comme un ennemi ſecret de la France. Il craignoit ſes mauvais offices : mais il apprehendoit

encore

encore plus qu'il ne se livrât à Dom Joseph Patiño ; & que celui-ci, plus adroit & plus fin que lui, & d'une ambition sans bornes, ne profitât de la reconciliation des deux Rois pour lui enlever la confiance de Leurs Maj. Catholiques. Je m'apperçus aisément de son inquiétude dans la conversation que nous eumes ensemble ; & que, supposant que le Comte de Rottembourg & moi serions fort unis, il tâchoit de m'engager à le prévenir en sa faveur.

Le Marquis de la Paz avoit de la religion & de la probité ; & je m'étois apperçu en differentes occasions, que je pouvois faire fonds sur son amitié. Je reçus avec reconnoissance les nouvelles marques qu'il m'en donnoit : & pour lui prouver que je les croyois sinceres, je lui appris ce qui m'étoit tout nouvellement revenu à ce sujet, tant à Madrid, que par le canal de * *Dom Antonio de* SARTINES : A quoi

* EXTRAIT d'une lettre de *Dom Antonio de* SARTINES, Intendant de la Principauté de *Catalogne*, à Mr. l'Abbé de MONTGON, datée de *Barcelone* le 5. Octobre 1727.

Je vous compte arrivé à Madrid *d'aujourd'hui,* MONSIEUR, *Je souhaitte passionément que ce soit en bonne santé* . . . . *J'aurai l'honneur de*

quoi j'ajoutai, qu'il devoit compter que je ferois tout mon possible, pour ne lui donner aucun lieu de se repentir de l'estime qu'il me temoignoit.

Ce Ministre, après m'avoir remercié, s'ouvrit à moi plus clairement; & sans me désigner tout-à-fait *Dom Joseph* PATIÑO, il me donna assez à entendre, qu'il se méfioit autant de ses vues que de son prétendu zele pour la France. „ On me feroit
„ tort dit-il de confondre mes sentimens
„ particuliers pour la Cour Imperiale,
„ avec ceux que ma charge m'oblige à lui
„ témoigner. Leurs Maj. jugerent à pro-
„ pos de me rendre l'instrument de l'al-
„ liance qu'Elles vouloient faire avec
„ l'Empereur: j'ai suivi leurs ordres &
„ leurs instructions avec la fidelité & la
„ soumission qui convenoit, sans aucu-
„ ne partialité contre la France. Dom
„ Antonio de Sartines, qui vous a écrit,
„ le fait: & je vous proteste que j'ai

„ toujours

de vous dire que le Marquis de la Paz m'a fait assurer de son amitié, & de l'envie qu'il a de renouer celle que nous avons eue ensemble. Il me paroit aussi qu'il a grande envie de meriter la vôtre. Oserois je vous prier de le voir, MONSIEUR; *& sans vous donner pour entendu de ce que je vous marque, lui dire que j'ai grande confiance en lui, & lui marquer de votre part quelque sincerité &c.*

„ toujours desiré la réunion des deux
„ Couronnes. J'ai une veritable satis-
„ faction qu'elle soit arrivée : & je sou-
„ haitte peut être autant que vous, l'heu-
„ reuse conclusion de ce qui retarde l'ou-
„ verture du Congrès. Voila un Ministre
„ de France qui nous arrive. Je suis per-
„ suadé qu'il ne vient point multiplier les
„ difficultés : il peut l'être aussi que ce ne
„ sera pas moi qui les ferai naître. "

Je repartis au Marquis de la Paz, qu'on ne m'avoit pas laissé ignorer ses bonnes intentions à cet égard : & j'ajoûtai, que j'étois d'autant plus aise de les connoître, qu'il m'étoit revenu à *Barcelone*, & ensuite à *Madrid*, que plusieurs Ministres Espagnols ne pensoient pas tout-à-fait comme lui ; & que, suivant toute apparence, Monsieur de Rottembourg en seroit averti.

„ Je le souhaitte (reprit le Marquis) :
„ & que dans les relations que nous au-
„ rons ensemble, je n'aye pas à combat-
„ tre des préjugés qu'on a pu lui donner
„ contre moi en France, & que l'on ne
„ manquera pas de fortifier ici. Quoiqu'il
„ en soit, vous m'obligerez de le désabu-
„ ser sur cet article. J'obéïs à leurs Maj.
„ en gardant envers la Cour de Vienne
„ les ménagemens qu'elles me prescri-
„ vent : je m'y conformerai avec encore
„ plus

„ plus de plaifir à leurs ordres, lorfqu'il
„ s'agira de s'unir folidement avec la
„ France."

Je ne m'attendois gueres à avoir aucune part à la commiffion dont Mr. de Rottembourg étoit chargé ; & je dis tout naturellement ma penfée au Marquis de la Paz. Mais afin qu'il n'attribuât pas la referve que le nouveau venu obfervoit, à quelque mécontentement du Cardinal contre moi ; je me fervis des mêmes raifons que j'avois employées avec le Nonce, pour faire fentir les motifs qui avoient engagé cette Eminence à envoyer Mr. de Rottembourg. Le Marquis de la Paz convint qu'ils étoient juftes.

Dans la fuite de la converfation, je voulus un peu fonder ce Miniftre, alors chargé des affaires étrangeres, fur le deffein que j'avois d'obtenir l'Ambaffade de Vienne ; & je lui rapportai ce qui s'étoit de ma part dans l'audience que j'avois eue de Leurs Majeftés : après quoi je le priai de m'accorder fes bons offices. Il reçut ma propofition avec plaifir ; & fa réponfe fut auffi polie qu'obligeante.

Je lui rendis auffi compte de ce que j'avois repréfenté au Roi & à la Reine au fujet des lettres que j'avois apportées de France ; & je le priai de leur en rappeller le fouvenir.

[illegible]. Il me promit de ne [illegible] cet article, & de me [illegible] les qu'il feroit, afin que je [illegible] le. Je le [illegible] de cette [illegible] pouvoit, que [illegible] en France

fut [illegible] avec [illegible] elle [illegible] & [illegible] que [illegible] quand [illegible] que [illegible] & [illegible] ment, il me dit [illegible] & tous les complimens [illegible] dre [illegible] comme votre ami [illegible] que je vous [illegible] & [illegible] d'[illegible] une bonne [illegible] toutes, ce qu'il ne peut [illegible] cette qualité.

Reine avoit ordonné à l'Archevê d'Amida [illegible] & à la D. de Bourbon, le Prélat me pria porter [illegible] de ces lettres, à du peu d'[illegible] qu'il avoit de [illegible] & [illegible] à ce qu'il [illegible]. J'informai en même tems [illegible] la maniere dont [illegible] communion & n'étant [illegible] d'aucun [illegible], [illegible] e détail de la [illegible] dont le [illegible] avoit [illegible] qui [illegible]

faire rentrer Mr. le Duc dans les bonnes graces de Leurs Maj. Cath. Je les priois en même tems, si la conduite que j'avois tenue dans cette occasion, pour concilier leurs intérêts avec les menagemens indispensables que je devois avoir pour le Cardinal, meritoit leur approbation, de ne point laisser ignorer à cette Eminence la justice que je rendois à ses bonnes intentions.

La précaution me parut nécessaire, pour faire voir à ce premier Ministre, que je ne prétendois point lui ravir la gloire d'être, en quelque façon, l'auteur de cette reconciliation. L'attention fut inutile. Le Cardinal resta persuadé, qu'en le forçant en quelque façon à rappeller le Duc de Bourbon à la Cour, je n'avois cherché qu'à le mortifier : & ce grief ne fut pas le moindre de ceux qu'il prétendit avoir contre moi.

Dom Joachim BARRENECHEA alla à Chantilly à son retour de Fontainebleau, où il avoit eu sa premiere audience du Roi & de la Reine, le jour de la Toussaint. Le Duc de Bourbon le reçut avec autant de distinction que de joye. Ce Prince & la Duchesse sa mere m'écrivirent, pour me marquer leur satisfaction du service que je leur avois rendu : &

& le public parut aussi approuver ma conduite.

La bienséance voulant que j'écrivisse au Cardinal, pour lui faire part de mon arrivée & des suites qu'elle avoit eue, je m'aquittai de ce devoir. Les expressions de ma lettre étoient exactement combinées avec les égards qu'il convenoit de lui marquer ; & tout autre, moins prévenu, n'auroit pû se dispenser de voir jusqu'où je poussois la délicatesse. L'article qui concernoit la resolution que Leurs Maj. Cath. avoient prise, de déclarer qu'Elles rendoient leur amitié au Duc de Bourbon, contenoit l'éloge de la moderation de cette Eminence : & si je me plaignois du refroidissement que j'avois apperçu en Elle, c'étoit avec des termes qui ne tendoient qu'à le faire cesser, & à faire connoitre que je ne croyois point le meriter. Je fis pour cet effet une légere recapitulation de ma conduite en France, de mon exactitude à rendre compte à Son Em. de tout ce qui meritoit son attention, & de mon entiere déference à ses ordres. Enfin je n'épargnai rien pour bannir les préjugés, & pour faire succeder à l'animosité & à la méfiance, l'estime & l'amitié.

Je montrai la lettre à l'Archevêque d'Amida, afin d'avoir un témoin de ce qu'elle contenoit. J'eus la meme confiance pour le Comte de SALAZAR, que j'avois retrouvé avec grand plaisir à St. Ildephonse. L'un & l'autre l'approuverent ; & persuadés qu'elle m'attireroit une réponse favorable, ils me prierent de la leur communiquer quand je l'aurois reçue. Le dernier, qui agissoit avec autant de probité que de candeur, me conseilla d'user en attendant d'une grande circonspection dans ce qu'on pourroit me dire par rapport au Cardinal, afin de ne pas confirmer les soupçons qui commençoient à se répandre, de la froideur & de la mésintelligence avec laquelle nous nous étions séparés.

Pendant les premiers jours de mon arrivée à St. Ildephonse, & avant celle du Comte de Rottembourg, j'eus de fréquentes conférences avec l'Archevêque d'Amida, sur les dispositions de la Cour de France. On comptoit foiblement sur celles du Cardinal, depuis les instances réitérées qu'il avoit faites pour que les Préliminaires fussent exécutés : & l'on craignoit que la commission de celui qu'il envoyoit, ne fut dictée par l'Angleterre, contre laquelle la Cour d'Espagne paroissoit

Je montrai la lettre à l'Archevêque d'Amida, afin d'avoir un témoin de ce qu'elle contenoit. J'eus la meme confiance pour le Comte de SALAZAR, que j'avois retrouvé avec grand plaisir à St. Ildephonse. L'un & l'autre l'approuverent ; & persuadés qu'elle m'attireroit une réponse favorable, ils me prierent de la leur communiquer quand je l'aurois reçue. Le dernier, qui agissoit avec autant de probité que de candeur, me conseilla d'user en attendant d'une grande circonspection dans ce qu'on pourroit me dire par rapport au Cardinal, afin de ne pas confirmer les soupçons qui commençoient à se répandre, de la froideur & de la mésintelligence avec laquelle nous nous étions séparés.

Pendant les premiers jours de mon arrivée à St. Ildephonse, & avant celle du Comte de Rottembourg, j'eus de fréquentes conférences avec l'Archevêque d'Amida, sur les dispositions de la Cour de France. On comptoit foiblement sur celles du Cardinal, depuis les instances réitérées qu'il avoit faites pour que les Préliminaires fussent exécutés : & l'on craignoit que la commission de celui qu'il envoyoit, ne fût dictée par l'Angleterre, contre laquelle la Cour d'Espagne paroissoit

ſoit fort animée. Pour me prouver que c'étoit avec juſtice, le Prélat m'apprit, qu'on s'étoit plaint tout nouvellement au Cardinal, de l'uſurpation que les Anglois avoient faite de l'Isle de la *Providence*; d'un Fort qu'ils avoient conſtruit ſur les Côtes de la *Floride*; & de la poſſeſſion qu'ils avoient priſe d'une Baye à *Campêche*. Il ajoûta (peut-être avoit-il raiſon) que depuis la réunion des deux Couronnes, on s'étoit flatté en Eſpagne, de voir les intérêts de Leurs Maj. Cath. prévaloir dans l'eſprit du Cardinal ſur ceux de l'Angleterre; & que cependant il tenoit toujours une conduite entierement oppoſée.

„ Comment allier (continua l'Archevêque) les témoignages réiterés, que ce „ premier Miniſtre a donnés de ſon zele „ pour Leurs Maj. dans le commencement „ de votre voyage en France, „ avec l'eſpece de loi qu'il prétend maintenant „ leur impoſer d'accepter les Préliminaires ?. C'eſt en vain qu'on lui a „ fait connoître, avec autant de modération „ que de confiance, combien les „ prétentions des Anglois ſur certains „ articles, & en particulier ſur la reſtitution „ du Vaiſſeau *le Prince Frederic*, „ paroiſſoient injuſtes. Croyez-vous que „ Mr. de Rottembourg tiendra ici le même

„ langage, & qu'il ne se prêtera pas un
„ peu aux justes représentations qu'on
„ lui fera ? Si cela est, on auroit pu
„ le dispenser d'entreprendre ce voyage ".

La question de l'Archevêque roulant sur une négociation dont j'avois tout lieu de croire que l'on m'interdiroit la connoissance ; je ne jugeai à propos * d'y répondre, que conformément à ce que j'avois pu observer à Paris avant mon départ. Si vous vouliez bien, Monseigneur, lui dis-je, vous rappeller ce que je vous ai écrit plusieurs fois depuis la signature des Préliminaires, vous verriez que je vous ai annoncé assez juste ce qui est arrivé, & les vues dont le Cardinal est occupé. Ne vous attendez point à lui en voir prendre de differentes : & ne soyez pas surpris, que dans le tems où ce Ministre vouloit engager Leurs Maj. Cath. à l'écouter, & à recevoir ses propositions, il ait cherché à s'attirer leur confiance par des expressions & des témoignages capables de le conduire à ce but. Il l'a atteint aujourd'hui : il est devenu en quelque façon l'arbitre

* La suite me fit connoître que ma précaution étoit sage.

l'arbitre de toute l'Europe : Et flatté de jouer un rolle si brillant, & de se voir comme le centre où aboutissent les interêts des plus grands Souverains, il veut soutenir l'ouvrage qui lui procure cette gloire. Vous ne le ferez point changer d'avis : quand je le voyois de près, je vous en ai suffisamment averti. De vous dire après cela ce que Mr. de Rottembourg vient faire en cette Cour, c'est ce qui me seroit fort difficile. Il y a près de deux mois que je suis en voyage ; & pendant ce tems il peut être survenu bien des changemens dans les affaires, qui en auront apporté dans les propositions dont Mr. de Rottembourg est chargé. Je crois pourtant ne m'écarter pas beaucoup de la verité, en vous assurant que ce Ministre ne se relâchera gueres sur le fonds de la question ; & qu'il faudra vous retrancher sur les fruits que vous pourrez retirer ici de votre condescendance pour la France & pour l'Angleterre. C'est ce que l'Ambassadeur d'Hollande m'a confirmé en dernier lieu à Madrid. Tâchez donc, si vous m'en croyez, de gagner la France, l'Angleterre & la Hollande, par un peu de complaisance. Ces trois Puissances sont en état de faire réussir efficacément les projets de

Leurs Maj., fur les Etats qu'on deftine à l'Infant *Dom* CARLOS en Italie: & fans leur fecours il eft prefqu'impoffible qu'ils ayent un heureux fuccès. Jamais la Cour de Vienne ne fe déterminera à les favorifer: le fentiment fur cet article eft unanime, & vous ne fauriez trop vous méfier de fes promeffes. En un mot, le feul bon fens fert à faire connoître, qu'un Empereur de la maifon d'Autriche, ne peut voir fans une extrême repugnance, un Prince de celle de Bourbon devenir le voifin du Duché de Milan, & des autres Etats qu'il poffède en Lombardie.

L'Archevêque goûtoit affez ce que je lui difois: mais l'afcendant que le Comte de Konikfeg avoit pris en Efpagne, quoiqu'un peu affoibli, étoit encore affez fort pour l'intimider, & étouffoit chez lui tout autre fentiment, que celui de conformer fes penfées à celles qu'il remarquoit dans la Reine: C'étoit la feule chofe ou on lui trouvoit de la fermeté. Il y a de certains Courtifans qui font toujours dans la dépendance d'autrui, pour en recevoir les impreffions & les goûts: ils n'ont, pour ainfi dire, rien en propre: on pourroit les appeller des hommes de rapport, des figures à

la

la mosaïque. Je puis hardiment assurer que l'Archevêque d'Amida étoit de cette espece ; & je ne crains point que ceux qui l'ont connu me démentent.

Dans la conversation que j'eus avec le Confesseur de la Reine, je l'entretins aussi des sujets qui se présentoient en France pour remplir l'Ambassade d'Espagne, desquels je lui avois envoyé une liste. Il m'apprit que c'étoit sur Mr. de BRANCAS que le choix de Leurs Maj. étoit tombé : & comme j'avois prévenu l'Archevèque en faveur du Duc de VILLARS BRANCAS & du Marquis de BISSY, je demandai avec empressement au Prélat, si c'étoit donc le premier qui devoit venir en Espagne, ou son cousin qui portoit le même nom que lui ?

„ C'est ce dernier, répondit-il ; & cela „ par la méprise la plus singuliere. Voici „ comment la chose s'est passée. Sur le „ bien que vous aviez écrit du Duc de „ Villars Brancas, Leurs Maj. trouvant „ dans une liste de ceux que le Cardinal „ croyoit pouvoir convenir, & qui se „ rapportoit assez à la vôtre, le nom de „ Mr. de Brancas, sans specification de ti- „ tre, Elles ne douterent pas un moment „ que ce ne fût le même dont vous aviez „ si souvent parlé ; & dans cette persua-

„ ſion Elles répondirent au Cardinal, „ qu'Elles le préferoient à tout autre. Au „ moyen de ce conſentement, Son Emi- „ nence a interprèté l'intention de Leurs „ Maj. Cath. en faveur du Marquis de „ Brancas, qui avoit déja été Ambaſſa- „ deur en cette Cour. L'éloge qu'Elle „ en a fait enſuite, & ce qui nous eſt „ revenu d'ailleurs de ſa droiture & de „ ſes bonnes intentions, a été cauſe que „ Leurs Maj. n'ont point jugé à propos „ de rien changer".

Le tour de ſoupleſſe que l'Archevèque me découvroit, me parut digne de celui qui l'avoit joué. Avouez, dis-je au Prélat, que Mr. le Cardinal de Fleury a une dextérité non pareille à faire réuſſir ſes deſſeins; & que l'adreſſe, pour ne rien dire de plus, avec laquelle, ſupprimant les differens titres de Mrs. de Brancas, il a fait ſervir la conformité de leurs noms, pour eſcamotter en faveur du Marquis de Brancas l'agrément de Leurs Maj., fait au moins connoître l'excellent uſage qu'il ſait faire des reſtrictions mentales. Après tout, ajoutai-je, le *qui pro quo* ne tire pas à conſéquence. Ce que le Cardinal vous dit à l'avantage du Marquis de Brancas, eſt dans le vrai. Sa vertu eſt auſſi connue que ſa naiſſance: & je

ne

ne doute point que Leurs Maj. ne ſoient contentes de lui.

L'Archevêque, dans la même converſation, me confia qu'il étoit venu des lettres de France, qui donnoient du caractere du Comte de GRAMMONT & du Marquis de BISSY les idées les plus ſiniſtres. Le premier s'étoit trouvé compris dans la liſte que le Cardinal avoit envoyée, & l'autre dans la mienne. Je fus bien aiſe que cette confidence me mît à portée de deſabuſer le Prélat, & de lui faire voir que ce qu'on lui avoit mandé, partoit de la plume de quelques-unes de ces perſonnes, qui, dans les Cours, ſervent ſans ſcrupule l'envie & la paſſion de ceux qui les font écrire.

Parmi les viſites que je fis, je n'oubliai pas la Ducheſſe de St. PIERRE. Je ſavois depuis le premier ſejour que j'avois fait en Eſpagne, qu'elle étoit en relation avec le Cardinal; & qu'elle profitoit de la confiance qu'il lui marquoit, pour s'attirer quelque part dans celle de la Reine. Le public paroiſſoit prévenu que ſes ſoins n'étoient point inutiles; & cette Dame étoit regardée avec l'attention qu'attire ordinairement la faveur. Perſuadé, ſi les bruits qui couroient de ſon credit dans les

de
me
tout-
preffan
part de
mager en
exigent, o
terieux & in
per fa difcreti
nion de ce qu
La Ducheffe d
exempte de ce per

ndu constamment d'une maniere si relle & si exempte de toute préven-, que je ne craignois point que ce istre m'eût compromis avec elle, ni conséquent que je lui fusse suspect. ette assurance me donnant une liber-tiere de m'expliquer, il me fut fa-l'entretenir la Duchesse de St. Pierre, éloges que le Cardinal m'avoit sou-faits de son zele pour contribuer à union des deux Couronnes, & com-Son Emin. l'estimoit & faisoit cas n amitié. Tout cela étoit reçu avec ir. Les détails dans lesquels j'entrois ouvant fondés sur plusieurs petits, dont la Duchesse de St. Pierre étoit uite autant & mieux que moi; elle 'ennuyoit point de les écouter : & accroitre l'idée que je paroissois avoir n credit, elle me raconta à son tour ses particularités de ses conversations la Reine, ou de son commerce de s avec le Cardinal, que j'étois bien d'apprendre.

Il m'a informé (me dit-elle), du oix qu'il a fait de Mr. de ROT-EMBOURG pour venir ici; & en vantant sa capacité & ses bonnes in-ntions, il m'a demandé de l'aider des is que je croirai lui pouvoir être uti-

„ les

„ les pour faire réussir la négociation
„ dont il est chargé. J'ai su également
„ par lui votre départ de Paris, & que
„ nous vous verrions bien-tôt remplir en
„ cette Cour quelque place considerable.
„ Il paroit (ajoûta-t-elle), fort préve-
„ nu en votre faveur ".

Ce discours pouvant être équivoque, je tâchai de démêler dans quel sens on me le tenoit, & comment je le devois entendre: mais je crus remarquer, que c'étoit ce qu'on vouloit éviter; & craignant de faire naitre ou de confirmer, par trop de curiosité, des soupçons que je ne voulois point donner, je m'appliquai à ne montrer que celle qui convenoit.

La Duchesse de St. Pierre ne fut pas tout-à-fait si maitresse de dissimuler l'envie qu'elle avoit, de decouvrir mes vues. Ses questions sur les graces que l'on me destinoit, ou sur les occupations que j'allois avoir en Espagne, s'etendoient assez loin. Je ne pouvois pas tout-à-fait les attribuer à l'interêt qu'elle prenoit à ma fortune; & je m'apperçus aisement, que quelqu'autre motif mettoit sa vigilance en mouvement. L'observation servit à regler mes reponses, & je parus laisser ce qui me concernoit, à la disposition de Leurs Majestés.

Au

Au reste, quoique nous eussions tous deux dessein de démêler les sentimens l'un de l'autre, tout se passa entre cette Dame & moi avec un air de liberté & de franchise, qui ne se ressentoit point du principe secret qui nous faisoit agir. Il n'étoit point tems encore pour elle de prendre parti contre moi. Les projets du Cardinal ne se manifestoient qu'à demi : on ignoroit encore à quoi Leurs Majestés me destinoient ; & dans l'incertitude où l'on étoit sur mon sort, la prudence dictoit de se ménager avec moi, jusqu'au moment où l'on sauroit comment on devoit me regarder, & si je serois à mépriser ou à craindre.

On ne tardera pas à voir cet espece de calme cesser ; le progrès des mesures que le Cardinal avoit prises pour traverser mon établissement ; & ce que les différentes scenes que l'union du Comte de Rottembourg avec la Duchesse de Saint Pierre, produisirent.

Les fréquens éclaircissemens que j'étois obligé de donner ou de recevoir au sujet des lettres que j'avois apportées ou que je devois écrire, occasionnerent plusieurs conferences entre l'Archevêque d'Amida & moi. C'étoit lui qui recevoit les ordres de Leurs Majest., & qui me les

communi-

communiquoit. Nous avions ſouvent de longs entretiens enſemble, où regnoit une cordialité mutuelle. Dans une de ces entrevues l'Archevèque parut ſe plaindre, de ce que le Cardinal donnoit au Nonce toute la gloire d'avoir terminé la réunion des deux Couronnes; quoiqu'il fût notoire, dit il, qu'il n'avoit eu d'autre part à cet ouvrage que celui de préſenter quelques lettres, ou des Mémoires, qui, pour la plûpart, ont été rejettés. „C'eſt vous & moi (ajouta-t-il)
„ qui ſeuls avons menagé une négocia-
„ tion ſi délicate: & quoique Mr. le
„ Cardinal de Fleury m'ait écrit obli-
„ geamment ſur ce ſujet, il ſemble
„ pourtant, à l'en croire, que c'eſt le
„ Nonce qui a tout fait."

La reflexion de l'Archevêque m'offrant une occaſion telle que je la pouvois ſouhaiter, de lui dévoiler les vrais motifs qui portoient le Cardinal à s'expliquer de la ſorte, je le priai d'obſerver, que la conduite que tenoit ce premier Miniſtre avec Mr. le Nonce, étoit une ſuite du projet qu'il avoit formé plus de deux mois avant mon départ de France, de bannir entierement de l'eſprit du public l'idée que j'euſſe travaillé à la reconciliation des deux Rois, & de me faire re-

garder.

garder comme un homme livré à une ambition auſſi déplacée qu'exceſſive ; uniquement occupé de la ſatisfaire par des intrigues qui n'avoient pu échapper à ſa pénétration, & qui l'avoient déterminé à me regarder avec le mépris qu'inſpire un pareil caractere.

„ L'Archevèque me repliqua, qu'il „ croyoit que je pouſſois trop loin les „ préventions. Je ne ſaurois penſer (a- „ jouta-t-il) que le Cardinal ait conçu „ une ſi étrange idée de vous, & qu'il „ travaille à l'établir. Une pareille noir- „ ceur ne peut ce me ſemble partir d'un „ Miniſtre, dont on exalte autant la „ moderation : & vous devez prendre „ garde que les ſujets de plainte qu'il „ vous a donnés, ne vous faſſent un „ peu trop groſſir les objets dans votre „ imagination ".

Je n'outre rien, repartis-je ; & ſi vous voulez m'écouter, vous conviendrez que depuis le moment où le Cardinal de Fleury m'a vu venir en cette Cour, malgré les vues qu'il avoit de traverſer ce voyage, il a fait tout ſon poſſible pour le faire interprêter en public, d'une maniere qui me privât totalement de ſon eſtime. En effet, conſiderez, s'il vous plaît, que ce Cardinal a d'abord

bord voulu profiter de la vie retirée que je menois à Paris, pour me faire regarder, lors de mon premier voyage en ce pays, comme un homme, qui, ennuyé de sa retraite, cherchoit à se faire appeller dans une Cour, afin de satisfaire son ambition sous une fausse apparence de vertu. Devenu ensuite seul maitre du secret de ce qui se passoit entre le Pere Bermudez & moi, il a su, tantôt par des insinuations, tantôt par des reflexions qui paroissoient l'unique effet de sa feinte amitié pour moi, tantôt par des bruits semés à dessein, enfin par de fausses confidences, mettre en garde contre mes ruses, mes intrigues & mes vastes projets d'élevation, non seulement ceux qui ne me connoissoient que de nom, mais encore les personnes qui m'honoroient de leur estime.

Arrivé en cette Cour, poursuivis-je, on ne m'a vu rechercher ni richesses ni dignités; & ma delicatesse là-dessus est allée jusqu'au scrupule. J'ai travaillé, avec autant de desinteressement que de soin, à renouveller l'intelligence entre les deux Cours, & en particulier à menager les interets de ce Ministre pour sa nomination au Cardinalat. Ai-je apperçu de sa part le moindre signe qu'il me

me sût gré de mes bons offices, & qu'il approuvât une conduite, qui (vous l'avez vu, Monseigneur) m'avoit attiré des éloges du Duc de Bourbon, du Comte de Morville, des Ministres étrangers qui residoient en cette Cour; & j'ose le dire de la Nation Espagnole, accoutumée à ne voir venir à Madrid aucun François, qui ne se persuadât, que le passage des Pyrenées donnoit le droit d'aspirer à la Grandesse, ou d'obtenir quelqu'autre distinction? A cette indifference le Cardinal n'a-t-il pas joint, depuis qu'il est l'unique dépositaire de l'autorité royale, toutes sortes d'artifices, par le moyen de ses émissaires, & par son attention à ne m'employer ici en rien, pour desabuser insensiblement un chacun, qu'il me jugeât digne de la plus petite parcelle de sa confiance? Et peut-on douter que ce ne fût dans cette pensée, qu'il affectoit de l'accorder en même tems à d'autres? Je n'avance rien, Monseigneur, que vous n'ayez vu, & dont Mr. le Comte de SALAZAR n'ait été témoin: & vous pouvez vous souvenir, que vous m'en avez souvent l'un & l'autre marqué votre surprise, aussi-bien qu'à notre ami *Dom Juan Bautista de* ZULOAGA. C'est même par ce dernier

que

que vous m'avez averti des mesures secrettes que prenoit cette Eminence, pour affoiblir l'estime dont vous m'honoriez, & pour me faire perdre la bienveuillance de Leurs Majestés. Vous pouvez aisément vous rappeller ce que vous eutes la bonté de m'écrire là-dessus. Quelle interprétation favorable peut-on donner à un pareil procedé ? Comment l'ajuster avec la prétendue moderation que l'on croit voir dans ce Ministre ? Il faudroit, en vérité, que le vain éclat qui l'environne eût étrangement ébloui les yeux, & qu'on fût bien déterminé à se faire illusion.

Malgré toute l'injustice & toute la passion du Cardinal, continuai-je, je n'ai point à me reprocher d'avoir montré moins de zele pendant son Ministere pour le service du Roi mon maître & de Leurs Majestés. Je me suis toujours appliqué à les réunir: & j'ai la satisfaction de penser, que ma conduite, au travers de toutes les difficultés qui se sont présentées, & des dégouts que le Cardinal me donnoit, a été assez sage & assez conforme à mon état, pour mériter votre approbation; pour engager Leurs Maj. à desirer que j'entrasse à leur service; & pour reduire en un mot le Cardi-

Cardinal à se servir de moi malgré lui, lorsqu'il s'est agi de lui attirer l'estime de Leurs Maj. Cath., & de ménager la réunion des deux Couronnes. Vous savez comment il a reconnu mes services, & quel usage il a voulu faire à mon préjudice, des relations que j'ai formées entre Leurs Maj. & lui. Jugez à présent, de quel côté se trouve la droiture & la bonne foi; & convenez que tout l'héroïsme de la prétendue candeur du Cardinal, au moins pour ce qui me regarde, n'est établi que sur l'erreur publique. Le projet de me traverser en tout, disons même de m'opprimer, qu'on ne sauroit plus disconvenir qu'il a formé, se manifeste si évidemment, il sait si bien le calfeutrer, que sans être ni fort clairvoyant ni fort habile, je suis convaincu qu'il réussira; à moins que Leurs Maj. n'ayent la bonté de fixer ma situation dans leur service, & de ne point donner le tems au Cardinal de Fleury de la rendre aussi triste qu'il le desire. Il ne s'agit de déplacer personne pour me procurer cette satisfaction: je ne la ressentirois jamais, si c'étoit à ce prix; & la modération de mes desirs doit en rendre l'accomplissement plus facile.

Enfin,

de savoir, par la resolution que
dront Leurs Maj. sur mon sujet,
suis digne d'amour ou de haine ; l
que je dois avoir de ma reputation
gage à vous supplier instamment, d
peller à Leurs Maj. le souvenir
qu'Elles ont bien voulu me prom
& d'en faire hâter l'exécution.

L'Archeveque, apres m'avoir
avec amitié, parut fort surpris d
pece d'anatomie que je venois de lu
senter des sentimens du Cardinal de
ry. Il m'avoua ingénûment qu'il la
voit fort exacte. „ Croyez-vous (n
„ il ensuite) qu'il sache, ou même
„ soupçonne que vous l'ayez ol
„ avec tant d'attention ? J'avoue
„ s'il est prévenu de cette opinio

tôt combien Leurs Maj. font contentes de vous, il changera infenfiblement de fentiment, & voudra peut-être vous menager. Cette idée m'engage à vous confeiller de diffimuler, comme vous avez fait jufqu'à cette heure, les fujets de plainte que vous avez. Au furplus vous ne devez point douter de mon zele pour foutenir vos intérêts auprès de Leurs Majeftés. Je puis vous affurer qu'il n'eft point néceffaire de les folliciter en votre faveur, puifqu'elles paroiffent entierement refolues de vous donner inceffamment des marques de leur eftime ".
Le doute où l'Archevêque étoit que le ardinal fe fût apperçu de ma vigilance, e procedant que de ce qu'il ne fe rap-elloit plus ce que la Reine avoit écrit à Miniftre au fujet des tracafferies où me mêloit, je l'en fis fouvenir : fup-ofé, ajoutai-je, après cela qu'il n'eût as découvert par cette lettre mon exac-tude à le fuivre dans les fouterrains où marche, il fait depuis trop longtems ue je fuis dans l'ufage de prendre avec ii cette précaution, pour douter que je e l'aye pas encore employée dans les cir-onftances préfentes. Une preuve cer-aine de fes foupçons à cet égard, eft l'avis

l'avis que le Comte de Morville m'a donné, que cette Eminence me dépeignoit comme un homme, qui tiroit des conséquences infinies des moindres bagatelles. Quel étoit le but d'un tel discours, sinon de donner un tour odieux aux justes observations que je faisois sur sa conduite à mon égard?

L'Archevêque, à qui le fait que je citois revint d'abord, convint que mes conjectures étoient bien fondées. Il demeura d'accord aussi que j'avois raison de souhaitter une décision de mon sort; & il me renouvella encore la promesse, de ne rien négliger pour le rendre heureux.

Deux ou trois jours après cette conversation, j'en eus une à peu près pareille avec le Comte de SALAZAR: & j'entrai même avec lui dans un plus grand détail. Il approuva fort le parti que je prenois de tacher de savoir à quoi m'en tenir: & comme l'amitié qu'il me temoignoit, le portoit à s'interesser à ce qui tourneroit à mon avantage; il me dit à la fin de notre entretien, de me souvenir que dans certaines maladies il y avoit des crises décisives, dont il falloit profiter avec soin quand elles se présentoient; que c'étoit là, suivant lui, ma situation présente; & qu'il croyoit devoir

m'avertir

m'avertir en ami, qu'un homme qui paroissoit prétendre à tout, & qui cependant n'obtenoit rien, accoutumoit insensiblement le public à penser, qu'on ne lui faisoit aucune injustice.

Depuis l'arrivée des Marquis d'ABRANTES à Madrid, & DE LOS BALBAZES à Lisbonne, les deux Cours d'Espagne & de Portugal paroissoient vouloir conclurre entre elles, la double alliance que ces deux Ambassadeurs avoient été chargés de menager. Le Marquis DE LA PAZ étoit nommé par Leurs Maj. Cath., pour signer le contract de mariage de l'Infante leur fille avec M. le Prince du *Brezil*: & *Dom Diego de* MENDOZA CORTE REAL devoit s'aquitter de la même fonction, pour celui de l'Infante de Portugal avec M. le Prince des *Asturies*.

Cette circonstance, & la célébration des mariages ne permettant point à l'Infant de Portugal *Dom* EMMANUEL, qui se trouvoit alors dans la disgrace du Roi son frere, de prolonger son séjour en Espagne, où il avoit toujours resìdé depuis le tems qu'il y étoit venu; il comptoit, quand je vins à St. *Ildephonse*, de partir incessamment, pour aller auprès de la Reine Douairiere sa Tante à *Bayonne*.

S. A. R. m'ayant trouvé dans l'appartement du Roi lorsqu'Elle sortoit de prendre congé de Leurs Maj. ; Elle me fit l'honneur de me dire de venir lui parler à *Segovie*, où Elle demeuroit pendant le séjour de la Cour à St. *Ildephonse*. Je m'y rendis le lendemain ; l'Infant m'entretint long-tems du chagrin qu'il ressentoit d'être brouillé avec le Roi son frere, & de l'envie qu'il avoit de rentrer dans les bonnes graces de ce Monarque. Il me témoigna en même tems quelque desir d'épouser une des Princesses de la maison de *Condé*, s'il pouvoit en obtenir l'agrément de Sa Maj. Portugaise : Après quoi il ajoûta, que par l'estime dont il m'honoroit, il me prioit de menager pendant son absence sa reconciliation avec le Roi son frere, & l'établissement qu'il projettoit.

„ Je pars (me dit-il ensuite) pour „ aller à *Bayonne* auprès de la Reine ma „ Tante, où je me propose de faire un „ assez long séjour. Ma situation présente „ ne me permet point de me trouver ici „ quand les doubles mariages se feront : „ & je crois ne pouvoir, en quitant l'Es„pagne, choisir une habitation plus con„venable, & qui soit moins suspecte au „ Roi mon frere, que celle de Bayonne. „ Travaillez pendant mon absence à l'heu-

„ reux

„ reux ſuccès des deux commiſſions que
„ je vous donne : informez moi auſſi s'il
„ vous plait de ce que vous aurez fait
„ pour leur réuſſite. Je compte autant
„ ſur votre attachement que ſur votre ha-
„ bileté : donnez moi des preuves de l'un
„ & de l'autre, en ne négligeant rien
„ pour faire ceſſer le refroidiſſement du
„ Roi mon frere ; pour m'attirer ſon a-
„ mitié ; & pour diſſiper les préjugés qu'il
„ a contre moi. ”

Un deſſein ſi conforme à la gloire & au devoir de l'Infant, la douceur de ſon caractere, & la confiance qu'il vouloit bien me marquer, ne me permettant pas de reſiſter à ſes ordres ; je répondis à Son A. R., que depuis le tems que j'avois eu l'honneur de commencer à lui faire ma cour, je n'avois pas ceſſé de ſouhaitter ardemment de meriter l'honneur de ſa bienveuillance : que je m'eſtimois très heureux qu'Elle m'accordât cette grace, & d'être à portée de lui faire connoître mon reſpect & mon attachement : qu'elle pouvoit compter que je ferois tout mon poſſible pour exécuter ce qu'Elle attendoit de moi ; & que ma ſeule peine ſur cet article étoit, de voir que mes talens euſſent ſi peu de proportion avec mon zele pour ſes interêts & pour ſa gloire. Je dis auſſi à ce

Prince, qu'aussitôt après le retour de Leurs Maj. Cath. à Madrid, je tâcherois d'entamer avec le Marquis d'ABRANTES, sa reconciliation avec le Roi son frere : qu'à l'égard de son mariage, qui ne pouvoit réussir, ni lui être avantageux, qu'il ne fût preallablement rentré dans les bonnes graces de Sa Maj. Portugaise, j'écrirois au Duc & à la Duchesse de Bourbon sur les vues de Son A. R., d'une maniere qui ne la compromettroit en rien; & que je la suppliois seulement, d'agréer que je rendisse compte au Roi & à la Reine d'Espagne, du sujet de notre conversation, afin de ne rien faire qu'avec l'agrément de Leurs Maj.

L'Infant me repliqua, qu'il trouvoit ma reflexion juste; & qu'il me laissoit le maître d'agir comme je le jugerois à propos. Je pris alors congé de lui; & quand je voulus avoir l'honneur de lui baiser la main, il me fit celui de m'embrasser : après quoi S. A. R. me dit : „ Vous connoissez aussi bien que moi, que je ne „ saurois être heureux ni tranquille tant „ que je serai dans la disgrace du Roi mon „ frere. Travaillez le plûtôt que vous „ pourrez, je vous en conjure, à la faire „ cesser : & ne craignez point que je vous „ démente dans tout ce que vous me con„ seillerez.

„ feillerez d'entreprendre, pour dispofer
„ le Roi à m'accorder cette grace. Le
„ Marquis d'ABRANTES eft de mes
„ amis ; & je puis compter fur l'envie
„ qu'il aura de me rendre fervice ; mais
„ je ne fai s'il ofera d'abord l'entreprendre.
„ Je voudrois que le Roi & la Reine d'Ef-
„ pagne confentiffent que vous allaffiez à
„ Lisbonne : il vous feroit plus facile,
„ quand vous y feriez, de menager ma
„ reconciliation ; & je crois que le Roi
„ mon frere vous écouteroit plus volon-
„ tiers fur cette matiere-là que le Marquis
„ d'Abrantes. Il ne s'agit que de le porter
„ à permettre que vous entrepreniez le
„ voyage. La difficulté eft d'obtenir ce
„ confentement. Je m'en remets entiere-
„ ment à ce que vous dictera votre bon
„ efprit, & votre amitié pour moi. Ce
„ que vous venez de faire en France pour
„ réunir les deux Couronnes, me donne
„ un jufte fujet d'efperer, que vous trou-
„ verez bien les moyens de procurer le
„ même fuccès à l'affaire que je vous
„ confie. "

De retour de *Segovie*, je rendis compte à l'Archevêque d'Amida de tout ce que l'Infant Dom Emmanuel m'avoit fait l'honneur de me dire : & je le priai en même tems de s'informer, fi Leurs Maj.

O 3 tion

trouveroient bon que j'écrivisse au Duc & à la Duchesse de Bourbon, & que je parlasse au Marquis d'Abrantes conformément à ce que Son A. R. desiroit.

Le Prélat s'aquitta fidelement de ma commission. Il me rapporta que le Roi & la Reine me laissoient le maître de suivre les intentions de ce Prince; & qu'ils souhaittoient sincerement qu'elles eussent tout le succès possible: mais que Leurs Maj. ne jugeoient point à propos d'entrer en rien dans cette négociation.

En parlant ici de la confiance que l'Infant Dom Emmanuel voulut bien me marquer, & qui me conduisit à l'honneur d'être connu du Roi de Portugal, je crois ne devoir point laisser ignorer un trait de la justice de ce grand Prince, qui pourra confirmer la haute idée qu'en a déja le public. C'est, ou de feu Mr. le Cardinal MOTTA, ou de Mr. l'Abbé de MENDOZA qui vit encore, ou peut-être de tous les deux que je le tiens. Quoi qu'il en soit le voici.

Entre les Conseillers des Finances, il y en avoit un que Sa Maj. Portugaise honoroit d'une estime particuliere. La faveur qu'il possédoit ne manqua pas d'exciter la jalousie; & cette passion à qui le merite est toujours odieux, porta deux membres du

même

même Conſeil, à conſpirer la perte de * celui qui ne leur déplaiſoit que pour s'être attiré la bienveuillance de ce Monarque. Inſtruits de ſa ſageſſe, & des moyens auſſi ſecrets qu'aſſurés qu'il prend pour connoître la verité, ils emprunterent, pour cacher leur noirceur, les apparences du zele & de l'amour du bien public: & par un Memoire † auſſi adroitement que malignement composé, ils accuſerent leur confrere d'une malverſation d'autant plus criminelle, que les bontés qu'il éprouvoit de Sa Maj. exigeoient encore de lui une plus exacte fidelité. Les griefs étoient expoſés avec tout l'art & toute la vraiſemblance poſſible; ils firent impreſſion. Le Roi voulut cependant avoir une explication avec l'accuſé:

* *Ex veteribus probatur hiſtoriis ..... quomodo malis quorumdam ſuggeſtionibus Regum ſtudia depraventur.* Eſth. 16. 7.

† *Qui ſemel a veritate deflexit, hic non majore Religione ad perjurium quam ad mendacium perduci conſuevit. Quis enim deprecatione deorum non conſcientiæ fide commovetur? Propterea quæ pœna a Diis immortalibus perjuro, hæc eadem mendaci conſtituta eſt. Non enim ex pactione verborum quibus jusjurandum comprehenditur, ſed ex perfidia & malitia, per quam inſidiæ tenduntur alicui dii immortales iraſci & ſuccenſere conſueverunt.* Cicer. orat. 3. pro Q. Roſc. comœd.

cusé: & selon les mouvemens de sa magnanimité, il poussa la clémence jusqu'à lui promettre, que pourvû qu'il avouât sa faute, & que sa conduite fût meilleure dans la suite, la confession qu'il feroit seroit la seule peine qu'il auroit à subir. Le prétendu coupable, sensiblement touché de son malheur, eut recours aux représentations pour se justifier, & demanda instamment au Roi la permission de manifester son innocence. Elle lui fut accordée, & il confondit ses adversaires. Le Roi, convaincu alors de sa droiture, & en même tems de la temerité qu'on avoit eue de vouloir lui en imposer, écrivit de sa main un Décret, qu'il remit cacheté au Président du Conseil, qui, je crois, étoit alors le Marquis d'ALLEGRETTE, avec ordre de l'ouvrir & de le lire publiquement quand le Conseil seroit assemblé. La volonté de Sa Majesté ayant été exactement suivie, les deux délateurs, qui se trouvoient présens, essuyerent la terrible, mais necessaire confusion, d'entendre que le Roi, en conséquence de l'injuste accusation qu'ils avoient intentée contre leur Confrere, & dont la fausseté étoit entierement verifiée, les déclaroit incapables de posséder jamais aucun employ dans

dans ſes Etats, dont il les banniſſoit à perpetuité.

Un exemple ſi éclattant de juſtice * ſuffit pour impoſer ſilence à la calomnie, & pour la bannir même d'un Etat. Ne puis-je point, après cela, appliquer au ſage & religieux Monarque qui l'a fourni, cet éloge dicté par le St. Eſprit : *Rex, qui ſedet in ſolio judicii, diſſipat omne malum intuitu ſuo.* Prov. c. 20.

Il n'y avoit gueres que cinq ou ſix jours que j'étois à *St. Ildephonſe*, lorſque le Comte de ROTTEMBOURG y arriva. On attendoit avec impatience d'apprendre les propoſitions qu'il venoit faire, & ſa commiſſion excitoit la curioſité des uns & l'inquietude des autres. Leurs Maj. Cath. ſe flattoient, de trouver de la part de la France quelque condeſcendance pour ce qu'Elles deſiroient : l'Ambaſſadeur d'Hollande, & Mr. KEENE Miniſtre d'Angleterre, s'attendoient au contraire, que le nouveau venu agiroit & parleroit avec fermeté, pour faire exécuter les Préliminaires de concert avec eux : enfin le Comte de KÖNIKSEG, ſous un exterieur indif-

 ferent

* *Remotâ juſtitiâ, quid ſunt Regna niſi magna latrocinia. Quia & ipſa latrocinia quid ſunt niſi parva Regna.* Auguſtin. lib. 4. de Civit. Dei, c. 4.

ferent & tranquille, étoit fort occupé à ménager les négociations qu'on alloit entamer, de maniere que le renouvellement d'intelligence entre l'Espagne & la France ne devint pas fort intime, & qu'on ne resistât pourtant pas avec trop d'opiniâtreté à ce que les Alliés d'Hanover demandoient.

Des vues si differentes, & même si contraires, entre les Ministres avec lesquels le Comte de Rottembourg devoit traiter, lui présentoient plusieurs difficultés à vaincre, & des interêts opposés à concilier. Il abordoit dans une Cour, dont les sistêmes en matiere de politique varioient perpétuellement: & le mêlange qui s'y trouvoit de l'artifice Italien avec la lenteur Espagnole, avoit besoin qu'on employât autant de dextérité à démêler le premier, que de fermeté à vaincre l'autre.

Mr. de Rottembourg se tira mal de cet embarras. Inquiet, méfiant, & tracassier, il tomba dans le piege que le Comte de Konikseg & le Marquis de la Paz lui tendirent. Les moyens qu'il prit pour faire réussir la commission qu'on lui avoit donnée, furent desapprouvés par les Alliés d'Hanover. On l'obligea de changer la convention qu'il avoit signée. Il n'obtint ni le Cordon bleu qu'il s'étoit fait promet-

tre en partant, ni l'Ambaſſade d'Eſpagne qu'il vouloit enlever au Marquis de Brancas; & perdit encore, par-deſſus le marché, l'Ambaſſade de Pruſſe, à laquelle il étoit actuellement employé.

Lorſque ce Miniſtre parut à la Cour d'Eſpagne, le Roi ne faiſoit que ſortir d'une maladie, dont il lui reſtoit, comme je l'ai dit, une langueur qui lui donnoit un extrème éloignement pour les affaires. Son imagination étoit même frappée de l'idée qu'on vouloit l'empoiſonner: il portoit ſes poches pleines de theriaque, dont il uſoit ſouvent: il ne paroiſſoit en public qu'avec repugnance; & ſon amour pour la retraite ſe fortifioit de plus en plus. Dans cette ſituation, ce Monarque laiſſoit à la Reine toutes les peines, mais auſſi toutes les douceurs attachées au ſoin du Gouvernement: & cette Princeſſe montroit autant de courage à ſoutenir celles-là, que de goût pour celles-ci. Devenue maîtreſſe abſolue de la Monarchie, c'étoit ſur elle & ſur ſes vues que toute la Cour fixoit ſon attention; & c'étoit à elle ſeule que l'on cherchoit à plaire. L'inclination de Sa Maj., depuis le Traité de Vienne, ayant paru entierement portée du côté de la Cour Imperiale, les Miniſtres & les Courtiſans l'avoient fi-

delement suivie : & je crois qu'on a dû remarquer, que pendant tout le tems de mon premier séjour en Espagne, la mesintelligence & même l'aigreur entre la France & l'Espagne, étoient parvenues à un tel point, qu'il paroissoit presqu'impossible de rapprocher ces deux Cours. La signature des Préliminaires, & la reconciliation des deux Rois qui s'en étoit suivie, avoient fait prendre une nouvelle face aux affaires : mais on ne distinguoit pourtant pas bien encore le vrai d'avec l'apparent dans ce changement ; & les plus clairvoyans, ou du moins ceux qui passoient pour l'être, attendoient de voir quel parti prendroit la Reine pour l'embrasser aussitôt. Les Courtisans qui s'étoient servis utilement du crédit du Comte de Konikseg, n'envisageoient qu'avec peine son affoiblissement, que la réunion des deux Couronnes devoit produire : Les Partisans de la France se réjouissoient au contraire, de n'être plus regardez comme des gens inutiles ou dangereux. Les premiers travailloient à faire regarder l'amitié de l'Empereur comme infiniment avantageuse à l'Espagne : & les autres à détruire cette opinion. Cependant, comme il paroissoit perilleux aux deux partis, de faire paroître leurs sentimens avant de connoitre les suites qu'auroit

roit la reconciliation, chacun travailloit ſans qu'il y parût, à s'unir aux perſonnes qu'on prévoyoit devoir jouer un rolle ſur le nouveau theâtre qui ſe préparoit : & ſoit les Miniſtres, ſoit les particuliers d'un certain rang, c'étoit à qui ſauroit le mieux ſe menager entre les deux Cours de Vienne & de Verſailles.

Entre les Confidens du Cardinal, figuroit ſurtout la Ducheſſe de St Pierre, ainſi que je l'ai dit. Elle attendoit avec impatience la venue de Mr. de Rottembourg : & moyennant ſes liaiſons avec le Cardinal, jointes à certaines diſtinctions que la Reine lui accordoit, elle ſe flattoit de devenir néceſſaire au Miniſtre de France, & de pouvoir également être utile à la Reine auprès de lui. La vraiſemblance que les ſpéculatifs trouvoient dans les projets de cette Dame, groſſiſſoit ſa petite Cour ; elle augmentoit chaque jour depuis que la reconciliation étoit déclarée, & qu'on ſavoit le Comte de Rottembourg en chemin. Quelques-uns de ceux qu'elle initioit un peu plus dans les miſteres de ſa politique, travailloient, pour leur avantage particulier autant que par reconnoiſſance, à répandre de plus en plus dans le public une haute idée de ſa faveur. Ils vouloient qu'elle parvînt de bonne heure aux oreilles du Comte

de

de Rottembourg, afin qu'elle l'avertît indirectement de l'usage qu'il devoit en faire: & par une gradation assez ordinaire dans les Cours, plusieurs agens subalternes conspiroient, chacun à proportion de leurs talens & de leur situation, à investir ce Ministre, afin de l'unir étroitement à la Duchesse de St. Pierre & à son parti.

Ces brigues passerent jusques aux controlleurs, aux chefs de Cuisine, aux Médecins, aux Apoticaires, & à d'autres Officiers François des maisons du Roi & de la Reine; qui tous, sans exception, pendant mon séjour en Espagne, n'étoient pas moins occupés des affaires d'Etat, que du soin d'appreter leurs ragoûts ou de préparer leurs remedes. Le goût de ces gens-là pour la politique n'ayant point changé, ils paroissoient resolus de ne point laisser ignorer au Comte de Rottembourg, combien leurs emplois les mettoient à portée d'approcher de Leurs Maj., & de lui donner par conséquent des connoissances utiles; ils ne doutoient point qu'il ne s'empressât à faire usage de leur zele, ou plutôt de leur démangeaison de faire les nécessaires & les importans.

Ces

a confiance qu'il me marquoit, présentai qu'il ne convenoit pas oser au Comte de Rottembourg Ministre en tiers dans les entre- qu'ils auroient. La pensée, ajou- que je veux entrer dans la négo- dont il est chargé, afin de parta- ec lui la gloire du succès, peut faci- lui venir: & de là naîtroient in- ement des soupçons, & peut-être coalissement entre nous deux, qu'il ent d'éviter avec soin. Il étoit l que je fusse son introducteur au- de vous; ces premiers devoirs ne nt lieu qu'à des complimens que e monde peut entendre: mais dans e, les relations que vous allez a- ensemble prendront un caractère férent, & rouleront sur des ma- dont peut-être Mr. de Rottem- ne voudra ni ne devra me don- une connoissance. Je n'aspire pas ; je ne la recherche pas mê- trouvez bon que je m'excuse rendre le petit service que vous

MONTALE-
GRE,

Roi
tout

L'amorce étoit trop conforme
de l'Archevêque, pour qu'elle ne
sit point son effet. Il voyoit
que la Reine distinguoit l'héroïne
entre toutes les autres Dames
par une prédilection marquée:
étoit plus que suffisant pour le
ner à s'unir à elle. Les deux P
l'entretenoient dans ce sentime
vaux du credit du Marquis de
incertains si celui que possedoit
de Konikseg ne se soutiendroit
gré l'arrivée d'un Ministre de F
étoient bien aises, en menageant
mier, d'entretenir quelque in
avec l'autre par le moyen de l'
que d'Amida: Et persuadés qu
rance de les gagner [illegible] itroit

la faire considerer au Seigneur *Dom Domingo* GUERRA comme une confidente du Cardinal de Fleury, qui pouvoit, mieux que personne, le mettre de part dans les liaisons qu'ils avoient ensemble, & augmenter infiniment la consideration où il étoit dans les deux Cours.

L'amorce étoit trop conforme au goût de l'Archevêque, pour qu'elle ne produisît point son effet. Il voyoit d'ailleurs que la Reine distinguoit l'héroïne du parti entre toutes les autres Dames du Palais, par une prédilection marquée: Cela seul étoit plus que suffisant pour le déterminer à s'unir à elle. Les deux PATINO l'entretenoient dans ce sentiment: Rivaux du credit du Marquis de la Paz; incertains si celui que possedoit le Comte de Konikseg ne se soutiendroit pas malgré l'arrivée d'un Ministre de France; ils étoient bien aises, en menageant le premier, d'entretenir quelque intelligence avec l'autre par le moyen de l'Archevêque d'Amida: Et persuadés que l'esperance de les gagner paroîtroit à la Duchesse de St. Pierre un excellent moyen de se faire valoir auprès du Cardinal de Fleury, ils n'étoient pas en peine qu'elle ne favorisât leurs vues.

A

A la ſuite des perſonnes principales, & indépendemment des François intriguans dont je fais mention; la Cour d'Eſpagne étoit remplie de ces ſortes de gens, qui, ſemblables aux girouettes, tournent à tout vent, juſqu'à ce que certains événemens faſſent ſur eux le même effet que la rouille fait ſur celles-ci, je veux dire de fixer enfin leur mouvement.

Il eſt facile à préſent de remarquer, par l'expoſé que je donne de la ſituation où étoient les eſprits à St. *Ildephonſe*, que le Comte de Rottembourg y trouva un parti tout prêt à ſe joindre à lui. Je ſuis perſuadé qu'il en étoit averti par le Cardinal de Fleury; & lui-même comprit toute l'utilité qu'il pouvoit retirer de l'empreſſement que l'on marquoit à gagner ſa confiance. Auſſi ne tarda-t-il pas à répondre aux avances de la Ducheſſe de St. Pierre: ce fut d'abord avec quelque reſerve; mais elle dura peu, & les égards particuliers qu'il eut pour cette Dame, montrerent aiſément qu'on l'avoit bien inſtruit, puiſque de ſon côté il ne la connoiſſoit que de nom.

Le jour de l'arrivée de ce Miniſtre à St. Ildephonſe, il vint me chercher chez le Marquis de la Roche, où j'étois logé. Dans cette premiere entrevue il me témoigna,

moigna, qu'il avoit regardé comme un véritable avantage pour lui de me trouver en Espagne. Il ajoûta, qu'il se flattoit que je l'aiderois de mes conseils & de mes bons offices, pour faire réussir la commission dont il étoit chargé; & qu'indépendemment du desir qu'il avoit d'en profiter, & des sentimens d'estime dont il étoit prévenu en ma faveur, le Maréchal d'Huxelles l'avoit fort exhorté à vivre avec moi dans une parfaite intelligence. Il me fit ensuite les complimens de ce Marèchal, & ceux aussi (me dit-il) du Cardinal de Fleury: après quoi il me remit plusieurs lettres de différentes personnes de la Cour de France.

Ce début du Comte de Rottembourg m'engageant à répondre à sa politesse, je l'assurai qu'il ne devoit point douter que je ne fusse infiniment sensible aux sentimens qu'il me marquoit; & qu'il pouvoit disposer de moi avec une entiere liberté, dans toutes les occasions où il me croiroit à portée de lui être utile. Le reste de la conversation se passa avec la même cordialité de part & d'autre, il ne fut question que des nouvelles publiques, de son voyage, & d'autres choses aussi indifferentes. Je ne laissai pourtant pas de lui dire, que j'avois déja rendu

du justice à son merite dans toutes les occasions qui s'étoient présentées, soit avec Leurs Maj., soit avec d'autres personnes de la Cour; & que je m'étois fait un plaisir de rapporter ce que le Marechal d'Huxelles m'avoit dit sur cet article, dans des circonstances où il n'étoit point question du tout, de penser que nous nous rencontrerions en Espagne.

Le Comte de Rottembourg, après m'avoir remercié, me demanda s'il n'y avoit point d'indiscretion à me prier de venir avec lui chez les Ministres & chez l'Archevèque d'Amida. Je m'offris avec plaisir à l'accompagner où il jugeroit à propos : & la bienséance voulant qu'il commençat ses visites par le Marquis de la Paz, chargé des affaires étrangeres, je fus son introducteur & l'interprête du Ministre Espagnol, qui entendoit à la verité le françois, mais qui ne pouvoit répondre dans la même Langue. Nous allames ensuite chez les autres Ministres, & chez l'Archevèque d'Amida. Enfin nous soupames ensemble chez le Marquis de la Roche.

Le lendemain matin, étant allé voir le Comte de Rottembourg, il me renouvella les mêmes protestations d'amitié qu'il m'avoit données la veille : & comı

le foir il devoit avoir audience de Leurs Maj., il me parut fort curieux de favoir dans quelles difpofitions il les trouveroit: Après quoi il me dit, que ce n'avoit été qu'avec beaucoup de repugnance qu'il étoit venu en Efpagne; & qu'accoutumé depuis longtems à la franchife Allemande qu'il trouvoit à *Berlin*, il fe croyoit peu propre à faire réuffir la commiffion dont on l'avoit chargé, dans une Cour auffi remplie d'intrigues & d'artifices, qu'étoit, difoit-on, celle où il arrivoit.

Je connoiffois peu le Comte de Rottembourg; & ne fachant trop que penfer des inftructions que le Cardinal lui avoit vraifemblablement données fur mon fujet, je jugeai à propos de ne répondre à tout ce qu'il me difoit que d'une maniere générale. J'évitai fur tout de faire paroître la moindre démangeaifon d'entrer dans les affaires qu'il venoit traiter, & de vouloir partager avec lui la gloire de les terminer.

La Ducheffe de St. Pierre nous invita à dîner ce jour-là, avec quelques perfonnes de la Cour. Il en vint plufieurs autres après le repas. Chacun s'empreffa à marquer au Comte de Rottembourg la joye qu'on avoit de revoir enfin un Miniftre

niſtre de France en Eſpagne : & ſur ce que l'Aſſemblée ajoûta, qu'on m'avoit cette obligation, j'apperçus que le nouveau venu rougit, & fut un peu embarraſſé. Ce léger indice, ou d'une ſecrette jalouſie, ou de quelqu'autre mouvement caché, me fit ſoupçonner, que la candeur Allemande, pratiquée à la Cour de Berlin, pouvoit bien chemin faiſant, avoir été ſaupoudrée d'un peu d'artifice.

La compagnie qui ſe trouvoit chez la Ducheſſe de St. Pierre s'étant peu à peu retirée, nous reſtames ſeuls, cette Dame, le Comte de Rottembourg & moi. J'entrevoyois aſſez, qu'on ſouhaittoit que je ſuiviſſe l'exemple des autres : cependant je n'en fis rien ; & je fus bien aiſe de profiter de l'occaſion, pour mettre certaines matieres ſur le tapis, qui ſerviſſent à me faire un peu découvrir les ſentimens de l'un & de l'autre. La choſe étoit facile : nous n'avions pas encore lieu de nous craindre ; & j'eus bientôt conduit la converſation à parler d'une infinité de bagatelles de la Cour de France, ou de Paris, dans leſquelles intervenoit le Cardinal ; l'eſtime & la confiance qu'il avoit pour Made. de St. Pierre ; la faveur de celle-ci auprès de la Reine ;

Reine ; enfin l'utilité que Mr. de Rottembourg pouvoit retirer de ses bons offices. Tout se passoit de mon côté avec l'enjouement & la liberté qui convenoit aux circonstances & à mes vues. Je coulois légerement sur les articles que je mettois en avant, sans paroitre avoir aucune intention. Mais il n'en étoit pas de même de la part du Ministre de France & de la Dame : L'air taciturne & embrunché du premier, & la mysterieuse discrétion de l'autre, aidoient au petit examen que je voulois faire. Au reste j'eus attention, pour qu'il ne fût point suspect, de l'abreger ; & qu'il n'eût que la durée convenable à l'espece de badinage sur lequel je l'établissois. Après quoi je me retirai.

Le soir du même jour, le Comte de Rottembourg fut admis à l'audience de Leurs Majestés. Il présenta les lettres du Roi Très-Chrét., & le Cordon-bleu que ce Monarque envoyoit à l'Infant nouveau-né ; & il resta assez long-tems avec le Roi & la Reine. L'accueil fut très favorable, & correspondit à celui qu'on avoit fait à Fontainebleau à *Dom Joachim* BARRENECHEA : où chacun s'étoit empressé à lui procurer toutes sortes d'agrémens. Au sortir de l'audience, le Mar-

Marquis de la Roche mena encore souper chez lui le Comte de Rottembourg. Pendant le repas, celui-ci nous entretint de la façon obligeante avec laquelle la Reine lui avoit parlé. Pour du Roi, il n'en fut pas dit grand chose : Je remarquai que le Comte de Rottembourg n'étoit pas moins surpris que moi de la sombre tristesse de Sa Majesté.

Le Marquis de la Paz m'ayant fait dire qu'il vouloit me parler, j'allai le trouver à son bureau. Ce Ministre, après m'avoir remis plusieurs lettres qu'il écrivoit de la part de Leurs Majest. à differentes personnes de la Cour de France, comme nous en étions convenus, m'apprit qu'il avoit rendu visite au Comte de Rottembourg ; & qu'il s'étoit séparé de lui assez content des discours qu'il lui avoit tenus sur les affaires présentes. „ Il „ paroit bien intentionné (ajoûta ce Mi„ nistre) : & quoique ce qui s'est passé „ entre nous ait été fort général, & tel „ qu'on peut l'attendre d'une premiere „ visite ; il en a dit assez pour faire con„ clurre qu'il a grande envie d'exécu„ ter les ordres qu'on lui a donnés, „ d'une maniere agréable & utile à Leurs „ Majest. Nous savons en attendant, une „ partie de ce qu'ils contiennent : & l'ar-

„ ticle

„ ticle de nos griefs contre l'Angleterre, „ ne s'accorde pas tout-à-fait avec les „ assurances de la bonne volonté du Cardinal de Fleury que Mr. de Rottembourg nous donne. Mais bien-tôt il „ s'agira de fondre la cloche ; & nous „ saurons à quoi nous en tenir ".

„ Je me serois mal tiré de la conversation (continua le Marquis de la Paz) „ sans le secours de l'Abbé PARETY, „ que j'ai trouvé chez Mr. de Rottembourg. Il m'a servi d'interprète. Vous „ devez juger que la nécessité de l'employer à cet usage, ne permettoit pas „ d'entrer dans aucun détail. L'inconvenient d'entendre une Langue, & de „ ne pouvoir cependant s'en servir pour „ s'expliquer, est extrêmement fâcheux. „ C'est ce que j'éprouve quand on me „ parle françois : & Mr. de Rottembourg, „ qui n'entend pas un mot d'Espagnol, „ ne doit pas être à son aise lorsqu'il se „ trouve avec moi. Vous nous serez fort „ utile pour sortir de cet embarras, dans „ les circonstances où il deviendra nécessaire de parler plus clair : & si Mr. de „ Rottembourg veut m'en croire, nous „ vous prierons d'assister aux conferences que nous aurons ensemble ".

Après avoir remercié le Marquis de la Paz

Paz de la confiance qu'il me marquoit, je lui représentai qu'il ne convenoit pas de proposer au Comte de Rottembourg, de m'admettre en tiers dans les entretiens qu'ils auroient. La pensée, ajoutai-je, que je veux entrer dans la négociation dont il est chargé, afin de partager avec lui la gloire du succès, peut facilement lui venir: & de là naîtroient infailliblement des soupçons, & peut-être un refroidissement entre nous deux, qu'il convient d'éviter avec soin. Il étoit naturel que je fusse son introducteur auprès de vous; ces premiers devoirs ne donnent lieu qu'à des complimens que tout le monde peut entendre: mais dans la suite, les relations que vous allez avoir ensemble prendront un caractere bien different, & rouleront sur des matieres, dont peut-être Mr. de Rottembourg ne voudra ni ne devra me donner aucune connoissance. Je n'aspire pas à l'obtenir; je ne la recherche pas même: Ainsi trouvez bon que je m'excuse de vous rendre le petit service que vous desirez. *Dom Joseph de* * MONTALEGRE,

* Il a été ensuite premier Ministre du Roi des deux Siciles. Il est connu à présent sous le nom de Duc de SALAS.

CHE, qui possède plusieurs Langues, suppléera parfaitement à ce que je ne puis faire. Vous connoissez sa discrétion & sa probité : & vous ne sauriez mieux vous adresser qu'à lui.

Ce n'étoit pas sans fondement que le Marquis de la Paz ne paroissoit pas entierement content, des instructions que le Cardinal de Fleury avoit données au Comte de Rottembourg, sur les difficultés qui subsistoient entre l'Espagne & l'Angleterre. On sut qu'elles prescrivoient à ce Ministre, d'obtenir une réponse, & même une resolution cathégorique du Roi d'Espagne, par rapport à ses nouvelles prétentions contre la Grande-Bretagne : & de représenter à ce Monarque, que puisqu'elles étoient directement contraires au véritable sens des Préliminaires, Sa Maj. Très Chret., pour remplir exactement les engagemens qu'Elle avoit contractés avec ses Alliés, déclaroit qu'on ne feroit aucun échange des ratifications signées de sa part & de celle du Roi d'Angleterre & des Etats Généraux avec l'Espagne ; & qu'on n'envertoit aucun Ministre Plénipotentiaire au Congrès, qu'après que Sa Maj. Cath. auroit donné une pleine satisfaction sur ce qu'on demandoit d'Elle : Que si les sujets

jets de plaintes qu'Elle prétendoit avoir contre de la Grande-Bretagne, à l'occasion de l'usurpation de l'Isle de la *Providence*, de la construction d'un Fort sur les Côtes de la *Floride*, & de l'envahissement d'une Baye à *Campeche*, étoient fondés; c'étoit au Congrès où elle devoit faire porter ses griefs, étant le lieu destiné à traiter de pareilles discussions: Qu'il ne s'agissoit actuellement que de l'exécution des Préliminaires de la paix, à laquelle Sa Maj. Cath. s'étoit obligée par sa signature: Que si, contre toute attente, la Cour de Madrid persistoit à vouloir que ces trois points fussent reglés avant la tenue du Congrès; le Comte de Rottembourg devoit en ce cas-là faire entendre, que l'Angleterre seroit également fondée à demander préliminairement, la restitution des vaisseaux Anglois pris par les Gardes-Côtes Espagnols aux Indes Occidentales depuis la paix d'Utrecht: ce qui jetteroit dans un Labyrinthe de négociations, très-capables d'exciter en Europe les mèmes troubles qu'on venoit de calmer par la signature des Préliminaires; d'autant plus que la Grande-Bretagne avoit déclaré nettement, qu'elle reprendroit plutôt les armes que de renoncer à ses droits.

Cette maniere de s'expliquer, & de vouloir toujours faire cause commune avec l'Angleterre, déplaisoit fort à la Cour de Madrid. Ce dernier article sur tout ne paroissoit point tolerable, ni compatible avec les esperances que le Cardinal de Fleury avoit données, qu'aussitôt après la réunion des deux Couronnes, la France embrasseroit avec zele les intérêts de Leurs Maj. Cath. : & plus on avoit cru devoir compter sur cette promesse, plus on étoit offensé d'en voir éluder l'accomplissement.

Il faut pourtant convenir, que c'étoit à tort que l'on se plaignoit en Espagne du peu de fidelité de ce premier Ministre. Les prétextes qu'on employoit pour traîner en longueur la conclusion de la paix, & qui supposoient un concert avec la Cour de Vienne dont il devoit se méfier, l'obligeoient à avoir des ménagemens pour l'Angleterre & la Hollande, qu'il n'auroit peut être pas poussés si loin, dans une circonstance où il auroit été plus assuré des sentimens de Leurs Majest. Cath.

Ses représentations pour l'entiere levée du Siege de Gibraltar, quoique soutenues par celles des Ministres d'Angleterre & d'Hollande, produisoient peu d'ef-

fet. La Cour d'Eſpagne continuoit à faire la ſourde oreille ſur cet article, auſſi-bien que ſur la reſtitution du vaiſſeau nommé *le Prince Frederic*. Le Comte de MONTEMAR *, qui commandoit les troupes Eſpagnoles depuis que le Comte de las Torres avoit été appellé à la Cour, venoit tout nouvellement de faire reparer ce qu'on appelloit la batterie de *Teſſé*; ſous prétexte de pourvoir à la ſureté des vaiſſeaux Eſpagnols, qui approchoient des *Alkeſiras*. Mais le Lord PORTMORE n'en fut pas la dupe. Il parut également mécontent, de voir le Général Eſpagnol tirer une Ligne depuis cette batterie juſqu'à la mer du côté de l'Eſt, dans toute la largeur de l'Iſthme; afin, diſoit-il, de couper toute communication avec la ville, & d'empêcher la contrebande. Le Gouverneur ſe plaignit de cette entrepriſe: il la traita d'infraction des Préliminaires: Et, comme le Comte de Montemar ne laiſſa pas de faire continuer le travail, & de ſuivre ſon projet, le Lord Portmore fit tirer quelques coups de Canons ſur les nouveaux ouvrages, & ſur

 ceux

* C'eſt le même qui a été Général de l'Armée Eſpagnole en Italie.

ceux qui étoient employés à les perfectionner. Peu de jours aprés, l'Amiral WAGGER, qui se trouvoit dans la Baye de Gibraltar, avoit mis à la voile avec une forte Escadre, pour aller croiser du côté de *Cadix*, afin, disoit-on, d'intercepter les Gallions.

De semblables procedés entre l'Espagne & l'Angleterre, ressembloient fort à un renouvellement d'hostilités. Quand ils furent connus du public à Londres, l'aigreur s'empara bien-tôt des esprits. Elle s'accrut encore considerablement par les avis qu'on reçut, que les Armateurs ou Gardes-Côtes Espagnols en Amerique, continuoient à courir sur les vaisseaux Anglois, & à s'en emparer. La Nation Angloise parut alors tellement irritée des tergiversations de la Cour d'Espagne, pour éluder l'exacte exécution des Préliminaires, qu'à l'occasion d'un bruit vague qui se répandit, que l'Amiral Wagger avoit commencé à bombarder Cadix, les fonds publics haussérent tout à coup de cinq à six pour cent; & qu'on parut desirer, que Sa Maj. Brit. prît la resolution de frapper quelque coup d'éclat sur les Côtes d'Espagne ou des Indes, qui contraignit la Cour d'Espagne à consentir aux propositions

propositions qu'on lui faisoit, & à ratifier les Préliminaires.

Cette fermentation dans les esprits ne laissoit pas d'embarrasser le Ministere Anglois, sur-tout à la veille de l'assemblée d'un nouveau Parlement. Il paroissoit aussi attentif aux suites des négociations du Comte de Rottembourg en Espagne, qu'empressé d'en recueillir bien-tôt les fruits : & dans l'incertitude où l'on étoit à cet égard, on se préparoit à tout évenement, par l'armement de plusieurs vaisseaux, & par d'autres semblables préparatifs, à soutenir avec vigueur les droits & les possessions de la Nation Brittanique.

L'empressement de connoître le resultat des propositions du Comte de Rottembourg, n'étoit pas moins grand à Paris qu'à Londres. Le Cardinal, sollicité vivement par les Puissances maritimes, de soutenir & de faire exécuter ce que les Préliminaires avoient réglé, s'impatientoit de plus en plus de toutes les explications que demandoit la Cour d'Espagne, & des observations qu'elle renouvelloit sans cesse sur les moindres bagatelles. Il trouvoit les unes & les autres également mal fondées : elles le confirmoient encore plus dans la pensée, qu'elles procedoient de quelque collusion en

tre la Reine d'Espagne & l'Empereur, pour prolonger le plus qu'il seroit possible la conclusion que les Alliés d'Hanover attendoient. Ce qui autorisoit encore ce soupçon, étoit la lenteur que la Cour Imperiale apportoit, à fournir la liste des vaisseaux Ostendois qui devoient revenir librement des Indes, suivant les Préliminaires, & à donner ordre aux Directeurs de la Compagnie de n'en plus envoyer. Le Cardinal faisoit les plus vives instances à l'Empereur sur ces deux points, de même que pour l'engager à presser Leurs Maj. Cath. de lever les difficultés qui arrêtoient l'ouverture du Congrès; & ce Monarque promettoit toujours, de donner des preuves convainquantes de sa bonne foi sur ce qui regardoit les vaisseaux en question: mais les choses n'en étoient pas plus avancées que dans le commencement. A Vienne, il falloit attendre des nouvelles d'Espagne: a Madrid on étoit obligé de se concerter avec l'Empereur. La navette étoit dans un mouvement perpétuel, & ne finissoit aucun ouvrage.

La situation où se voyoit le Cardinal, lui causoit une véritable inquiétude. Il craignoit que son âge avancé ne lui permit point de rendre son Ministere mémorable

morable par la pacification de l'Europe. Tout ce qui retardoit la ſatisfaction qu'il alloit avoir, de paroître l'Arbitre des Puiſſances à la tète du Congrès qu'on devoit aſſembler, augmentoit ſa peine : & ne trouvant plus que la Cour d'Eſpagne en ſon chemin, il avoit enjoint au Comte de Rottembourg, de ſolliciter avec ardeur une réponſe déciſive, & de mettre tout en uſage pour l'obtenir telle qu'on la ſouhaittoit.

La Cour de Madrid, piquée d'ailleurs contre l'Angleterre, mais ſur-tout aprés le mauvais ſuccès du Siege de Gibraltar, ne pouvoit ſe reſoudre de conſentir à ce que le Cardinal exigeoit d'elle. On témoignoit faire aſſez peu de cas du reſſentiment de cette puiſſance, & du parti qu'elle prendroit, pourvû que la France reſtât tranquille. C'étoit ce dernier point qu'on vouloit gagner : & dans cette vue, Leurs Majeſt. Cath. ſe voyant preſſées, furent parfaitement faire valoir leurs bonnes intentions au Comte de Rottembourg, & lui laiſſer entrevoir, qu'on leveroit promptement les difficultés qui ſuſpendoient depuis ſi long-tems l'entier accompliſſement des Préliminaires. Ce Minitre, flatté d'une telle eſperance, & qui, ſouhaittoit paſſionnément, ſous l'équivoque

Philosophie, qu'il affectoit, de se rendre agréable à la Cour d'Espagne, entreprit un peu légerement, dans la relation qu'il fit au Cardinal de sa premiere audience, d'annoncer que sa commission auroit bien-tôt un heureux succès.

La nouvelle fut reçue avec une joye proportionnée à l'impatience qu'on avoit, de voir arriver le moment de l'ouverture du congrès. On éleva jusqu'aux nues la diligence avec laquelle le Comte de Rottembourg avoit sû profiter de la conjoncture de son arrivée, pour entamer & presque conclurre la commission dont il étoit chargé. Le Ministere de France & celui d'Angleterre applaudirent également à son habileté: & pendant que l'on n'appercevoit aucun changement en Espagne, on esperoit à Versailles & à Londres, de voir arriver à chaque instant le Courier qui apporteroit le consentement si desiré de Leurs Maj. Cath.

Les vues politiques de la Cour d'Espagne, dans sa resistance à ratifier des Préliminaires qu'elle avoit d'abord signés, surprenoient d'autant plus le public, qu'on ne comprenoit pas quels avantages elle pouvoit esperer d'une semblable opiniâtreté. La contradiction qui se remarquoit entre sa conduite & celle que

tenoit

tenoit la Cour de Vienne, avec qui elle étoit alors étroitement unie, augmentoit encore l'étonnement, & faisoit toujours soupçonner, qu'il se passoit entre ces deux Puissances certains misteres, qui ne pouvoient apparemment se concilier avec une prompte conclusion de la paix.

En raisonnant un jour là-dessus avec le Comte de Rottembourg, qui, soit dit en passant, ne s'expliquoit pas à St. Ildephonse de la même maniere que dans ses lettres en France, sur les esperances qu'on lui donnoit ; ce Ministre me dit qu'il étoit persuadé, que la longue resistance de la Cour d'Espagne aux instances des Alliés d'Hanover, ne procedoit que de l'idée mal fondée qu'elle avoit, de pouvoir, en temporisant, obliger l'Angleterre à lui rendre Gibraltar, & à achetter par ce sacrifice les avantages pour son commerce, que la guerre avec l'Espagne lui enlevoit.

„ Je suis également certain (ajoûta le
„ Comte de Rottembourg) qu'on fait
„ entendre à Leurs Maj. Cath., qu'à l'oc-
„ casion de la mort du Roi GEORGE
„ I. & des intrigues des Partisans du Pre-
„ tendant, il arrivera quelque révolution
„ à Londres ; ou du moins des troubles
„ dont Elles pourroient profiter, pour
„ recouvrer *Gibraltar* & *Port-Mahon*,

„ soit par la force, soit par la négocia-
„ tion. La Cour Brittanique paroît pré-
„ venue de cette opinion : Elle croit aussi
„ savoir que le voyage du Duc de LI-
„ RIA en Italie, sa conference avec le
„ Prétendant à *Bologne*, & la commission
„ qu'on lui a donnée pour la Cour de
„ Russie, a pour objet principal, de re-
„ nouveller avec elle les anciens projets
„ formés du tems de l'Empereur PIER-
„ RE I. contre l'Angleterre. Mais l'illu-
„ sion ne durera pas longtems. Voilà
„ le Prétendant sur le point de retourner
„ à *Bologne* ou à *Rome*. Le voyage qu'il a
„ fait jusqu'en Lorraine n'a produit au-
„ cun effet. Le parti de ce Prince s'affoi-
„ blit. L'inutilité des tentatives qu'il a
„ faites, & les malheurs qu'elles ont at-
„ tirés à plusieurs particuliers, cause au-
„ tant de crainte que de découragement.
„ En un mot, on n'apperçoit rien en
„ Angleterre qui annonce le plus petit
„ mouvement. Du côté de la Russie,
„ ceux qui gouvernent cet Empire sous
„ le Prince qui vient de succéder à l'Im-
„ peratrice Catherine, paroissent bien é-
„ loignés de suivre les vastes projets qu'on
„ attribuoit à cette Princesse. Ils ont
„ prié le Duc d'HOLSTEIN, qui les
„ avoit formés avec le Comte de BAS-

„ SEWITZ

„ SEWITZ ſon Miniſtre, de ſe retirer ;
„ & le jeune Empereur a fait aſſurer le
„ Roi d'Angleterre, qu'il étoit dans le
„ deſſein d'entretenir avec lui une par-
„ faite intelligence. Peut-être n'eſt-on
„ pas encore bien informé ici de cette
„ derniere particularité : mais elle n'en
„ eſt pas moins vraye ; & je compte que
„ dans peu on l'apprendra par le Duc
„ de Liria. Les vues de cette Cour con-
„ tre l'Angleterre ne pouvant réuſſir, &
„ toutes les promeſſes de l'Empereur n'é-
„ tant que des chimeres, il me ſemble,
„ à vous parler franchement, qu'on de-
„ vroit écouter en Eſpagne les propoſi-
„ tions de la France & de ſes Alliés avec
„ plus de facilité qu'on n'en montre.
„ Vous ſavez auſſi bien, & mieux que
„ moi, à quel point elles ſont & peu-
„ vent encore devenir avantageuſes à
„ Leurs Maj. Cath. ; & qu'il ne tient
„ qu'à Elles de ſe convaincre des bon-
„ nes intentions & du zele de Mr. le
„ Cardinal de Fleury pour leurs intérêts."

Les réflexions du Comte de Rottembourg, ſur ce qui donnoit lieu à la repugnance que la Cour d'Eſpagne continuoit à montrer, de ratifier les Préliminaires, me parurent aſſez juſtes. Je lui repartis, que quoique je fuſſe très éloigné de

de prétendre lui donner aucun conseil, je croyois cependant devoir lui représenter, qu'il étoit fort à propos de ne point laisser ignorer à Leurs Maj. Cath. ce qu'il vouloit bien m'apprendre, & de les tirer par ce moyen de l'erreur où Elles pouvoient être, touchant ce qui se passoit en Angleterre & en Russie. Tout est plein ici de gens, continuai-je, qui débitent des nouvelles, & qui les savent parfaitement ajuster au goût du pays. Je ne veux pas dire par là qu'on les croye toutes vrayes: mais comptez (& je l'ai éprouvé), qu'il en est souvent de ce qu'elles annoncent comme des histoires de Revenans; on s'en moque d'abord, & à force de les entendre repeter, elles font à la fin impression.

Le Comte de Rottembourg me répondit, qu'il étoit fort disposé à suivre mon conseil: mais qu'étant encore tout nouveau venu, il craignoit qu'on ne prît en mauvaise part ce que sa bonne intention lui dictoit de découvrir; & que de plus on ne le soupçonnât de vouloir pénétrer les desseins de la Cour, sous le spécieux prétexte d'un zele officieux? " Il n'en „ faudroit pas davantage (me dit-il) „ pour la mettre en garde contre moi: „ & mon interêt veut que je travaille à „ m'atti-

„ m'attirer quelque part dans sa confian-
„ ce. Au défaut de ce que je n'ose entre-
„ prendre, voudriez-vous bien vous
„ charger de rapporter à Mr. l'Archevê-
„ que d'Amida le précis de notre con-
„ versation? Je vous en serai véritable-
„ ment obligé. Cette démarche, suivant
„ moi ne tire pas à conséquence pour
„ vous: elle peut même servir de nou-
„ velle preuve auprès du Prélat de votre
„ zele; & dans la situation où vous êtes,
„ la confidence, que vous serez ne pour-
„ ra qu'être bien reçue. Examinez ma
„ proposition, & recevez la comme une
„ marque de l'envie que j'ai, de profiter
„ quelquefois, avec votre permission,
„ de vos bons offices & de vos lumieres.

Porté naturellement à obliger, j'avois de plus un sincere desir de marquer au Comte de Rottembourg mon estime & ma consideration. Je lui répondis donc, que ce seroit toujours avec plaisir, que je m'aquitterois des commissions qu'il jugeroit à propos de me donner: que je ne trouvois aucun inconvenient à rendre à l'Archevêque d'Amida l'entretien que nous venions d'avoir; & qu'il pouvoit compter qu'avant mon départ pour Madrid, où je devois aller passer quelques jours pour mes affaires particulieres, ses ordres seroient

roient exécutés, & lui fidelement instruit de la maniere dont l'Archevèque auroit reçu la confidence.

Au surplus, continuai-je, puisque l'intention où vous ètes de faire quelquefois usage de moi en cette Cour, me doit servir de preuve que vous m'honorez de votre estime; trouvez bon, que pour vous montrer le cas que j'en fais, aussi bien que de votre probité, j'aye un petit éclaircissement avec vous: il nous mettra une fois pour toutes à notre aise dans les relations que nous pourrons avoir.

Le Comte de Rottembourg ayant répondu, qu'il étoit prêt à souscrire à toutes les conditions d'un marché si avantageux, je repris ainsi la parole: J'ignore les ordres secrets que vous avez reçus de Mr. le Cardinal de Fleury sur ce qui me regarde; mais je ne saurois cependant me persuader, qu'il m'ait tellement perdu de vue depuis que je suis de retour en ce pays, que je ne sois entré pour rien dans la conduite qu'il vous à prescrit de tenir avec les personnes qui sont en cette Cour. D'ailleurs je suis incertain dans quelle classe il veut que vous me mettiez; si c'est dans celle des gens à qui il accorde son estime, ou bien de ceux à qui il croit devoir la refuser. Je ne vous dissimulerai point

point que (vû le refroidiſſement, pour ne rien dire de plus, que je lui ai reconnu pour moi quelques temps avant mon départ) j'ai lieu de croire, peut-être auſſi de craindre, que les préventions qu'il vous a données ſur mon ſujet ne ſont nullement à mon avantage. Je me flatte, à la vérité, que l'opinion differente où vous aurez trouvé le Maréchal d'Huxelles vous fera pour le moins douter que celle du Cardinal ſoit bien fondée : Mais n'importe : je penſe avoir encore beſoin auprès de vous d'une légere apologie, & devoir vous informer de certains faits que vous ignorez peut-être, ou qu'on vous aura déguiſés.

Le Comte de Rottembourg entrevoyant bien où je voulois le conduire, parut un peu interdit. Pour ſe tirer d'embarras, il m'interrompit en me diſant, que la précaution dont je voulois uſer avec lui étoit inutile, & que tout ce que je pourrois lui découvrir, n'ajouteroit ſûrement rien à la bonne opinion qu'il avoit de moi.

Je ſuis très ſenſible, repartis-je, à cette aſſurance : mais comme je veux la mériter, trouvez bon que je me mette en votre préſence un moment ſur la ſel-

letto,

lette, & que je vous rende le juge de mes actions.

Je rapportai alors la conduite que j'avois tenue en France, depuis que j'y étois arrivé jusqu'à mon départ, soit pour contribuer à la réunion des deux Couronnes, soit pour attirer au Cardinal la confiance de Leurs Maj. Cath. ; enfin le succès des differentes négociations dont j'avois été chargé, & dont j'offris de produire les preuves. J'instruisis ensuite le Comte de Rottembourg d'une partie des tentatives que le Cardinal avoit faites pour me nuire, & des justes sujets que j'avois par conséquent de me méfier de lui.

Tout ce que je vous dévoile, continuai-je, ne m'a point empêché d'écrire dernierement à S. Em., pour tâcher de la faire revenir sur mon compte : mais je n'espere pas que ma lettre produise cet effet. Au surplus, pour que vous ne me soupçonniez point de grossir les objets à plaisir, dans le détail où je viens d'entrer avec vous, mettez le sur le tapis quand l'occasion s'en présentera, soit avec Leurs Maj., soit avec l'Archevêque d'Amida, & jugez ensuite de ma bonne foi, par ce qu'ils vous répondront. Je

crois

crois vous donner par là un moyen sûr & facile de la connoître.

La maniere dont je m'expliquois portoit un trop grand caractere de vérité, pour que le Comte de Rottembourg n'en fût point frappé. Je ne sai si la confiance avec laquelle il voyoit que je lui parlois le toucha, ou si, par un sentiment assez ordinaire en pareil cas, il se sentit comme entraîné à me donner quelque marque de la sienne. Quoiqu'il en soit, il m'avoua sa surprise de tout ce qu'il venoit d'apprendre; & il ajoûta, que je n'étois pas le seul à me plaindre du Cardinal, ni à qui il avoit joué de semblables tours. Pour preuve de ce qu'il avançoit, il me cita plusieurs traits de ce Ministre, qui regardoient differentes personnes, & même lui en particulier, & qui faisoient peu d'honneur à la droiture de cette Eminence. Après quoi il me repeta, que vivant avec agrément à la Cour de Berlin, ce n'avoit été qu'avec une peine extrème, qu'il s'étoit déterminé à accepter la commission dont il étoit chargé; & qu'il étoit bien résolu, dès qu'elle seroit finie, de vivre en repos, & dans une entiere indépendance.

„ Je sai (ajoûta-t-il) que cette Cour „ est composée de differens partis, &

que

„ que les intrigues n'y font ni moins „ communes ni moins dangereuſes que „ dans les autres. Mon intention eſt de „ les éviter avec ſoin, & de me renfer„ mer uniquement dans ce qui concer„ ne les affaires dont je ſuis chargé. "

Dans ce nombre, repartis-je en ſouriant, n'y en a-t-il aucune qui m'intereſſe ? Et n'avez-vous point quelque ordre, ou ſi vous voulez un ſimple avertiſſement du Cardinal, de traverſer ſous main ce qui pourroit tourner à mon avantage en cette Cour ?

„ Rien moins que cela (me dit le „ Comte de Rottembourg). Outre que „ je ne me chargerai de ma vie de deſ„ ſervir qui que ce ſoit de gayeté de „ cœur, le Cardinal ne m'a rien dit qui „ ait rapport à ce que vous ſemblez „ craindre : & je puis de plus vous pro„ teſter, que s'il m'écrit quelque choſe „ d'approchant, je vous en informerai „ Vous pourrez de cette façon la pren„ dre auprès de lui & auprès de Leurs „ Maj., les meſures qui vous paroitront „ néceſſaires, pour vous juſtifier de ce „ qu'il vous imputeroit, ou pour parer „ les coups qu'il voudra vous porter. En „ un mot, rendez moi la juſtice de croi„ re, que je vous eſtime & vous ho-

„ nore

„ nore trop, pour consentir à me rendre
„ jamais l'instrument des desseins que
„ vous soupçonnez le Cardinal de for-
„ mer contre vous. ".

Reconnoissant avec un véritable plaisir, dans la maniere dont le Comte de Rottembourg me parloit, le procedé d'un homme droit & sincere, je l'assurai de la reconnoissance que j'avois des sentimens généreux qu'il me témoignoit; & je le priai d'être persuadé à son tour, du zele avec lequel je m'employerois à tout ce qui lui seroit agréable.

Je suis averti, lui dis-je, & de bonne part, que le Cardinal a déja essayé de me rendre suspect ici aux Ministres & à beaucoup d'autres personnes, d'une ambition dont je suis très éloigné: qu'il employe pour cet effet plusieurs personnes, qui surement chercheront à s'attirer quelque part dans votre confiance; & principalement certains Italiens ou François, aussi tracassiers que malins. Défendez-vous, je vous en supplie, des impressions que ces gens-là s'efforceront de vous donner contre moi: Et s'ils me supposent (comme ils en sont très-capables) des vues ou des démarches, tendantes à vous faire douter de mon attachement pour vous, ou de ma bonne foi: ne renfermez

fermez point en vous-même de semblables soupçons, mais ayez la bonté de me les communiquer. Je vous réponds, qu'en vous servant de ce moyen ils se dissiperont promptement; & qu'outre la facilité qu'il vous procurera de connoître la malignité & la perfidie de ceux qui tenteront de vous en imposer, vous demeurerez convaincu que je suis incapable de vous manquer.

Le Comte de Rottembourg, après avoir fort approuvé ce que je venois de lui dire, me pria d'user envers lui de la même franchise que j'exigeois de sa part. Je lui promis de le faire: & comme après cette conversation il parut entre nous encore plus de liaison & de liberté, on crut pendant quelque tems, que notre intelligence étoit fondée sur le concert avec lequel nous travaillions, à faire réussir la négociation dont ce Ministre étoit chargé; & dans laquelle cependant je n'entrois pour rien.

Lors que je me proposois de remplir la promesse que j'avois faite au Comte de Rottembourg, de parler à l'Archevêque d'Amida, on apprit en Espagne qu'il étoit arrivé un événement à la Cour de Petersbourg, qui favorisoit les vues de ce Ministre, & la réussite de la commission

ion dont il m'avoit prié de me charger. Comme la révolution est singuliere, je crois devoir la rapporter.

Dans ce que j'ai eu occasion de dire de l'Imperatrice CATHERINE*, on a pu voir à quel degré d'élevation le Prince MENZIKOFF étoit parvenu, sous les regnes de PIERRE le Grand, de cette Princesse, & du jeune Empereur son successeur. Tout plioit devant lui : les richesses, les forces de terre & de mer du vaste Empire de Russie, lui étoient confiées : sa fille étoit destinée à partager le Trône de son Souverain ; & la jeunesse de ce Monarque sembloit promettre au premier Ministre, de posseder long tems la faveur dont il jouissoit.

L'esperance s'évanouit aussi promptement que la puissance. Une bagatelle fit retomber dans le néant, celui que la fortune y avoit été chercher pour le combler d'honneurs & de biens.

Les Grands de l'Empire de Russie, à qui la domination du Prince Menzikoff devenoit de jour en jour plus odieuse, n'ayant pu réussir à la détruire pendant la vie de l'Imperatrice Catherine, ne se rebuterent

* Tom. IV. pag. 369.

buterent point; & malgré les obstacles que leur oppoſoit le bas age de PIERRE II., la foibleſſe par conſéquent de ſon autorité, & la timidité de ceux qui gouvernoient ce Monarque, ils parvinrent cependant à faire réuſſir leur deſſein.

L'ambition exceſſive du Favori, & les projets qu'on lui attribuoit, devinrent les moyens dont les Seigneurs Ruſſiens ſe ſervirent, pour faire craindre à ceux qui approchoient le jeune Monarque, les ſuites funeſtes que pouvoit avoir l'autorité qui reſidoit dans un ſeul homme. Leurs repréſentations firent impreſſion : elles allarmerent ſi fort Sa Maj. Imp. ſur le compte de celui à qui elle avoit remis le ſoin de ſon Empire, qu'Elle prit la réſolution de le priver entierement de ſa confiance. Il ne s'agiſſoit que de trouver une occaſion de la faire éclatter : pendant qu'on s'occupoit à la chercher, elle ſe préſenta d'elle-même. L'Empereur ne la laiſſa pas échaper.

Un Corps de metier, qui, je crois, étoit celui des Maçons, ayant fait préſent le 17. Septembre à l'Empereur, lorſqu'il étoit à *Petershof*, de quelques mille ducats, il les envoya par un Gentilhomme à la Princeſſe ſa ſœur. Celui-ci allant s'acquitter de l'ordre de ſon Souverain,

rencon-

rencontra Menzikoff, qui s'étant informé de la commission qu'on lui avoit donnée, dit au Gentilhomme de lui remettre l'argent qu'il portoit. L'avis partant d'un Ministre absolu, il fut aussitôt suivi. Le lendemain la Princesse *Natalie Alexiwna*, sœur de l'Empereur, vint le voir. Il remarqua qu'elle ne lui disoit mot du présent qu'il lui avoit envoyé; & ce silence l'ayant un peu blessé, il ne put s'empêcher de marquer à la Princesse quelque froideur. S. A. Imp., qui s'en apperçut, tâcha d'en connoître la cause; & sa surprise fut extrème, lorsque l'Empereur lui dit, qu'apparemment le présent qu'il lui avoit fait n'étoit gueres de son goût, puisqu'elle n'en parloit pas. La Princesse ayant repliqué, qu'elle ignoroit entierement de quoi il s'agissoit, le Gentilhomme fut aussitôt appellé, & le jeune Monarque lui demanda avec vivacité, quel usage il avoit fait du présent destiné à sa sœur? Sur quoi il raconta ce qui s'étoit passé entre le Prince Menzikoff & lui. Le trait ayant extrèmement irrité Sa Maj., Elle ordonna qu'on fît venir ce Prince; & dès qu'il parut, Elle lui demanda avec émotion, par quelle raison il avoit empèché le Gentilhomme de porter à la Princesse le présent dont il l'avoit chargé? Menzikoff exposa

alors combien on avoit besoin d'argent, l'épuisement du trésor, & l'usage qu'il prétendoit faire de la somme que l'Empereur donnoit à la Princesse. Mais la représentation fut mal reçue. L'Empereur marqua plus d'impatience : il interrompit ce premier Ministre, en lui disant d'un ton sec & animé, qu'il ignoroit apparemment qu'il étoit son maitre, dont il devoit respecter les ordres. Menzikoff, pour l'appaiser, répondit, qu'il étoit prêt à remettre à la Princesse la somme dont il s'agissoit, & même un million, si Sa Maj. le vouloit : l'offre ne calma point le ressentiment du Monarque, il ordonna au Prince de sortir sur le champ de sa présence.

Ceux qui n'atendoient qu'une pareille circonstance pour achever de renverser la puissance du Favori, ne la laisserent pas échapper ; & profitant du courroux où ils voyoient leur maître, ils l'engagerent à revenir à Petersbourg, où l'exécution de leurs desseins étoit plus facile & plus sure que dans une maison de Campagne. L'Empereur suivit leur avis : & le Prince Menzikoff, qui regardoit ce qui venoit de se passer comme l'effet de la vivacité d'un jeune homme qui seroit de peu de durée, le suivit de près. Ce Monarque

marque en fut averti ; & au lieu d'aller au Palais du Prince Menzikoff, où il habitoit depuis la mort de l'Imperatrice, il passa à un autre, où il fit aussi-tôt assembler son Conseil. Ceux dont il étoit composé, le déterminerent entierement à se défaire d'un Ministre qui abusoit de sa confiance avec tant de témérité. Ils le dépeignirent comme un homme livré à une ambition & à une cupidité sans bornes, & qui employoit, pour contenter ces deux passions, des moyens aussi injustes que criminels. Les autres griefs qu'on avoit contre lui ne parurent pas moins considerables : on jugea qu'ils étoient de nature à mériter une severe punition. L'Empereur, à qui l'on persuada qu'on en vouloit même à son autorité, ordonna à l'issue du Conseil au Lieutenant-Général SOLTIKOFF, d'annoncer au Prince Menzikoff, qu'il le privoit de tous ses emplois, honneurs & dignités ; qu'il lui ordonnoit de rendre le collier de ses Ordres, & de rester en arrêt dans sa maison jusqu'à nouvel ordre : & en même tems tous ses biens furent confisqués.

Lorsque ce Général s'aquitta de sa commission, & que le Prince apprit son

malheur, il tomba en † foiblesse, & l'on eut beaucoup de peine à le faire revenir. Son Epouse & sa famille furent attendre l'Empereur au sortir de l'Eglise ; & après s'être jettés aux pieds de Sa Maj., ils lui demanderent la grace de l'infortuné Ministre : mais Elle continua son chemin sans vouloir les écouter. Ils passerent de là chez la Princesse Imperiale & chez la Princesse ELIZABETH, pour implorer leur protection ; mais ce fut inutilement. Enfin l'Epouse du Prince Mensikoff fut plus d'une demie heure aux pieds du Baron d'OSTERMAN Gouverneur de l'Empereur, sans qu'on pût la relever, & sans obtenir, par une soumission si grande & qui devoit lui paroître bien dure, la grace qu'elle demandoit.

Immédiatement après que les ordres de l'Empereur furent exécutés, on publia un Décret, qui défendoit à tous les sujets de ce Monarque, de suivre aucun ordre donné jusqu'à ce jour par Alexandre Menzikoff, & de n'obeir qu'aux Ordonnan-

* *Miser est omnis animus vinctus amicitia rerum mortalium, & dilaniatur cum eas amittit.* S. Augustin.

donnances signées de l'Empereur, qui vouloit desormais présider à tous les Conseils.

Le Sénat ayant ensuite travaillé au procès du Favori, on débita qu'il avoit fait des découvertes extrèmement importantes : mais il ne parut pas qu'elles fussent bien prouvées ; & le public ne put juger des crimes qu'on imputoit à ce Prince, que par la rigueur du traitement qu'on lui fit, & par les soupçons & les bruits que les disgraces font toujours naitre. Ce qui parut le plus réel, & qui, sans doute le rendoit assez coupable, furent les richesses immenses qu'il avoit amassées. On trouva, par l'inventaire des effets qui lui appartenoient, dans ses deux Palais & dans ses maisons de Campagne, 800000 Roubles de Pierreries & autres joyaux ; 90 marcs de vaisselle d'or ; 120 marcs de vermeil doré ; trois services de 24 douzaines d'assiettes d'argent ; des tableaux, des meubles précieux & de l'argent comptant, pour près de trois millions de Roubles ; sans compter les sommes considerables qu'il avoit placées sur les Banques étrangeres.

Il ne resta au Prince * Menzikoff d'u-

* *Quid faciam quia non habeo quo congregem fructus meos . . . . . Destruam horrea mea, & majora*

ne si prodigieuse opulence, que la réputation de l'avoir aquise injustement. Il fut exilé d'abord à sa terre d'*Oranjeboom*, à 100 lieues plus loin que *Moscou*, avec toute sa famille : mais ensuite on le transporta plus loin en *Siberie*, où il a fini ses jours.

De simple † garçon Pâtissier, la fortune, par un de ses caprices, l'avoit conduit à ce haut degré de puissance & de richesses. Il s'en étoit même peu fallu qu'il ne parvînt à être Duc de *Courlande*. Une faute, dans le fonds assez légere, fit disparoître en un moment l'éclat qui l'environnoit, & perdre à sa fille le haut rang

majora faciam : & illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, & bona mea ; & dicam animæ meæ : anima habes multa bona posita in annos plurimos ; requiesce, comede, bibe, epulare..... Stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te ; quæ autem parasti cujus erunt ? Sic est qui sibi thesaurizat, & non est in deum dives. Luc 12.

† L'Empereur PIERRE I., à qui ses manieres plurent, le fit placer chez un de ses Ministres : & ensuite il devint valet de Chambre de ce Monarque. C'est dans ce poste, qu'ayant découvert à son maître une conspiration qui tendoit à lui ôter la vie, il parvint à posseder toute la faveur de Sa Maj. Imperiale.

rang qui lui avoit été promis. Son mariage avec l'Empereur n'eut point lieu ; & on l'obligea même à rendre un Diamant de 20000 Roubles, que ce jeune Monarque lui avoit donné le jour de ses fiançailles avec elle. Enfin les circonstances de la disgrace de ce Favori, ne furent pas moins surprenantes que celles de sa prosperité.

Quelques mois après son malheur, & lorsqu'il sembloit entierement oublié, quelques Seigneurs Russiens entreprirent de s'interesser pour lui auprès de l'Empereur : mais ils furent mal reçus ; & ce Prince déclara, qu'il regarderoit comme ses ennemis, & comme perturbateurs du repos public, ceux qui s'aviseroient de lui parler en faveur du Knees Menzikoff. Et sur ce que, malgré cela, on trouva à peu près dans le même tems un Ecrit, plié comme une lettre, près de la Porte *Spaski* à *Moscou*, dont la souscription marquoit qu'il renfermoit des avis importans, qui se trouverent n'être qu'une apologie du Prince Menzikoff contre les Ministres que l'Empereur avoit choisis ; ce Prince fit aussi-tôt publier l'Ordonnance suivante, qui acheva d'imposer silence à tous ceux qui conservoient quelque attachement pour le Prince Menzi-

koff, & quelque compaſſion de ſon infortune.

NOUS PIERRE II., *par la grace de Dieu, Empereur & Souverain de toutes les Ruſſies &c. ſavoir faiſons à ceux à qui il appartient, que le 4. de ce mois il s'eſt trouvé près de la Porte nommée* Spuaki, *une lettre ſous un couvert cacheté, avec un avis qu'elle contenoit des affaires de la derniere importance: mais après qu'on l'eut ouverte, on a trouvé qu'elle n'étoit remplie que de traits autant abſurdes que déteſtables, & de propoſitions fauſſes, pour défendre & juſtifier, s'il étoit poſſible, la mauvaiſe conduite du Knees* Menzikoff, *qui, par ſes forfaits envers Nous, nos ſujets & l'Empire, avoit merité la mort, que par une grace ſpeciale nous avons ſeulement condamné à l'exil. Et comme il paroit ſuffiſamment, que cette lettre a été écrite avec connoiſſance, ou même à l'inſtigation du dit* Menzikoff, *il eſt neceſſaire que ceux qui l'ont aidé à cela ſoient decouverts, afin d'arrêter le cours de ſemblables complots. C'eſt pourquoi nous avons voulu par cette ordonnance, faire ſavoir à chacun: 1°. Que ſi l'Auteur de cette lettre vient de ſon chef avouer ſa faute, & declarer ſes complices, non ſeulement il obtiendra ſon pardon, mais on lui donnera encore une ſomme con-*

ſidera-

ſidérable pour recompenſe : 2°. *Que celui qui pourra dénoncer l'Auteur de cette lettre, ou ceux qui y ont eu part, recevra pareillement une recompenſe conſiderable :* 3°. *Que ceux qui en auront eu la moindre connoiſſance, ſans en donner part à notre Conſeil privé, ſeront punis comme ennemis de l'Empire.* Fait le 7. Avril 1728.

Signé PIERRE.

L'événement que je viens de rapporter étant devenu le ſujet de toutes les converſations, il me fut facile de faire obſerver à l'Archevêque d'Amida, comme je m'y étois engagé avec le Comte de Rottembourg, que les changemens arrivés en Ruſſie prouvoient, que les maximes & le gouvernement de cet Empire n'avoient pas encore acquis le degré de ſolidité que l'on doit deſirer dans une Puiſſance avec laquelle on s'allie. J'avoue, ajoûtai-je, que la ſubite diſgrace du Prince Menzikoff fait connoître, que ceux qui poſſedent la confiance du jeune Empereur, ſe propoſent de rendre ſon autorité reſpectable, & de montrer le deſſein qu'il a de regner par lui-même : Mais il faut du tems aux nouveaux Miniſtres, pour aquerir l'eſtime

ſur leurs promeſſ ; & à faire
cas de celles de la France & des Pı
maritimes, qui ſont en état de t
actement les engagemens qu'elle
dront. On fait d'ailleurs à n'en
douter, que le jeune Empereur d
recherche l'amitié de l'Angleterre
la qui ne s'accorde gueres avec
qu'on voudroit faire ici de la ſier
avances de ce Prince ſeront ſ
bien reçues; ſur-tout après l'opi
vous ſavez que l'on a été, que
rèts du Prétendant entroient un]
les motifs de l'alliance de Leurs
avec la Ruſſie.

L'Archevéque repliqua, que
projets qu'on attribuoit à l'Eſp
France & en Angleterre; en ſave

d'invasion, dont ils savoient parfaitement se servir pour accroître l'autorité de leur maître.

Le Prélat me demanda ensuite, si je croyois que la France prît si fort à cœur les intérêts de l'Angleterre, qu'elle se déterminât à rompre avec l'Espagne plutôt que de cesser de soutenir les Anglois; & ce qu'en pensoit Mr. de Rottembourg?

Ma réponse à l'égard du premier point fut, qu'à moins que les choses n'eussent bien changé en France, depuis deux mois que j'en étois parti, il me paroissoit peu vraisemblable que le Cardinal prît une pareille resolution: mais qu'il étoit à craindre, que voyant toutes les représentations, & les instances qu'il faisoit en cette Cour, pour faciliter l'ouverture du Congrès, ou inutiles ou rejettées; cette resistance ne refroidît beaucoup l'attachement qu'il affectoit d'avoir pour Leurs Majestés Cath., & n'accrût en même tems ses liaisons avec l'Angleterre: ce qui pouvoit avoir de facheuses conséquences pour les intérêts de Leurs Majestés.

Si vous me permettez donc, poursuivis-je, de vous dire mon sentiment, il faudroit ne point disputer le terrain pied à pied, comme on fait actuellement;

mais plutôt se relâcher sur ce qui peut dans le fonds être discuté & reglé au Congrès, aussi-bien & mieux qu'ici. Je voudrois aussi, à la place de Leurs Maj., tâcher de gagner le Cardinal par cette complaisance. On y réussira infailliblement, en lui faisant entendre que c'est uniquement en sa faveur, & par la confiance que Leurs Maj. ont en lui, qu'Elles condescendent à ce qu'il desire. Cet espece de sacrifice le reduira à devenir mediateur entre l'Espagne & l'Angleterre: cette derniere perdra l'esperance de voir le Cardinal appuyer les resolutions qu'elle pourroit prendre contre vous; & les égards que celui-ci se croira obligé d'avoir à son tour pour Leurs Maj., l'éloigneront plus de l'Angleterre, & mettront entre elle & lui plus de division, que toutes les plaintes que vous pourriez lui faire des procedés injustes de cette Couronne. Paroissez donc, si vous m'en croyez, remettre à ce Ministre vos intérêts à menager, & avoir une haute idée des expédiens qu'il saura trouver pour les concilier avec ceux des autres Puissances. Comme il se croit des ressources infinies pour faire réussir ce projet, il donnera facilement dans le piege. Ce conseil que je vous donne ne vous engage à rien;

& ce que vous gagnerez, en le suivant, sera de rendre la France mediatrice entre l'Angleterre & vous, de partie contractante qu'elle a été jusqu'à présent du Traité d'Hanover. Cet avantage, si vous voulez bien y faire reflexion, n'est pas si mediocre que vous pouvez peut-être penser: il continuera de produire insensiblement, ce que les négociations du Comte de Seckendorf ont commencé à Berlin, l'anéantissement du dit Traité. N'est-ce pas ce que vous avez toujours desiré, & à quoi la Cour de Vienne travaille depuis si long-tems? Quant à la question que vous venez de me faire, sur ce que pense le Comte de ROTTEMBOURG par rapport à tout ceci, il est aisé à comprendre, qu'il garde à cet égard un grand secret; & je dois éviter plus que personne de lui montrer la moindre curiosité. Au surplus, je crois qu'il a beaucoup de probité & de zele, dont je vous exhorte de faire un bon & prompt usage.

L'Archevêque parut approuver mes reflexions, & me dit qu'il en rendroit compte à Leurs Maj. : qu'il me prioit seulement, quand je verrois le Comte de Rottembourg, de l'entretenir toujours dans les sentimens pacifiques qu'il montroit.

res d'entrer pour quelque ch
la maniere de traiter les affa
dans les démarches que l'on
Je ne fus pas moins fidele
cette conversation au Comte de
bourg, que je l'avois été à m'ac
sa commission. Sensible à cett
de ma bonne foi, & de mon éloig
traverser sa négociation, il m'
nouveau, qu'il ne souhaittoit
que de vivre avec moi dans la p
te union; & de profiter de mes
& de mes bons offices, dans un
il appercevoit de plus en plus
ils lui seroient utiles. Il me p
de lui menager l'amitié de l'Arc
d'Amida, & quelque part dans
fiance. „ Ce n'est pas (me dit

avantageuse à l'un & à l'autre, & servir à l'heureux succès des démarches du premier, je m'empressai à la faire naître & à la fortifier. Qui croiroit qu'ils eussent pris de là occasion de me nuire, & que la candeur de mon procedé n'eût trouvé de leur part qu'ingratitude & artifice? C'est pourtant ce qui arriva, comme je le rapporterai bien-tôt.

Quand un Ministre envoyé dans une Cour est reduit à apprendre seul à son Souverain, l'estime & la consideration qu'il s'y attire, le témoignage fait peu d'impression; & pour qu'il aquierre une certaine autorité, il faut qu'il soit confirmé par quelque relation étrangere. Le Comte de Rottembourg, qui souhaittoit avec raison de voir sa conduite approuvée, & qui n'ignoroit pas mes liaisons avec plusieurs personnes considerables de la Cour de France, me laissa entrevoir, qu'il seroit bien aise que je parlasse un peu avantageusement de lui dans les lettres que j'écrirois. Le service étant de petite importance, je le rendis avec plaisir. Je fis plus: j'engageai l'Archevêque d'Amida, qui devoit écrire au Comte de Marcillac pour lui apprendre la grace que Leurs Maj. lui avoient accordée, à autoriser ce que je disois par son

son suffrage. Un fragment de la réponse que me fit ce Comte, & une lettre du Nonce, que je joins ici, ne laisseront, j'espere aucun doute sur l'exacte verité que je continue d'observer en écrivant ces Mémoires.

EXTRAIT d'une lettre du Comte de MARCILLAC à Mr. l'Abbé de MONTGON, dattée de *Paris* le 23. Novembre 1727.

Je suis charmé, mon cher Abbé, que vous ayiez trouvé Mr. de Rottembourg *tel que je vous l'avois dépeint. Il est certain que c'est un fort honnête homme, vrai, droit, & point finasseur. J'ai rendu compte à Mr. le Cardinal* de Fleury, & *à Mr.* de Chauvelin, *de tout le bien que Mr. l'Archevêque d'*Amida *me faisoit l'honneur de m'en mander par sa lettre du* 3. &c.

LETTRE

Lettre de Mr. Mascei, Archevêque titulaire d'Athènes, & Nonce du Pape en France, à Mr. l'Abbé de Montgon.

à Fontainebleau ce 17. Novembre 1727.

Monsieur,

J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. du courant. Je ne saurois vous exprimer combien j'ai été sensible aux sentimens d'amitié que vous m'y marquez. La mienne vous est aquise depuis longtems; & je ne puis que vous en donner de nouvelles assûrances en attendant que les occasions me soient assez favorables pour vous en donner des preuves réelles.

Après une telle déclaration, vous ne devez pas douter de ma discrétion sur tout ce qu'il vous plaira de m'écrire. J'ai toujours cru que la commission de Mr. de Rottembourg *auroit un bon succès; mais je n'en doute plus dès que vous me le faites espérer. Ce Ministere est très content de sa conduite; & peut-être aura-t-il d'autres raisons pour envoyer Mr. le Marquis* de Brancas, *qui, comme vous savez, a déja été nommé Ambassadeur*

a été touché de l'honneur de votre
& il vous est bien dévoué. Pour m
prie de me croire avec bien du r

Votre très-humb
obéissant s

Signé B. *Archevêque d'*

Comme je n'avois, en arr
France, séjourné que deux jour
drid, & que cette Capitale de
désormais le lieu de mon habit
nécessité d'y former un établissem
bligea à y faire un petit voyag
que Leurs Maj. partissent pour
à l'Escurial. La veille de mon
fus encore assez longtems avec
de Rottembourg. Il avoit vu
fois l'Archevêque d'Amida dan

tout ce que j'avois dit à sa louange ; il me remercia dans les termes les plus forts du procedé généreux que j'avois avec lui. L'éloge qu'il en fit à diverses reprises, me paroissant un indice qu'il étoit venu en Espagne, persuadé, suivant toute apparence, de trouver en moi des sentimens bien differens ; je lui demandai en riant, s'il ne convenoit pas qu'il étoit nécessaire, pour bien juger de certains objets, d'en approcher jusqu'à une certaine portée, & de n'adherer pas tout-à-fait sur cet article aux lumieres des autres ?

Le Comte de Rottembourg comprit d'abord ce que je voulois dire. Il parut un peu embarrassé, comme un homme qui sent qu'on le pénétre, & qui n'a pas la réponse assez en main pour donner le change. La politesse ne me permettant pas de pousser plus loin la reflexion que j'avois faite, je la terminai sur le même ton de plaisanterie que je l'avois commencée : & sans donner aucun signe que j'eusse pris garde au petit trouble qu'elle lui avoit causé, le reste de notre entretien ne roula que sur le sujet de mon voyage à Madrid, & sur le dessein où étoit également le Comte de Rottembourg d'y venir, pour y voir les Ministres d'Angleterre & d'Hollande, aussitôt qu'il auroit

mis les affaires en train de pouvoir leur donner quelque esperance.

Quand j'étois allé en France, Leurs Maj. m'avoient donné mille pistoles de gratification pour mon voyage. Ce qu'il m'avoit couté, & mon séjour à Paris, ayant absorbé ce fonds, j'étois arrivé à Madrid avec environ deux cent pistoles tirées de mon Revenu. La ressource, pour louer une maison, achetter un équipage, & former en un mot un établissement, étant à tous égards insuffisante; je représentai à l'Archevèque d'Amida le besoin que j'avois de quelque secours, pour suppléer à la modicité de mes finances. Il me promit de parler à Leurs Maj. de ce que je lui disois; & la veille de mon départ il me remit par leur ordre 500. pistoles, en m'assurant de nouveau, que dès qu'on nommeroit des Ministres pour les Cours étrangeres, je serois surement compris dans le nombre.

La maniere dont j'avois été reçu à la Cour, n'ayant pas été ignorée à Madrid, & le public paroissant persuadé qu'on me reservoit quelque place considerable, chacun s'empressa dans cette Capitale à me donner toutes sortes de marques d'attention & de politesse. Je voyois bien ce qui me les attiroit, & l'opinion

l'opinion qu'on avoit d'un crédit que je ne possédois pas. STALPART & d'autres personnes me rapportoient fidelement les discours qui se tenoient : & je les trouvois beaucoup plus embarrassans que flatteurs.

Le personnage de Favori, quand il n'est établi que sur des bruits vagues, expose infailliblement celui qui veut le jouer, à un souverain ridicule ; & la considération passagere qu'il se procure en se laissant afficher sur ce pied-là, n'aboutit, dès que l'illusion se dissipe, qu'à le rendre le sujet de la risée & du mepris. Cet inconvenient n'est pas le seul qu'entraîne une vaine reputation de faveur : elle réunit tous les traits de l'envie contre le Courtisan qui cherche à l'aquerir ; & les Princes dont on prétend fixer l'inclination & le goût, ne manquent gueres de faire connoitre, avec juste raison, combien les sentimens qu'on leur attribue sont chimeriques.

Ces réflexions m'engagerent à détruire, autant qu'il m'étoit possible, les préventions tout-à-fait fausses que je voyois qu'on avoit à Madrid de ma prochaine élévation : Je priai Stalpart, & quelques autres personnes de mes amis, de me rendre le même service : en un mot, je

pris toutes les précautions que la prudence me dictoit, pour combattre cette erreur.

L'ambition étant une espece de contagion, qui regne dans toutes les Cours, on y parvient difficilement à persuader qu'elle ait des bornes. Chacun jugeoit de la mienne selon les dispositions bonnes ou mauvaises où il se trouvoit sur mon sujet. Les uns approuvoient la modestie & le désinteressement qu'ils remarquoient dans mes discours; parce qu'ils les croyoient sinceres : Les autres pensant differemment, ne regardoient ma modération que comme un moyen dont je prétendois faire usage pour arriver plus surement à mes fins : j'aspirois à tout dans leur esprit, pendant que je ne tenois encore à rien.

Placé entre des sentimens si contraires, craignant l'impression qu'ils pouvoient faire contre moi à la Cour ; obligé à me ménager avec elle, avec le public, & avec mes ennemis cachés ; je ne saurois exprimer l'embarras & les peines que me causoit une situation si critique. La considération frivole que m'attiroient les raisonnemens des nouvellistes, étoit un foible dédommagement de l'incertitude où j'étois de mon sort.

Pendant

Pendant le court séjour que je fis à Madrid, Mr. de Rottembourg fut souvent le sujet des conversations que j'eus avec l'Ambassadeur d'Hollande. Il me demanda avec empressement, si ce Ministre se flattoit de faire réussir bien tôt sa commission dont il étoit chargé: Et sur ce que je repartis, que je l'avois laissé avec cette esperance, & dans le dessein de venir ensuite lui apporter quelque bonne nouvelle; l'Ambassadeur me dit, que quoique ses lettres tinssent le même langage, elles ne dissipoient pourtant point son incrédulité.

„ J'ai des avis, (ajouta-t-il), qu'on
„ cherche à l'amuser, & qu'il veut se ren-
„ dre agréable. Ces deux dispositions réu-
„ nies ne nous promettent pas d'arriver
„ sitôt au but. Je l'attends un de ces
„ jours, sans quoi j'aurois été à St. *Il-*
„ *dephonse* ou à l'*Escurial*. Je n'ai pas vou-
„ lu, dans les premiers jours de son ar-
„ rivée, marquer une curiosité de con-
„ noître ses démarches, qui eût pû lui
„ être désagréable ou suspecte; & quoi-
„ que je m'attendisse qu'il passeroit ici en
„ allant à la Cour, & que nous nous ver-
„ rions avant qu'il entrât en matiere, je
„ n'en suis pas moins certain que le Car-
„ dinal de Fleury est dans la sincere in-
„ tention d'agir en tout de concert avec

R 2 mes

„ mes maîtres & l'Angleterre, & qu'il
„ n'admettra aucune négociation particu-
„ liere entre l'Espagne & lui. "

Mr. Van der Meer, qui me parloit avec confiance & avec amitié, me fit ensuite diverses questions sur la maniere dont j'avois été reçu, & sur les esperances que l'on me donnoit. „ Je sai (continua-t-il)
„ que vous devez être content de l'ac-
„ cueil; & je m'y attendois quand nous
„ vous vimes ici. Je souhaitte que vous
„ le soyiez également des autres: & je
„ vous conseille toujours en ami de ne
„ les point laisser languir. Depuis votre
„ départ j'ai appris par Mr. Walpole,
„ que le Cardinal se méfie de vous: mais
„ il ne m'en dit pas davantage, & n'en-
„ tre dans aucun détail sur les griefs que
„ vous avez l'un contre l'autre. En cette
„ ville on en parle un peu plus: & selon
„ ce qui se débite, vous êtes tantôt au
„ moment de remplir les premieres pla-
„ ces; & tantôt vous en paroissez plus
„ éloigné. Il se forme des brigues & mê-
„ me des souhaits en votre faveur: mais
„ vous vous attendez bien, je crois, que
„ ceux-ci ne sont pas unanimes. Le pu-
„ blic est surtout fort curieux de voir,
„ s'il regne entre Mr. de Rottembourg &
„ vous quelque intelligence: il croit que
„ la

„ la conduite que vous obſerverez l'un
„ avec l'autre, doit lui procurer des con-
„ noiſſances certaines des vues qu'on a
„ ſur vous. Pour moi (me dit obligeam-
„ ment l'Ambaſſadeur) j'en attends l'ac-
„ compliſſement avec impatience; & je
„ ne ſouhaitte pas moins, de vous voir
„ ſortir bientôt de l'incertitude où vous
„ êtes, & auſſi content que vous le
„ méritez. "

Après avoir remercié Mr. Van der meer des témoignages qu'il continuoit à me donner de ſon amitié, je le priai de m'avouer naturellement, s'il penſoit que Mr. de Rottembourg dût me traverſer; & ſi Mr. Walpole ou d'autres ne lui avoient rien écrit à ce ſujet. Il me repliqua, qu'il ne lui étoit rien revenu de ſemblable; & que d'ailleurs, depuis que j'étois parti de France, c'étoit moins à Paris que dans le pays où nous étions, où je devois m'attendre qu'on feroit cette obſervation.

„ Mr. de Rottembourg (pourſuivit-il)
„ pourroit vous éclaircir le fait mieux
„ que moi & que perſonne. Il paſſe pour
„ honnête homme. A votre place j'au-
„ rois une explication ſur cet article avec
„ lui. Je conviens que de ſa part elle
„ pourroit bien n'être pas tout-à-fait ſin-

„ cere : mais qu'importe. Vous aurez
„ au moins le droit de vous plaindre,
„ s'il agit d'une maniere & parle d'une
„ autre ".

Je me ſuis déja procuré cèt avantage, répondis-je à l'Ambaſſadeur, en prenant d'avance le parti que V. Exc. me conſeille. On m'a proteſté n'avoir pas le moindre ordre de me contrecarrer : on a même été juſqu'à me promettre, de ne me point cacher celui qui pourroit peut-être venir. En un mot, rien de plus net & de plus généreux que le procedé qu'on a juſqu'à préſent avec moi. Cependant je ne ſuis pas tout-à-fait tranquille; & ſans faire ſemblant de rien, je veille exactement ſur certaines démarches : Il n'en paroit encore aucune d'équivoque, & qui démente les promeſſes du Comte de Rottembourg : mais le gibier ne ſe préſente pas tout à-coup ; il faut préparer le piege ; il faut tendre les filets ; il faut enfin ſe mettre à l'affut : Et c'eſt, continuai-je en riant, pour demander ſi V. Exc. n'y ſait perſonne, que je me ſuis adreſſé à Elle.

Mr. Van der Meer entrant dans la plaiſanterie, me repliqua qu'il étoit trop loin de l'endroit ou la chaſſe ſe faiſoit pour me procurer les éclairciſſemens que je

je souhaittois. „ Quand elle sera plus „ près de nous (ajouta-t-il), peut-être „ serai-je mieux instruit. Au reste, j'ap„ prouve fort votre vigilance : quoique „ pourtant je suis persuadé, qu'indépen„ demment des sentimens de probité de „ Mr. de Rottembourg, son intérêt l'o„ bligeant à vous menager, il tiendra la „ parole qu'il vous a donnée ".

Je n'avois pas oublié la double commission dont l'Infant de Portugal m'avoit chargé, avant d'aller à Bayonne : & dans la vue de commencer à l'exécuter, j'avois écrit de St. *Ildephonse* au Duc & à la Duchesse de Bourbon, le dessein où étoit ce Prince d'épouser Mademoiselle de SENS. Il me restoit à entamer la reconciliation de S. A. R. avec le Roi son frere : & comme il étoit nécessaire que je formasse quelque liaison avec le Marquis d'ABRANTES, afin de l'engager à favoriser cette entreprise, je profitai de mon voyage à Madrid, où il étoit, pour le connoître un peu plus particulierement.

Ce Ministre paroissoit posséder l'estime & la confiance du Roi son maitre : l'Infant m'avoit assuré qu'il pouvoit compter sur son amitié : Il ne s'agissoit donc plus que de faire un bon usage de ce concours d'heureuses circonstances. C'est a quoi je

travaillai ; & le Marquis d'Abrantes répondit parfaitement aux avances que je fis pour me concilier son amitié. Je n'allai pas d'abord plus loin ; & je me contentai d'amener simplement les choses au point de pouvoir, au retour de la Cour, m'expliquer sans crainte de déplaire.

Le Marquis d'Abrantes étoit regardé en Espagne avec la consideration que l'objet de son Ambassade lui attiroit. Il la meritoit aussi personnellement, par les sentimens d'honneur & de probité dont il étoit rempli. Le généreux procedé qu'on verra qu'il a eu avec moi ; la part qu'il prit aux peines qu'on me suscita pendant le cours de son Ambassade ; & les bienfaits du Roi de Portugal, qu'il m'attira de concert avec Mr. l'Abbé de MENDOZA, ne s'éfaceront jamais de ma mémoire : Je conserverai toujours pour la sienne (car j'ai appris qu'il étoit mort) une sincere vénération.

Il n'y avoit que cinq ou six jours que j'étois à Madrid, lorsque l'Archevêque d'Amida m'écrivit de venir à l'Escurial. Il m'apprit, quand j'y arrivai, que Leurs Maj. vouloient me parler ; & le lendemain le Marquis de la Roche m'introduisit dans leur Cabinet. Certains éclairciffe-

emens que le Roi & la Reine sou-
ttoient d'avoir, sur différens papiers
e j'avois eu l'honneur de leur pré-
ter à mon retour de France, furent
sujet de cette audience. Elle ne fut
moins longue, ni moins gracieuse que
le que j'avois eue à St. Ildephonse:
je m'apperçus avec plaisir, que le Roi
toit un peu de la profonde mélanco-
dans laquelle il m'avoit paru plongé.
rès avoir satisfait à toutes les ques-
ns que Leurs Maj. jugerent à propos
me faire, je leur rappellai le souve-
de la grace que j'avois demandée à
on retour de France; & je les priai
voir égard à la situation incertaine où
ois, qui me compromettroit avec le
blic en se prolongeant trop. Je ne
ır dissimulai point, que pendant le
it séjour que je venois de faire à
adrid, j'avois appris qu'on me donnoit
ıa pour un homme qui aspiroit à tout,
oique je n'eusse d'autre dessein, que de
conformer entierement aux ordres
Leurs Maj.; & que ces raisonnemens,
ıt frivoles qu'ils étoient, m'engageoient
urtant à les supplier encore plus ins-
mment, de déclarer l'usage qu'Elles
uloient faire de moi, afin de fixer l'at

 tention

tention de ceux qui m'attribuoient légèrement, ou malignement de viser à une élévation aussi excessive que déplacée.

Quand j'eus cessé de parler, la Reine me renouvella l'assurance que je pouvois rester tranquille, & certain que l'intention du Roi & la sienne étoit de m'employer comme je le desirois, & que je fusse satisfait. Je suis persuadé, vû la bonté avec laquelle Leurs Maj. m'écoutoient & me répondoient, que si j'eusse insisté à obtenir quelque grace considerable, elle m'auroit été accordée. Cependant je n'en fis rien: & comptant peut être plus qu'il ne falloit sur les sentimens favorables où je voyois actuellement le Roi & la Reine, je crus ne courir aucun risque d'attendre avec confiance qu'ils s'expliquassent. On me blamera peut être de n'avoir point profité de l'occasion, & de ce que je n'ai pas assez consideré, que quand on l'échape avec les Rois, auxquels il est d'ailleurs si difficile de parler, on court risque de ne plus la retrouver. Je conviens de la justesse de la reflexion: & ce qui m'est arrivé en est une preuve certaine. Cependant je ne me repens point de ma moderation, & de n'avoir écouté ni les mouvemens de la cupidité, ni ceux de

l'am

l'ambition. Qu'on me taxe après cela, si l'on veut, d'imprudence : je souscris à la décision ; mais en même tems il sera difficile je crois de s'empêcher de convenir, que ma conduite, dans la circonstance dont je parle, fait connoître le peu d'impression que les honneurs & les richesses ont fait en tout tems sur mon esprit & sur mon cœur.

Pendant que la France travailloit en Espagne à lever les difficultés qui retardoient l'exécution des Préliminaires, il s'ouvroit une nouvelle Scene en Italie, qui reveilloit autant l'attention de la Reine d'Espagne qu'elle lui causoit d'inquiétude. Le Duc de *Parme* avoit conclu son mariage avec la Princesse *Henriette de Modene* ; & il devoit se celebrer incessamment. Cet établissement rendoit fort incertain celui de l'Infant *Dom* CARLOS en Italie, qui depuis si long-tems donnoit lieu à tant de négociations, de projets & de Traités : & toute l'intelligence qui paroissoit entre les Cours de Vienne & de Madrid, n'empêchoit pas celle-ci de remarquer, que les Ministres de l'Empereur secondoient de leur mieux le desir qu'il étoit naturel qu'eût le Duc de Parme d'avoir des heritiers.

tention de ceux qui m'attribuoient légerement, ou malignement de viser à une élevation aussi excessive que déplacée.

Quand j'eus cessé de parler, la Reine me renouvella l'assurance que je pouvois rester tranquille, & certain que l'intention du Roi & la sienne étoit de m'employer comme je le desirois, & que je fusse satisfait. Je suis persuadé, vû la bonté avec laquelle Leurs Maj. m'écoutoient & me répondoient, que si j'eusse insisté à obtenir quelque grace considerable, elle m'auroit été accordée. Cependant je n'en fis rien: & comptant peut-être plus qu'il ne falloit sur les sentimens favorables où je voyois actuellement le Roi & la Reine, je crus ne courir aucun risque d'attendre avec confiance qu'ils s'expliquassent. On me blamera peut-être de n'avoir point profité de l'occasion, & de ce que je n'ai pas assez consideré, que quand on l'échape avec les Rois, auxquels il est d'ailleurs si difficile de parler, on court risque de ne plus la retrouver. Je conviens de la justesse de la reflexion: & ce qui m'est arrivé en est une preuve certaine. Cependant je ne me repens point de ma moderation, & de n'avoir écouté ni les mouvemens de la cupidité, ni ceux de l'am-

l'ambition. Qu'on me taxe après cela, si l'on veut, d'imprudence : je souscris à la décision ; mais en même tems il sera difficile je crois de s'empêcher de convenir, que ma conduite, dans la circonstance dont je parle, fait connoître le peu d'impression que les honneurs & les richesses ont fait en tout tems sur mon esprit & sur mon cœur.

Pendant que la France travailloit en Espagne à lever les difficultés qui retardoient l'exécution des Préliminaires, il s'ouvroit une nouvelle Scene en Italie, qui reveilloit autant l'attention de la Reine d'Espagne qu'elle lui causoit d'inquiétude. Le Duc de *Parme* avoit conclu son mariage avec la Princesse *Henriette de Modene* ; & il devoit se celebrer incessamment. Cet établissement rendoit fort incertain celui de l'Infant *Dom* CARLOS en Italie, qui depuis si long-tems donnoit lieu à tant de négociations, de projets & de Traités : & toute l'intelligence qui paroissoit entre les Cours de Vienne & de Madrid, n'empêchoit pas celle-ci de remarquer, que les Ministres de l'Empereur secondoient de leur mieux le desir qu'il étoit naturel qu'eût le Duc de Parme d'avoir des heritiers.

que l'Empereur avoit affecté d
au mariage de l'Archiducheſſe ſa
l'Infant Dom Carlos, dans le
Traité de Vienne. La remarque
facile à faire, pour échaper à l
Cath. : auſſi ne contribua-t-ell
à les deſabuſer de l'accompliſſe
vaſtes eſperances que leur avoi
Sa Maj. Imperiale ; & l'on croy
voir à l'Eſcurial, que l'étro
qui s'étoit formée entre ce M
le Roi d'Eſpagne depuis la n
du Duc de Ripperda, s'affoib
que les deux Cours commença
détacher inſenſiblement l'une d
ſelon ce qui arrive toujours da
liances qui ſe font entre des
dont les vues & les projets ne

erer, ou du moins ne point paroître
oir donné trop légerement dans des
es, que l'Europe entiere regardoit com
chimeriques. Le Comte de Koniksег
retenoit l'illusion autant qu'il lui étoit
sible ; & prévoyant que la commission
Comte de Rottembourg tendoit à la
iper tout-à-fait, il la traversoit adroi-
nent, dans le même tems qu'il paroif-
extérieurement se prêter à ce que
iroient les Alliés d'Hanover.

A l'égard des Princes d'Italie, qui ne
ivoient prévoir les suites qu'auroit le
riage du Duc de Parme, ils tâchoient
se menager entre l'Empereur & l'Ef-
ne, d'une maniere où il ne parût en-
aucune partialité : Et ce dernier Sou-
ain, à qui le Pape avoit défendu de
evoir de l'Empereur l'investiture de
Etats, pendant que ce Monarque lui
erdisoit également de la demander à
Sainteté, n'étoit pas peu embarrassé à
contenter l'un & l'autre.

Le Cardinal, selon les lettres qui ve-
ent de France, avoit aussi ses inquie-
es. L'Angleterre, qui se trouvoit
ès des Préliminaires de paix signés,
gée, par toutes les irrésolutions de
pagne, à tenir armée, & à faire au-
de depenses que pendant une guerre
déclarée,

déclarée, attribuoit une situation si incertaine & si désagréable, aux ménagemens du Cardinal pour Leurs Maj. Catholiques. Elle commençoit à murmurer de leur trop longue durée : & cette Couronne, aussi bien que la République d'Hollande, imputoit encore à ce Ministre, de montrer trop de condescendance pour la lenteur que la Cour Impériale apportoit, à donner ordre aux Directeurs de la Compagnie d'*Ostende*, de s'abstenir désormais de tout commerce dans les Indes Orientales. Mrs. Walpole & Pesters insistoient principalement sur l'exécution de cet article, & pressoient le Cardinal, de témoigner une fermeté qui coupât court à toutes les explications par lesquelles la Cour de Vienne cherchoit à l'éluder.

Tout cela causoit au Cardinal autant de peine, que la signature des Préliminaires lui avoit procuré de satisfaction. Il craignoit, que chacun voulant interpréter & entendre ceux-ci à sa façon, ils ne restassent sans effet ; & que par un tel événement, l'ouvrage qu'il s'étoit flatté devoir lui attirer les louanges du public, ne devint l'objet de sa risée.

Ce qui se passoit au dehors, n'étoit pas la seule chose qui agitoit le Cardinal. La fermentation des esprits en France sur les

matieres

matieres de Religion, qui mettoit en mouvement presque tous les Corps & tous les Etats, ne lui paroissoit pas moins fâcheuse. Impatient de ne pouvoir concilier les interêts des Puissances étrangeres; fatigué par les représentations sans fin des partis qui divisoient l'Eglise: on remarquoit en lui une vicissitude continuelle de fermeté, d'irrésolution & de foiblesse. Cette varieté de sentimens l'entraînant tantôt à menacer, & tantôt à ménager ceux du dehors aussi bien que ceux du dedans; on concevoit insensiblement une mince idée des suites d'un Ministere, dont les projets & les résolutions n'aboutissoient qu'à mettre par tout une plus grande confusion: & le Cardinal qui voyoit que cette opinion prenoit faveur, souhaittoit avec passion que l'ouverture du Congrès, lui procurât la gloire d'y paroître l'arbitre de l'Europe, & d'affermir la paix générale.

Pour hâter un moment si désirable, & qui le faisoit sortir avec avantage de la situation critique où il se trouvoit, il pressoit vivement le Comte de ROTTEMBOURG, d'obtenir de Leurs Maj. Cath. une résolution finale & satisfaisante; & de remplir promptement la promesse qu'il lui

lui avoit faite, de ne pas tarder à lui donner cette consolation.

Des sollicitations si reiterées & si pressantes, jettoient le Comte de Rottembourg dans un embarras extrême. Il ne me le dissimula point lorsque je revins à l'Escurial : & quand il ne me l'auroit pas dit, sa taciturnité, & son air distrait, suffisoient de reste pour me le faire penser. Je n'ai gueres vu d'homme moins maître que lui de ses mouvemens. Chacun remarquoit l'agitation intérieure qu'il ressentoit. Sa conversation seche, ou mêlée souvent d'amertume, ne faisoit pas beaucoup rechercher sa societé : on le laissoit aussi en pleine liberté de reflechir sur les affaires importantes dont il paroissoit si occupé ; & l'idée qu'on s'étoit d'abord faite de sa capacité, si vantée par les Partisans du Cardinal de Fleury, s'affoiblissoit de maniere, que ces derniers même ne marquoient plus ce grand empressement de se lier à lui, & de s'attirer sa confiance, comme j'en ai parlé plus haut.

Le Comte de Rottembourg, de son côté, aussi reservé que méfiant, ne s'approchoit de personne. Le seul homme de la Cour qui parut avoir quelque liaison avec lui, étoit un certain Abbé *[illegible]*, Genois, dont la probité, & les occupations à la

Cour

Cour d'Espagne, paroissoient très équivoques.

Celui-ci, qui ne se livroit au Comte de Rottembourg que pour tirer parti des ressources qu'il avoit pour l'artifice & l'intrigue, se lassoit beaucoup d'être obligé d'admirer sans cesse les maximes politiques, dont le Ministre françois le regaloit après de longs intervalles de silence. Il lui tardoit fort d'avoir la liberté d'en faire sentir à d'autres l'excellence & l'utilité. Dans cette salutaire intention il offroit ses services; la connoissance qu'il avoit du terrain; & ses liaisons avec des personnes à portée de donner des lumieres, & pleines de bonne volonté. Mais à tous cela néant. Le Philosophe Rottembourg ne voyoit dans le genre humain que stupidité ou perfidie. La sublimité de son genie ne pouvoit compâtir avec la premiere, ni sa delicatesse sur la probité avec l'autre. Isolé & renfermé dans sa sphere, où le public s'ennuyoit de le contempler, le fruit de ses longues & melancholiques reflexions fut à la fin, de tâcher de se lier avec quelqu'un, dont les interêts étroitement unis aux siens, fussent les garants de la fidelité & du secret de leur société.

Le

ttembourg concerterent enſ
meſures qu'il convenoit de pren
la mériter : & les circonſtanc
vais rapporter déterminerent
Miniſtre, à les preſſer de les
œuvre.

Les lettres qu'on reçut en
la Cour d'Eſpagne, concouroi
à faire connoître l'accueil favo
Leurs Maj. Cath. m'avoient h
les ajoutoient que les Miniſtre
& le public, témoins de la co
j'avois tenue à Madrid pendan
mier ſéjour dans cette Capitale
vrant enſuite, par la réunion
Couronnes, les fruits de mon
France, paroiſſoient de plus e
venus en ma faveur. Les mê

rale. Amis & ennemis, tous tenoient le même langage : Et ce qui ne permettoit pas de douter qu'il ne fût vrai, c'étoit le retour du Duc de Bourbon dans les bonnes graces du Roi & de la Reine d'Espagne ; le rappel du Comte de Marcillac ; enfin plusieurs lettres écrites de la propre main de Leurs Maj., & beaucoup d'autres du Marquis de la Paz en leur nom, à ceux qui avoient eu l'honneur de les assurer, par mon entremise, de leur attachement ou de leur respect. Toutes ces differentes choses paroissant les suites de mon retour en Espagne, & de ce qui s'étoit passé entre Leurs Maj. Cath. & moi ; on tiroit des conséquences infinies des services que j'avois rendus, & de ces marques de ma prétendue faveur.

L'unanimité de sentimens sur cet article frapa le Cardinal, & lui fit craindre que de tant de graces auxquelles on me disoit à portée d'aspirer, on ne m'en accordât à la fin quelqu'une, & qu'il ne lui fût plus si facile alors de me nuire. Il jugea donc qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour mettre ses agens à mes trousses : & bien persuadé que l'envie de lui plaire, & de mériter les bienfaits dont il étoit l'unique dispensateur, feroit adopter ses sentimens à plusieurs personnes en France

France & en Espagne dès qu'ils en seroient instruits ; il chargea la Duchesse de St. Pierre & le Comte de Rottembourg, qui connoissoient sa maniere de penser pour moi, de faire cette recrue, & de régler ensuite la façon d'employer les sujets, & de se servir de leur zele & de leur capacité.

L'ambition qui se niche dans un Philosophe, ne fait qu'ajoûter un degré de ridicule de plus au désinteressement qu'il affecte ; & c'étoit l'inconvénient où étoit tombé le Comte de Rottembourg. Les ressorts qu'il employoit pour arriver à ses fins, démentoient à chaque instant ses paroles. Il affectoit de regretter l'Ambassade de Berlin, pendant qu'il faisoit tout son possible pour se procurer celle d'Espagne. Il ne soupiroit, à l'entendre, qu'après une vie tranquille : & dans le même tems il n'étoit occupé que d'aquerir la confiance du Cardinal, & de l'élevation où elle pouvoit le conduire. Les intrigues & les tracasseries de la Cour d'Espagne lui rendoient, disoit-il, ce séjour insupportable. & cependant on appercevoit les mesures qu'il prenoit pour ne le point quitter. On ne trouvoit dans sa complaisance pour ceux dont la faveur lui étoit nécessaire, aucun vestige des maximes désinteressées qu'il

qu'il débitoit ; & la vivacité de son ressentiment contre ceux qui le dévoiloient, ne pouvoit pas mieux se concilier avec sa prétendue modération. En un mot, son caractere paroissoit un composé singulier de vertus en idée, & de défauts très réels.

J'ai fait mention plus haut de l'assurance positive qu'il m'avoit donnée, de n'avoir aucun ordre du Cardinal pour me desservir ; & l'on a vu tout ce qu'il m'avoit dit à ce sujet. Mais la délicatesse de sa maniere de penser ne tendoit qu'à me dérober la connoissance de son empressement, à servir la passion injuste d'un Ministre, qu'il n'avoit pû s'empêcher de condanner : & pourvû qu'il parvint à m'en imposer par une apparente probité, il ne faisoit aucun scrupule de manquer essentiellement, tout à la fois, à ce que la probité & la reconnoissance exigeoient de lui à mon égard.

Je ne tirerai de personne que de lui-même les preuves de sa mauvaise foi. Elles se trouveront dans l'extrait de deux * lettres de

* Extrait de deux lettres de Mr. d'Adoncourt, Commandant pour le Roi à Bayonne, écrite de Bayonne à Mr l'Abbé de Montgon, la premiere du 20. Novemb. 1730 & la 2. du 24. Decemb. de la même année.

Je suis bien sensible Monsieur à la confiance que vous me marquez en me permettant de lire la lettre

de Mr. d'ADONCOURT Commandant à *Bayonne*, à qui le Comte de Rottembourg parla avec plus de sincérité qu'à moi, en venant en Espagne lors de son premier

que vous écrivez à Mr. de Rottembourg; elle me paroît à merveille & digne de vous: j'espere qu'il répondra à la noblesse de vos sentimens; car il me dit ici, en passant, qu'il vous honnoroit infiniment, me paroissant embarrassé de ce que le Cardinal étoit prevenu contre vous. J'aurois été bien aise de lui rendre moi-même votre lettre, mais il m'écrit qu'il ne passera point par ici ni par Madrid; qu'il est déterminé à prendre sa route par Barcelonne & par Valence, voila notre ami de Madrid quitte du cérémonial de le voir. J'avois fait travailler pour le faire revenir sur son compte, je ne crois pas qu'il parte de Paris que quelques jours après l'arrivée de Mr. le Marquis de Brancas qui m'a écrit de Bourdeaux du 15. qu'il en partoit le lendemain dans sa Chaise de poste, les boues de Dax l'ayant mis en état de soutenir cette fatigue; j'adresse votre lettre à un de mes amis à Lyon qui la rendra en main propre à Mr. de Rottembourg à son passage.

Du 24. Decembre..

Mr. le Comte de Rottembourg qui sera peut être arrivé à Seville devant cette lettre, m'a écrit de son premier gite dans la Catalogne pour m'accuser la reception de votre lettre que je lui avois adressée à Perpignan; il me mandoit qu'il arriveroit à Barcelonne le 8. & qu'il y séjourneroit deux jours, je me souviens qu'il me dit ici en passant qu'il vous honoroit infiniment, mais que le Cardinal lui avoit dit en passant d'être fort en garde avec vous,

premier voyage. S'il paroit après cela excusable aux yeux de certains Courtisans, de s'être chargé, pour obéir au Cardinal, de noircir de gayeté de cœur un homme, qui ne lui avoit jamais donné aucun sujet de plainte, dont les bons offices lui furent dans la suite utiles, & des services duquel il voyoit les effets & les témoignages: si dis-je, la servile & basse complaisance pour les préventions & la haine de cette Eminence, justifie un pareil procedé; il s'ensuivra, qu'un Ministere méprisable, qu'on n'a garde d'avouer, qu'on n'accepte qu'en rougissant intérieurement, & qu'on cache dans l'obscurité & dans les tenebres, cesse d'avoir un caractere si odieux, quand c'est au nom, & avec l'approbation d'un homme tout puissant qu'on l'exerce. Est-il une maxime plus détestable? Et que peut-on penser de ceux qui l'adoptent, qui la suivent, & qui veulent indirectement l'excuser.

Quant à la Duchesse de St. Pierre, qui se prêtoit avec la même facilité que le

il est bien triste d'avoir affaire à un homme qui a le Souverain pouvoir entre les mains: il est vrai que vous ne le craignez point, & que tout ce qu'il y a de gens justes & raisonnables rendront justice à votre droiture: la satisfaction de n'avoir rien à se reprocher, est bien consolante à un honête homme &c.

Comte de Rottembourg à fuivre les impressions que lui donnoit le Cardinal; je veux croire que le desir de jouer un rolle à la Cour d'Espagne, l'entraînoit à m'être contraire, plûtôt qu'un dessein formel de me desservir. Ce dernier eût été trop manifestement injuste, pour la croire capable de l'avoir d'abord formé. Mais il faut pourtant convenir, que le concours de plusieurs circonstances prouve qu'elle est allée un peu loin sur cet article. Cette Dame m'avoit regardé pendant mon premier séjour en Espagne, comme un partisant secret du Duc de Bourbon, qui ne lui donnoit aucune part dans sa confiance: & il n'avoit pas tenu à elle, que Leurs Majestés & les Ministres Espagnols ne me * regardassent, après la disgrace de ce Prince, comme un homme très suspect au Cardinal. J'avois fait dans la suite peu de cas de son prétendu crédit, & de ses conseils. Par conséquent nous savions à peu près à quoi nous en tenir l'un & l'autre sur nos sentimens; & nos relations ne se soutenoient que sur de simples bienséances. On passe facilement d'une pareille froideur à quelque chose de plus: & c'est ce que j'ai éprouvé de la part de la Duchesse

* Tom. 2. pag. 141.

chesse de St. Pierre, pendant presque tout le tems de notre séjour en Espagne.

Je viens d'exposer les dispositions où le Comte de Rottembourg & cette Dame se trouvoient : Rapportons à présent les moyens qu'ils prirent de concert, pour empêcher qu'on ne m'accordât aucune grace, & pour éfacer insensiblement de l'esprit du public, l'opinion avantageuse qu'il avoit conçue de moi.

Afin de débrouiller le commencement & le progrès des démarches que fit la Duchesse de St. Pierre, pour se conformer aux intentions du Cardinal, & leur rapport avec celles de Mr. de Rottembourg ; on peut se rappeller ce que j'ai dit dans le premier Tome de ces Mémoires, des relations que cette Dame entretenoit avec son Eminence ; de son attention à m'observer ; & de l'idée qu'elle & quelques-uns de ses confidens avoient tâché d'établir, quand on exila le Duc de BOURBON à *Chantilly*, que le Cardinal de Fleury ne me donneroit jamais aucune part sans sa confiance. Tout cela suppose que le Cardinal s'étoit déja ouvert à la Duchesse de St. Pierre sur mon sujet : & la derniere circonstance se trouve suffisamment éclaircie dans une lettre de l'Archevêque d'Amida du 10. Juin 1726., qui servoit

de réponse à une autre que j'avois écrite à ce Prélat, pour me plaindre des auteurs de semblables bruits. La lettre en question est dans le nombre de celles que l'on m'a enlevées. On peut, par conséquent, aisément vérifier le fait.

Depuis cette époque, jusqu'à celle de mon départ pour aller en France, nous en avions agi la Duchesse de St. Pierre & moi, l'un à l'égard de l'autre, avec beaucoup de politesse; mais en même tems avec toute la circonspection qu'une méfiance mutuelle nous faisoit juger nécessaire. La connoissance imparfaite qu'elle eut quand je partis, de l'usage qu'on vouloit faire de moi en France, l'ayant portée à mettre quelque chose de plus marqué dans les témoignages qu'elle me donnoit de son estime, je conformai aussitôt à ce changement mes égards & mes attentions pour elle. Ce fut avec plaisir que je m'aquittai des commissions qu'elle me donna pour le Marquis de TORCY son frere. Elles donnerent lieu à quelque relation de lettres entre nous; & je crus m'appercevoir qu'on n'étoit pas fachée qu'elle continuât. Je suivis cette intention: & ce fut avec d'autant plus de satisfaction, que je m'y crus obligé par reconnoissance; le Cardinal m'ayant fait

voir

voir dans les premiers jours de mon arrivée en France, une lettre de cette Dame, où elle parloit de moi d'une façon obligeante.

Ce qu'elle en faisoit, au reste, n'étoit que pour se conformer à l'air du bureau. Il revenoit en Espagne que j'avois de fréquentes conferences avec le Cardinal. Les épines mêlées dans ces roses restoient cachées. On croyoit les anciennes préventions de ce Ministre dissipées : le succès de mes operations transpiroit : Leurs M. Cath. approuvoient ma conduite : Il étoit bon d'être amie d'un homme dont les deux Cours paroissoient contentes. La résolution ne coute gueres à prendre en pareil cas ; aussi se soutint-elle, tant qu'on la crut utile : mais elle cessa bientôt, dès qu'elle n'eut plus ce caractere.

Une semblable variation ne doit surprendre personne : elle est presque toujours la suite du desir que l'on a d'aquerir la confiance d'un Ministre. Celle que le Cardinal m'avoit marquée, ne dura qu'autant qu'il l'avoit estimée utile à ses fins particulieres. Quand il y fut parvenu, il sut bientôt colorer ce changement d'un motif de justice. On s'en tint à ce qu'il jugea à propos de dire. Les partis que prenoit un homme si sage, n'avoient pas

besoin d'examen. Le nombre d'ailleurs est petit, de ceux qui s'avisent d'en faire en pareil cas. L'élevation & la faveur justifient tout : & vraisemblablement la Duchesse de St. Pierre s'en tenoit à cette maxime.

Les fruits de cette déference ne furent pas indifferens. Le Cardinal cessant insensiblement de me charger des lettres qu'il écrivoit à la Reine d'Espagne, les adressoit à sa confidente. C'étoit la servir selon son goût ; puisque par là il fortifioit le crédit naissant, que cette Dame avoit aquis depuis mon départ sur l'esprit de la Reine. En faisant ainsi prendre une autre route aux relations que cette Princesse avoit avec lui, il donnoit assez à entendre, que ce n'étoit apparemment pas sans sujet qu'il croyoit la précaution nécessaire. On a vu ce que j'ai déja dit sur cet article : il seroit par conséquent inutile & ennuyeux de le repeter.

La Duchesse de St. Pierre saisissant parfaitement l'idée, entra sans peine dans les vues qu'on lui dévelopoit. Notre relation finit : & ce qui se passoit sous mes yeux, ne me laissant aucun doute sur ce qui produisoit cette interruption, je la regardai avec une entiere indifference.

C'est

C'est rarement à demi que les Ministres haïssent ; & c'est sur tout contre ceux qui leur déplaisent, qu'ils exigent une adhésion entiere à leurs sentimens. Le Cardinal de Fleury, au moins pour ce qui me regardoit, n'admettoit aucune restriction sur cet article. L'indifference ne suffisoit pas ; il falloit me voir avec ses yeux : & certainement le point de vue n'étoit pas à mon avantage. On ne balança pourtant pas à le trouver juste. Ce fut sous cet aspect qu'on regarda le dîner de *Monbuis* ; les prétendues suites qu'il avoit eu ; mes liaisons avec les Abbés Siciliens ; & diverses autres particularités, dont j'ai déja fait mention. Il ne tint pas à la Duchesse de St. Pierre & au Pere L'AUBRUSSEL *, en liaison avec le Cardinal, & encore plus avec le Chevalier Dubourk, que les charitables avis de cette Eminence ne parussent bien fondés, & qu'on ne lui sût gré de les avoir donnés. Les lettres de Mr. Stalpart & d'autres personnes, qu'on trouvera dans celles qu'on m'a enlevées, convaincront que je n'avance rien légérement, & dont leur témoignage ne confirme la vérité.

* Précepteur du feu Roi *Don* LOUIS I. de M. le Prince des *Asturies* & des Infans.

On a vu que l'Archevèque d'Amida m'avoit appris, que Leurs Maj. Cath. offroient de me demander pour Ambassadeur de France à leur Cour, & la peine que cette idée avoit faite au Cardinal. Il ne la dissimula point à sa confidente, non plus que les facheuses conséquences qu'entrainoit un pareil choix. Les assurances que j'avois données, d'ètre très éloigné de vouloir profiter de cette proposition, ne rassuroient point: il falloit prendre garde que je ne susse trouver le secrét de rendre les instances que l'on feroit en ma faveur trop pressantes: il resultoit de là des inconvéniens à l'infini.

Je fus averti des soins qu'on se donnoit pour se conformer à l'instruction, & du mouvement où l'on mettoit ceux & celles, qui pouvoient favoriser l'opinion qu'on vouloit établir de mes vues. Comme les personnages étoient aussi indiscrets que malins, le secret fut mal gardé. Les lettres de differens particuliers qu'on me retient, me serviroient encore ici de preuves. Je ne dis rien d'ailleurs qui ne soit connu en Espagne. Au reste sachant par la maniere dont je m'étois expliqué avec l'Archevèque d'Amida, ce que l'on penseroit de l'inquietude du Cardinal & de ses agens, j'en badinai en écrivant au

Pere

Pere de NYEL ; & je ne lui cachai point la part que prenoit, à ce que l'on me mandoit, la Duchesse de St. Pierre dans tout ce complot. Voici l'extrait de sa réponse. L'autorité qu'il me cite pour douter du dernier fait, sur laquelle cependant on verra qu'il n'insiste gueres, n'étoit pas recevable. Le Pere L'Aubrussel se trouvoit le Directeur de la conscience & de la politique de cette Dame : il devoit par conséquent garder le secret, sur l'une aussi bien que sur l'autre.

EXTRAIT d'une lettre du Pere de NYEL, Sous-Précepteur de M. le Prince des *Asturies* & des Infantes en date du 11. Aoust 1727.

Quand j'eus l'honneur, dans une autre lettre, de vous exposer confidemment mes sentimens & les vœux du public, sur un sujet qu'on croyoit très propre pour ménager les interêts de la France en cette Cour ; je sçavois déja, qu'il y avoit certaine cabale, opposée en cela au jugement du public : mais je la regardois d'une autorité si mince, que je ne ju-*

* Elle est dans les papiers dont le Cardinal FLEURY s'est emparé.

geai pas à propos d'en faire seulement mention. A la vérité, je ne me serois jamais persuadé qu'une personne, du caractere de celle dont vous me parlez, voulût se mettre à la tête d'une pareille cabale; & je ne vous cache pas, que j'ai été surpris d'apprendre les particularités que vous me dites. Je vous avouerai, Monsieur, *que je crus devoir parler de cela confidemment au R. P. de* l'Aubrussol, *qui m'assura fortement, qu'il avoit lieu de croire que cela ne pouvoit être. Quoiqu'il en soit, il me semble,* Monsieur, *que vous prenez le bon parti, en vous contentant de rire de l'inquiétude des autres: Mais en même tems vous ne disconviendrez pas, que si l'on envoye en cette Cour un Seigneur qui ait des interêts particuliers à solliciter, il y a lieu de craindre, que par là même il ne perde & le fruit & la gloire de son Ministere &c.*

Mon attention à soutenir, autant qu'il m'est possible, de pieces autentiques les faits que je rapporte, doit ce me semble plaire à ceux qui aiment la vérité. A quel degré ne la pousserois-je pas, si je pouvois faire usage des papiers importants qui m'ont été ravis! Ce ne seroit plus alors sur des lambeaux (qui, quoique bons, laissent toujours quelque chose à desirer) que

que je fonderois la justification de ma conduite : Une nuée de témoins parleroient en ma faveur ; & j'aurois la satisfaction d'éclaircir jusqu'aux moindres bagatelles. Pourquoi me la * refuser ? c'est ce que je ne puis comprendre. Le Cardinal de Fleury auroit-il détruit les papiers que je reclame ? Quelle injustice en ce cas-là ! Quel homme étoit-ce que ce Ministre, quelles maximes suivoit-il sur mon sujet ; & quelle iniquité repandroient-elles dans l'ordre public & dans les tribunaux, si elles étoient admises ! L'abus de l'autorité peut-il être poussé à un excès plus odieux, que d'enlever non seulement à quelqu'un les preuves de son innocence, mais encore de le priver pour jamais, du droit, & de la possibilité de s'en servir ?

Il est, je crois, facile de voir, par la suite des confidences du Cardinal de Fleury à la Duchesse de St. Pierre, & des liaisons de l'un & de l'autre, jusqu'à l'arrivée du Comte de Rottembourg en Espagne, qu'il ne couta à celui-ci, pour s'unir à cette Dame, & pour agir de concert, que le léger embarras de parvenir à s'enten-

 dre ;

* *Ecce clamabo vim patiens, & nemo audiet : vociferabor, & non est qui judicet* Job. 19. v. 7.

dre : & c'est à quoi on réussit facilement, au moyen de quelques petits préliminaires. Le principal secret restoit enfermé entre ces deux personnes : il falloit (surtout dans le commencement) qu'il fût pour moi impenetrable, & que ce qui pouroit transpirer, me parût uniquement l'ouvrage de ce ramassis de François & d'Italiens, dont on savoit que je me m'éfiois. On se flattoit que je prendrois d'autant mieux le change, qu'on devoit les mettre en oeuvre, & que leur mauvaise volonté m'étant connue, ce seroit contre eux que se tourneroit mon ressentiment.

L'entreprise de vouloir contredire tout-à-coup l'évidence des services que j'avois rendus, étoit trop précipitée pour oser la former : & l'idée toute recente que Leurs Maj. Cath. avoient de mon zele, ôtoit, dans le moment présent, toute esperance de la faire réussir. Aussi ne fut ce pas le projet auquel on s'arrêta. On en choisit un autre, qui consista à refroidir & à éteindre peu à peu la bienveuillance, dont il paroissoit que le Roi & la Reine m'honoroient ; & à leur insinuer, que le Cardinal prétendant avoir de justes sujets de se plaindre de moi, il étoit de leur sagesse d'attendre que j'eusse dissipé ces préjugés, avant de m'accorder les graces qu'ils

qu'ils me destinoient. Par cette précaution, on évitoit, disoit-on, de mécontenter ce Ministre, & de refroidir le zele qu'il montroit pour les interêts de Leurs Majestés. Enfin le point capital étoit, de me tenir dans cet état d'incertitude, pendant tout le tems qu'il falloit, pour détruire insensiblement le souvenir du succès des négociations dont j'avois été chargé.

C'étoit à la Duchesse de St. Pierre, à quelques Camaristes qui lui étoient dévouées, & au Comte de Rottembourg à conduire ce dessein. Il ne paroissoit pas difficile de le faire goûter aux Ministres Espagnols: on étoit au contraire presque certain qu'ils l'approuveroient: & qu'ils ne demanderoient pas mieux, que de me tenir dans une situation, qui, m'ôtant l'estime & la considération du public; me mit hors de portée de leur faire jamais ombrage. Pour cet effet, on devoit insinuer par certains agens subalternes, que les griefs du Cardinal contre moi étoient bien plus graves qu'on ne le pensoit: que ce n'étoit pas sans raison, qu'un Ministre si équitable m'avoit entierement privé de sa confiance: que la maniere dont j'étois parti de France, sans aucune recompense des grands services que je prétendois avoir rendus, les devoit faire regar-

regarder comme suspects ou imaginaires: & que suivant toute apparence, mes intrigues, pour m'accrocher à toutes sortes de partis, ayant enfin été découvertes, on m'avoit jugé plus dangereux qu'utile. Ces bruits * étant semés avec art & à propos, on étoit presque assuré de faire regarder l'idée avantageuse qui s'étoit répandue de ma conduite, comme une de ces rumeurs populaires, qui se dissipent presque en naissant, & qui n'aboutissent qu'à rendre ridicules ceux qu'elles ont favorisé.

Il restoit à la Duchesse de St. Pierre & au Comte de Rottembourg une difficulté à vaincre: c'étoit de faire goûter à l'Archevêque d'Amida le plan qu'ils avoient dressé. Ils n'ignoroient pas les bons offices que j'avois rendus en France à ce Prélat; & ils appréhendoient que la reconnoissance n'eut plus de pouvoir sur son cœur, que les représentations, les craintes & les esperances, dont ils se proposoient de faire usage pour le gagner. L'embarras ne paroissoit pas petit. Il étoit dangereux de s'ouvrir à l'Archevêque sur

* *Totam opinionem parva nonnunquam commutat aura rumoris.* Cicero orat. pro L. Murena.

ſur une matiere ſi délicate : c'eût été me mettre à portée de découvrir le complot, & de prendre mes meſures pour conſerver la bienveuillance de la Reine par l'entremiſe du Prélat.

Pour remedier à ces inconveniens, & ſe conduire avec la délicateſſe & l'art qu'on jugeoit néceſſaire ; il fut reſolu, qu'on ne travailleroit à détacher l'Archevèque de mes interèts, qu'à proportion du progrès que feroient ſur l'eſprit de Sa Maj. les inſinuations qu'on devoit employer contre moi. La Ducheſſe de St. Pierre, qui connoiſſoit parfaitement le caractère ambitieux & timide du Confeſſeur de la Reine, étoit ſure, qu'auſſitôt qu'il appercevroit quelque changement dans la maniere de penſer de cette Princeſſe ſur mon compte, il adopteroit les mèmes ſentimens ; & que rien alors ne ſeroit plus facile que d'achever l'ouvrage, & de faire enſorte que l'Archevèque s'en tint à ſauver ſimplement avec moi les apparences.

Au ſurplus, pour préparer toujours d'avance l'operation, on devoit mettre les deux Patiño dans la confidence, & les engager à donner au Prélat de l'inquietude & de la méfiance ſur les vues ambitieuſes dont ils ſuppoſeroient que j'étois occupé,

chevêque ; & de l'autoriser par
fidences sur mes démarches,
s'embarrassoit gueres qui fussent
sur une exacte verité.

Dans tout ce projet, on m
du moins l'honneur de ne me p
priser ; on redoutoit ma vigilan
fermeté avec laquelle on s'atten
je voudrois soutenir les droits
putation : Et comme on alloit
contre moi avec aussi peu de
que de reconnoissance, on se pr
continuer à me marquer les mêm
& même une certaine confiance
ne remarquant aucun changem
la façon d'agir qu'on avoit pou
vêcusse dans l'assurance, qu'on
geoit à rien moins qu'à m'être

Un tel dessein est toujours p

paroles qui les ont pour principe, je ne ſai quel caractere odieux qui ſe fait ſentir. D'ailleurs j'étois trop intereſſé à obſerver ce qui ſe paſſoit, pour être longtems la dupe de la Comédie qu'on vouloit jouer avec moi. On ne tardera pas à voir comment j'en découvris l'Intrigue.

J'avois lieu d'eſperer, que les expreſſions dont je m'étois ſervi en écrivant au Cardinal après mon arrivée à St. *Ildephonſe*, m'attireroient de ſa part une réponſe, ſinon obligeante, du moins indifferente: mais la vivacité de ſes ſentimens ne lui permit point d'employer avec moi un ſemblable ſtile. Il ſuivit celui que la paſſion lui dicta: elle étoit même ſi forte qu'elle lui fit oublier juſqu'à la politeſſe que l'uſage du monde établit, & qui regne dans les Cours plus qu'en aucun autre endroit. Voici ſa lettre.

A *Fontainebleau* le 27. *Octobre* 1727.

POur répondre, MONSIEUR, avec une confiance égale à celle que vous me marquez dans votre lettre du 13. de ce mois, je commencerai par vous prier de dire, ſi je ne vous en ai pas marqué une ſans reſerve pendant votre ſéjour en France; & ſi je vous ai caché la moindre choſe du monde de ce que je penſois, à l'exception des deux derniers mois. Je vous avoue que ce que j'appris alors me refroidit infiniment,

finiment, & me fit connoitre qu'il n'y avoit pas tout-à-fait, de votre côté, la même sincerité.

Je ne parle point de ce qui me regarde personnellement; car je puis hardiment me rendre témoignage, que cela n'influe jamais sur ma conduite; & que je ne fais attention qu'à ce qui intéresse l'union & la gloire des deux Couronnes, que je ne séparerai jamais.

Dans le tems, *Monsieur*, que vous me paroissiez penser de même, vous me dites en confidence que, pour réussir auprès de Leurs Maj. Cath., il falloit parler avec un peu de force; & vous allates jusques à ajouter, qu'il étoit bon de leur faire même un peu peur. Je vous gardai fidélité sur cela, & n'en fis aucun usage; mais Monsieur WALPOLE me confia quelques jours après que vous lui aviez tenu un pareil discours, & s'en servit pour me prouver que c'étoit la véritable maniere dont nous devions agir. Dans ce même tems, dis-je, j'apprens à n'en pouvoir douter, que vous dites à d'autres que je suis trop livré aux Anglois, & que tous les beaux dehors que j'affecte, pour nous reconcilier avec l'Espagne, n'ont ni solidité, ni sincérité. Je n'ai jamais passé pour faux, & vous seriez le premier, *Monsieur*, qui m'en auriez accusé: je n'ai pas peur que vous me donniez cette réputation; aussi n'est-ce pas l'inconvénient que j'en crains. Mais il est très naturel de penser, qu'ayant parlé ainsi à Paris, vous parlerez de même à Madrid; d'autant plus que gens, qui croyent être bien informés, m'ont assuré, que dans le tems de nos brouilleries avec l'Espagne, vous n'avez jamais agi que très foiblement, pour ne pas dire point du tout, pour notre reconciliation, de peur de

déplaire

déplaire alors à Leurs Maj. Cath., à quoi vous visiez uniquement. A Dieu ne plaise que je veuille vous attribuer des vues aux dépens de ce que vous devez au Roi & à votre Patrie ; & je dois vous croire dès que vous m'assurez que vous lui conserverez toute votre vie une éternelle fidélité. Vous êtes Prêtre & Gentil-homme ; & c'est assez pour ne vous soupçonner jamais de pouvoir manquer à un devoir si essentiel.

Vous vous plaignez, *Monsieur*, qu'il vous revient de tous côtés de Paris, que je ne parle pas bien de vous. Je commence par vous dire que cela est faux : je ne suis pas homme à me répandre beaucoup en discours de cette nature. Vous pourriez vous souvenir que vous vous plaignites un jour à moi, que des personnes, avec la famille desquelles vous êtes tout lié aussi bien que moi, se déchainoient contre vous, quoiqu'il n'y eût pas un mot de vrai. Toutes les semaines c'étoit un nouvel éclaircissement : vous supposiez des ennemis qui n'étoient occupés qu'à parler contre vous ; & je vous jure que je n'en ai jamais connu aucun, ni personne qui parlât contre vous. On se contentoit de me demander ce que vous étiez venu faire en France : on cherchoit à deviner, & cela ne dura même que les deux premiers mois. Cependant vous vous forgiez des phantômes pour les combattre, & c'étoit toujours à recommencer. Cela revenoit si souvent, que je ne sçavois à quoi pouvoient tendre ces plaintes vagues, ni quel fruit vous en vouliez tirer. Il pourroit bien en être de même des personnes qui vous ont écrit, dites-vous, que j'étois indisposé contre vous ; & je ne sais si vous ne seriez pas peut-être embarrassé à les nommer. Ce que

j'avois

finiment, & me fit connoître qu'il n'y avoit pas tout-à-fait, de votre côté, la même sincerité.

Je ne parle point de ce qui me regarde personnellement ; car je puis hardiment me rendre témoignage, que cela n'influe jamais sur ma conduite ; & que je ne fais attention qu'à ce qui intéresse l'union & la gloire des deux Couronnes, que je ne séparerai jamais.

Dans le tems, *Monsieur*, que vous me paroissiez penser de même, vous me dites en confidence que, pour réussir auprès de Leurs Maj. Cath., il falloit parler avec un peu de force ; & vous allates jusques à ajouter, qu'il étoit bon de leur faire même un peu peur. Je vous gardai fidélité sur cela, & n'en fis aucun usage ; mais Monsieur WALPOLE me confia quelques jours après que vous lui aviez tenu un pareil discours, & s'en servit pour me prouver que c'étoit la véritable maniere dont nous devions agir. Dans ce même tems, dis-je, j'aprens à n'en pouvoir douter, que vous dites à d'autres que je suis trop livré aux Anglois, & que tous les beaux dehors que j'affecte, pour nous reconcilier avec l'Espagne, n'ont ni solidité, ni sincérité. Je n'ai jamais passé pour faux, & vous seriez le premier, *Monsieur*, qui m'en auriez accusé : je n'ai pas peur que vous me donniez cette réputation ; aussi n'est-ce pas l'inconvénient que j'en crains. Mais il est très naturel de penser, qu'ayant parlé ainsi à Paris, vous parlerez de même à Madrid ; d'autant plus que gens, qui croyent être bien informés, m'ont assuré, que dans le tems de nos brouilleries avec l'Espagne, vous n'avez jamais agi que très foiblement, pour ne pas dire point du tout, pour notre reconciliation, de peur de

déplaire

déplaire alors à Leurs Maj. Cath., à quoi vous visiez uniquement. A Dieu ne plaise que je veuille vous attribuer des vues aux dépens de ce que vous devez au Roi & à votre Patrie ; & je dois vous croire dès que vous m'assurez que vous lui conserverez toute votre vie une éternelle fidélité. Vous êtes Prêtre & Gentil-homme ; & c'est assez pour ne vous soupçonner jamais de pouvoir manquer à un devoir si essentiel.

Vous vous plaignez, *Monsieur*, qu'il vous revient de tous côtés de Paris, que je ne parle pas bien de vous. Je commence par vous dire que cela est faux : je ne suis pas homme à me répandre beaucoup en discours de cette nature. Vous pourriez vous souvenir que vous vous plaignites un jour à moi, que des personnes, avec la famille desquelles vous êtes fort lié aussi bien que moi, se déchainoient contre vous, quoiqu'il n'y eût pas un mot de vrai. Toutes les semaines c'étoit un nouvel éclaircissement : vous supposiez des ennemis qui n'étoient occupés qu'à parler contre vous ; & je vous jure que je n'en ai jamais connu aucun, ni personne qui parlât contre vous. On se contentoit de me demander ce que vous étiez venu faire en France : on cherchoit à deviner ; & cela ne dura même que les deux premiers mois : cependant vous vous forgiez des Monstres pour les combattre, & c'étoit toujours à recommencer. Cela revenoit si souvent, que je ne savois à quoi pouvoient tendre ces plaintes vagues, ni quel fruit vous en vouliez tirer : il pourroit bien en être de même des personnes qui vous ont écrit, dites-vous, que j'étois indigné contre vous ; & je ne sais si vous ne seriez pas peut-être embarrassé à les nommer. Ce que

j'avance

Walpole, & à d'autres, & vous
pas cela plus loin.

Le mépris prétendu que vous m
eft de même efpece que les Lettres
peu fondé : je ne fuis pas mépr
n'en fuis pas plus accufé que de fa
vérité je ne fais pas de grandes m
dont je crois avoir lieu de me pl
j'en demeure là.

Si le Roi ne vous a donné auc
de fatisfaction, ni publique ni par
raifon en eft, qu'à l'égard du premi
trahir le fecret dont vous étiez cha
rois été d'avis que vous ne le fa
vous le fites fans moi, & je ne
aucun mauvais gré. A l'égard
fecrettes que le Roi eût pu vous
fatisfaction, il eut été très-naturel
qu'il l'eût fait, fi je n'avois pas
de ce que j'appris : il y a peu de
jufques à un certain point, & p
prouver, vous avez écrit à une pe
on n'a pas voulu me dire le nom

Je ne croyois pas vous écrire une si longue Lettre, & je crains même qu'elle ne vous paroisse un peu dure : ce n'est pas mon intention ; & si elle vous le paroît, je vous en demande pardon ; mais vous avez voulu être éclairci, & vous le serez au moins en partie ; car il y auroit beaucoup d'autres choses sur lesquelles je pourrois me plaindre, qui ne peuvent être traitées par Lettres.

Si vous êtes aussi bon François, & aussi bon Sujet du Roi que je dois croire que vous l'êtes, puisque vous le dites, la suite le fera voir ; c'est la seule chose qui me tienne à cœur : car pour tout ce qui est personnel, je vous repete que je n'y fais pas la moindre attention. Je dis la vérité quand on me la demande ; mais je n'en parle pas à d'autres, & vous pouvez être assuré que je n'en ai pas dit un mot au Roi. Il ne tiendra qu'à vous de vous justifier par les effets, & je le desire de tout mon cœur ; car je suis très-porté, *Monsieur*, à vous honorer ; & j'aurai toute ma vie pour vous une parfaite considération.

Signé le Cardinal DE FLEURY.

Ce qu'on vient de lire manifestoit une animosité si forte, j'ose même dire si indécente, eu égard à certains termes, que je demeurai entierement convaincu, que rien ne pourroit désormais changer le cœur du Cardinal à mon égard : & que puisqu'il en venoit jusqu'à supposer des faits dont la fausseté lui étoit connue, & qu'il en revo-

j'avance hardiment, c'est que personne ne sait ce que je pense sur vous; & ceux qui prétendent en être instruits ont sûrement menti.

J'ai seulement le défaut de ne pouvoir me déguiser jusqu'à un certain point, & c'est par le froid que vous m'avez vû dans les deux derniers mois, que vous vous en êtes sans doute apperçu: vous vous en plaignites à Mr. *Walpole*, & à d'autres, & vous ne poussâtes pas cela plus loin.

Le mépris prétendu que vous me reprochez est de même espece que les Lettres, & est aussi peu fondé: je ne suis pas méprisant, & je n'en suis pas plus accusé que de fausseté: à la vérité je ne fais pas de grandes amitiés à ceux dont je crois avoir lieu de me plaindre; mais j'en demeure là.

Si le Roi ne vous a donné aucune marque de satisfaction, ni publique ni particuliere, la raison en est, qu'à l'égard du premier, c'eut été trahir le secret dont vous étiez chargé: & j'aurois été d'avis que vous ne le saluassiez pas: vous le fites sans moi, & je ne vous en sis aucun mauvais gré. A l'égard des marques secrettes que le Roi eût pu vous donner de sa satisfaction, il eut été très-naturel & très-juste qu'il l'eût fait, si je n'avois pas été informé de ce que j'appris: il y a peu de gens secrets jusques à un certain point; & pour vous le prouver, vous avez écrit à une personne, dont on n'a pas voulu me dire le nom, avec beaucoup de hauteur & d'amertume contre moi & contre cette Cour: cette personne l'a confié à une autre qui ne me l'a dit que depuis trois jours, croyant qu'il étoit important que j'en fusse averti.

Je

Je ne croyois pas vous écrire une si longue Lettre, & je crains même qu'elle ne vous paroisse un peu dure : ce n'est pas mon intention ; & si elle vous le paroît, je vous en demande pardon ; mais vous avez voulu être éclairci, & vous le serez au moins en partie ; car il y auroit beaucoup d'autres choses sur lesquelles je pourrois me plaindre, qui ne peuvent être traitées par Lettres.

Si vous êtes aussi bon François, & aussi bon Sujet du Roi que je dois croire que vous l'êtes, puisque vous le dites, la suite le fera voir ; c'est la seule chose qui me tienne à cœur : car pour tout ce qui est personnel, je vous repete que je n'y fais pas la moindre attention. Je dis la vérité quand on me la demande ; mais je n'en parle pas à d'autres, & vous pouvez être assuré que je n'en ai pas dit un mot au Roi. Il ne tiendra qu'à vous de vous justifier par les effets, & je le desire de tout mon cœur ; car je suis très-porté, *Monsieur*, à vous honorer ; & j'aurai toute ma vie pour vous une parfaite consideration.

Signé le Cardinal DE FLEURY.

Ce qu'on vient de lire manifestoit une animosité si forte, j'ose même dire si indécente, eu égard à certains termes, que je demeurai entierement convaincu, que rien ne pourroit désormais changer le cœur du Cardinal à mon égard : & que puisqu'il en venoit jusqu'à supposer des faits dont la fausseté lui étoit connue, & qu'il en revo-

revoquoit d'autres en doute, quoiqu'il eût été témoin de leur vérité; il falloit m'attendre à lui voir employer, avec aussi peu de scrupule que de délicatesse, tout ce qui tendroit à autoriser ses reproches; & à donner, par conséquent, au Roi & au public, les impressions les plus fâcheuses de mon caractere. Une pareille résolution dans un homme si puissant, devant infailliblement entrainer des suites très dangereuses pour moi en Espagne; je crus devoir éclaircir tout ce que ce Ministre cherchoit à déguiser, & à interpréter malignement. J'avois reçu sa lettre le 8. de Novembre. Deux jours après, jour du départ de l'ordinaire de France, je lui fis la réponse suivante.

A *l'Escurial* le 10. *Novembre* 1727.

MONSEIGNEUR,

JE fais que les continuelles occupations de V. Em., ne lui permettant point d'entrer dans les affaires particulieres, on lui doit le juste ménagement de lui en épargner le détail; & c'est aussi le parti que je prendrois par rapport à ce qui me concerne, & à ce qui est contenu, *Monseigneur*, dans la réponse dont vous m'avez honoré, si je ne craignois que le silence que je garderois sur les sujets de plainte qu'il paroit que V. Em. a contre moi, ne lui parut une preuve,

preuve, & même une espece de conviction de tous les faits qu'Elle m'objecte. Or, comme elle ne sauroit désaprouver que je cherche, en me justifiant, à dissiper une telle prévention; j'espere qu'Elle voudra bien me pardonner la courte & succinte apologie, que je vais faire ici de ma conduite.

En suivant exactement, *Monseigneur*, les fautes que vous m'imputez dans les differens articles de votre Lettre, je remarque d'abord que V. Em. semble me faire un crime, de ce qui paroitroit à d'autres le pur effet de la confiance sans reserve, avec laquelle j'ai eu l'honneur de lui parler dans l'occasion qu'Elle cite, sur les moyens que je croyois les plus propres à rétablir l'union entre les deux Couronnes. Plus l'expression dont je me suis servi à cet égard, étoit forte, & même si vous voulez, peu mesurée; plus elle a dû vous prouver, ce me semble, combien je vous parlois à cœur ouvert. Je ressens au surplus, comme je dois, la bonté que vous avez eue de ne point faire usage de cet excès de bonne foi, ou d'inadvertance de ma part; & j'en remercie très-humblement V. Em.; mais en même tems, je ne saurois m'empêcher de lui dire, que, si ce qui peut échapper d'indiscret dans la conversation., quoique partant d'un bon principe, étoit toujours examiné en toute rigueur; outre que peu de personnes pourroient se flatter d'être exemptes de fautes sur cet article, je doute fort qu'aucun homme voulut jamais parler confidemment à qui que ce soit, ou au moins s'ouvrir sur aucune matiere, qu'après une étude, & avec une circonspection beaucoup plus capables de les embrouiller que de les éclaircir. Que si j'ai étendu en

en partie jusqu'à Mr. WALPOLE, la confiance avec laquelle vous avez vu, *Monseigneur*, que je vous ai quelquesfois entretenu ; c'est que j'ai, de la probité & de la bonne foi de ce Ministre, par l'experience que j'ai faite de l'une & de l'autre, l'idée la plus avantageuse ; qu'il m'a toujours paru porté à embrasser les intérêts de Leurs Maj. Cath. ; que c'est dans ce sens que j'écrivis l'hyver dernier une lettre à Mr. l'Archev. d'Amida, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte ; & que je souhaitois sincerement enfin, sans aucune partialité, ni aucune prédilection particuliere, qu'on pût faire en cette Cour l'usage que la sagesse de Leurs Maj.jugeroit à propos, des favorables dispositions où ce Ministre & Mr. STANHOPE m'assuroient l'un & l'autre qu'étoit alors le Roi leur Maitre.

V. Em. après cela me reproche, [un peu durement, je l'avoue] que, dans le tems que je lui proposois divers moyens pour terminer l'ouvrage de la reconciliation, & que j'étois témoin du desir qu'Elle ressentoit de la voir accomplie, je débitois cependant à Paris, à qui vouloit l'entendre, que les témoignages d'attachement & de zele qu'Elle manifestoit pour Leurs Maj. Cath., n'étoient nullement sinceres. C'est un langage, *Mgr.*, que je n'ai jamais tenu : toutes mes lettres, qui ont passé sous vos yeux, disent précisement le contraire. Je ne parlois point, outre cela dans le public, que j'eusse l'honneur de vous voir ; encore moins de ce qui se passoit entre V. Em. & moi : je savois, *Mgr.*, ce qui m'avoit été prescrit sur cela en partant d'ici, d'éviter sur toutes choses de laisser pénétrer personne dans le sujet de mon voyage ; & j'y ai été si fidele, que n'en déplaise,

Mgr.,

r., aux gens envieux & mal-intentionnés, m'ont noirci dans votre esprit, le public re encore totalement ce que j'ai fait en nce : j'en ai également dérobé la connoissan- aux Ministres étrangers ; & je suis bien ré, que les ennemis que j'ai auprès de vous, r., n'auroient ni la force, ni la témérité d'o- citer, en ma présence, les lieux ou les oc- ons où ils m'ont entendu parler ; ni, par séquent, de dire le nom des personnes à ils prétendent, si faussement, que je me ouvert.

Quant à ces autres personnages, ajoute V. E., *prétendent que dans le tems des brouilleries ont régné entre les deux Couronnes, je n'ai ais agi que foiblement, pour ne pas dire point tout, en faveur de la reconciliation*, [ce , *Mgr.*, les propres termes de votre lettre] bien assurer ici que c'est la plus grossiere a plus ridicule de toutes les impostures : & onduite que j'ai tenue en cette Cour, depuis commencement que j'y suis arrivé jusqu'à ent, met cette fausse & maligne supposition s la derniere évidence. En effet, *Monsgr.*, dant tout le tems qu'a duré le Ministere de le Duc, ce Prince & Mr. de *Morville*, alors istre des affaires étrangeres, savent l'un & re [& vous ne l'ignoriez pas non plus *Mgr.*, s ce tems là,] savent, dis-je, avec quel zele e suis comporté à cet égard : & sans faire une inutile énumeration des marques que je en ai donné, ni des menagemens que j'ai rvé dans les conjonctures extrêmement dé- es où je me suis trouvé dans ce pays, sans endant y avoir aucun caractere ; j'aurai l'hon- r de vous dire, *Mgr.*, puisque V. Emin.

elle fera en même tems sentir forten
gnité des impostures de ces gens si
ents, dont me parle V. Em., qui, fra
à ce que je vois, me desservent au
avec beaucoup plus d'aigreur que
Mr. le Duc ayant ensuite été éloigné
j'ai également continué d'écrire de
tems à Mr. de *Marville*; V. Em.
Mr. *Stanhope*, dont la probité est gé
reconnue, en a été temoin. Mais
gnage bien supérieur à tout cela, &
nal aussi rempli de vérité que digne d
auquel je prends la liberté d'en appe
sujet en question, est celui de Le
qui pourront, quand il vous plaira,
savoir, *Mgr.*, que toutes les fois q
plu, pendant près de quatorze mo
passé à leur Cour, de m'écouter ou
mettre de leur présenter quelques M
je n'ai pas laissé échaper une occasi
représenter combien leur union avec
Neveu étoit nécessaire, tant pour la
leur Couronne, que pour celle de le

ı la reconciliation, que vous ayez reçue de
part de Leurs Maj. Vous putes remarquer,
re cela, par l'écrit particulier que je vous
mmuniquai, & par cette preuve peu équivo
, allurément, de la relpectueuse confiance
j'ai en vous, les préventions qu'on avoit
ques en cette Cour contre V. Em., Elle-
ne a été temoin en même tems de mon at
ion continuelle à les dissiper par mes Let.
, & à ne rien laisser ignorer à Leurs Maj.
tout ce que vous faites pour leur service:
nis même la liberté (vous le savez *Mgr.*)
en parler si fortement, tant sur cet article
sur celui de la nécessité de la reconcilia-
, que vous me fites un jour l'honneur de
demander si je ne craignois point de me
npromettre en écrivant de la forte. Vous
z vu, *Mgr.*, par le commerce secret de
tes qui s'est ensuite formé entre Leurs Maj.
ous, les fruits de mon zele & de mes soins:
peut il s'appeller, *Mgr.*, avec la permil.
des gens *si bien informés*, dont V. Em. me
e, n'agir que *très foiblement, ou même point*
tout, comme elle ajoute, pour la reconci-
on

'omment des faits si évidens, si vrais, &
t vous même, *Mgr.*, êtes le temoin, vous
nettent-ils de me dire froidement, comme
s faites, que vous verrez si je suis aussi bon
nçois & aussi bon Sujet du Roi que je le dis?
par quel singulier enchantement, des preu-
si claires & si recentes de mon profond ref
pour Sa Maj., & de mon attachement
r ma Patrie, peuvent-elles, non seulement
obscurcies, mais qui plus est, mises en
nce avec les calomnies de quelques person-

P 4 nes,

nes, qui rendent, par de si faux témoignages, leur probité aussi bien que leurs connoissances assurément plus que suspectes? Dieu ne permettra point, j'espere *Mgr.*, qu'une supposition si injurieuse pour moi, & en même tems si grossiere, donne la moindre atteinte à ma fidélité pour le Roi, & à l'attachement que j'ai aussi pour ma Patrie: & si je croyois que cette vaine illusion dont je parle, dût m'exposer, *Mgr.*, à encourir l'indignation du Roi, ou que les fausses & malignes suppositions de mes ennemis pussent acquerir quelque autorité, ou simplement même quelque vraisemblance par mon silence, je ne balancerois pas un moment, sur tout à présent que la reconciliation est accomplie, de manifester aux yeux de ce Monarque, par le détail exact que je suis en état de lui faire de ma conduite, le zele que j'ai montré pour son service: & j'ai assurément lieu de me flatter, que ce détail, en couvrant de confusion ceux qui ménagent aussi peu les intérêts de la vérité que les miens, auprès de V. Em., pourroit vous inspirer, de même qu'à Sa Maj. des sentimens plus favorables à mon égard.

Un autre article de votre lettre, *Mgr.*, qui ne me paroit pas moins dur que les autres; c'est celui où V. Em. me fait l'honneur de me dire, que, pendant plusieurs semaines, je n'ai cessé de l'importuner de plaintes vagues contre toute sorte de personnes; & que je luttois ainsi contre des phantômes qui n'existoient que dans mon imagination. Je n'ai jamais fait, *Mgr.*, l'indigne personnage de délateur: on me l'attribueroit en vain, & mes lettres sont, graces à Dieu, remplies de tant de ménagement sur ce qui concerne la réputation du prochain, que j'ai

j'ai lieu de me flatter, si elles étoient publiques qu'on ne m'imputeroit point, je ne dis pas de la déchirer, mais même d'y vouloir donner la moindre atteinte.

En relisant outre cela attentivement les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, dont j'ai gardé les minutes, je trouve, *Mgr.*, que je n'ai pris la liberté de me plaindre à vous qu'en deux occasions : la premiere, sur ce qu'on vous avoit dit, à ce que V. Em. m'avoit Elle-même mandé, que je parlois beaucoup du sujet de ma venue en France ; à quoi on avoit encore ajouté, que j'avois paru aussi extrêmement fatigué de la curiosité de Made. la Princesse de *Carignan* sur le même article ; pendant qu'il étoit notoire cependant, que je poussois la reserve dans mes discours aussi loin qu'elle pouvoit aller ; que j'étois outre cela à peine connu de cette Dame ; que je n'avois jamais eu aucune relation avec elle, & que nous ne nous étions jamais trouvé ensemble que trois ou quatre fois, chez Mesdames les Duchesses de *Chevreuse* & de *Chaulnes*, où elle ne m'avoit jamais fait la moindre question qui pût tirer à consequence, & encore moins m'importuner. C'est, *Mgr.*, ce dont j'avois l'honneur de vous rendre compte par une de mes lettres ; & je me souviens que je pris la liberté, en même tems, de vous en adresser d'autres de quelques particuliers, qui, ayant l'effronterie de repandre dans le public, qu'ils avoient avec moi des conferences de trois heures, me prioient cependant, honteusement pour eux, de cesser de leur faire refuser ma porte.

J'eus ensuite l'honneur de vous rapporter, dans une autre circonstance, certains discours

ses qu'il plût à V. Em. de me faire
& plus que satisfait de la bonté qu'Elle
m'assurer que ce qu'on lui avoit dit
aucune impression contre moi, dans s
je m'imposai à cet égard un silence qu
point rompu depuis. Il me semble don
que mes plaintes n'ont point été, ni
terées, ni aussi longues que V. Em.
que je ne me suis point fait de monstre
pour les combattre, & que je ne sui
mais sorti des bornes que l'attention
permis à chacun d'avoir pour sa réputat
ble exiger quand on a sujet de la croire

A l'égard du reproche que me fait V
qu'en arrivant à Versailles, j'eus l'ho
saluer le Roi sans la consulter, j'aura
lui dire, que je crus cette démarche,
généralement par tous les gens de c
absolument indifférente : puisque vous
autrement, *Mgr.*, je consens volontier
crire à ma condamnation, sur un art
petite importance : Ma fidélité ensuite
tant de Paris, à suivre l'avis que vous

la disposition peu favorable, qu'il paroit que V. Em. a contre moi.

Quant aux mauvais offices rendus en cette Cour à V. Em., & aux plaintes, accompagnées d'amertume & de hauteur contre Elle à la Cour de France, dont vous me faites l'honneur de me parler, & que V. Em. semble me reprocher; je me sens aussi peu coupable des uns que des autres. Vous pouvez, *Mgr.*, vérifier quand il vous plaira le premier article avec Leurs Maj. Mr. le Comte de *Rottembourg*, à qui j'ose dire que je n'ai point été ici inutile, & dont la probité me paroit infiniment estimable, peut également y ajouter son témoignage; je ne le recuse nullement. Et pour ce qui concerne mes plaintes contre la Cour de France, dont V. Em. me fait mention dans sa lettre; bien loin de me plaindre de ceux qui la composent, & avec qui j'ai eu sujet de traiter quelques affaires; j'ai au contraire tout lieu de me louer des marques d'amitié & de confiance qu'ils m'ont données: & je ne laisserai aussi jamais ignorer à personne mes sentimens à cet égard, non plus que la reconnoissance que j'en conserve. Je ne dissimulerai point après cela, *Mgr.*, que je n'aye paru sensible à quelques-uns de mes amis, au traitement que j'éprouvois de la part de V. Em.; que je n'aye ressenti, & ne ressente encore très-vivement, qu'après avoir montré, par des faits réels & existans, autant de zele que j'en ai fait voir pour concilier à V. Em. la confiance de Leurs Maj., & avoir travaillé aussi constamment, tout l'hyver, à contribuer à l'union des deux Couronnes, je n'aye reçu pour recompense, que la simple permission de partir pour revenir en Espagne, sans la plus légere

 marque

marque de reconnoissance ; & que vous y ajoutiez actuellement, *Mgr.*, des reproches aussi vifs & aussi peu mérités, que le sont ceux que V. Em. me fait, & dont toute sa lettre est remplie. Je serois sans doute entierement stupide si je n'étois sensible à un pareil traitement ; & je serois, avec votre permission, aussi indigne du caractère saint, qu'il a plû à Dieu de me faire recevoir, que de la grace qu'il m'a faite de naitre ce que je suis, si je souffrois sans me défendre, aux yeux de V. Em., & à ceux des personnes qui pourroient être aussi prévenues qu'Elle contre moi, que mes ennemis veuillent flétrir ma reputation ; & que, pendant qu'on adopte toutes les chimeres qu'ils débitent, il me fût interdit d'en manifester la fausseté.

J'espere aussi, *Mgr.*, que votre religion vous inspirera avec le tems, des sentimens plus favorables pour moi : que vous remarquerez l'injustice & la malignité de tous les faux rapports, qu'il paroit par votre lettre qu'on vous fait sans cesse contre moi, & que V. Em. pourra un jour être intérieurement touchée des expressions dont elle s'est servie en m'écrivant. Je la supplie, en finissant, de me pardonner cette apologie de ma conduite, que la nécessité & le desir de repliquer à tous les griefs qu'Elle prétend avoir contre moi, ont peut-être rendue trop longue ; & d'être en même tems persuadée que, quoique très-convaincu, par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'il me reste peu d'esperance de mériter son estime, je ne laisserai pas de la desirer très-sincerement, & d'être avec tout le respect possible, &c.

J'avois

J'avois rendu compte à l'Archevêque d'*Amida* & au Comte de SALAZAR de ma premiere lettre. Ils m'avoient engagé à leur en communiquer la réponſe. Je tins parole : & ce fut au dernier que je la portai d'abord. Quand je la préſentai, & qu'il en remarqua la longueur : " Voi-„ ci apparemment (me dit-il en riant) „ une eſpece d'apologie : & ſans doute „ elle produira entre le Cardinal de Fleu-„ ry & vous, le bon effet que je deſire. Il „ n'entreroit pas dans un ſi grand détail, „ s'il ne vouloit vous contenter. "

L'éclairciſſement, répondis-je, n'eſt pas tout-à-fait tel que vous le penſez. Mais liſez juſqu'au bout : & quand vous y ſerez arrivé, voyez ſi vous me conſeillerez de répondre amen.

Le Comte de Salazar ayant lu la lettre avec attention, ne parut pas moins étonné que moi de ſon contenu. " C'eſt vrai-„ ment (me dit-il) une apologie : mais „ il faut convenir qu'elle eſt d'un goût „ fort ſingulier. Je n'aurois jamais cru „ le Cardinal de Fleury ſuſceptible d'u-„ ne aigreur auſſi marquée. Elle lui ôte „ le ſouvenir de ce qu'il ſait, & de ce „ que nous avons vû, que vous avez fait „ ici pour réunir les deux Couronnes ; „ & même de ce qu'il a dit dans les let-

„ tres qu'il vous a écrites en France sur
„ ce sujet. D'ailleurs de quels termes se
„ sert ce Ministre: *Cela est faux: Ils ont
„ surement menti*? Voila assurément, pour
„ un homme en place, & qu'on cite
„ comme un modele de prudence & de
„ moderation, une maniere de s'expli-
„ quer qui ne répond gueres à cette
„ idée."

Ce sont licences de Ministre, repliquai-je. N'est-il pas juste d'accorder à ces Messieurs le même privilege qu'aux Poetes? Et si V. Exc. trouve que le Cardinal de Fleury l'étend trop loin; considerez, s'il vous plait, qu'il n'est pas dans le nombre des Ministres ordinaires; & qu'il peut, par conséquent, prétendre à des droits encore plus relevés que les leurs. Quoiqu'il en soit, continuai-je, jugez à présent des sentimens du personnage à mon égard; & sur quel ton il doit parler de moi en France: puisqu'il nie hardiment dans sa lettre, les mêmes choses qu'il affirme dans d'autres. Je n'ai garde de laisser tomber une contradiction si évidente, ni d'avoir la foiblesse de souscrire à ce qu'il me dit d'injurieux. Le rang de premier Ministre, enté, si l'on veut, sur la dignité de Cardinal, ne m'en impose pas assez, pour souffrir qu'on

qu'on m'impute injustement, d'avoir manqué tout à la fois, à ce que la fidelité & la vérité exigeoient de moi. J'ai donc répondu à cette Eminence avec la fermeté qui convient à un homme de condition. Ce n'est pas, je l'avoue, suivre le chemin de la fortune : mais je vous proteste que je ne voudrois pas aquerir la plus brillante, au prix d'une lâche & méprisable complaisance. A ces mots je priai le Comte de Salazar, de jetter les yeux sur la réponse que je faisois au Cardinal, & qu'on vient de voir.

Il la lût avec attention d'un bout à l'autre. Après quoi il me dit en me la rendant : " Vous observez dans „ cette lettre les regles de la politesse; „ mais elle n'en est pas moins forte : & „ je ne crois pas, à vous parler vrai, „ que vous deviez esperer d'avoir à l'a- „ venir beaucoup de relation avec le „ Cardinal de Fleury. Je ne condanne „ pourtant point votre fermeté; au con- „ traire je la trouve estimable : Mais auf- „ si (ajoûta-t-il en souriant) je ne suis „ pas Ministre; & si je l'étois, je pour- „ rois bien penser differemment. Il est „ rare de convenir de ses torts quand „ on a cette qualité; & ce n'est pas tran- „ quillement qu'on les voit mettre sous

,, ment, & que vous ne parvien
,, à déterminer ce qu'il vous objec
,, fuceroit il est aussi nécessaire a
,, mer la lettre que votre réponse
,, aux discours qu'il peut tenir ;
,, informations qu'il est à portée
,, sur votre sujet, vous ne les a
,, point non plus. L'animosité qu
,, dans ce que j'ai lu, ôte toute e
,, à cet égard : & je suis persua
,, faudroit beaucoup de tems,
,, tience & de silence, pour l'éte

Si je pouvois par cette délicat
pondis je, porter le Cardinal à p
même modération sur ce qui m
de, elle ne me couteroit guere
je m'en flatterois vainement. Je
nois il est vindicatif, & ne revie

sera pas moins persuasive. Comptez, qu'à force d'étudier le personnage, je sai par cœur tous les artifices qu'il est capable d'employer pour arriver à ses fins. Il est bon qu'il voye, que sa puissance ne m'éblouit pas ; & que je suis très éloigné de prétendre obtenir sa protection à titre de grace & d'indulgence. Mon intention est, de porter à Mr l'Archevêque d'Amida les lettres que Votre Exc. vient de lire ; & de le prier d'informer Leurs Maj. de ce qu'elles renferment. Les faits dont Elles sont témoins, & dont les lettres du Cardinal que j'ai eu l'honneur de leur remettre, servent de preuves incontestables, les mettront en garde contre les mauvais offices que ce Ministre pourra vouloir me rendre en cette Cour ; & manifesteront autant la passion qui l'anime contre moi, que la mauvaise foi qu'il employe pour la satisfaire. Au reste je ne demande à Votre Exc., que d'avoir la bonté de rendre témoignage à la vérité, soit auprès de Leurs Maj., soit auprès de Mr. l'Archevêque d'Amida, quand Elle en trouvera l'occasion.

En quittant le Comte de Salazar, je me rendis chez le Prélat. Il conservoit toujours les mêmes sentimens pour moi ; & se laissant aller tout naturellement à ce qu'ils

qu'ils lui dictoient, il ne fut pas moins surpris que le Comte de Salazar, du contenu & du stile de la lettre du Cardinal de Fleury. Il trouva ma réponse pressante & forte : mais il convint pourtant, qu'après l'injuste procedé que l'on avoit avec moi, il m'étoit bien permis de soutenir les droits de mon honneur & de ma reputation ; & de ne pas avouer tacitement que je meritois les reproches qu'on me faisoit, en les essuyant sans rien dire.

C'est aussi cette seule raison, repliquai-je, qui m'a déterminé à montrer un peu de vivacité. Il sied mal à Mr. le Cardinal de Fleury, de vouloir faire entendre, que c'étoit en trahissant les interêts de ma patrie que je prétendois parvenir à m'attirer la protection de Leurs Majestés: & sa passion lui fait oublier, que ce n'est point la perfidie qui rend digne d'une pareille grace. Le reste de ce qu'il m'objecte n'est pas mieux fondé : mais je ne vous en dit mot, persuadé que vous avez present à votre memoire sur quoi ont roulé nos relations, & l'effet qu'elles ont produit. Heureusement pour moi ces deux choses ne sont pas moins connues à Leurs Majestés : & j'espere que si Mr. le Cardinal de Fleury, entreprend (comme je m'y attends) de me faire perdre l'honneur

neur de leur bienveuillance, Elles voudront bien ne pas ajoûter foi légerement à ce que ce Ministre pourra écrire à mon desavantage. Vous venez de voir qu'il lui coûte peu de tomber en contradiction avec lui-même sur ce qui me regarde : & c'est ce que Leurs Maj. remarqueront encore plus facilement, dès qu'Elles compareront les reproches qu'il me fait, de n'avoir agi *que très foiblement, pour ne pas dire point du tout*, à les réunir au Roi leur neveu, avec les preuves du contraire contenues dans les lettres du même Ministre, que j'ai eu l'honneur de leur présenter. Permettez, après cela, que je vous supplie de mettre le Roi & la Reine à portée de faire cet examen, en prenant votre tems pour leur rendre compte des deux lettres que vous venez de voir : &, si par hazard ils souhaittoient aussi de les lire, voila une copie de l'une & de l'autre, dont vous ferez l'usage que votre prudence, & les bontés que vous avez pour moi, vous suggereront.

L'Archevèque me promit d'exécuter avec plaisir la commission dont je le priois de se charger, & d'en chercher l'occasion. Il me dit ensuite, que l'intention de Leurs Maj. étoit toujours de m'employer bien-

tôt) & que je pouvois compter, qu'il ne perdroit point de vue mes intérêts.

Au moment que j'allois me féparer de ce Prélat; je lui dis que j'avois quelque envie de faire part au Comte de Rottembourg de la lettre du Cardinal.

" Ne craignez-vous point (me repondit-il) qu'il ne prenne en mauvaise part la confidence? "

Nullement, repris-je. A tout hazard je crois bon, & même néceffaire de la faire. J'ai inftruit ce Miniftre des fujets de plainte que m'a donnés Mr. le Cardinal de Fleury, & des fervices que j'ai rendus à cette Eminence & aux deux Couronnes pendant mon féjour à Paris. Il m'a paru convaincu de ma bonne foi. La nouvelle preuve que je lui en produirai, l'entretiendra dans cette idée, & fervira de préfervatif contre les impreffions qu'on tentera indubitablement de lui donner fur mon compte. Mais fi par hazard il fuccomboit à la tentation de recevoir ces dernieres, & de vouloir me traverfer, il tombera en ce cas-là dans le même inconvenient que le Cardinal de Fleury; je veux dire, de me parler dans un tems d'une façon, & de faire tout l'oppofé dans l'autre: je faurai bien alors me prévaloir d'une pareille duplicité.

L'Arche-

l'Archevèque, qui n'étoit pas encore gagné, approuva ma penſée ; & me conſeilla même de la mettre en exécution.

Je ne tardai pas à ſuivre ſon avis ; & me trouvant peu de jours après avec le Comte de Rottembourg, qui affectoit toujours de vouloir vivre avec moi dans une parfaite intelligence, quoique dès lors il commençât à s'occuper du projet que j'ai rapporté plus haut ; je conduiſis inſenſiblement la converſation ſur les préjugés que le Cardinal avoit contre moi. Le Comte de Rottembourg cherchant, de ſon côté, à me perſuader, qu'ils n'étoient ni auſſi forts ni auſſi difficiles à diſſiper que je le croyois : Voyez, lui disje en lui donnant la lettre de cette Eminence, lequel de votre ſentiment ou du mien'eſt le mieux fondé.

Il voulut éluder la propoſition, ſous prétexte de n'être pas en droit d'aſpirer à une ſemblable confiance de ma part. Mais ayant mes raiſons de la faire : Liſez, liſez, lui dis-je : Je ſuis charmé, après ce que je vous ai raconté, & (j'oſe le dire) prouvé, que vous ſoyiez temoin de la ſingularité des reproches que j'eſſuye. La juſte idée que j'ai de votre probité n'admet pas tant de précaution.

Le

Miniſtre,qui paroiſſoit lui accord
fiance ; je le priai de regarder
che que je venois de faire, c
nouvelle preuve de la cordiali
voulois continuer d'obſerver av
qui ne me permettoit point d
avec indifference les préventio
Cardinal pourroit lui donner c

Vous êtes ici, lui dis-je ; je v
pere, plus à portée que perſo
profondir par vous-même, ſi d
qui s'eſt paſſé en France pen
jour que j'y ai fait, j'ai donn
Cardinal de m'imputer les fau
parle : & je ne vous demand
grace, que celle de vous rap
cet article à ce que pourroit vo
dre l'Archevêque d'Amida, le

nez pas en cette Cour, sans sujet, l'instrument d'une passion qui vous paroîtra condamnable. Je sai que toute autre proposition de ma part, dans la situation où vous êtes, seroit aussi indiscrete qu'imprudente; & je n'ai garde de me prévaloir de vos sentimens généreux pour vous compromettre. Tout ce que je vous demande, est de ne me faire ni bien ni mal. En suivant cette regle, qui, selon ce que vous m'avez dit, doit être conforme aux intentions du Cardinal, comptez sur ma reconnoissance & sur mon attachement. Mais en même tems ne trouvez pas mauvais, que je soutienne en cette Cour mes interêts, & que je veille sur ce que Mr. le Cardinal de Fleury entreprendra pour les traverser.

Le Comte de Rottembourg, dans le commencement de notre conversation, ne sachant où je voulois le conduire, s'étoit tenu fort sur ses gardes, pour ne rien hazarder qui pût tirer à conséquence. Mais quand il vit que ce que je venois de lui dire ne l'exposoit à rien de pareil, il me temoigna beaucoup de reconnoissance de la franchise avec laquelle je lui parlois, & dont il me pria d'être certain qu'il n'abuseroit jamais. Il ajoûta, qu'il ne connoissoit des griefs que

nous

nous avions le Cardinal & moi, que ce que j'avois bien voulu lui communiquer; & que, vû sa situation, il ne souhaittoit pas d'en savoir davantage : Qu'il m'avouoit que la lettre de son Eminence marquoit beaucoup de vivacité; & qu'il étoit facheux pour moi d'avoir un adversaire si puissant.

" Votre intention (continua-t-il) est-„ elle de répondre à ce Ministre? Si vous „ prenez ce parti, je vous conseille de „ vous servir d'un stile qui n'irrite pas „ le mal. "

J'ai tâché de me conformer d'avance à votre avis, répondis-je; & cependant je suis le Cardinal pied à pied. Je ne pouvois faire moins, eu égard à ce qu'il me reproche : & l'article que j'aurois passé sous silence, eût été infailliblement à ma charge. Je me suis attaché à bien éclaircir les faits, & à n'en citer aucun dont je n'aye les preuves en mains. Cette maniere de plaider ma cause m'a toujours semblé bonne; surtout avec quelqu'un, qui, sans cette précaution, peut vous accabler sous le poids de son autorité. Trouvez bon, poursuivis-je, que je vous communique ma réponse. C'est, en abregé, l'apologie de ma conduite. Le Cardinal l'a si peu épargnée, & peut-être même

e avec vous (quoique vous en puissiez
re) qu'on ne peut désapprouver que je
défende.

A ces mots ayant tiré de ma poche la
pie de ma lettre, je la lus au Comte
Rottembourg. Quand j'eus fini, il me
: qu'il n'y avoit rien dans ce qu'il ve-
it d'entendre, qui fût contraire aux
gles de la politesse & de la moderation;
iis qu'à cela près, je m'exprimois avec
ie fermeté peu conforme au goût des
emiers Ministres.

C'est, repliquai-je, la servile dépen-
nce où l'on se met à leur égard, qui
ir donne cette vaine délicatesse; & qui
porte à croire, que c'est resister à l'au-
rité Royale que de se plaindre de leur
ustice. Ils confondent fort utilement
ur eux, mais sans fondement, la sou-
ission pleine & entiere qu'on doit aux
uverains, avec celle qu'il convient de
ir marquer. Elles different cependant
s réellement, au moins dans mon es-
t: & je ne vous cache pas, que je se-
toujours aussi porté à respecter la
issance des Princes, qu'à m'élever avec
meté contre celle d'un Ministre, quand
verrai qu'il en abuse envers moi. Je sai
reste, qu'en pratiquant cette maxime
ne doit gueres esperer de plaire à cer-
tains

tains Ministres, qui veulent qu'on respecte jusqu'à leur caprice : mais une adulation si outrée, & les bassesses qu'elle fait commettre, me paroissent également méprisables. Je ne sais si le mauvais exemple me séduira ; toujours puis-je vous assurer, que dans le moment présent je ne remarque en moi aucune disposition à le suivre.

La philosophie que le Comte de Rottembourg affectoit, ne lui permettant point de condanner ma maniere de penser, il approuva mes sentimens ; & il me repeta, qu'aussitôt aprés avoir exécuté la commission dont il étoit chargé, il se proposoit de mener une vie paisible & tranquille, en passant une partie du tems à Paris, & le reste à la Campagne ; sans plus vouloir entrer dans les affaires, ni dépendre de personne. Il tint effectivement parole ; mais ce fut malgré lui ; & ses resolutions ne durerent, qu'autant que le refroidissement qu'il éprouva de la part du Cardinal de Fleury eut lieu. Quand il cessa, & que ce premier Ministre eut besoin une seconde fois de sa complaisance à se prêter à tous les desseins qu'il avoit de me nuire, le philosophe disparut, & je trouvai en sa place, comme je le dirai dans

dans la suite, un homme aussi livré à l'ambition qu'aux intrigues.

Le projet dont j'ai parlé plus haut, que la Duchesse de St. Pierre & le Comte de Rottembourg avoient formé, de traverser tout ce qui pourroit m'être avantageux, n'ayant eté qu'ébauché vers la fin du voyage de la Cour à St. *Ildefhonse*, parvint presqu'à sa perfection pendant le séjour qu'on fit à l'*Escurial*. Il avoit fallu quelque tems pour s'entendre sur ce qu'il n'avoit pas été possible de se dire d'abord, & pour que les lettres du Cardinal autorisassent & cimentassent l'intelligence.

Ces especes de Préliminaires réglés, on commença à suivre le plan qu'on avoit dressé : & pour le dérober à ma connoissance, l'Abbé Parety, principal agent des intrigues, ne cessoit, dans les fréquentes visites qu'il me rendoit, de m'assurer de la confiance que le Comte de Rottembourg avoit en moi, & de la reconnoissance qu'il conservoit des bons offices que je lui avois rendus en differentes occasions, tant en France qu'en Espagne.

Ce langage me paroissant sincere, je l'écoutois avec plaisir, & j'y répondois de bonne foi. Cependant, comme les mêmes assurances revenoient souvent, & que de

de tems en tems elles étoient mêlées de questions où je croyois appercevoir du dessein, je commençai à me méfier de cette inutile repetition, & encore plus de celui qui cherchoit à me la faire valoir. Le soupçon, quoique léger, que je conçus, qu'on tramoit quelque chose contre moi, m'engagea à travailler par le moyen de quelques amis, sur lesquels je pouvois compter, à découvrir les allures de l'Abbé Parety, & s'il ne démentoit pas ailleurs les discours qu'il me tenoit. Son attention à se cacher, aussi bien que celle des personnes qui l'employoient, étoit telle dans ces commencemens, que mes découvertes se reduisoient presque à rien; & n'aboutissoient qu'à me faire croire, que le Comte de Rottembourg avoit simplement quelque inquietude que je ne voulusse m'attribuer une partie du succès de la commission dont il étoit chargé; & que les visites réiterées de l'Abbé Parety tendoient à voir, si je n'étois pas susceptible de quelque jalousie de metier, & du malin desir de traverser une négociation, dans laquelle je n'avois aucune part.

Quoique l'allarme me parût bien frivole, & encore plus mal fondée, après tout ce que j'avois dit au Comte de Rottembourg; il est si ordinaire, surtout entre

tre les François, de la prendre, & le caractere du Comte de Rottembourg m'avoit paru tellement porté à la méfiance, que je redoublai mon attention à ne parler des affaires générales qu'avec une extrême reserve, & avec toute l'indifférence possible. J'aurois vraisemblablement perseveré longtems dans l'ignorance où j'étois de ce qui se passoit, sans le secours que le Sr. Stalpart me donna pour le connoitre. Il fut le premier à me faire entrer dans les routes obscures où marchoient le Comte de Rottembourg & la Duchesse de St. Pierre; & l'Ambassadeur d'Hollande m'aida ensuite à y porter quelque lumiere.

Stalpart & sa femme étoient de mes amis. Ils ramassoient, des lettres qu'ils recevoient de plusieurs personnes de leur connoissance, ou des discours qu'on tenoit à Madrid sur ma situation à la Cour, de quoi faire la matiere des avis qu'ils me donnoient. Sensible à cette marque d'amitié & à l'utilité dont elle m'étoit, je priai le Sieur Stalpart de continuer cette espece de gazette pendant mon séjour à l'Escurial. Il le fit avec plaisir; & de tems en tems il y joignoit en guise de supplément, ce que plusieurs François, qui, par leurs fonctions dans le service de Leurs

Maj., les approchoient de plus près, jugeoient à propos de lui écrire, ou à sa femme, au sujet de plusieurs choses qui se passoient à la Cour.

Heureusement pour moi, ces François, qui s'étoient constitués, chacun à sa maniere, Ministres secrets de la Cour de France, & qui n'aimoient pas qu'on les troublât dans cette possession, n'étoient point contens du Comte de Rottembourg: car ce Ministre, bien loin de marquer pour leurs avis l'empressement & l'estime dont ils les croyoient dignes, avoit reçu froidement ceux qui les donnoient; & déclaré même publiquement, qu'il étoit venu bien informé que la Cour d'Espagne se trouvoit farcie d'écrivains & d'intriguans, avec lesquels il étoit résolu de n'avoir aucune relation.

Tous ceux qui s'étoient crus compris dans cette déclaration, fort piqués du peu de cas qu'on faisoit de leurs lumieres, censuroient à leur tour la conduite & les manieres du Comte de Rottembourg. La plûpart de leurs lettres ne faisoient mention que de son humeur taciturne, & de son air occupé & peu accueillant. Souvent elles contenoient une analyse ironique de ses fréquentes conferences avec la Duchesse de St. Pierre, & du partage qu'il

faisoit

faisoit de sa confiance entre cette Dame & l'Abbé Parety. Les mêmes lettres donnoient encore clairement à entendre, que cet espece de triumvirat ne m'étoit point favorable : & pour preuve que l'observation étoit bien fondée, elles rapportoient certains traits échappés à ceux dont il étoit composé, qui donnoient effectivement beaucoup de vraisemblance à leur conjecture.

Tous ces petits détails que j'apprenois de Stalpart, me mettoient en état de dévoiler peu à peu le caractere & les desseins du Comte de Rottembourg, & de veiller sur les suites qu'ils devoient avoir. Sa mauvaise foi, après ce qu'il m'avoit dit, ne pouvant souffrir aucune excuse, je le regardai comme un homme qui ne cherchoit qu'à sauver les apparences avec moi, & qui s'étoit bassement livré à servir la passion du Cardinal. La dissimulation que ce Ministre & la Duchesse de St. Pierre employoient pour me cacher leurs vues, confirmoit le concert qu'il y avoit entr'eux : j'étois interressé à les examiner de près, & je laissai ignorer à l'un & à l'autre, aussi-bien qu'à l'Abbé Parety, que je les appercusse ; je continuai toujours à les voir tous trois à mon ordinaire. La façon dont j'en avois agi avec eux étant à l'abri de tout

reproche, mon exterieur & ma co
tion, quand nous nous trouvions
ble, montroient toute l'assurance &
la liberté que procure une condui
dée sur la droiture. J'évitois de
aucun signe de méfiance ou de re
sement; & je me contentois de
sur le tapis de tems en tems en ba
quelque question ou quelque mati
se rapportât aux sentimens où je so
nois qu'ils étoient; afin d'examine
l'alteration & l'embarras qui ne
quoient jamais de paroitre sur le
du Comte de Rottembourg, & asse
vent aussi sur celui de son Abbé P
si mes conjectures touchant l'état
cœur étoient justes. Ma situation p
alors être comparée à celle d'un ho
qui, prenant un instrument de mu
lui fait rendre differens sons, pour
s'il conviendra à l'usage qu'il en veu

Au surplus, bien persuadé que les
tes qu'on fait de ceux dont on a
d'être mécontent, ne servent qu'à
riter encore plus, & qu'à faire b
ceux qui les écoutent; je pris le p
renfermer en moi-même, le sujet
me que j'avois d'etre offensé du pr
des trois personnes en question: &
qu'elles n'eussent aucun prétexte de

tifier, je continuai de parler avantageusement d'elles, & d'une façon à faire croire, que je comptois toujours sur leur amitié. Cet artifice fut le seul que j'employai pendant quelque tems, pour les reduire à tenir cacher les projets dont elles étoient occupées, & pour les empêcher par là de les faire goûter à d'autres avec quelque apparence de justice.

Cette maniere d'agir les contraignoit bien plus, que si je m'étois répandu en reproches ou en recriminations, qui ne pouvant manquer de leur revenir, auroient infailliblement donné libre carriere à leur mauvaise volonté : & je ne doute pas qu'ils n'eussent mieux aimé me voir suivre les mouvemens de mon ressentiment, qu'une moderation sur laquelle ils n'avoient aucune prise. Mais je tins ferme dans la resolution de ne montrer ni allarme ni inquietude, en attendant que le zéle du Comte de Rottembourg & de la Duchesse de St. Pierre à se conformer aux intentions du Cardinal, leur fit hazarder quelque démarche imprudente ou légere; qui, les démasquant, me donnât dans le public l'avantage de paroitre attaqué sans sujet, & par l'unique effet de la passion ou de l'envie.

 C'est

C'est dans cet état d'observation que nous passâmes presque tout le tems du séjour de la Cour à l'*Escurial*. Mais sur sa fin, *Dom Joseph* PATIÑO s'étant joint au Triumvirat, on gagna enfin l'Archevêque d'Amida ; & ce Prélat se lia alors étroitement d'amitié & d'intelligence avec le Comte de Rottembourg & son parti. La victoire paroissant complette, ce Ministre & la Duchesse de St. Pierre envisagerent avec une joye infinie, qu'on m'ôtoit le moyen d'employer desormais les bons offices de ce Prélat auprès de Leurs Maj., en même tems qu'on se procuroit l'avantage d'être informé par lui, des sujets que je pourrois avoir de les rechercher. Il devoit resulter de cette communication, qu'on renfermeroit dans des bornes fort étroites la vaste ambition qu'il falloit toujours m'attribuer ; & que le chagrin de trouver tant d'obstacles à la satisfaire, joint à la confusion de me voir oublié, me détermineroit à renoncer à la partie, & à me retirer.

Quoique je parusse un ennemi terrassé, & duquel on n'avoit plus à craindre que l'ennui d'écouter quelquefois mes représentations ; on exigea cependant de l'Archevêque, de conserver toujours avec moi une intelligence, qui servît à faire décou-

découvrir plus ſurement mes intentions, & qui ne me donnât, par conſéquent, aucun ſoupçon de ſon changement.

L'avis s'adreſſant à un homme qui n'avoit d'autre reſſource, pour éviter d'être dévoilé, que celle de ſuppoſer une démangeaiſon aux jambes, qui le prenoit auſſitôt qu'il ſe trouvoit embarraſſé; l'avis, dis-je, étoit plus aiſé à ſuggerer à un tel homme, qu'il ne lui étoit facile de le ſuivre: & je n'eus pàs grand peine à découvrir les engagemens qu'il avoit pris. Une juſte indignation ſuccéda à la confiance que j'avois eue juſqu'alors en lui; Mais afin de me donner le tems de prendre certaines meſures, & de ne point aigrir les choſes, je diſſimulai profondement mes ſentimens. J'avois beſoin que le Prélat reſtat au moins dans l'inàction ſur mon ſujet; & la partie devenant trop inégale s'il eut pris le parti de ſe déclarer contre moi, je lui en ôtai tout prétexte, en l'entretenant à mon ordinaire de ce qui me regardoit, comme ſi j'euſſe toujours compté ſur ſon amitié.

Quoique le Comte de Rottembourg eût une ſorte de capacité, il manquoit néanmoins de la préſence & de la légereté d'eſprit, qui mettent celui qui les poſſede en état d'être rarement ſurpris ou

embarrassé dans certaines occasions imprévues. L'étude que j'avois faite de son caractere, depuis que j'étois instruit de ses desseins, m'ayant donné lieu de remarquer, qu'il lui étoit impossible de cacher l'impression que faisoient sur lui les propos qui avoient rapport aux intrigues dans lesquelles il étoit mêlé, j'avois soin qu'ils entrassent quelquefois dans les conversations que nous avions ensemble. C'étoit pourtant toujours en général sur les trahisons & les maneges si communs dans les Cours que je parlois : mais il n'étoit pas difficile à quelqu'un qui sentoit qu'on pouvoit lui reprocher la même foiblesse, de voir où tendoient mes reflexions. Les auditeurs, quand il s'en trouvoit, démêloient aisément le but de ma morale ; & les plaisanteries dont je l'égayois, parvenoient aux oreilles du public, & servoient à montrer la contradiction des maximes du Comte de Rottembourg avec sa conduite. Cette connoissance que je procurois indirectement, servoit à tenir les Courtisans en garde sur ce qui se passoit entre le Ministre de France & ses confidens : ils soupçonnoient que le mistere pouvoit bien dégenerer en tracasserie, puisque l'on étoit si occupé du soin de le cacher.

Soit

Soit que la repugnance que le Comte de Rottembourg prétendoit avoir eue de venir en Espagne, fût aussi imaginaire que son goût pour la vie privée ; soit que les agrémens qu'il espéroit d'y trouver, l'eussent fait changer de sentiment : il paroissoit à tous ceux qui le voyoient d'un peu près, non seulement fort content d'être à la Cour de Leurs Maj. Cath., mais de plus, travailler à s'y faire retenir. Ce dessein, qui le portoit à une complaisance pour tout ce qu'on lui proposoit, dont on se trouvoit bien, ne laissoit pas d'être un peu délicat quant à son exécution; puisque le Marquis de BRANCAS avoit déja été déclaré Ambassadeur de France en Espagne, & que le Cardinal n'auroit pas vu de bon œil, qu'on essayât de faire changer cette resolution.

Pour remedier à cet inconvenient, la Duchesse de St. Pierre, qui jouissoit de la satisfaction si desirée, d'entrer dans les relations de la Reine avec le Cardinal & avec le Comte de Rottembourg, & de se faire valoir aux deux Cours ; convint avec ce dernier, que pour qu'il restât en Espagne sans que le Cardinal pût le soupçonner d'avoir ce dessein, ni même aucune connoissance des moyens qu'on vouloit mettre en œuvre pour le retenir, il

continueroit de montrer un desir extrême de retourner en France ; mais qu'en même tems il se prêteroit, autant qu'il lui seroit possible, aux intentions de Leurs Maj. Cath., afin de leur faire naitre la pensée de le garder : Qu'il se piqueroit surtout d'un attachement particulier pour la Reine, & qu'il affecteroit de s'unir à ceux qui passoient pour être entierement devoués à cette Princesse, afin qu'ils ne lui laissassent pas ignorer ses sentimens. Le soin de la prévenir de plus en plus en sa faveur, devoit être remis à l'Archevêque d'*Amida*, à *Dom Joseph* PATIÑO, & à la Duchesse de St. PIERRE : & pour achever de gagner le premier, les deux autres (principalement la Dame) se chargerent de lui faire entendre, qu'il alloit devenir l'unique dépositaire de ce qui se passeroit desormais de plus intime entre le Cardinal & Leurs Majestés ; que cette Eminence, qui l'estimoit déja beaucoup, ne mettroit aucune borne à la confiance & aux égards qu'Elle lui marqueroit ; & qu'il pouvoit compter sur l'attention qu'auroit le Comte de Rottembourg, d'entretenir & de fortifier une si bonne disposition, puisque ce Ministre avoit pour lui une veneration toute particuliere.

Oûtre

Outre ces confiderations, bien capables de flatter l'ambition de l'Archevêque d'Amida, on fe propofoit encore de lui faire fentir, que les communications avec la Cour de France, dont il alloit devenir le centre, augmentant néceffairement l'eftime & la confiance que Leurs Maj. lui témoignoient, le rendroient de plus en plus refpectable, & ne contribueroient pas peu à le faire promptement élever au Cardinalat.

Ce dernier article ne pouvant gueres entrer en ligne de compte, fans rappeller au Prélat le fouvenir des fervices que je lui avois rendus, on efperoit de diffiper entierement les fcrupules qui pouvoient lui refter de m'oublier & de me facrifier; en lui infinuant, que j'entretenois une liaifon trop étroite avec le Comte de Salazar, pour n'avoir pas quelque vue fecrette de m'attacher à M. le Prince des *Afturies*; & que par confequent il ne falloit gueres compter, que mon zéle pour les interêts de la Reine prévalût fur celui que je cachois pour S. A. L'avis ne devoit point être négligé: & la prudence vouloit qu'on ne fe preffât pas de me placer, avant d'être bien au fait de mes allures.

Ce plan ainsi concerté, il ne s'agissoit que de l'exécuter. Le succès des mesures qu'on prenoit pour cet effet, encourageant la Duchesse de St. Pierre & le Comte de Rottembourg, ils s'applaudissoient reciproquement de l'heureux fruit qu'ils retiroient de leur intelligence. Le Cardinal, suivant eux, devoit être obligé à ne point rappeller un Ministre qui s'attiroit l'estime de la Cour d'Espagne. On se croioit également assuré de me frustrer des graces qui m'avoient été promises. L'utilité dont on se flattoit d'être à la Reine, promettoit de faire chaque jour de nouveaux progrès dans la confiance de Sa Maj. En un mot, on comptoit de posséder immédiatement après l'entiere conclusion des affaires, & lorsque l'intelligence entre les deux Cours seroit affermie, un crédit & une autorité dans celle d'Espagne, qui attireroit autant de considération que d'agrémens.

L'attente étoit si agréable, qu'on ne pouvoit s'empêcher de la faire entrevoir. D'ailleurs on mettoit en œuvre trop de personnes, pour qu'aucune ne commît quelque légere indiscrétion. En effet il transpira dans le public une partie de ce que je viens de rapporter. Les Ministres étrangers, & surtout l'Ambassadeur d'Hollande,

lande, qui veilloit avec plus d'attention que personne sur la conduite du Comte de Rottembourg, découvrirent ses desseins : & ce dernier, qui paroissoit choqué du peu de communication que le Comte de Rottembourg lui donnoit de ses operations, de la lenteur avec laquelle il les faisoit, & de sa complaisance pour la Cour d'Espagne, me témoigna à cet égard sa surprise, dans un petit voyage qu'il fit à l'Escurial le jour de la Fête de la Reine. Je savois déja quelque chose de son mécontentement. Stalpart, qui le voyoit souvent, & qui continuoit toujours à m'écrire, m'avoit instruit que ce Ministre, & celui d'Angleterre, commençoient à s'ennuyer, de voir que toutes les négociations du Comte de Rottembourg se passassent en intrigues & en tracasseries de Cour. La part que j'y avois m'obligeant à user d'une grande circonspection, je n'avois rien dit à l'Ambassadeur, ni rien écrit à Stalpart, qui pût me compromettre avec les acteurs de la piece. Je me bornois à me tenir sur la défensive, & à parer les coups qu'on vouloit me porter, jusqu'au moment où je trouverois l'occasion de faire quelque sortie utile. En attendant qu'elle se présentât, j'observois avec grand soin les desseins du parti qui m'étoit

m'étoit contraire : je ne négligeois rien pour les traverser en secret, & pour qu'on les regardât comme un tripotage plus digne de risée que de la moindre attention.

Mes soins ne furent point inutiles. La Duchesse de St. Pierre & le Comte de Rottembourg se trouvoient souvent aux prises avec le public. Les misteres qui se passoient entr'eux, se développoient lorsqu'ils les croyoient impenetrables. Il falloit alors prendre d'autres mesures, & faire tomber des bruits peu avantageux, par une conduite plus circonspecte. La variation ne manquoit pas d'être relevée par ceux que j'employois : ils la donnoient comme une preuve du besoin qu'on avoit apparemment de cacher ses allures.

La Cour, après avoir séjourné jusqu'au 27. Novembre à l'*Escurial*, partit ce jour-là pour retourner à Madrid ; & je m'y rendis aussi avec le Marquis de la Roche. Le lendemain Stalpart, ayant passé chez moi, ne manqua pas de me parler des traverses qu'on cherchoit à me susciter : mais ne jugeant pas convenable d'entrer là-dessus avec lui dans un certain détail, je tournai la chose en plaisanterie.

Comme

Comme je continuois toujours de me soutenir avec le Comte de Rottembourg & la Duchesse de St. Pierre sur le même pied, Stalpart me pria de le présenter à ce Ministre. Je le conduisis tout de suite chez lui : mais il le reçut avec une froideur si marquée, que Stalpart ne crut pas devoir l'essuyer plus longtems, & prit le parti de se retirer presqu'après les premiers complimens. Je ne fus pas moins surpris que lui de ce qui s'étoit passé ; & j'en demandai la cause quand Stalpart fut sorti. Le Comte de Rottembourg, pour me cacher la véritable, qui n'étoit autre que l'attachement que Stalpart me marquoit, répondit, qu'il étoit venu [illegible] informé que Stalpart étoit un grand [illegible]vain ; & que la résolution qu'il avoit prise d'éviter tout commerce avec des gens de cette espece, l'engageoit à les recevoir tous de la même maniere, afin de les éloigner, & de les dégouter de venir l'ennuyer de leurs observations politiques.

Dans le fond, la précaution du Comte de Rottembourg n'étoit pas mauvaise, eu égard au caractere des gens dont il me parloit ; & je n'entrepris pas de la blamer. J'essayai seulement de lui donner meilleure opinion de Stalpart, & de l'assurer, que quoiqu'il ressentit peut-être quel-

quelque atteinte de la maladie épidémique, de politiquer & d'écrire, dont presque tous les François qui se trouvoient à Madrid paroissoient attaqués, je le regardois cependant comme un honnête homme. Le Comte de Rottembourg repliqua, que mon temoignage étoit d'un grand poids auprès de lui; mais qu'il m'avouoit naturellement, qu'il ne lui feroit point changer de conduite; & qu'il étoit déterminé à n'avoir aucune relation avec Mr. Stalpart. Celui-ci, de son côté, extrêmement piqué de ce qui s'étoit passé, n'alla plus chez le Comte de Rottembourg, & ne manqua pas, quand l'occasion s'en présentoit, de relever la politesse avec laquelle ce Ministre recevoit ceux qui venoient lui rendre visite.

L'attention du Comte de Rottembourg à se rendre agréable à Leurs Maj. Cath. & aux Ministres, paroissant de jour en jour plus marquée, le public se confirmoit dans l'idée, qu'elle étoit une suite des vues qu'il avoit, de se faire retenir en Espagne, & de supplanter le Marquis de BRANCAS. Quelques amis de ce dernier, qui desiroient de le voir arriver, travailloient à éclairer de près les desseins du Comte de Rottembourg, afin de les faire connoitre à la Cour de France:

ce: & quand ils crurent les avoir suffisamment découverts, ils ne manquerent pas de répandre, que le peu de progrès des negociations du Comte de Rottembourg, ne devoit être attribué qu'à l'envie qu'il avoit de se concilier la bienveuillance de Leurs Maj., & à toutes les intrigues qu'il entretenoit avec la Duchesse de St. Pierre, qui l'occupoient de sorte, qu'à peine songeoit-il à autre chose.

Ces bruits, qui ne manquoient point d'arriver aux oreilles des Ministres étrangers, & de beaucoup d'autres personnes qui avoient commerce en France, entroient dans les nouvelles qu'ils écrivoient, & parvinrent bientôt au Cardinal de Fleury. Ils firent impression. Cette Eminence reprocha au Comte de Rottembourg de ne pas agir avec assez de fermeté, & lui ordonna de mettre fin à toutes les tergiversations de la Cour d'Espagne, dont on étoit aussi ennuyé en France, qu'en Angleterre & en Hollande.

Le Comte de Rottembourg s'appercevant qu'il étoit découvert, malgré toutes les précautions qu'il avoit prises pour se cacher, soupçonna quelqu'un des écrivains dont il avoit parlé si desavantageusement, de s'être vengé de son mépris,

en

en exerçant sa plume contre lui. Il s'expliqua sur ce sujet avec une aigreur qui alloit jusques aux menaces. Il se recrioit à tout propos sur les impostures que l'on débitoit sur son sujet, & sur l'extrême envie qu'il avoit de retourner en France. Mais sa sincerité étant devenue fort problématique, on regarda ses plaintes, & la sensibilité qu'il affectoit, comme une pure comédie : on interpréta même la derniere selon le sens du proverbe, *qu'il n'y a que les vérités qui offensent.*

Le tripotage (on le nommoit ainsi) qui se passoit entre l'Archevêque d'Amida, la Duchesse de St. Pierre & le Comte de Rottembourg, amusoit le public ; mais il ennuyoit fort les Ministres d'Angleterre & d'Hollande. Ils avoient pris patience pendant le séjour du Comte de Rottembourg à St. *Ildephonse* & à l'*Escurial* ; & s'en rapportant à ce qu'il leur écrivoit, ils croyoient que les choses étoient en train de finir. Quand la Cour fut revenue à Madrid, & qu'ils virent qu'au bout de deux mois de négociation, on n'étoit pas plus avancé qu'au commencement, ils demanderent vivement une résolution finale, & presserent le Comte de Rottembourg de se joindre à eux pour l'obtenir. Les lettres qu'il recevoit

voit de France tenant le même langage, il n'y avoit plus moyen de reculer. Il étoit même d'autant plus question de fondre la cloche, que l'Angleterre, extrêmement piquée de voir que rien ne finissoit, avoit clairement fait entendre ses dernieres intentions au Comte de BROGLIO, Ambassadeur de France à Londres : & la République d'Hollande ne montroit pas moins d'inquietude.

Le Comte de Rottembourg, dans cette circonstance, voulant, s'il étoit possible, contenter les deux partis, se prêta aux propositions que lui fit la Cour d'Espagne, de restituer le Vaisseau nommé *le Prince Frederic*, à certaines conditions qu'elle expliqua. Il les admit un peu facilement : & le projet ayant été envoyé en France, il fit entendre à l'Archevêque & à Patiño, qu'il seroit bien reçu. Mais l'esperance fut vaine. Le plan fut rejetté tout net, & les conditions jugées si peu recevables, qu'en les renvoyant au Comte de Rottembourg, on lui écrivit que l'Angleterre ne les accepteroit jamais. Après cet avis on lui enjoignoit de nouveau, de se joindre aux deux Ministres des Puissances maritimes, pour déclarer à la Cour d'Espagne, que les Alliés d'Hanover ne pouvant plus rester dans l'incertitu-

certitude, vouloient, à quelque prix que ce fût, ſavoir à quoi s'en tenir ſur la guerre ou ſur la paix.

Cette réponſe tranſpira je ne ſai comment à Madrid. Ce qu'elle contenoit faiſant voir que les operations du Comte de Rottembourg n'aboutiſſoient qu'à leurrer les uns & les autres d'un ſuccès imaginaire, le public paroiſſoit prendre une mince idée de ſa capacité. Les diſcours qu'on tenoit revenant à ſes partiſans, & paſſant juſqu'à lui, le mortifioient ſenſiblement. Il ſe communiquoit à peu de perſonnes. Tout le monde lui paroiſſoit ſuſpect: le ſeul Abbé Parety étoit excepté. Il s'en falloit beaucoup que la prédilection fût approuvée.

Mrs. VAR DER MEER & KEENE, inſtruits par leur Cour de ce que le Cardinal avoit écrit en dernier lieu au Comte de Rottembourg, prirent entr'eux des meſures pour diſpoſer les choſes à une prompte concluſion. Ils en firent part à ce Miniſtre, après quoi ils convinrent d'avoir une conference le 1. Decembre avec le Marquis DE LA PAZ & le Comte de KÖNIKSEG. Ces deux derniers ayant accepté la propoſition, ils reſolurent tous de concert, que l'on termineroit le different par la voye des lettres, que ſelon

lon ce plan le Comte de Rottembourg en écriroit une au Marquis de la Paz, qui contiendroit les conditions que le Roi d'Angleterre avoit offertes au Comte de Broglio; & que la réponſe que feroit le Marquis de la Paz, renfermeroit une promeſſe de Sa Maj. Cath., d'accepter les Préliminaires & les conditions de Sa Maj. Britannique.

On ſuivit exactement ce projet; & le Comte de Rottembourg écrivit au Marquis de la Paz, que ſuivant l'extrait de la lettre de Mr. le Comte de Broglio du 6. Novembre, dont il avoit communiqué le contenu à Son Exc., on pouvoit lever toutes les difficultés, ſans attendre le retour du Courier qu'on avoit dépéché, puiſque Sa Maj. Brit. promettoit: 1°. De donner inceſſamment des ordres à ſes Amiraux HOZIER & WAGUER de ſe retirer des mers des Indes & d'Eſpagne: 2°. *De remettre à la déciſion du Congrès, l'examen, ſi le Vaiſſeau le* Prince Frederic *avoit fait quelque commerce frauduleux, auquel cas il en ſeroit donné ſatisfaction, conformément à ce qui ſeroit reglé, de même que de toutes les priſes faites de part & d'autre; & que de plus, on indemniſeroit les dommages cauſés au commerce reciproque, & les contraventions faites aux Trai-*

tés

tés depuis 1725. : Le Comte de Rottembourg donnant parole de la part du Roi Très-Chrét., que la discussion de ces différens articles se feroit fidelement ; qu'on procederoit aussitôt à l'échange des Ratifications ; & que l'on ouvriroit le Congrès sans délai : A condition cependant, que Sa Maj. Cath. donneroit sa parole Royale 1°. De faire lever d'abord entierement le siege de Gibraltar, en rétablissant les choses à cet égard d'une maniere absolument conforme à ce qu'avoit réglé le Traité d'Utrecht : 2°. D'envoyer sans retardement des ordres précis de remettre le Vaisseau, le Prince Frederic aux Agens de la Compagnie du Sud à la Vera Cruz, pour le renvoyer en Europe après qu'on auroit fait un inventaire de la cargaison, laissant au reste le commerce libre aux Anglois dans les Indes, selon le Traité de l'Assiento : 3°. De faire remettre aux interessés les effets de la Flotille.

Le 3. Decembre le Marquis de la Paz accepta au nom du Roi d'Espagne toutes les conditions spécifiées cy-dessus. Mais au lieu de l'article qui se trouve en lettres italiques, ce Ministre substitua une periode entierement differente, comme on le verra dans sa réponse : & le Comte de Rottembourg eut la complaisance de la passer.

LETTRE

LETTRE du Marquis DE LA PAZ à Mr. le Comte de ROTTEMBOURG.

EXmo. SEÑOR,

SEÑOR mio. *En fecha de oy 3. del corriente, me dió V.E. el honor de dirigirme para hazerlo presente al Rey un oficio del tenor siguiente.*

„ SEÑOR *mio. Segun el extracto de la carta de Monsieur de* Broglio *del 6. de Noviembre, escrita à Monsieur el Guardasellos, que yo he tenido el honor de comunicar à V. Exc., podremos, sin esperar la buelta de mi correo, accelerar el llanamiento de las dificultades; pues que su Mag. Britanica promete dar sin dilacion orden à sus Almirantes* Hosier *y* Wagger, *para retirarse de los mares de las Indias y de España.*

„ Llanamente conviene en que desde

„ luego

MONSIEUR,

VOTRE Excell. m'a fait l'honneur aujourd'hui 3. de ce mois, de me charger de faire rapport au Roi d'une lettre de votre part, qui contient ce qui suit.

„ Selon l'extrait de la lettre de Mr. *Broglio* du 6. de Novembre, écrite à Mr. le Garde des Sceaux, que j'ai eu l'honneur de communiquer à V. E., nous pouvons, sans attendre le retour de mon Courier, accelerer la levée des difficultés, puisque Sa Maj. Brit. promet de donner sans delai ordre à ses Amiraux *Hosier* & *Wagger*, de se retirer des mers des Indes & d'Espagne.

„ *Il convient sans aucune difficulté, que*

„ *dé,*

„ luego se dè principio
„ à las conferencias y
„ negociaciones del fu-
„ turo Congresso. Hà
„ de ponerse en el ta-
„ blero por los Pleni-
„ potenciarios del Rey
„ Catholico, debatirse,
„ y controvertirse en-
„ tre los Ministros de
„ las Potencias contra-
„ ctantes, y decidirse
„ por las indiferentes,
„ el punto de si el na-
„ vio *Principe Frederi-*
„ *co* es, ò no, obliga-
„ do à indemnizar los
„ perjuyzios que hà
„ causado la Esquadra
„ con el bloqueo de
„ Porto-bello, y su
„ presencia y subsisten-
„ cia por tanto tiempo
„ en las costas y mares
„ de America; y que
„ darà satisfaccion de
„ todo ello, segun lo
„ que fuere reglado en
„ dicho Congresso; co-
„ mo tambien de todas
„ indemnizaciones de
„ los daños respetiva-
„ mente causados al
„ comercio reciproco:
„ *Assi mismo que las*
„ *contravenciones, tra-*
„ *tados,*

„ *dès que les conferen-*
„ *ces & négociations du*
„ *futur Congrès com-*
„ *menceront, les Plé-*
„ *nipotentiaires de Sa*
„ *Maj. Cath. mettent*
„ *sur le tapis, & dis-*
„ *cutent avec les Mi-*
„ *nistres des Puissances*
„ *contractantes, le*
„ *point, si le Vaisseau*
„ le Prince Frederic *est*
„ *ou n'est pas obligé à*
„ *indemniser les préju-*
„ *dices qu'a causés l'Es-*
„ *cadre dont il faisoit*
„ *partie, par le blocus*
„ *de* Porto-bello, *&*
„ *par le long séjour que*
„ *cette Escadre a fait*
„ *sur les côtes & dans*
„ *les mers de l'Ameri-*
„ *que, sur lesquels*
„ *points on donnera sa-*
„ *tisfaction, selon que*
„ *le Congrès en décide-*
„ *ra: la même regle de-*
„ *vant avoir lieu pour*
„ *toutes les prises faites*
„ *de part & d'autre,*
„ *& pour la répara-*
„ *tion, non seulement*
„ *des dommages respec-*
„ *tivement causés au*
„ *commerce reciproque,*
„ mais aussi des con-
„ tra-

„ tados, y empeños, assi publicos como secretos, que han precedido el año de 1726, segun se contiene en el articulo segundo de los Preliminares.

„ De mi parte yo doy palabra en nombre del Rey mi amo, en virtud de sus ordenes del 1, y 10. de Noviembre deste año, y communicadas en original à sus Magestades Catholicas, que esta discussion que hà de hazerse en el Congresso, se executarà fielmente; que el trueque ò permuta de las ratificaciones se harà sin retardo; y que el Congresso se juntarà infaliblemente, y lo mas presto que fuere posible, segun lo que se conveniere sobre esto por los Ministros de las Potencias contractantes que se hallan en Paris, si su M. Catholica quisiere dar su palabra Real,

„ I. De levantar sin retardo el bloqueo de Gibraltar; embiando

„ traventions, Traités & engagemens, tant publics que secrets, qui ont précedé l'année 1726; ainsi qu'il est porté par l'Art. II. des Préliminaires.

„ De mon côté, je donne parole au nom du Roi mon Maître, en vertu de ses ordres du 1. & du 10. de Novembre, & communiqués en original à Leurs Maj. Cath., que cette discussion à faire au Congrès s'exécutera fidelement; que l'échange des ratifications se fera sans délai; & que le Congrès s'assemblera infailliblement, & le plutôt qu'il sera possible, selon que les Ministres des Puissances contractantes, qui se trouveront à Paris, en conviendront: si Sa Maj. Cath. veut donner sa parole Royale,

„ I. De lever incessamment le blocus de *Gibraltar*, en ren-

„ luego se dé principio à las conferencias y negociaciones del futuro Congresso. Hà de ponerse en el tablero por los Plenipotenciarios del Rey Catholico, debatirse, y controvertirse entre los Ministros de las Potencias contractantes, y decidirse por las indiferentes, el punto de si el navio *Principe Frederico* es, ò no, obligado à indemnizar los perjuyzios, que hà causado la Esquadra con el bloqueo de Porto-bello, y su presencia y subsistencia por tanto tiempo en las costas y mares de America; y que darà satisfaccion de todo ello, segun lo que fuere reglado en dicho Congresso; como tambien de todas indemnizaciones de los daños respetivamente causados al comercio reciproco: *Assi mismo que las contravenciones, tra-*

„ *tados*,

„ *dès que les conferences & négociations du futur Congrès commenceront, les Plénipotentiaires de Sa Maj. Cath. mettent sur le tapis, & discutent avec les Ministres des Puissances contractantes, le point, si le Vaisseau* le Prince Frederic *est ou n'est pas obligé à indemniser les préjudices qu'a causés l'Escadre dont il faisoit partie, par le blocus de* Porto-bello, *& par le long séjour que cette Escadre a fait sur les côtes & dans les mers de l'Amerique, sur lesquels points on donnera satisfaction, selon que le Congrès en décidera: la même regle devant avoir lieu pour toutes les prises faites de part & d'autre, & pour la reparation, non seulement des dommages respectivement causés au commerce reciproque,* mais aussi des con-

„ tra-

,, *tados, y empeños,*
,, *assi publicos como se-*
,, *cretos, que han pre-*
,, *cedido el año de 1726,*
,, *segun se contiene en*
,, *el articulo segundo de*
,, *los Preliminares.*

,, *De mi parte yo doy*
,, *palabra en nombre*
,, *del Rey mi amo, en*
,, *virtud de sus ordenes*
,, *del 3, y 10. de No-*
,, *viembre deste año, y*
,, *communicadas en ori-*
,, *ginal à sus Magesta-*
,, *des Catholicas, que*
,, *esta discussion que hà*
,, *de haserse en el Con-*
,, *gresso, se executarà*
,, *finalmente ; que el*
,, *trueque ò permuta de*
,, *las ratificaciones se*
,, *harà sin retardo ; y*
,, *que el Congresso se*
,, *juntarà infaliblemen-*
,, *te, y lo mas presto que*
,, *fuere possible, segun lo*
,, *que se conveniere so-*
,, *bre esto por los Minis-*
,, *tros de las Potencias*
,, *contractantes que se*
,, *hallan en Paris, si su*
,, *M. Catholica quisiere*
,, *dar su palabra Real,*

,, I. *De levantar sin*
,, *retardo el bloqueo de*
,, *Gibraltar ; embiando*

,, traventions, Traités
,, & engagemens, tant
,, publics que secrets,
,, qui ont précédé l'an-
,, née 1726 ; ainsi qu'il
,, est porté par l'Art. II.
,, des Préliminaires.

,, De mon côté, je
,, donne parole au nom
,, du Roi mon Maître,
,, en vertu de ses ordres
,, du 3. & du 10. de
,, Novembre, & com-
,, muniqués en original
,, à Leurs Maj. Cath.,
,, que cette discussion
,, à faire au Congrès
,, s'exécutera fidele-
,, ment ; que l'échange
,, des ratifications se fe-
,, ra sans délai ; & que
,, le Congrès s'assem-
,, blera infailliblement,
,, & le plutôt qu'il sera
,, possible, selon que les
,, Ministres des Puissan-
,, ces contractantes, qui
,, se trouveront à Paris,
,, en conviendront : si
,, Sa Maj. Cath. veut
,, donner sa parole Roy-
,, ale,

,, I. De lever inces-
,, samment le blocus de
,, *Gibraltar*, en ren-

„ *de alli sus tropas à sus quarteles; haziendo retirar su cañon, arasar las trincheras, y demolir las otras hechas con la ocasion de este sitio; bolviendo à poner el todo, de una parte y de otra conforme al Tratado de* Utrecht.

„ II. *De embiar sin dilacion sus ordenes claras y precisas, para que se entregue luego el navio* el Principe Frederico, *y su carga, à los agentes de la Compañia del Sud que estan en la* Vera Cruz, *para hazerlo passar en Europa como lo pareciere, despues no obstante de haver hecho inventario autentico del dicho navio, y de su carga, por comissarios de una parte, y de otra; lo qual sin embargo no podrà detener la entrega del navio, y de su carga: Dexando tambien hazer el comercio à las Indias à la Nacion Inglesa, segun lo esti-*

pulado

„ voyant les troupes dans leurs quartiers; faisant retirer les canons, combler les tranchées, détruire les ouvrages faits à l'occasion de ce siege; & remettant le tout, de part & d'autre, conformément à ce qu'a réglé le Traité d'*Utrecht*.

„ II. D'envoyer sans retardement des ordres clairs & précis, pour remettre aussitôt le vaisseau nommé *le Prince Frederic* & sa cargaison entre les mains des Agens de la Compagnie du Sud qui sont à la *Vera-Crux*, pour le faire passer en Europe à leur volonté; après en avoir cependant pris Inventaire autentique de part & d'autre: ce qui néanmoins ne pourra pas arrêter la délivraison du vaisseau & de sa charge: Laissant d'ailleurs faire le Commerce aux Indes à la Nation Angloise, selon qu'il est stipulé

„ par

„ puiado por el tratado
„ de Alianza, y con-
„ venido por los articu-
„ los segundo y tercero
„ de los Preliminares
„ III. De hacer en-
„ tregar sin dilacion los
„ efectos de la Flotilla
„ à los interessados,
„ como en tiempo libre,
„ y en plena paz".

Y haviendo dado cuenta al Rey de su contenido, segun que da expressado, y visto su Mag. con aceptacion, se ha servido ressolver en plena inteligencia de quanto en el propone, ofrece, y allega V. Exc., como Ministro plenipotenciario que es de su Magd. Christianissima; y en virtud de sus reales y expressas ordenes del 3. y 10. de Noviembre, condescender, y convenir en ello, y por todo, y por consequencia, en dar la positiva real palabra que se le pide: Mandandome expressamente, que por este mi papel, que en respuesta al suyo dirijo à V. Exc. le de yo sobre la promp-ta

„ par le Traité d'Allian-
„ ce, & convenu par
„ les Articles II. & III.
„ des Préliminaires.
„ III. De faire re-
„ mettre incessamment
„ les effets de la Flotil-
„ le aux interessés,
„ comme en tems libre
„ & pleine paix.
„ J'attens sur tout
„ ceci la réponse de V.
„ Exc.; & je suis &c."

En conformité, j'ai rendu au Roi un compte verbal du contenu: & Sa Maj., qui l'a vu avec plaisir, sur la connoissance parfaite qu'Elle a de ce que V. E. propose, offre & allègue, comme Ministre Plenipotentiaire de Sa Maj. Très-Chrét., a bien voulu se résoudre à y condescendre, à en convenir en tout & par tout, & en conséquence à donner sa Royale & positive parole qu'on lui demande. Sa Maj. m'a même commandé expressément, qu'en répondant à V. Exc. je vous donne cette parole en son nom Royal, comme je vous la don-ne

ta y sincera execucion de los tres puntos que al Rey tocan, de modo que ofrece su Magest. expedir luego sus reales ordenes à la Nueva España, y hazer que se dirigan con toda la possible diligencia, para que el baquel el Principe Frederico, *con toda su carga, sea entregado à los agentes de la Compañia Inglesa del Sud que se hallan en la* Vera Cruz, *con plena libertad para poder sacarlo à navegar luego que se halle en estado, y hazer su viage al instante à Ingalaterra; permitiendo en lo demas el curso del comercio à los Ingleses, segun lo contenido en el Tratado del Assiento, y enunciado por V. Exc. sobre este particular: Que assi mismo ordenarà su Magest. se levante enteramente el sitio de* Gibraltar, *y se execute todo, como se especifica en el oficio de V. Exc., con aquellas reciprocas circunstancias; y tambien para que se entreguen los caudales*

ne en effet, vous promettant une prompte & sincere exécution des trois points. Ainsi V. Exe. peut écrire au Roi son maitre, que Sa Maj. Cath. ofre d'expédier incessamment ses ordres Royaux pour la Nouvelle Espagne, & d'en presser le voyage avec toute la diligence possible, afin que le vaisseau *le Prince Frederic*, avec toute sa cargaison, soit livré aux agens de la Compagnie Angloise du Sud qui se trouvent à la *Vera Crux*, & qu'ils puissent le mettre en état de retourner en Angleterre: Promettant de plus un libre commerce aux Anglois, selon le contenu du Traité d'*Assiento*, & l'énoncé de V. Exce. Outre que Sa Maj. ordonnera aussi, de lever entierement le siege de Gibraltar; & que le tout s'exécute, comme il est spécifié dans les ordres de V. E., & avec les circonstances réciproques qui y sont marquées: comme aussi que les

dades y efectos de la ultima flota, conforme à lo que siempre se hà executado en los tiempos libres, y de plena paz: Ofreciendo su Magest. dar desde ahora para la execucion de estos dos puntos, las disposiciones y ordenes correspondientes al fin de que, luego que el Almirante Wagger *haya avisado se halla con las ordenes necessarias de su Mag. Britannica, y en estado de hacerse con su Esquadra la buelta en Inglaterra, tengan efecto, sin dilacion alguna, estas seguridades que doy à V. Ex. en nombre de su Mag., y debaxo de su positiva Real palabra; no pudiendo, en verdad, imaginarse una prenda mas segura, ni un instrumento mas autorizado por la buena fè, y religiosa notoria observancia, con que el Rey mi amo es el mas celoso del honor de sus promessas; quedando yà en esta forma el negocio concluydo, sin que parezca puede ofrecerse dificultad, que impida*

les marchandises & effets de la derniere flotte seront delivrés, conformément à ce qui a toujours été pratiqué dans les tems libres & de pleine paix. Offrant Sa Maj, de donner dès à présent les ordres nécessaires pour l'exécution de ces deux derniers points; afin que quand l'Amiral *Wagger* aura reçu de Sa Maj. Brit. les ordres necessaires, & qu'il se trouvera en état de reprendre la route d'Angleterre avec son Escadre, on mette sans aucun délai en exécution les suretés que je donne à V. Exc. au nom de Sa Maj., & sur la foi de sa parole Royale & positive: étant impossible d'imaginer d'assurances plus certaines, & d'instrument plus autentique, que la bonne foi & la religieuse fidelité, avec laquelle le Roi mon maitre a toujours été jaloux de l'honneur de ses promesses.

L'affaire demeurant ainsi conclue, sans qu'il puisse

impida ulteriormente el cumplimiento de los Preliminares, el curso del Congresso, y el establecimiento de la paz universal de la Europa à que se aspira.

Resigno à V. Excel. mi siempre vivo deseo obedecerle; y ruego à Dios guarde V. Excel. muchos años. Palacio à 3. de Diciembre de 1727.

B. l. m. de V. Exc.
su mayor Servidor
el Marquez DE LA PAZ.

puisse naître aucune difficulté qui empêche l'accomplissement des Préliminaires, le cours du Congrès, & l'établissement de la tranquillité universelle de l'Europe, à laquelle on aspire. Il ne me reste que d'assurer V. Exc. de mon ardeur à le servir, & que de prier Dieu qu'il vous conserve longues années &c.

Signé le Marquis DE LA PAZ.

Le Comte de Rottembourg, bien content d'avoir fait accepter à la Cour d'Espagne les propositions que l'on vient de voir, se flattoit d'être parvenu à contenter tous les partis; & que la condescendance qu'il avoit montrée, en consentant au changement que le Marquis de la Paz avoit fait à sa lettre, ne seroit pas apperçue, ou ne tireroit point à conséquence. Dans cette persuasion, il dépêcha un Courier en France, pour y porter la nouvelle de la convention qu'on avoit signée. Mais pendant qu'il s'applaudissoit à Madrid de l'heureuse conclusion de sa négociation, les Ministres d'Angleterre & d'Hollande qui n'en étoient pas satisfaits, rendirent.

compte à Leurs Cours de la complaisance de ce Ministre. Elle fut également désapprouvée à Paris, à Londres & à la Haye; & le Cardinal de Fleury, qu'elle compromettoit avec les deux Puissances maritimes, mais surtout avec l'Angleterre, écrivit au Compte de Rottembourg, d'une maniere qui ne lui laissoit aucun doute sur son mécontentement.

La conduite de ce Ministre confirmant les soupçons qu'on avoit donnés à son Eminence, qu'il cherchoit à se faire retenir à la Cour d'Espagne; Elle lui fit assez entendre qu'Elle étoit dans des sentimens bien differens. Enfin sur les instances aussi vives que pressantes de la Cour de Londres, pour faire expliquer celle d'Espagne d'une maniere qui ne fût plus équivoque, le Cardinal de Fleury enjoignit au Comte de Rottembourg, d'obtenir une réponse telle qu'on la désiroit, ou de se retirer au cas qu'on fît difficulté de la donner.

Le desagrément de voir son ouvrage desapprouvé, ne fut pas le seul qu'eut ce Comte. Il avoit mis dans son marché en venant en Espagne, qu'on lui donneroit le Cordon bleu, & même il ne fit aucune difficulté d'annoncer que cette grace lui étoit accordée. L'envie de se

produire sous cette décoration à la Cour d'Espagne, lui faisoit desirer ardemment de l'obtenir ; mais il n'en put venir à bout : on le remit au tems où le Roi feroit une promotion de Chevaliers de l'Ordre ; & ce délai le mortifia sensiblement.

Tout cela parvint à la connoissance du public, & fit tarir tout d'un coup les éloges qu'avoit attiré à ce Ministre le prétendu succès de sa commission. Le peu de fruit qu'il retiroit de ses conferences avec la Duchesse de St. Pierre, l'Archevèque d'Amida & Dom Joseph Patiño, donna lieu de croire que ces trois personnes s'étoient prévalues de la confiance qu'il leur marquoit, pour obtenir de lui ce qu'on souhaittoit ; ou qu'ils étoient tous quatre autant & plus occupés de quelque intrigue de Cour, que des affaires générales. L'Ambassadeur d'Hollande, que la méfiance du Comte de Rottembourg avoit blessé, me parla assez au long dans une occasion, sur ce qui lui étoit revenu que j'avois beaucoup de part dans les mysterieuses démarches de ce Ministre.

" Vous vous reposez peut-être (me dit-
» il ensuite) sur l'amitié & sur les bons
» offices de l'Archevèque d'Amida : mais
» outre que vous connoissez combien

» peu

„ peu l'on doit compter ſur un homme „ de ce caractere, ſoyez certain qu'il en„ tre dans le complot qu'on fait pour „ vous traverſer. Je veux bien penſer „ qu'on lui fait accroire, qu'il n'eſt queſ„ tion que de differer votre avancement : „ mais après ce premier pas on le mene„ ra plus loin ; & l'envie de s'attirer la „ confiance du Cardinal de Fleury, eſt „ très capable de refroidir, & même d'é„ teindre ſes bonnes intentions. Je m'em„ barraſſe peu, comme vous ſavez, de „ toutes ces tracaſſeries de Cour ; & je „ ne cherche pas à les connoître. Si je „ vous en parle aujourd'hui, ce n'eſt „ que par l'interêt que je prens à ce qui „ vous regarde."

Ayant remercié l'Ambaſſadeur d'Hollande de l'amitié qu'il me marquoit, je lui repliquai que je croyois avoir tiré au clair la mauvaiſe foi du Comte de Rottembourg à mon égard ; que je me propoſois d'avoir ſur cet article un éclairciſſement avec ce Miniſtre, qui lui feroit voir qu'il s'étoit flatté bien vainement de m'en impoſer ; & que ſi cette déference que je voulois bien avoir encore pour lui, ne le portoit pas à changer de conduite, j'étois réſolu en ce cas-là de préſenter un Mémoire à Leurs Maj., qui dévoi-

dévoileroit les artifices qu'on employoit pour les détourner de m'accorder les graces qu'Elles m'avoient promises. La manifestation, ajoutai-je, sera soutenue de tout l'avantage que la duplicité dont le Comte de Rottembourg s'est rendu coupable envers moi, me donne sur lui. Elle n'est déja pas mal prouvée; mais je compte pouvoir la rendre encore plus certaine. J'épie l'occasion de parvenir à ce but; & l'apparente tranquillité que je montre, m'en sera plus surement trouver le moyen, que la méfiance ou l'inquietude.

Lorsqu'on reçut à Londres la nouvelle de l'accommodement conclu à Madrid par le Comte de Rottembourg, les fonds publics hausserent d'abord. Mais le Roi d'Angleterre & ses Ministres, ayant gardé pendant quelques jours le silence sur ce qui le regardoit, on jugea bientôt qu'il ne répondoit point aux esperances qu'on avoit conçues & que la Cour de France avoit données. Quand ensuite la lettre du Marquis de la Paz fut repandue, & qu'on sut qu'elle étoit venue accompagnée d'un long écrit contenant plusieurs griefs des Espagnols contre l'Angleterre, que le Comte de Rottembourg y avoit envoyés, les esprits s'aigrirent à un tel point, qu'on ne parloit plus que de guerre, & d'empècher

pècher que les Gallions n'arrivassent aussi heureusement en Espagne que la Flotille.

Sa Maj. Britannique, qui comptoit aussi, à l'ouverture du Parlement, d'annoncer à la Nation l'entiere conclusion des difficultés qui retardoient la paix, vit avec chagrin cet événement s'éloigner : & pour que de nouveaux délais de la Cour d'Espagne ne le retardassent point encore, ce Monarque écrivit au Cardinal de Fleury, comme je l'ai dit plus haut, pour que ce Ministre fit expliquer Leurs Maj. Cath. d'une maniere ou d'autre. Il donna les mêmes ordres à Mr. Keene qui residoit de sa part à Madrid ; & comptant après cela sur un prompt effet de ses instances, il prorogea de quelques jours l'ouverture du Parlement.

Nous rapporterons dans le Tome suivant les expédiens auxquels on eut recours pour reparer la faute que le Comte de Rottembourg avoit commise ; & comment se terminerent enfin toutes les difficultés, qui, depuis si longtems, arrêtoient l'ouverture du Congrès, & tenoient toute l'Europe en suspens.

Je m'étois proposé pendant le séjour que j'ai fait en Suisse, d'y achever mes Memoires ; & j'avois même pris des mesures pour exécuter ce projet. Mais une maladie

ladie m'ayant empêché d'y travailler, & l'exercice de la Religion Catholique n'étant pas permis dans la ville où j'habitois, la nécessité d'aller en remplir les devoirs ailleurs, ce que je dois à mon état, & mes affaires particulieres, m'ont déterminé à me transporter au lieu où je compte de passer le reste de mes jours. Mon premier soin, dès que j'y serai arrivé, sera de finir avec le plus de diligence qu'il me sera possible, l'apologie que je me suis obligé de faire de ma conduite. Ce qui me reste à dire pourra composer un ou deux volumes. Je suis convaincu que mon Libraire, dont la probité est reconnue, n'apportera pas moins d'exactitude & de diligence à les imprimer, qu'il en a fait voir jusqu'à présent pour les V. Volumes que j'acheve de donner au public. De mon côté, continuant toujours avec une scrupuleuse attention à ne jamais séparer mes interêts de ceux de la vérité, il ne me reste qu'à faire les mêmes vœux que l'Auteur d'une piece de Poësie que j'ai lue autrefois.

> Veuillent les immortels, conducteurs de ma plume,
> Que je ne dise rien qui doive être repris :
> Et qu'il n'entre dans mes Ecrits
> Que justice sans amertume.

PIECES

PIECES JUSTIFICATIVES.

Pour le TOME *V.*

DES MEMOIRES

DE Mr. L'ABBÉ

DE MONTGON.

DIverſes perſonnes s'étant plaintes de ne pas trouver parmi les Pieces Juſtificatives de mes Mémoires, le Traité de Vienne, & l'Octroi de l'Empereur pour la Compagnie d'Oſtende, j'ai pris le parti d'en faire les Piec. Juſtificat. de ce Volume, quoique ces Actes ayent un rapport plus direct aux précédens Volumes. Cet inconvénient eſt peu de choſe, eu égard à la ſatisfaction des Lecteurs qui ſont bien aiſes de tout voir; & dont la plupart ne ſont pas pourvus des Recueils de Traités de Paix où ſe trouvent ces ſortes de Pieces.

LETTRES *Patentes d'Octroi, accordées par l'Empereur à la Compagnie des Indes dans les Pais-Bas Autrichiens.*

CHARLES &c. A tous ceux qui ces présentes verront, SALUT. Etant également attentif à procurer ce qui peut être de l'avantage de nos Peuples, & à contribuer à la conservation de tous nos Etats, nommément de ceux de nos Païs-Bas; & considerant qu'il seroit bien difficile de parvenir à ces deux buts si importants sans le rétablissement du Commerce & de la Navigation, d'où dépend non seulement le bonheur de nos Sujets, mais aussi le bon ordre, & l'augmentation de nos Finances, de même que la défence de nos Païs-Bas; considerant aussi, que ce Commerce ne peut pas être bien établi, & solidement soutenu par des Particuliers, qui le font depuis quelques années sous notre Pavillon, & sur nos Passeports: Nous avons jugé nécessaire d'établir & de former une Compagnie générale de Commerce dans nos Païs-Bas, afin que par l'union de tous nos Sujets, & leur correspondance, ils puissent le faire avec plus d'ordre & de succès, & se soutenir avec plus de fermeté & de vigueur contre les dangers & difficultés, qui peuvent se rencontrer dans des voyages de si long cours. A ces Causes, de notre propre science, pleine puissance, & de l'Autorité Nous apartenante par le droit de Souveraineté, par celui de la Nature & des Gens, & ayant égard aux très-humbles demandes & supplications de nos Sujets de nos Païs-

 Bas

Bas (ouï sur ce l'avis de notre Plénipotentiaire au Gouvernement d'iceux, de notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de nos dits Païs, & ouï sur le tout notre Conseil Suprême établi chez Notre Personne Royale pour les Affaires du même Païs, & en dernier lieu notre Conference Ministeriale) Nous avons, tant pour Nous que pour nos Successeurs, gracieusement octroyé, permis & concedé, octroyons, permettons & concedons, que la dite Compagnie générale s'établisse, & se forme, comme Nous l'établissons & formons par ces présentes irrévocables pendant le terme de cet Octroy, sous le nom & titre de Compagnie Imperiale & Royale établie dans nos Païs-Bas Autrichiens sous la protection de S. Charles, & sous les Articles, libertés, & conditions suivantes: à savoir.

I. Que cette Compagnie aura la faculté de naviger & negocier aux Indes Orientales & Occidentales, & sur les Côtes d'Afrique tant en deça, qu'au-delà du Cap de Bonne Espérance, dans tous les Ports, Havres, Lieux, & Rivieres, où les autres Nations trafiquent librement, en observant les maximes, & coûtumes reçûës & approuvées par le droit des Gens, pour le terme de trente années à compter de l'enterrinement de cet Octroi.

II. Nous défendons très-expressément à toutes autres personnes nos Sujets aux Païs-Bas, de faire directement ni indirectement la dite Navigation, ou Commerce, de quelque maniere que ce puisse être, pendant le dit terme de trente années, à peine de notre indignation, & de confiscation des Vaisseaux, munitions, armes, & marchandises au profit de la Compagnie,

pagnie, déclarant tous ceux, qui seront convaincus d'avoir enfreint la défense portée par cet Article, incapables d'être employés en quelque qualité que ce puisse être, au service de la dite Compagnie, & de participer à son Commerce.

III. Nous revoquons & annullons tous les Passeports ou permissions données pour faire un ou plusieurs Voyages aux Indes, telles qu'elles puissent être; mais les Vaisseaux, qui sont sortis de nos Ports, munis de nos Commissions avant la publication des présentes, y pourront retourner en toute sûreté, sans pouvoir être inquietés ou recherchés de la part de la Compagnie.

IV. Nous défendons en outre à tous nos dits Sujets de s'interesser à l'avenir au dit Commerce dans des Navires, qui apartiennent à d'autres nos Sujets, ou à des Etrangers, ou d'assurer tels Vaisseaux, ou les Marchandises de leur cargaison en tout ou en partie, ou de mettre de l'argent ou des Marchandises là-dessus, à la bodemerie, ou grosse avanture; à peine de l'incapacité portée par l'Article précédent, & de confiscation au profit de la Compagnie de tout ce qu'ils auront ainsi hazardé, & en cas qu'il se trouve, que ce sera avec des Etrangers qu'ils auront traité, soit en s'interessant dans leurs Vaisseaux ou en les assurant, la Compagnie sera en droit de recouvrer à leur charge le montant des sommes pour lesquelles ils se seront interessés dans les Navires, ou engagés par la Police d'assurance. Bien entendu néanmoins, que Notre intention n'est pas d'empêcher par la défense portée par le présent Article, la traite, que

nos Sujets ont accoûtumé de faire, & qu'ils jugeront convenir de faire dans la suite dans les Flottes & armemens étrangers, pour le débit de leurs Manufactures & Marchandises dans des Pays & Districts situés hors de l'Europe, où le Commerce de la Compagnie ne s'étend pas, au desir & suivant les Regles prescrites par Notre présente concession pour la direction de la Compagnie & pour l'exercice de son commerce.

V. Nous permettons à la Compagnie d'arborer Notre Pavillon Imperial & Royal sur ses Vaisseaux, & Nous lui accordons un Ecusson d'armoiries pour former un Sceau en la maniere qu'il est peint & gravé à côté de ce présent Article * dont Elle devra se servir pour tous les Actes, Lettres Patentes, & Commissions, qui regarderont le gouvernement, direction & administration de ses affaires; & Elle fera fondre ses Canons à nos armes, & au-dessous les siennes, lesquelles Elle pourra faire mettre aussi sur ses Navires, Portes de ses Magazins, & autres Edifices & Forteresses, qui lui appartiendront.

VI. Pourront s'interesser dans cette Compagnie tous les Corps, & Particuliers nos Sujets, de quelque Païs, condition ou qualité qu'ils puissent être, par voye de Souscription, achat d'Actions, & à tout autre titre, sans déroger à leur Noblesse, rang, & privileges.

VII. Pourront les Tuteurs y interesser les Mineurs, dont la tutele leur est confiée pour une somme n'excédant pas la moitié de leur argent,

* *Dans l'octroi, la planche de cet Ecusson est à côté de cet Article.*

argent, en tant qu'il ſera réputé meuble, pourvû que les Tuteurs ſoient en fond pour y fournir en argent comptant, ſans qu'il leur ſera permis de vendre ou de charger leurs biens immeubles, ou rentes conſtituées pour ſouſcrire, ou achetter des Actions dans la Compagnie au profit des dits Mineurs, à moins qu'ils n'ayent obtenu à cet effet la permiſſion des Juges, auxquels il apartiendra d'en décerner en connoiſſance de cauſe, ſuivant les Loix du Païs.

VIII. Pourront pareillement entrer en la dite Compagnie, ſoit par Souſcription, achat d'Actions, & à tout autre titre, tous les Etrangers & Sujets, de quelque qualité qu'ils puiſſent être, & de quelque Prince ou Etat que ce ſoit. Bien-entendu, que Nous accordons à tous nos Sujets, par un effet de notre amour paternel, le terme d'un mois, à compter du jour de l'ouverture des Livres, pendant lequel ils ſeront reçus ſeuls & par préference à ſouſcrire, voulant qu'après l'écoulement dudit terme ſoient admis aux dites Souſcriptions tous autres, ſans diſtinction de Sujets ou d'Etrangers.

IX. Tous ceux, qui auront obtenu de Nous ci-après lettres de naturalité, & qui auront établi leur fixe domicile dans les Provinces de notre obeïſſance, de même que ceux, qui y auront choiſi leur demeure avec leurs Familles avant la date de cet Octroy; ſeront réputés nos Sujets, & ſeront en droit de jouïr de tous les avantages & privileges, que notre préſente conceſſion accorde aux Naturels de nos Etats par rapport à cette Compagnie.

X. Nous déclarons auſſi, que les Actions, qui

qui apartiendront à des Etrangers, en la dite Compagnie, de quelque qualité ou Païs qu'ils puissent être, seront exemptes du droit d'Aubaine, & ne seront pas sujettes à être saisies de notre part, ni confiscables à notre profit pour quelque cause publique, ou consideration d'Etat, quand même Nous serions en Guerre avec les Princes, ou Puissances, dont tels Etrangers seront les sujets; les exemptant de plus en leurs personnes & Actions, avec ce qui en dépendra, de toute poursuite & arrêt à titre de répresailles, tant par Terre que par Mer; défendant à nos Fiscaux, Procureurs Généraux, & à tous autres nos Officiers & Sujets, à qui il pourra apartenir, de les molester ou inquieter à cet égard, à peine d'être responsables en leurs propres & privés noms, envers les interessés, de tous dépens, dommages & interêts.

XI. Nous renonçons au droit d'hypotheque tacite sur les effets, que les Actionnaires nos Débiteurs auront dans la Compagnie, & au droit de préference, qui Nous pourroit competer à titre de telle hypotheque, quand même cette préference Nous seroit acquise avant que nos Debiteurs se fussent interessés dans la Compagnie.

XII. Nous déclarons, que les effets de la Compagnie, ni les Actions, que les Interessés y auront, ne pourront être arrêtés de la part de ceux, qui prétendront être leurs Créanciers, soit pour fonder la jurisdiction d'aucun Tribunal à l'effet d'y pouvoir actionner des Etrangers, soit pour la sûreté de la dette, à moins qu'ils ne soient munis d'une sentence renduë en jugement contradictoire, contre eux ou contre ceux de qui ils auront

dérivé

derivé leur droit à titre de succession, ou que le Juge, à qui il appartiendra de connoitre de la matiere, n'accorde la permission d'arrêter les dites Actions ou Effets, ce que Nous lui défendons de faire, à moins qu'il ne trouve des raisons fort importantes pour l'accorder.

XIII. La Compagnie aura droit de préférence dans l'ordre des Créanciers sur tous les autres, nuls exceptés, sur les Actions & effets, que les Intéressés auront dans la Société, pour le recouvrement des prétentions, dont les Actionnaires lui seront redevables, laquelle préference néanmoins n'aura lieu, que lorsqu'il s'agira des dettes, qui auront été contractées par les Actionnaires, après qu'ils se seront interessés dans le fond de la Compagnie, & n'empêchera pas, qu'ils ne puissent disposer valablement de leurs Actions, à la reserve de ce qui est dit dans l'Article 12.

XIV. De plus seront exemts de toute saisie, sequestre & arrêt, les gages des Officiers subalternes, & autres employés dans la Compagnie, soit par Mer ou par Terre, en quelque qualité que ce soit, dont les appointemens fixés ne montent pas à un écu par jour, à moins que ce ne soit pour des dettes contractées après qu'ils se seront engagés au service de la Compagnie, à savoir pour dépenses de bouches, habillemens ou loyer de maison, quartier, ou chambre.

XV. Que les Directeurs de la Compagnie ne pourront être arrêtés en leurs personnes ou biens, afin de rendre compte de leur administration dans la Compagnie, ni à titre du payement des gages de ceux qui seront employés au service de la Compagnie par Mer ou par Terre, en quelque qualité ou fonction que ce

puisse être: bien entendu qu'il sera permis à ceux, qui croiront avoir des prétentions contre eux à cet égard, de les poursuivre en justice par devant leur Juge compétent.

XVI. Les Directeurs & autres Supôts & Employés de la Compagnie allant en voyage pour les affaires de la Societé, ne pourront être appréhendés de corps, ou arrêtés pour quelque cause civile que ce puisse être, soit en allant, en retournant, ou dans les endroits où ils vaqueront à l'exécution de leurs commissions; déclarant tout ce qui sera entrepris contre le Privilege & Sauf-conduit accordé par cet Article, attentatoire & de nulle valeur, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir Acte déclaratoire ou sentence d'aucun Juge à cet effet, & seront les Contrevenants responsables envers la Compagnie & envers les Directeurs, Supôts & Employés respectivement, de tous dépens, dommages & interêts.

XVII. Nous permettons aux Directeurs de la Compagnie de faire arrêter par les Prévôts, ou autres Officiers de la Compagnie, les Soldats & Matelots qui se feront engagés à son service, & qui avant l'expiration du terme de leur engagement auront déserté ou se seront écartés sans la permission de leurs Capitaines, dans quelque lieu qu'on les trouve, à condition néanmoins que les dits Prévôts ou autres Officiers de la Compagnie seront tenus avant que d'arrêter les dits Soldats ou Matelots, ou du moins avant que de les amener hors du district dans l'étendue duquel l'arrêt aura été fait, d'en avertir l'Officier principal du Lieu, ou son Substitut en son absence, ou le Bourguemaître au défaut de l'un ou de l'autre, à qui

Nous

Nous ordonnons de le permettre sans remise, & sans que pour cette permission ils puissent prétendre ni exiger aucune recompense, même à titre du pot de vin.

XVIII. Il ne sera pas permis à la Compagnie d'employer pour le Voyage des Indes d'autres Vaisseaux que ceux qui lui appartiendront en propre, & dont les Gens de l'équipage, tant Officiers, Soldats que Matelots seront à ses ordres, gages, & serment.

XIX. Nous reglons le fond de cette Compagnie à six millions de florins argent de change, lequel sera partagé en six mille Actions, chaque Action étant fixée à mille florins de la même monnoye, & la dite Compagnie ne les pourra reconnoître ni achetter pour son compte que pour le dit prix de mille florins.

XX. Les Actions ne pourront être vendues ni cedées qu'après que les Livres de souscription seront clos, & tous ceux qui seront intéressés réellement dans la Compagnie, soit par voye de souscription ou autrement, seront reputés vrais Possesseurs & Proprietaires de leurs Actions, jusqu'à ce qu'il constera par leurs signatures, au Livre de transport, ou par celles de ceux qu'ils y auront commis par leurs Actes de procuration passés par devant Notaires & Témoins, & dûement legalisés, qu'ils les auront vendues, ou cedées à d'autres en ajoutant les dates de tels transports, sans que le Contract, qu'ils auront fait avec d'autres pour les aliener, ni la délivrance réelle & effective de leurs titres, pourront suffire pour transmettre aux achetteurs Cessionnaires ou autres Aquereurs aucun droit de possession ou de proprieté, jusques à l'accomplissement

de la dite formalité de la signature aux Livres de transport, moyennant quoi tels Acquereurs deviendront Possesseurs & Proprietaires des Actions par eux ainsi acquises à titre d'achat, de cession, ou autre titre valable, & en pourront disposer comme bon leur semblera.

XXI. Les souscriptions pour le fond de cette Compagnie se feront dans notre Ville d'Anvers entre les mains des Directeurs, qui feront tous obligés de s'y trouver à cette fin, ou d'en commettre au moins quatre d'entr'eux pour les recevoir.

XXII. Pour prévenir toute confusion & incertitude dans les souscriptions, les Souscrivans feront tenus d'exprimer dans leurs Billets en Lettres lisibles, & sans user d'abbreviations, ou de chiffres, le nombre des Actions qu'ils voudront aquerir, leurs noms, surnoms, les lieux de leur demeure & la date.

XXIII. Ceux qui voudront avoir part dans le fond de la Compagnie par voye de souscription, feront obligés de payer au tems des souscriptions le quart de chaque Action, & le second quart trois mois aprés la clôture des Livres de souscriptions, & les deux quart restans de six en six mois, & les Directeurs délivreront après le dernier payement fait, & non auparavant, aux Actionnaires leurs Billets d'Actions.

XXIV. Ceux qui auront negligé les payemens dans chacun des termes ci-dessus préscrits, perdront au profit de la Compagnie ce qu'ils auront déja payé.

XXV. D'abord que les Livres de souscriptions feront clos, les Directeurs avertiront le Public par des Affiches, que vingt jours après

la

la publication, il y aura une Assemblée générale des principaux Interessés dans la Ville d'Anvers, pour déliberer & resoudre tout ce qui regardera la direction, le bien & l'avantage de la dite Compagnie.

XXVI. Nul n'aura voix dans cette Assemblée générale ni dans les suivantes, à moins qu'il n'ait douze Actions, & ceux qui auront cinquante Actions, ou plus, jusques à cent exclusivement dans le fond de la Compagnie, auront chacun deux suffrages, & ceux qui auront mis ou aquis cent mille florins ou plus, auront chacun trois voix; mais nul Interessé n'y aura plus de trois suffrages, & seront tous obligés d'affirmer par serment, que les sommes, qui seront sur leurs noms, leur appartiennent en propre.

XXVII. Nul Etranger, qui ne soit pas de nos Sujets, n'aura voix dans les Assemblées générales, nonobstant qu'il auroit le nombre competent des Actions.

XXVIII. S'il arrive, que quelques Corps des Etats, Villes, ou autres de nos Païs s'interessent dans le fond de la Compagnie pour douze mille florins ou plus, ils y pourront envoyer un seul Député de conciliation laïque duement muni de leur plein pouvoir, pour donner son suffrage au nom de son Corps, & affirmer par serment, que les sommes soutcrites par les Corps respectifs, qu'ils représentent, sont pour leur propre compte, sans qu'aucun particulier, soit membre des dits Corps ou autre, y ait part.

XXIX. Les Directeurs commettront un d'entr'eux pour recevoir les sermens, qui devront être prêtés par les principaux Interessés en consequen-

ſéquence de l'article 26. ; & les dits Intereſſés ſeront obligés de jurer, qu'ils veilleront à la conſervation des interêts de tous les Actionnaires, avec le même ſoin & avec la même fidélité qu'ils aporteront à celle de leurs propres affaires dans la Compagnie, & ſeront les dits Directeurs obligés d'en tenir regiſtre.

XXX. Nous déclarons la Compagnie libre & indépendante de Nous, & du Gouvernement de nos Païs-Bas en tout ce qui pourra regarder ſon œconomie, la direction de ſon commerce, & l'adminiſtration des affaires tant par Terre que par Mer, à la reſerve de ce qui concernera la ponctuelle exécution des ordres portés par nos preſentes Lettres patentes d'Octroy, dont Nous nous reſervons l'interpretation en cas de doute, & de la ſimple connoiſſance, qu'il convient que Nous ayons du ſuccès de ſes entrepriſes; afin que Nous la puiſſions ſoutenir & proteger plus efficacément.

XXXI. Nous nommerons pour cette ſeule fois ſept Directeurs de la Compagnie; accordant néanmoins à l'Aſſemblée générale la faculté d'augmenter le dit nombre, & d'en nommer juſques à neuf, ou à onze en tout, ſi Elle le trouve ainſi convenir au bien & à l'avantage de la Compagnie.

XXXII. Les dits Directeurs & leurs Succeſſeurs ſeront obligés d'avoir leur domicile fixe & permanent dans nos Pays-bas pendant le terme de leur direction, & chacun d'eux devra avoir pour le moins trente Actions dans le fond de la Compagnie, leſquelles trente Actions chacun d'eux ſera obligé de tenir ſous ſon nom, & pour ſon propre compte, libres de toutes charges pour ſervir de caution à la Compagnie, ce qui

aura

aura aussi lieu à l'égard du Directeur, que Nous nommerons dans la suite en conformité de l'article suivant, & du Caissier dont le choix appartiendra toujours à l'Assemblée générale des principaux interessés.

XXXIII. Nous nous reservons pour toujours le choix & la nomination d'un des Directeurs, lequel nous choisirons des trois, que dans la suite l'Assemblée générale aura à Nous présenter, & Nous accordons à la dite Assemblée générale la faculté de choisir les autres à la pluralité des voix.

XXXIV. Ceux qui ne sont, ou qui n'ont été de la profession des Négocians ou Banquiers, ne pourront être élus Directeurs ou Caissiers de la Compagnie, & Nous voulons, que la même inhabilite s'étende à ceux, qui étant Négocians ou Banquiers de profession, seront pourvûs de quelque place dans la Magistrature, ou autrement employé à notre service, ou dans celui des Etats de nos Provinces, pendant le tems qu'ils y demeureront revêtus de telles charges.

XXXV. Les Ascendans & Descendans en ligne directe, deux Freres, Oncle & Neveu, en degré de parenté ou d'Alliance, ne pourront être ensemble Directeurs de la Compagnie, non plus que ceux qui sont Cousins germains en degré de consanguinité; bien entendu néanmoins que l'affinité, qui pourra survenir aux dits degrés respectifs entre deux Directeurs pendant le tems de leur administration, n'empêchera pas qu'ils ne puissent continuer ensemble dans la direction, jusqu'à ce que l'un ou l'autre en soit sorti par le sort ou autrement.

XXXVI. S'il arrive par malheur, que quelqu'un des Directeurs fasse faillite, il sera par là dechu

déchu de sa place de Directeur, laquelle sera vacante de plein droit, d'abord que la faillite sera tenue pour publique, suivant la coutume qui s'observe en pareille matiere en notre Ville d'Anvers, laquelle servira de loi pour décider de la notorieté de la faillite.

XXXVII. Les sept Directeurs que nous avons nommés, prêteront entre les mains de notre Ministre Plenipotentiaire, ou entre les mains de celui ou ceux qu'il commettra à cette fin, le serment marqué par l'article suivant, & jureront en outre, qu'à l'égard des souscriptions ils se comporteront bien & fidelement, & qu'ils se conformeront aux instructions, qui leur seront données par l'Assemblée générale pour le plus grand avantage du Commerce.

XXXVIII. Les Directeurs, qui seront nommés dans la suite par l'Assemblée générale, prêteront le serment entre les mains de celui ou ceux qu'Elle commettra pour le recevoir, & jureront d'exécuter bien & fidelement tous les points & ordres portés par cet Octroy, en tant qu'ils les pourroient regarder, de même que les Statuts & Réglemens, qui seront faits dans les Assemblées des principaux Interessés, & sera tenue note de la prestation des dits sermens dans les Registres destinés à cette fin.

XXXIX. Nous accordons à la dite Assemblée générale des principaux Interessés, l'autorité de faire tels Reglemens, & Ordonnances, qu'elle jugera convenir pour la bonne direction de la Navigation & du Commerce de la Compagnie, tant aux Pays-bas, qu'aux Indes, & pour la conduite de tous ceux qui seront aux gages & au service de la Compagnie par Terre & par Mer, lesquels Reglemens & Ordonnances ne pourront

être

être changés ni revoqués que par la resolution d'une pareille Assemblée générale des principaux Interessés ; lui permettant d'infliger des peines pécuniaires à la charge des Contrevenans, aplicables au profit de la Compagnie, lesquelles seront recouvrées à la diligence des Directeurs.

XL. L'Assemblée générale arrêtera entr'autres choses l'ordre, qui devra être observé par ceux qui seront commis à tenir les Livres de caisse, de transport, & autres de la Compagnie, & destinera le tems de la reddition des comptes, choisira les Auditeurs, dont le nombre ne pourra exceder celui de cinq, & reglera le tems de la durée de leurs commissions, & établira les apointemens des Directeurs, qui ne pourront cependant aller au delà de quatre mille florins argent de change par an pour chaque Directeur ; ils fixeront aussi les gages du Caissier général, & de tous les Supôts & Officiers de la Societé, sauf qu'à l'égard des sept Directeurs par nous nommés, ils jouïront chacun d'un apointement de quatre mille florins par an, pendant le tems de la durée de leur commission, & ils pourront pour cette seule fois choisir le Caissier général, & les autres Supôts & Officiers de la Compagnie, dont ils auront besoin, & regler aussi pour cette seule fois leurs gages & salaires.

XLI. Les Directeurs devront se contenter des gages, que la dite Assemblée générale leur aura attribué, sans prétendre rien de plus à titre de vacation aux Assemblées ordinaires ou extraordinaires, ni à quelque autre prétexte que ce soit; bien entendu néanmoins que pour les vacations, que le besoin du service de la Compagnie exigera qu'ils fassent hors du lieu de leur demeure, ils seront en droit de tirer ce que l'Assemblée géné-

rale

rale trouvera à propos de fixer, ce qui ne poura pas exceder six florins par jour, argent de change par dessus les frais de voiture.

XLII. L'Assemblée génerale des principaux Interessés, choisira le lieu où le Bureau de la Caisse génerale de la Compagnie sera tenu.

XLIII. Il ne sera permis à personne de se retirer de la Compagnie, qu'en vendant ou cedant les Actions qu'il y aura, lesquelles demeureront dans le fond de la Compagnie, & seront reputées meubles pour les Interessés, leurs Heritiers, & ayant cause, & seront toujours exemptes avec tout ce qui en dépendra, de toutes taxes & charges publiques, soit réelles, personnelles, ou mixtes, ordinaires, ou extraordinaires, nulles exceptées.

XLIV. L'Assemblée génerale des principaux Interessés déterminera l'endroit où le Bureau géneral pour compter avec la Compagnie pour les achats & ventes des Marchandises sera tenu; mais les ventes des Marchandises de retour se feront toujours publiquement à Bruges ou à Ostende au choix des Directeurs, auxquels il appartiendra de regler le tems & les conditions des ventes, comme ils le jugeront convenir à l'utilité de la Compagnie; & en quelque Ville que les dites ventes se fassent, il sera permis aux Achetteurs, tant nos Sujets qu'Etrangers, de faire les achats par eux-mêmes, ou par leurs Commis, sans être tenus d'y employer d'autres Commissionnaires, ou Courtiers, nonobstant quelques Privileges, qui puissent avoir été accordés au contraire par les Princes nos Prédecesseurs, auxquels nous derogeons par les presentes en faveur de la liberté du Commerce de la Compagnie.

XLV.

XLV. Et il ne ſera accordé aucune moratoire ou prolongation de terme, ou autre depêche quelconque, à ceux qui auront achetté des effets de la Compagnie, ou qui pourront autrement avoir contracté avec elle pour quelque choſe que ce puiſſe être, pour ſuſpendre le payement, afin que la Compagnie puiſſe y contraindre les Débiteurs par les voyes, & dans les formes, qu'ils ſe ſeront obligés à la dite Compagnie; & Nous défendons à tous nos Conſeils & Tribunaux, d'accorder aucune ſemblable moratoire ou prolongation, qui ſuſpende ou retarde le payement; & afin que cette défenſe ne rencontre aucune difficulté en ſon exécution, Nous défendons de même à tous Juges de déferer à telles lettres moratoires ou prolongation de terme, à peine d'être reſponſables envers la Compagnie en leurs propres & privés noms de tous dépens, dommages & intérêts, & le Gouvernement tiendra la main à la ponctuelle exécution de cet Article.

XLVI. Les Directeurs auront le droit dinſtituer & de deſtituer à volonté, à la pluralité des voix, les Teneurs des livres, Secretaires, Agents, Commis, Capitaines, Officiers, Subalternes, & tous autres d'un rang inférieur, qui ſeront employés au ſervice de la Compagnie, en quelque qualité ou fonction que ce puiſſe être: & afin que les Directeurs n'établiſſent que des gens de bien, & qui ayent les qualités requiſes pour bien exercer ces fonctions, Nous leur ordonnons de remplir *gratis* tous les poſtes, dont la collation leur apartiendra, ſans demander ou recevoir aucune reconnoiſſance en argent ou autrement de ceux qui en ſeront pourvûs, ſoit avant ou après qu'ils les auront établis, à peine d'être déchus de leur place de Directeur;

&

aura en caisse, tous frais faits, & en distribueront pour le moins la moitié aux Intéressés, proportionnément à leurs Actions, & ils en useront de la même maniere d'année en année.

LIV. De plus, les Directeurs seront tenus de rendre un compte général de leur administration de cinq en cinq ans, & à l'intervention de l'Assemblée generale des principaux Interessés, qui auront voix consultative, comme à l'Article 52. ils feront au bout des dits termes respectifs de cinq années un dividend extraordinaire aux Interessés à proportion de l'état de la caisse. *Nous* enchargeons néanmoins bien expressément les Directeurs, de conserver toujours dans la caisse une somme suffisante pour le besoin & l'avantage de la Compagnie.

LV. La commission de ceux que l'Assemblée générale aura député à l'audition des comptes de la Compagnie, ne pourra durer que l'espace de trois années, & il sera au pouvoir des principaux Interessés de les revoquer avant l'expiration de ce tems-là, s'ils le jugent à propos, & de subroger d'autres à leurs places, ce qu'ils feront aussi, lorsque quelques uns des dits Députés ne pourront vaquer à l'exercice des fonctions de leur commission, soit pour cause de maladie, absence necessaire, ou autre.

LVI. Les principaux Interessés ne pourront commettre, ni laisser à l'audition des comptes, ceux qui seront parens ou alliés entr'eux dans l'étendue des degrés exclusifs expliqués & limités par l'Article 35. de cet Octroy, ni celui qui appartiendra à aucun des Directeurs dans le même degré de parenté ou d'alliance.

LVII. Ceux qui seront commis à l'audition des comptes de la part des principaux Interessés,

tes, ensuite du serment par eux prêté conformément au formulaire à faire par l'Assemblée générale, procederont à l'audition des comptes avec toute l'exactitude & celerité possible.

LVIII. Les parties douteuses, qui ne pourront être ajustées dans l'audition des dits comptes, seront portées à l'Assemblée générale des principaux Interessés, ou de ceux qu'elle commettra à cette fin.

LIX. L'on avertira tous les Interessés par des Gazettes & par des Affiches publiques, du jour & du lieu de la reddition des comptes, & il sera permis à chacun d'eux de s'y trouver à ses propres frais; mais ceux qui viendront, n'y auront aucun suffrage soit deliberatif ou consultatif, & s'ils ont quelque chose à dire ou à representer, ils le feront par ecrit & non autrement.

LX. Les Directeurs donneront aux dits Commis à l'audition des comptes, en étant requis, inspection de tous les Livres, Documens, Lettres, & autres Papiers, qui regarderont directement, ou indirectement, l'equipement & le chargement des Vaisseaux, & les Cargaisons de retour, sans en excepter les Lettres qu'ils recevront des Indes, ni celles qu'ils recevront des Commissionnaires qu'ils employeront aux Païs-Bas ou ailleurs, & il leur sera permis de visiter les Magazins de la Compagnie, toutes les fois qu'ils le trouveront convenir pour le bien de la Compagnie, selon l'instruction que l'Assemblée generale leur donnera à cette fin, & ils seront tenus de prêter leur serment, & de garder le secret de la même maniere que les Directeurs se sont obligés de le garder.

LXI

Perſonnes pour en choiſir une qu
verons convenir pour aſſiſter de
à nos frais, à l'audition des c
Compagnie, qui ſera chargé d'y
ce qui regardera l'exécution de c
d'empêcher qu'il ne ſe faſſe rien
tion aux ordres y portés, & au
glés, & les comptes étant clos
vrera une copie au dit Député,
en main de notre Lieutenant G
néral ou de notre Miniſtre Plé
lequel la fera dépoſer dans l'end
garde les Papiers ſecrets du dé
Finances en notre Conſeil d'Etat

LXIII. Les comptes de la C
ront dreſſés & rendus en forme
le ſtile, & l'uſage reçu parmi l
& autres de profeſſion mercantil

LXIV. Les Commandeurs
de la Compagnie feront tenus à
de faire aux Directeurs de la C
raport détaillé par écrit du ſuccès

Général, ou en son absence, à notre Ministre Plénipotentiaire.

LXV. Il ne sera permis aux Directeurs de lever ou prêter de l'argent à intérêt sans le consentement & l'approbation de l'Assemblée générale des principaux Intéressés, que dans des cas, qui ne souffrent aucun delay, sur quoi l'on prendra la résolution à la pluralité des voix, & à l'intervention des Députés comme à l'audition des comptes, qui auront voix déliberative.

LXVI. Nous défendons aux Directeurs, & à ceux qui seront intéressés dans le fond de la Compagnie, ou employés à son service, en quelque qualité ou poste que ce puisse être, de negocier aux Indes pour leur compte particulier, ou pour celui d'aucun autre, directement ou indirectement; à peine de confiscation au profit de la Compagnie, de tout ce qui aura ainsi été négocié, & d'une amende du quadruple pour chaque contravention à la charge de chaque contrevenant, & si c'est un des Directeurs, à peine en outre d'être privé de la direction, de laquelle, en cas de telle contravention, Nous le privons par ces présentes, dès-à-présent & pour lors.

LXVII. Nous défendons de plus aux Directeurs, & aux Commis à l'audition des comptes pendant le tems de leur commission, de vendre par eux-mêmes, ou par d'autres pour eux aucune Marchandise, Manufacture, ou denrée pour l'équipement ou chargement des Vaisseaux de la Compagnie, à peine de nullité & de la confiscation au profit de la Compagnie de toutes les Marchandises, Manufactures, & Denrées, qui auront ainsi été venduës, & d'une amende du quadruple de leur valeur.

LXVIII. Il sera permis aux Directeurs, & aux dits Députés commis à l'audition des comptes, d'acheter des Marchandises & Denrées de retour de la Compagnie dans les ventes publiques qu'on en fera, mais pas autrement, à peine de nullité, de confiscation, & amende, comme par l'article précédent: Et afin que la défense portée par cet article, & par le précédent soit d'autant mieux exécutée, & que les contraventions soient découvertes avec plus de facilité, il y aura un tiers des dites confiscations & & amendes au profit du Dénonciateur, pourvû qu'il fournisse une preuve suffisante de l'infraction dans le tems de cinq années, à compter du jour que la contravention aura été commise, auquel terme Nous limitons la faculté de poursuivre ou de molester les dits Directeurs & Députés pour ces sortes d'excès.

LXIX. Les Directeurs ne pourront servir plus de six années consécutives, ordonnant que de deux en deux ans il en sorte un nombre proportionné, lequel sera immédiatement remplacé par l'Assemblée générale des principaux Intéressés.

LXX. Bien entendu néanmoins, que la regle prescrite par l'article précédent n'aura pas lieu à l'égard des Directeurs de la premiere nomination, lesquels continueront leur service, jusqu'à ce que le premier compte général prescrit par l'Article 54. soit rendu, & que le dividend en soit reglé; après quoi ils reconnoitront en tirant au sort, à qui il écherra de sortir de la direction: il en sera de même deux ans après; & au bout de deux années le reste des dits Directeurs de la premiere nomination sortira pour être remplacé par la dite Assemblée générale.

LXXI. Après que le dernier des sept Directeurs,

teurs, que Nous avons nommés, sera sorti de sa direction, l'Assemblée générale Nous proposera trois Sujets ayant les qualités requises, dont Nous choisirons celui que Nous trouverons à propos, lequel prêtera entre les mains de notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général, ou de notre Ministre Plenipotentiaire, le même serment, que lui aussi bien que les autres Directeurs devront prêter à l'Assemblée générale.

LXXII. Le dit Directeur ainsi choisi par Nous sur la nomination préalable de l'Assemblée générale, sortira également de la Direction après six années, & sera toujours remplacé, comme dit est par l'article précédent, tant au cas de l'écoulement de son terme, que lorsque sa place viendra à vaquer par mort, ou de quelqu'autre maniere que ce puisse être.

LXXIII. Lors qu'il vaquera des places de ceux des Directeurs, dont l'élection apartiendra aux principaux Intéressés, soit par mort, ou en telle maniere que ce puisse être, l'Assemblée générale les remplira à la pluralité des voix, soit qu'ils n'ayent jamais été Directeurs, ou qu'ils l'ayent été auparavant, pourvû qu'ils ayent été deux ans hors de la direction.

LXXIV. S'il se présente des difficultés d'importance dans l'Assemblée générale des principaux Intéressés, ou dans celle des Directeurs hors de l'Assemblée générale, & pour des affaires qui ne se pourront pas differer, sur lesquels ou il sera impossible de s'accorder, ou pour être trop embarrassantes, ils ne souhaiteront pas de les resoudre, ils pourront s'en rapporter à notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général, ou à notre Ministre Plenipotentiaire, qui en décidera comme de raison.

LXXVI. Mais si les dites disputes
ne pourroient pas être ajustes à l'a
qu'ils n'excéderoient pas en princip
de trois cent florins argent de chan
Nous autorisons les autres Directe
rens, & qui au nombre de trois ou
décider sommairement, & de leur s
cherra ni apel ni revision; & les dit
pourront néanmoins dans des cas
& difficiles assumer aux fraix de la
sera condamnée, un ou deux Jurisc
en prendre leur avis.

LXXVII. Et quant aux autres c
& pécuniaires, qui excederont la d
Nous commettons cinq Juges & u
pour les décider aussi en dernier re
revision, le plus sommairement que t
ra, défendant à tous autres Conseils
& Officiers de Justice, d'en prendre
ce, à peine de nullité & cassation
dures.

crimes auront été perpetrés, suivant nos Placarts & les Loix du Païs; Et ne pourra la cause criminelle attirer la civile, ni la civile la criminelle, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être.

LXXIX. La connoissance des prises, qui se feront par les Vaisseaux de la Compagnie, apartiendra par provision aux Juges de notre Amirauté, jusques à ce que Nous en ayons autrement disposé.

LXXX. Les Capitaines & Commandants des Vaisseaux de la Compagnie auront la même autorité, que les Commandants & Capitaines de nos Vaisseaux, pour la discipline de l'Equipage & des Soldats, afin d'éviter les séditions, & soulevemens, qui peuvent facilement arriver dans les voyages de long cours.

LXXXI. Les prises, qui se feront par les Vaisseaux de la Compagnie, lui apartiendront entierement, en cas qu'elles soient jugées valables: mais les Marchandises & Denrées, faisans parties des prises, seront sujettes au payement des Droits, comme celles qui viendront des Indes.

LXXXII. Il sera permis à la Compagnie d'embarquer de l'Artillerie, & autres attirails de Guerre, dont Elle aura besoin pour sa Navigation & la sûreté de son Commerce, comme aussi toutes sortes de Marchandises, quoiqu'elles soient de contrebande, & de plus l'Or & l'Argent monnoyé ou non-monnoyé, qui lui sera nécessaire, & qu'Elle pourra amasser dans nos Etats, ou faire venir d'ailleurs, excepté les especes courantes du Païs, tant celles fabriquées à nos coins & Armes, que celles évaluées par nos Edits.

LXXXIII. Les Directeurs pourront mettre dans les Forts, Châteaux & Places, qu'ils auront acquis aux Indes, toutes fortes d'Armes, Canons, Munitions de Guerre & de bouche, faire fondre des canons & autres armes en tel lieu & en tel nombre, qu'ils auront befoin, fur lefquelles nos Armes feront preintes, & au-deffous celles de la Compagnie, & de faire généralement tout ce qu'ils trouveront néceffaire pour la confervation des dites Places.

LXXXIV. Ils pourront auffi armer & équiper tel nombre de Vaiffeaux, qu'ils trouveront convenir pour le fervice de la Compagnie, foit de Guerre ou de commerce, & d'y arborer notre Pavillon Impérial & Royal; Elle pourra faire conftruire & bâtir les dits Vaiffeaux, dans nos Ports des Païs-Bas, d'Italie & ailleurs, où Elle le trouvera le plus convenable, hormis ceux d'Iftrie, & de Dalmatie, dans lefquels la conftruction des Vaiffeaux eft accordée privativement à notre Compagnie Orientale, établie dans notre Ville de Vienne, avec laquelle celle d'Oftende pourra auffi convenir pour prendre au moins deux ou trois Vaiffeaux par an, & encourager d'autant plus la dite conftruction des Vaiffeaux fi néceffaire à l'introduction du Commerce & de la Navigation dans nos autres Païs héréditaires.

LXXXV. Nous déclarons exemts de tout Droit d'entrée, Tonlieu, Amirauté, Convoi & autres, les Bois, Planches, Poûtres, Mats, Poix, Goudrons, Toiles à voiles, Cables, Cordages, Fer, Clous, Ancres, & autres matieres néceffaires à la conftruction des Navires, & à les garnir d'aparaux, qu'Elle fera entrer pour être employés effectivement à la

conftruction

& radoubement des Bâtimens, qu'Elle fera construire & radouber respectivement dans nos Pais-Bas, à quoi il sera libre aux Directeurs d'employer tels Charpentiers & autres Ouvriers qu'ils trouveront convenir non-obstant usage quelconque, ou privilege au contraire, ausquels Nous derogeons bien expressement par notre présent Octroy, & ne sera pareillement exigé aucun Droit d'Entrée ou de Sortie, Tonlieu, Convoy, & autres pour les munitions & vivres necessaires, tant pour la défense des dits Vaisseaux & Navires que pour la nourriture & avitaillement de l'Equipage, ce que Nous limitons néanmoins aux munitions & vivres, dont la Compagnie ne pourra se pourvoir commodément dans nos Pais-Bas.

LXXXVI. Defendons aux Administrateurs, Officiers & Commis des Etats de nos Provinces, à ceux des Magistrats de nos Villes, & autres à qui il appartiendra, d'arrêter & retarder les marchandises & denrées, que la Compagnie fera voiturer des Vaisseaux à ses Magasins, & de ceux d'une ville à l'autre, ni d'en exiger aucun droit, leur laissant cependant la liberté de se faire payer ceux y afferans, en cas que les Marchandises y étant vendues resteroient dans leur ressort, & ils pourront prendre à cet effet pour leur sûreté les precautions necessaires.

LXXXVII. Interdisons de même à tous nos Officiers, aux Administrateurs de nos Droits d'Entrée & de Sortie, à leurs Commis & Préposés, de les lever sur un autre pied que celui, que Nous avons réglé par cet Octroy, ni d'inquieter ou molester ceux qui seront employés de la part de la Compagnie.

†† 4 LXXXVIII.

LXXXVIII. Il ne sera levé aucun Droit de Sortie, Convoy, ou Tonlieu sur les Marchandises & Denrées, qui seront embarquées dans les Vaisseaux de la Compagnie, pour passer aux Indes, ni aucun droit d'Inlult, ou de reconnoissance à notre profit, sur celles de retour.

LXXXIX. Les dites Marchandises de retour seront sujettes au payement des Droits à raison de six pour cent du prix des ventes publiques, à quoi Nous fixons la levée de tous nos Droits d'Entrée, Tonlieu, Convoy & Sortie sur les dites Marchandises, sans distinguer si elles seront consommées dans les Païs de notre Domination ou dans des Païs étrangers, & sans limiter aucun tems pour leur sortie, sauf que pendant le cours de la présente Administration générale de nos dits Droits, ils ne seront aquités qu'à raison de quatre pour cent du dit prix, soit que les Marchandises se consomment dans les dits Païs, ou hors du Païs, & sans limiter aucun tems pour leur sortie, comme dessus, pour donner par là des marques de notre faveur à la Compagnie dans sa naissance : bien entendu que les parties, dont l'Entrée est libre par nos Edits & Tarifs, demeureront libres.

XC. Comme il importe pour la conservation de nos Païs-Bas, & pour la sûreté publique en général, que nos Places frontieres & autres Forteresses aux dits Païs, soient toujours en état de défense, nous destinons les deniers, qui seront levés sur les dites Marchandises de retour, comme un fond fixe & durable pour être toujours employé pour l'avantage & défense de nos Païs-Bas ; & principalement à pourvoir nos dites Places fortes d'artillerie,

tillerie, & d'autres armes, & de toutes sortes de munitions de Gerre & de bouche, & en reparer, & entretenir les ouvrages; défendant à notre Lieutenant & Gouverneur Général, & Ministre Plenipotentiaire, & à tous autres à qui il pourra appartenir, de divertir le raport des dits droits à d'autres usages.

XCI. La Compagnie pourra aquerir aux Indes par achat, ou autre contract & traité, des Terres, Ports, & Havres: Nous lui permettons d'y établir des Colonies, comme aussi de faire construire de tels Forts, Châteaux, Factories, qu'elle jugera nécessaires, tant pour la plus grande sureté & facilité de son Commerce, que pour la défense du Païs, qu'Elle aura aquis, y établir sur ses simples commissions des Commandans, & autres Officiers de nos Sujets, ou Employés à notre service, & de mettre des Garnisons; bien entendu néanmoins, qu'avant qu'elle puisse entreprendre la construction de quelque Fort ou Château, Elle devra s'adresser à notre Gouvernement Général, ou Ministre Plenipotentiaire pour lui donner part de son dessein, & pour marquer les lieux, où Elle se sera proposé de bâtir les dits Forts, pour avoir son approbation, & pour obtenir sa permission à cet effet; ce qu'il ne pourra accorder à moins qu'il ne lui conste, que les dits Endroits, que la Compagnie aura designés & proposés; sont des lieux que les autres Natons de l'Europe fréquentent, & où elles trafiquent librement, afin que ceux de la Compagnie n'entreprennent rien sur les droits des Sujets de quelques autres Puissances, qui seront en paix, amitié, ou neutralité avec Nous, dans les Havres, ou

ſur des Côtes, ou en d'autres lieu, où ils pourront avoir une poſſeſſion & commerce privatif; ne voulant pas qu'ils y ſoient troublés, ou inquietés de la part de la Compagnie, avec cette reſerve toutefois, que ſi la Societé courroit riſque de manquer les occaſions, ſi Elle étoit obligée de recourir à notre Gouverneur Général, ou Miniſtre Plenipotentiaire, & d'attendre ſes ordres avant que de pouvoir mettre la main à l'œuvre, il ſera permis à ſes Officiers d'en profiter & de ſe mettre incontinent à conſtruire les dits Forts en des endroits tels qu'on les a ſpécifiés & détaillés ci-deſſus, dont la Compagnie donnera part inceſſamment à notre dit Gouverneur Général, ou Miniſtre Plenipotentiaire, afin qu'il puiſſe approuver l'entrepriſe des dits Officiers, d'abord qu'il lui conſtera de la vérité du fait & de ſon utilité.

XCII. Elle pourra auſſi lever à cet effet des Gens de guerre dans le Païs de notre Domination avec notre permiſſion préalable, & dans nos Païs-Bas avec celle de notre Gouvernement Général.

XCIII. Nos Officiers militaires, qui enſuite de nos permiſſions, & congés, ou ceux du Gouvernement général, s'engageront avec la Compagnie en qualité de Capitaines ou de Subalternes, ſerviront ſur les Commiſſions des Directeurs, conſerveront les rangs qu'ils avoient avant cet engagement, & Nous leur tiendrons compte des ſervices, qu'ils auront rendus à la Compagnie, comme s'ils les avoient rendus à Nous-mêmes; mais pendant qu'ils ſeront au ſervice de la Compagnie, ils lui ſeront ſubordonnés,

donnés, néanmoins liés au ferment qu'ils Nous ont prêté.

XCIV. Nos Sujets qui pafferont aux Indes, & s'établiront és Lieux, Colonies, & Places acquifes par la Compagnie, jouïront au retour des mêmes Libertés, Droits & Franchifes, dont ils jouïffoient en nos Païs-Bas, & autres Terres de notre Domination avant leur départ, & ceux qui y naitront de nos dits Sujets feront cenfés Regnicoles.

XCV. Il fera permis à la Compagnie de traiter même en notre Nom, avec les Princes Souverains, & Etats des Indes, & autres, qui ne feront pas nos ennemis, & de conclurre avec eux telle convention qu'elle jugera convenable pour la Liberté de fon Commerce; lefquels Traités cependant ne feront valables que pour le terme de fix années, à moins qu'ils ne foient aprouvés & ratifiés par Nous; mais elle ne pourra déclarer la Guerre à aucune Puiffance fans notre confentement préalable.

XCVI. Les Commandans & autres Officiers militaires, que la Compagnie aura établis, Nous prêteront le ferment de fidélité, & à la Compagnie tel autre ferment, qu'elle jugera convenir, laquelle pourra auffi revoquer les dites commiffions toutes les fois qu'elle trouvera à propos.

XCVII. Si après l'expiration du terme de cet Octroy, Nous ne trouvons pas à propos d'en accorder la continuation à la Compagnie, fes Forces, Munitions, & Armes Nous feront remifes, ou de notre confentement à la Compagnie qui fuccedera, en payant la valeur fuivant l'eftimation, qui en fera faite par des gens experts nommés de part & d'autre.

XCVIII. Les Terres que la Compagnie aura aquises avec les Droits, Cens & Rentes, lui apartiendront en toute proprieté, Nous en reservant la Souveraineté, même elle ne poura les vendre, ni ceder à d'autres qu'à nos Sujets; Et si après l'expiration de cet Octroy, Nous trouvons à propos de les retenir, ou faire ceder à la Compagnie qui succedera, il sera pourvû à son desinteressement sur le pied prescrit par l'article précédent.

XCIX. Nous promettons à la Compagnie, que Nous ne toucherons jamais sans son consentement, soit en tems de guerre ou de paix, à ses Vaisseaux, Artilleries, ou autres Munitions de guerre ou de bouche, Officiers, & autres Gens de Marine, ni à ses Magasins, pour les employer à notre service, pour quelque besoin que ce puisse être.

C. Défendons très-expressement à tous les Gouverneurs de nos Places, nuls exceptés ni reservés, & autres à qui il apartiendra, d'empêcher ni retarder en aucune maniere la sortie de nos Ports & R. des, aux Vaisseaux de la Compagnie, lorsqu'ils seront chargés, & prêts à mettre à la voile, ni aussi l'entrée des dits Vaisseaux à leur retour dans nos dits Ports, ni d'exiger aucune chose, pour quelque raison & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de concussion, & ceux à qui il apartient auront un soin tout particulier, à ce que cet article, comme étant très essentiel au bien du Commerce, soit exactement observé.

CI. Nous promettons aussi à la Compagnie de la proteger & défendre envers & contre tous qui l'attaqueront injustement, & même d'employer en cas de besoin la force de nos armes

armes pour la ſoutenir dans la liberté entiere de ſon Commerce & Navigation, & de lui faire faire raiſon de toutes les injuſtices, injures & mauvais traitemens, en cas qu'aucune Nation entreprît de la troubler dans ſon Commerce & Navigation, & Nous aurons ſoin de lui procurer tous les avantages & facilités poſſibles par les Traités de Paix, d'Alliance, & de Commerce que Nous ferons.

CII. La Compagnie pourra s'adreſſer à Nous toutes les fois qu'elle croira convenable, que les conditjons lui accordées par le préſent Octroy pourroient être changées, augmentées ou limitées pour le plus grand avantage de ſon Commerce, notre intention Royale étant de la favoriſer autant qu'il eſt poſſible.

CIII. Finalement pour droit de reconnoiſſance de cet Octroy, que Nous avons bien voulu accorder pour établir & former cette Compagnie, elle ſera obligée de Nous préſenter, & à chacun de nos Hoirs & Succeſſeur un Lion couronné tenant les Armes de la Compagnie, du poids de vingt marcs d'Or.

Si enchargeons à notre très-cher & bien-aimé Couſin le Prince Eugene de Savoye notre Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de nos Païs-Bas, & en ſon abſence à notre très-cher & bien-aimé Couſin le Marquis de Prié notre Miniſtre Plenipotentiaire au Gouvernement d'iceux, & donnons en mandement à nos très-chers & feaux ceux de notre Conſeil d'Etat, Préſident & Gens de notre grand Conſeil, Chancelier & Gens de nôtre Conſeil ordonné en Brabant, Préſident & Gens de notre Conſeil en Flandres, & à tous autres nos Juſticiers, Officiers & Sujets, auxquels ce peut

ou

ou pourra toucher & regarder, qu'ils fassent, souffrent & laissent tous ceux de la dite Compagnie, tant en général qu'en particulier, pleinement & paisiblement jouir & user de l'effet de ces dites Présentes pour le tems, aux charges & conditions ci-dessus reprises, sans leur faire, mettre, ou donner, ni souffrir être fait, mis, ou donné aucun trouble, ou empêchement, au contraire, Car ainsi nous plait-il; En témoignage de quoi Nous avons signé ces présentes de notre main, & à icelles fait mettre notre grand Scel. Donné en notre Ville & Residence Impériale de Vienne, le dix-neuvieme jour du mois de Decembre, l'an de Grace mille sept cens vingt-deux, & de nos Regnes, de l'Empire Romain l'onzieme, d'Espagne le vingtieme, & de Hongrie & de Boheme le douzieme.

Etoit paraphé.

PR. DE CARDIA. PR. VT.

Signé, CHARLES,

Plus bas,

Par Ordonnance de Sa Majesté,

Contresigné, A. F. DE KURZ.

Traité

Traité de Commerce entre Sa Majesté Imperiale & Catholique CHARLES VI. *& Sa Majesté Roïale & Catholique* PHILIPPE V. *conclu à* Vienne.

Au nom de la très sainte & invisible Trinité.

ARTICLE I.

EN vertu de la Paix conclue entre Sa Maj. Imp. & Cath. & S. M. R. & Cath., il sera permis à tous les Sujets de l'un & de l'autre, de quelque état, qualité & condition qu'ils soient, d'aller, sortir & demeurer dans généralement tous les Royaumes, Provinces & Païs de leurs dépendances, avec toute sorte de liberté & sûreté, sans qu'à ce sujet il soit besoin de Lettres Patentes particulieres, Sauf-conduit, ou autre permission spéciale; la seule publication de la Paix y étant suffisante, & suppléant à tout ce qui peut être requis à cet égard; & ils jouïront reciproquement par Terre & par Mer, tant par rapport aux Personnes, qu'à leurs affaires, de la même protection publique, dont jouïssent leurs Sujets naturels en toutes choses & à tous égards, sans aucune apprehension ou danger d'aucun préjudice & dommage, selon qu'il est convenu par le présent Traité.

II. Tant les Navires de Guerre que Marchands, appartenant aux susdits Contractans, ou à leurs Sujets, ont même dès à présent pleine faculté de frequenter réciproquement les Ports, Rades, Golfes & Provinces, sans en avoir

avoir préalablement démandé la permissi
y seront aussi admis avec liberté & comm
& il leur sera fourni à juste prix toutes l
ses dont ils auront besoin, soit pour les
nécessaires, soit pour la réparation des N
ou autres usages, pour pouvoir sûren
mettre en Mer, sans qu'il puisse êtr
des dits Navires aucune sorte de Dr
d'Impôts sous quelque nom ou titre
soit; ce qui sera aussi observé pour les
Orientales, en telle sorte néanmoins qu
exerceront aucun commerce, & ne pou
acquerir quoique ce soit outre les vivres
tres choses nécessaires pour la réparation
quipage des Navires.

III. Pour ce qui regarde les Navires d
te, comme ils pourroient facilement
lieu à des soupçons ulterieurs, il leur
fendu d'entrer dans les Ports & Gol
fortifiés, à moins que par occasion ils n
obligés de s'y refugier, pour éviter la te
ou les embûches d'Ennemis; auquel cas
ger de l'Ennemi étant cessé, & la tempé
sée dès qu'ils se seront pourvûs des ch
cessaires, ils se retireront sans delai :
mettront point à terre plus grand nom
gens de l'équipage du Navire, que le Ma
ou Gouverneur du lieu ne le leur perm
& ils se comporteront en toutes choses
niere qu'il n'y ait aucun sujet de juste cra
de soupçon desavantageux, ce qui doit
palement être observé aux *Indes-Oriental*
la défiance est plus ordinaire qu'en tous
Lieux.

IV. Nonobstant ce que dessus, les N
armés ou de Convoi, pourront en pleine

amener dans les dits Ports les Prises faites sur les Ennemis, & aussi les en retirer, sans payer aucun Droit d'imposition ou de Port; à moins qu'il n'arrivât qu'après en avoir démandé & obtenu la permission, ils ne voulussent vendre les Prises en tout ou en partie dans le même lieu, auquel cas ils payeront les Droits dont on est ci-dessous convenu à l'égard des Marchandises.

V. Les Navires de charge ou Marchands, de quelque grandeur qu'ils soient, qui à raison de la rigueur de la Mer, ou du danger des Ennemis, ou pour quelque autre cause que ce soit, entreront dans quelque Port, exhiberont au Gouverneur du Lieu les Lettres de Sauf-conduit & leurs Lettres de Merconque, suivant la Formule ci-dessous inserée; après quoi il leur sera libre de s'en aller & de se retirer, sans être aucunement molestés ou inquietés, & ne seront obligés par aucune raison à les décharger, ou à les faire visiter.

VI. On en excepte néanmoins le cas auquel quelcun des dits Navires seroit destiné pour quelque Port Ennemi, & il apparoîtroit par les Lettres de Mer, qu'il seroit chargé de Marchandises de Contrebande; auquel cas il a été trouvé bon qu'un tel Navire doit subir la visite, laquelle toutefois ne se fera qu'en présence du Juge conservateur de la Nation, s'il s'y en rencontre un tel, & du Consul, & avec cette moderation & circonspection, que les Marchandises ne soient point dispersées, qu'on ne leur porte point de préjudice, & que les enveloppes ne soient point endommagées: cependant, les Marchandises de Contrebande seront confisquées, le Navire restant d'ailleurs en liberté avec les

autres

autres Marchandises : & ne sera permis pour ce sujet d'exiger du Maître du Navire aucune amende pecuniaire, ni même aucuns fraix, sous prétexte de visite, ou des procedures faites.

VII. Et afin d'ôter toutes disputes, qui pourroient naître de l'expression de *Marchandises interdites*, communement *Contrebande*, il a paru à propos de déclarer, que sous ce nom sont comprises les especes de tout genre de choses, tant fabriquées que non travaillées, servant à l'usage de la Guerre, comme sont toutes sortes d'Armes, tant offensives, que défensives, & en particulier les Canons, Mortiers, aussi les Fauconneaux & Bombardes propres à jetter des pierres, Saucisses, Grenades, Balles, Boulets, Fuzils, Pistolets, de plus les Epées, Poignards, Casques, Cuirasse & Baudriers, Poudre, Salpêtre, Planches, & Bois destinés pour construire ou reparer les Navires, Voiles, Goudron & Cordages; toutes lesquelles choses sont sujettes à confiscation, au seul cas néanmoins qu'on vint à découvrir qu'elles seroient destinées au secours des Ennemis, ou pour un Port ennemi, aux Officiers duquel les Lettres de Mer devroient être exhibées. Sous le nom de Contrebande sont aussi comprises toutes les Marchandises de chaque Païs, que des Loix expresses défendent d'en tirer & transporter. Sont toutefois exceptés le Froment & toutes sortes de Blés, les Vins aussi, les Huiles, les Fruits, & tout ce qui apartient à la nourriture; le Cuivre, Fer & Acier; enfin tout ce qui est à l'usage des vêtemens de l'un & de l'autre Sexe, les Habits mêmes complets, pourvû qu'ils ne soient point destinés à vêtir des Régimens & des Compagnies entieres.

VIII. Si

III. Si un Navire de Guerre [illegible] vient [illegible] contrer en pleine Mer un Navire Marchand [illegible] tenant à des Sujets du Roi d'Espagne [illegible] te de la part de l'Espagne le Navire de Guerre [illegible] ie Guerre [illegible] le Marchand, [illegible] près qu'à la portée du canon [illegible] ra à sa rencontre la Chaloupe avec deux [illegible] rois hommes seulement, auxquels le Maître [illegible] Navire Marchand montrera ses Lettres de [illegible], desquelles on pourra apprendre [illegible] il vient, celui auquel il [illegible] il appartient, & quelles Marchandises i[illegible]. Et au cas qu'entre autres Marchandises on [illegible] uvrit qu'il en porte aussi de Contrebande [illegible] les Ennemis du Seigneur du Navire de [illegible] re, en ce cas, & non en un autre [illegible] s de Marchandises de Contrebande seront [illegible] isquées; le Navire, l'Équipage & les autres chandises demeurant libres. Mais on devra ter foi aux Lettres de Mer exhibées par le tre du Navire; & lorsqu'il sera usé [illegible], on conviendra mutuellement de [illegible] que, qui devra être imprimée en même temps [illegible] les Lettres de Mer, afin qu'on puisse y ter foi avec plus de confiance.

X. On est en outre convenu, que la liberté Commerce & de Navigation doit être de part l'autre si étendue, & non interrompue, que, [illegible] qu'il arrive que l'un des deux Serenissimes [illegible] tractans vienne à se trouver en Guerre avec ou plusieurs Princes ou Etats; les Sujets de [illegible] re Serenissime Contractant pourront nonob[illegible] t cela continuer leur Navigation & leurs [illegible] merces avec toute sorte de sûreté, comme [illegible] at cette nouvelle Guerre, soit que dans le [illegible] cela se fasse par voye directe, ou d'un

Port

autres Marchandises : & ne sera permis pou
sujet d'exiger du Maitre du Navire auc
amende pecuniaire, ni même aucuns fra
sous prétexte de visite, ou des procedures fa

VII. Et afin d'ôter toutes disputes, qui p
roient naitre de l'expression de *Marchan
interdites*, communement *Contrebande*,
paru à propos de déclarer, que sous ce nom
comprises les especes de tout genre de cho
tant fabriquées que non travaillées, servai
l'usage de la Guerre, comme sont toutes s
d'Armes, tant offensives, que défensives, &
particulier les Canons, Mortiers, aussi
Fauconneaux & Bombardes propres à jetter
pierres, Saucisses, Grenades, Balles, Bou
Fuzils, Pistolets, de plus les Epées,
gnards, Casques, Cuirasse & Baudriers,
dre, Salpêtre, Planches, & Bois destinés
construire ou reparer les Navires, Voiles,
dron & Cordages ; toutes lesquelles choses
sujettes à confiscation, au seul cas néanm
qu'on vint à découvrir qu'elles seroient desti
au secours des Ennemis, ou pour un Port e
mi, aux Officiers duquel les Lettres de
devroient être exhibées. Sous le nom de C
trebande sont aussi comprises toutes les M
chandises de chaque Païs, que des Loix
presses défendent d'en tirer & transporter.
toutefois exceptés le Froment & toutes s
de Blés, les Vins aussi, les Huiles, les Fr
& tout ce qui apartient à la nourriture,
Cuivre, Fer & Acier ; enfin tout ce qui
l'usage des vêtemens de l'un & de l'autre Se
les Habits mêmes complets, pourvû qu'ils
soient point destinés à vêtir des Régimen
des Compagnies entieres.

VIII

VIII. Si un Navire de Guerre Imperial vient à rencontrer en pleine Mer un Navire Marchand apartenant à des Sujets du Roi d'*Espagne*, & de même de la part de l'*Espagne*, le Navire de convoi ou de Guerre n'approchera point le Marchand plus près qu'à la portée du Canon, mais envoyera à sa rencontre la Chaloupe avec deux ou trois hommes seulement, auxquels le Maître du Navire Marchand exhibera ses Lettres de Mer, desquelles on pourra apprendre le Lieu d'où il vient, celui auquel il vient, celui auquel il appartient, & quelles Marchandises il porte. Et au cas qu'entr'autres Marchandises on découvrît qu'il en portât aussi de Contrebande pour les Ennemis du Seigneur du Navire de Guerre, en ce cas, & non en un autre, ces sortes de Marchandises de Contrebande seront confisquées; le Navire, l'Equipage & les autres Marchandises demeurant libres. Mais on devra ajoûter foi aux Lettres de Mer exhibées par le Maître du Navire; & lorsqu'il sera jugé nécessaire, on conviendra mutuellement de certaine marque, qui devra être imprimée en même tems avec les Lettres de Mer, afin qu'on puisse y ajoûter foi avec plus de confiance.

IX. On est en outre convenu, que la liberté de Commerce & de Navigation doit être de part & d'autre si étendue, & non interrompue, que, quoiqu'il arrive que l'un des deux Sérenissimes Contractans vienne à se trouver en Guerre avec un ou plusieurs Princes ou Etats; les Sujets de l'autre Sérenissime Contractant pourront nonobstant cela continuer leur Navigation & leurs Commerces avec toute sorte de sûreté, comme avant cette nouvelle Guerre, soit que dans la suite cela se fasse par voye directe, ou d'un Port

Port ennemi à un autre Port ennemi, tant en allant qu'en revenant, fans la moindre peine, inquietude, ou aucun empêchement : On en excepte néanmoins le cas, auquel le Port, où ils voudroient entrer, se trouveroit actuellement affiegé, ou environné & fermé du côté de la Mer, & afin de lever toute incertitude, fur ce qui eft entendu fous ce nom, il a été arrêté, que nul Port Maritime ne doit être reputé pour actuellement affiégé, s'il n'étoit tellement fermé par deux Navires pour le moins, du côté de la Mer, ou par une Baterie de Canons du côté de Terre, que fon entrée ne pût être hazardée, fans s'expofer à une grêle de boulets de Canon.

X. Il eft outre cela accordé & convenu, que toutes Marchandifes, de quelque genre qu'elles foient, concernant les Sujets de l'un ou l'autre des Sérénifsimes Contractans, fi elles font trouvées fur un Navire ennemi, elles feront confifquées enfemble avec le Navire, bien que ce ne fuffent pas Marchandifes de contrebande.

XI. Les Sujets des fufdits Sérénifsimes Contractans jouiront réciproquement dans les Domaines de l'un & de l'autre, des Exemptions de Droits de Ports ou Péages, dont ils étoient en paifible poffeffion du tems du Roi *Charles II.*, cela néanmoins au fens plus amplement expliqué ci-après à l'Article XIII.

XII. Tout Navire concernant Sa Majefté Imp., en entrant dans les Ports d'Efpagne pour y commercer, fera obligé de produire 2. Déclarations des marchandifes qu'il a deffein d'y décharger & vendre, favoir, l'une au Fermier des droits ou Commis de la Douane, & l'autre au Juge des marchandifes confifcables ; & il ne lui

lui sera point permis d'ouvrir le tillac du Navire, avant que la permission ne lui en ait été donnée, & que les Gardes envoyés de la Doüane soient arrivés : il ne pourra non plus en aucun tems décharger, quoique ce soit de marchandises, sans une permission préalablement donnée par écrit, pour les faire transporter à la Doüane, au contraire, il est défendu aux Juges Fiscaux, & aux Officiers des Doüanes d'ouvrir aucune enveloppe, coffres, ou caisses, tonneaux, & enfin quelques sortes de paquets, ou couvertures concernant les marchandises, & cela ni dans le Navire, ni sur le Rivage, tant que les marchandises n'auront point été portées au Bureau de la Doüane : de plus, après que les dites marchandises y auront aussi actuellement été déposées, il ne sera pas encore permis de les ouvrir, sinon en présence du Propriétaire, ou de son Facteur, afin qu'en effet le Marchand puisse mieux veiller à ses Comptes, payer les Droits, & au surplus demander des Attestations & Quittances, ensuite enveloper de nouveau ses marchandises, & les faire marquer du Sceau des Doüaniers; ce qui étant ainsi exécuté, le Marchand pourra faire sûrement transporter à sa maison ses marchandises, qui ne seront plus sujettes à aucune visite ultérieure : Il aura aussi la liberté de transferer les dites marchandises d'une maison à une autre, & d'un Magazin à un autre, dans l'enceinte des murs de la ville, pourvû que cela se fasse entre les huit heures du matin & les cinq heures aprés midi, ayant préalablement donné aux Officiers des *Alcavalas* & *Cientos* connoissance de son intention, si c'est pour faire vendre les marchandises. Auquel cas les Droits qui n'au-

n'auroient pas encore été payés, le devroient être; ou bien en intention de ne point les vendre; auquel cas il faudroit au surplus remettre au Marchand l'Attestation ou Témoignage ordinaire.

XIII. Comme outre cela, rien ne nuit plus au progrès reciproque des Commerces que la diversité des Droits dont les marchandises sont excessivement chargées; S. M. R. C. desirant remedier à ce mal, a déja depuis plusieurs années en faveur de la Nation Britanique, consenti & ordonné dans toute l'étenduë de ses Royaumes en Europe, que les anciens Droits, qu'on avoit autrefois coutume de lever sur les marchandises, soit qu'on les fasse sortir, ou entrer, & ceux qui ont été nouvellement imposés après le décès du Roi Charles II., étant suprimés, tous Droits de toutes parts soient réduits à une seule somme par tout égale, taxée à dix pour Cent, tant pour l'Entrée que pour la Sortie, savoir au *pro rata* de leur estimation & valeur: ce qui n'aura pas seulement lieu à Cadix, à Ste. Marie & autres Ports de la Couronne du Royaume de Castille; mais aussi aux autres Ports, savoir, d'Arragon, Valence & Catalogne; les seules Provinces de Biscaye & de Guipuscoa exceptées, dans lesquelles les Droits d'Entrée & de Sortie seront payés en la forme & maniere observée jusqu'à présent avec la France, & qui s'observe encore aujourd'hui avec les Anglois & les Hollandois: Au reste, les Marchands, ou ceux à qui apartiennent les marchandises, les dix pour Cent une fois payés à l'entrée en Espagne, pourront librement les transferer par tout par Terre & par Mer, ou même par la commodité des Rivieres en tou-

tes

tes les parties d'Espagne, sans obligation ultérieure de payer aucun autre nouveau Droit, ou Imposition en quelque Port, ou Passage, où lesdites marchandises viennent enfin à être portées, la seule Attestation ou Quittance du premier payement fait suffira pour cela, en faisant voir que les Pacquets ont été marqués du plomb & des marques ordinaires de la Doüane: On excepte néanmoins les Droits d'*Alcavalas*, *Cientos* & *Millones*, dont il a été transigé en particulier. Sa Sacrée Maj. Impériale Catholiq. & Sa Sacrée Majesté Royale Cath. étant donc expressement convenuës que leurs Sujets respectifs doivent avoir, dans tous leurs États, Territoires & Provinces, situées en quelques endroits du Monde que ce soit, la possession & la jouïssance de tous Droits, Libertés, faveurs & exemtions qui ont jamais été, sont ou seront accordés aux Nations les plus amies & nommément les Sujets & Habitans de la Grande-Bretagne, des Provinces-Unies, & des villes Anseatiques: pour ce sujet, Sa Maj. Royale Cath. déclare par ces Présentes, & promet qu'Elle confere aux Sujets de S. M. Imp. le plein usage & effet des choses contenuës en cet Article en telle sorte que dans toute l'étenduë de l'Espagne, ils ne seront point obligés de payer pour l'Entrée & Sortie, ou même le Transit des Marchandises, un plus haut Droit que les susdits dix pour Cent, entierement de la maniere que les Anglois ont coutume de les payer, excepté néanmoins les Droits d'*Alcavalas*, *Cientos* & *Millones*, à l'égard desquels on est convenu, comme il suit.

XIV. Les Sujets de Sa Maj. Imp. pourront differer le payement des Droits appellés d'*Alcavalas* & *Cientos*, autant de tems qu'ils permettront que

mois, à compter du jour de la ve
tre faite des Marchandises ; les
fournies, il leur sera donné Quit
étant acceptée, ils pourront tra
les Marchandises marquées & pl
vendre *en gros* dans quelque Port
pagne en Europe ; Que si qu
commis à la perception faite
du plomb, prétendoit exiger
fois le Droit, ou même s'oposi
des dites Marchandises, celui-là
de de 2. mille *Risdalers*, aplica
Royal ; ce qui toutefois doit s'ent
miere vente ; mais si un Marchan
dre ses marchandises par pieces
celui-là, suivant les Edits Roya
obligé de payer les Droits partic
sera point permis aux Officiers d
15. *Reales de Billon* pour l'expédi
ficats ou Quittances, mentionnés
XV. La même Regle s'observe
Droit, communément apellé *Milk*

envoyer au dedans du Royaume, ou les vendre dans le Lieu même, ou les faire porter à leur maison, alors ils s'obligeront par écrit, & pourvoiront dûement au payement du dit Droit de *Millones*, à faire deux mois après l'obligation passée, ce qui étant fait, on leur remettra sans delai les Actes nécessaires, & les Marchandises plombées scellées de marques distinctes par les Commis ou Administrateurs du dit Droit, & elles pourront être transportées dans tous les Lieux où elles ont coutume d'être consommées & vendues, sans aucune nouvelle charge de l'Imposition de *Millones*. Mais si quelque Officier ou Commis Receveur de *Millones*, après les Quittances de l'Office, & les marques du plomb & des sceaux à lui exhibées, avoit la hardiesse d'exiger une seconde fois le même Droit, ou de s'opposer au transport, ou à la vente des Marchandises, celui-là payera l'amende de deux mille *Risdales*, applicables comme ci-dessus au Trésor Royal.

XVI. Quant aux Ports de Guipuscoa & de Biscaye, non sujets aux Loix de Castille, on y observera pour le payement des Droits, la regle qui se lit ci-dessus à l'Article XIII. être prescrite à l'égard des autres Nations.

XVII. Comme les Mâts de Navires, les Antennes, & autres Bois sont des Marchandises tout-à-fait nécessaires pour la construction des Navires grands & petits, il a été trouvé bon de les excepter de la Regle générale, en sorte que leur Entrée doit être exempte de toute exaction de Droits, même sous quelque nom ou titre qu'ils puissent être considerés.

XVIII. Pour ôter tout sujet de dispute qui pourroit naître entre les Commis pour la levée

les sujets de S. M. I. & les Ad-
niltrateurs des Droits, & qu'ainl
lement être payé dix pour Cen
XIX. A raison des diverses el
soient peut-être ne se trouve
dans le dit *Tarif*, il a été rétab
l'ancienne coutume, suivant l
tion des Marchandises doit se fa
est preposé pour la levée des
son Substitut ; à condition toute
à la liberté du Proprietaire des
les laisser à l'Estimateur pour le
lue, lequel celui-ci sera obligé
XX. Le Sel de Hongrie payer
que le Sel d'Espagne ; La mê
observée à l'égard du Sel d'Es
Domaines de S. M. Imp.
XXI. Le Roi Cath. permet aux
Imp. qui sont dans les Ports & Vi
mes d'Andaloufie, Murcie, Arr
& Catalogne, comme aussi dan
de Biscaye & de Guipuscoa, d'y

même Droit & Privilege aux Sujets d'Espagne dans ses Royaumes & Provinces.

XXII. Les principaux d'entre ces Privileges sont, la faculté de pouvoir à sa volonté changer son domicile, sans aucune permission préalable de qui que ce soit : l'exemption de toute recherche, visite & molestation dans leurs habitations & magasins à raison de leurs marchandises, si ce n'est qu'il se rencontrât quelque soupçon apparent, ou qu'il pût être prouvé qu'il se fût commis quelque fraude contre les Droits du Roi ; auquel cas la visite aura lieu, avec néanmoins cette précaution, qu'elle ne se fera qu'en la présence du Consul, qui y sera expressément appellé, ne causant d'ailleurs aucun préjudice au Marchand ni à ses marchandises ; que si le Marchand est convaincu d'avoir frauduleusement introduit des marchandises, elles seront confisquées, & de plus il payera les frais de la visite, sa Personne néanmoins & les autres marchandises demeurant libres : S. M. I. promet de son côté pareille liberté & Privileges aux Sujets de S. M. C. dans tous ses Etats.

XXIII. Les Sujets des susdits Contractans, qui pour cause de Négoce auront fixé leurs domiciles dans les Domaines de l'un ou de l'autre, ne seront obligés d'exhiber leurs Livres de Comptes à qui que ce soit, si ce n'est par occasion pour en tirer quelque preuve ; & il ne sera permis à personne de se saisir des dits Livres, ou de les prendre d'entre leurs mains sous quelque prétexte que ce puisse être, ils pourront aussi les écrire en telle Langue que bon leur semblera, sans qu'ils puissent être contraints de les écrire en une autre Langue.

XXIV. Les Sujets de l'une & de l'autre Par-

tie, de quelque qualité & condition qu'ils soien ne pourront être arrêtés en leur propre p sonne, ni par les Gouverneurs, ni par les M nistres de la Justice, pour dettes publiques particulieres non contractées par eux-mêmc ou pour lesquelles ils ne se seroient point rend caution : leurs Biens & leurs marchandises pourront non plus être saisies pour semblables c ses, ni pendant la durée de la Paix, ni tems de rupture survenuë, & dans cet A cle seront spécialement compris les Maitres Navires, leurs Officiers & Patrons, comme au les Navires grands & petits avec toute le charge.

XXV. Il ne sera semblablement permis retenir par aucun ordre général, ou particulie les dits Navires, soit de Guerre, Marchand de Charge, ou de quelque autre espece qu' soient, soit que cela se fasse ensuite pour l'us de la Guerre, ou pour servir au transport, moins qu'à ce sujet on ne soit particulierement avec liberté & de gré convenu avec les Maitr ou même les Proprietaires des Navires ; bi moins sera-t-il permis de contraindre par f ce les Officiers ou Patrons à livrer leurs Na res, & à servir dans quelque Armée Navale qu' voudroit former, ou à faire la Guerre sous u conduite militaire qu'on voudroit établir, qua même ce ne seroit que pour peu de tems, dans des occasions tout-à fait pressantes ; m s'ils venoient d'eux-mêmes offrir leurs ser ces, il sera libre de les prendre à gage.

XXVI. Quant à l'Immunité personnelle a cordée par le présent Traité à tous ceux qui fo commerce de part & d'autre, & à leurs F milles, elle ne s'étendra pas seulement à l

exempt

exempter du Service militaire; mais encore de Tuteles, Curateles, & Administrations quelconques de Biens, Affaires, ou Personnes, à moins que d'eux-mêmes ils ne voulussent bien se charger de ces offices.

XXVII. Il leur sera libre de se constituer des Avocats, Docteurs, Agens, Procureurs & Solliciteurs, lors qu'ils en ont besoin, & s'ils desiroient d'avoir des Courtiers propres & particuliers, ils pourront s'en choisir un ou deux de ceux qui sont dans le Lieu, lesquels seront acceptés à leur présentation, & reconnus capables de pouvoir seuls prendre soin des affaires qui leur sont confiées.

XXVIII. Dans tous les Ports & principales Villes de Commerce, où l'Empereur & le Roi le jugeront à propos, il sera établi des Consuls Nationaux qui seront chargés de la Protection des Sujets Marchands de part & d'autre, & qui jouïront de tous les Droits, Autorités, Libertés & Immunités, dont les autres Nations les plus amies ont coûtume de jouir.

XXIX. Ces Consuls auront particulierement pouvoir & autorité sur les Disputes & Procès entre les Marchands & les Maîtres des Navires, ou entre ceux-ci & les Gens de leur Equipage, pour en connoître arbitralement & en décider, soit qu'ils ayent été suscités à raison de leurs Gages & Salaires, ou pour autre cause; de la Sentence desquels il ne sera point permis d'appeller aux Juges des Lieux; mais bien à ceux qui auront été établis par le Prince dont ils sont eux-mêmes Sujets.

XXX. Pour ce qui regarde les Juges Conservateurs, qui tous les Regnes précédens étoient en Espagne une Magistrature fort considérable,

rieusement enjoint à tous Juges
dinaires, qu'ils ayent à leur r
ment justice, & à la faire exécu
sans aucune partialité, faveur
ticuliere. Sa Majesté Catholique
plus, qu'il pourra être appellé
concernant les Sujets de S. M
Conseil de Commerce à Madri
autre.

XXXI. Le Droit d'*Aubaine*,
bables n'aura point lieu par
jets de l'un & de l'autre des S
tractans ; mais en quelque lieu
soient décedés, leurs Héritiers
Païs ou Provinces qu'ils soient
ront sans aucun empêchement en
meubles & immeubles, soit
ou *ab intestato*, suivant l'ordre
& Héritages établi dans les Lieu
veront : Et au cas qu'il y eût di
redité entre deux ou plusieurs
ges des Lieux décideront le Pro
ce definitive.

XXXII. S'il arrivoit qu'un M

trouve quelqu'un présent, se rendra à la Maison du défunt, où il dressera un Inventaire de toutes ses Marchandises & Effets, de même que de ses Papiers & Livres, & conservera fidelement le tout pour les Héritiers, selon l'ordre donné; mais s'il arrivoit que le Marchand ou le Sujet décédât en voyage, ou en quelque lieu dans lequel il n'y eût ni Consul de sa Nation, ni autre Ministre public, en tel cas le Juge du Lieu dressera l'Inventaire en présence de témoins avec le moins de frais qu'il sera possible, & remettra les choses inventoriées entre les mains du Pere de Famille, ou du Propriétaire de la Maison, pour être fidelement conservées; cela fait, il donnera avis de tout au Ministre public alors résident à la Cour; ou au Consul du Lieu où se trouveroit la Maison & la Famille du défunt, afin qu'ils puissent envoyer quelqu'un qui reçoive les choses inventoriées, & payer ce qui est dû.

XXXIII. Si quelque Navire de l'un ou l'autre des Sérénissimes Contractans, ou de leurs Sujets, fait naufrage sur leurs Côtes maritimes, en ce cas l'Officier des Domaines ou du Fisc ne pourront prétendre aucun droit sur lui, & tout pillage sera sévérement défendu à quelques particuliers que ce soit. Bien plus, le Seigneur & le Magistrat du lieu le plus proche seront obligés de subvenir en toutes manieres à ceux qui auront fait naufrage, de sauver tout ce qu'ils pourront du Navire brisé, & de le mettre en sûreté, pourquoi ils jouiront par droit de conservation, de cinq pour cent suivant l'évaluation des marchandises, & les frais employés pour cette œuvre pieuse leur seront rendus. Mais si le Navire, quoique tout endommagé

impose de prix limité aux march
nantes aux Sujets de S. M. Imp.
sera permis de les vendre selon
naire des Commerces ; liberté dont
reillement les Sujets du Roi Cath
de S. M. Imp.

XXXV. Si les Biens de quel
Espagnol, ou Sujet de S. M. Im
être confisqués, & que parmi ce
contrât des Effets apartenans à
chand ou personne particuliere,
dits Effets seront restitués à leurs
quand bien même ils seroient ve
que l'argent n'en fût pas encore
tier, ou en partie : & dans le ca
bles Effets ou Marchandises auro
été déposées chez le Marchand,
auroient été faillis, & que celui-
dues sans la permission du déposan
luation des dites marchandises sera
me véritable dépôt, & sera payé
tant par préférence.

gnages des Députés de la Compagnie des Indes, établis dans les Païs-Bas Autrichiens, qu'elles sont des Lieux conquis, Colonies, ou, comme on les appelle, *Factories* de la dite Compagnie, ou qu'elles en soient provenuës, & en cette considération ils jouïront des mêmes Privileges qui ont été accordés aux Sujets des Provinces-Unies par les Lettres Royales du 27. Juin & 3. Juillet de l'année 1663, & publiés le 30. Juin & 4. Juillet de la dite année: En outre, Sa M. Cath. déclare, qu'Elle accorde aux Sujets de S. M. Imp., toutes les choses qui ont été accordées aux Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies par le Traité de l'année 1648. tant à l'égard des Indes, que de toutes autres choses qui seront applicables au dit Traité & ne lui seront point contraires, comme aussi à la Paix concluë entre Leurs Majestés.

XXXVII. Pour ce qui concerne le Commerce aux Isles Canaries, les Sujets de S. M. Imp. y jouïront des mêmes émolumens, dont les Anglois & Hollandois jouissent.

XXXVIII. Les Biens & toutes choses quelconques, qui ont été cachées en tems de Guerre par crainte de confiscation, resteront de droit à leurs Proprietaires, & personne ne sera molesté pour les avoir cachées contre les défenses.

XXXIX. Semblablement les Dettes contractées par les Sujets de part & d'autre à raison du Commerce, ou autrement, pourvû qu'entre-tems elles n'ayent point été confisquées, seront payées en entier, mais sans usure, nonobstant la Guerre qui est survenuë.

XL. Au contraire les marchandises & autres Biens meubles, dont le Fisc de part & d'autre s'est emparé avant la conclusion de la Paix, ne

feront point reftitués, & cela pour éviter de procès infinis qui pourroient naître à cette occafion.

XLI. Les Lettres de Repréfailles accordées par l'une ou l'autre Partie, pour quelque caufe que ce foit à raifon du paffé, font déclarées nulles, & Leurs Majeftés promettent réciproquement qu'Elles ne veulent plus à l'avenir en accorder aucunes en haine & au dommage des Sujets, fi ce n'eft dans le cas évident du déni de juftice, lequel néanmoins ne fera point tenu pour prouvé, finon après un délai ou retardement de 2. années depuis la préfentation de la premiere Requête; ce tems écoulé, le Pourfuivant préfentera à fon Prince la Requête, pour obtenir les Lettres de Repréfailles, laquelle fera communiquée au Miniftre de l'autre Prince, s'il y en a quelqu'un à la Cour, ou à celui qui y eft chargé du foin de fes affaires; ce qui étant fait, la Sentence définitive devra encore être differée l'efpace de fix mois, lefquels étant enfin écoulés, les Lettres de Repréfailles pourront être ordonnées.

XLII. Il fera très-expreffément défendu aux Sujets de S. M. I. & de S. M. R. C., de recevoir de quelqu'autre Prince que ce foit, ce qu'on appelle des *Commiffions* pour des Armemens particuliers, ou des Lettres de Repréfailles pour faire des hoftilités contre les Sujets de l'un ou de l'autre; que fi quelqu'un contrevient à cet Article, il fera traité en Pirate, non feulement dans les Provinces contre lefquelles il a reçu de telles *Commiffions*, lors qu'ayant été pris dans l'exécution de fon excurfion, il y fera conduit; mais encore dans tous les Domaines

nes du Prince dont il est Sujet: c'est pourquoi à la premiere plainte il sera procedé criminellement contre un tel jusques à l'exécution.

XLIII. Comme la volonté de S. M. I. Cath., & de S. M. R. Cath. est serieusement, que la Paix, Concorde & Amitie soit si sincerement cultivée par les Sujets de part & d'autre, qu'ils se prêtent mutuellement aide & secours, lorsqu'il s'en présentera l'occasion; on est convenu, que si quelque Navire apartenant aux Sujets de S. M. Imp. ayant été pris par un ennemi commun, & venant à être repris sur lui par un Navire de guerre ou armé de S. M. R. C., & que cette reprise ait été faite dans l'espace des premieres 48. heures que le Navire avoit été en la puissance des Ennemis, la cinquieme partie du dit Navire & de la charge qu'il porte, appartiendra pour recompense au Récuperateur: Que si le Navire pris est délivré dans les secondes 48. heures, le Récuperateur en aura la troisieme partie: Et enfin, si la reprise ne se faisoit qu'après les dernieres 48. heures, la moitié du Navire & de sa Cargaison doit être pour le Récuperateur, & l'autre moitié retournera aux Proprietaires: La même chose s'observera, si quelque Navire recouvré apartenoit aux Sujets de S. Maj. R. Cath. & que le Récuperateur fût un Navire de guerre ou armé de S. M. Imp.

XLIV. Et quoi qu'on puisse esperer, que la Paix, qui par la faveur de Dieu a été nouvellement établie entre S. M. Imp. Cath. & S. M. R. Cath. & Leurs Successeurs, leurs Royaumes & Domaines, durera fort longues années, ne devant être enfreinte dans la suite par aucune occasion ou offense; parce que néanmoins toutes

les

toute fureté, eux, leurs Famille
bles, & Marchandifes avec leur
te leur Cargaifon, les Maîtres
ficiers, & généralement tout ce
tient, comme auffi exiger leurs
ment contractées pour leur ava
avec tous autres Droits & Ac
defquels il leur fera rendu pi
& retourner dans leur Patrie.

XLV. Afin que le précédent
fujet à aucune équivoque, il e
celui-ci de la maniere fuivant
doit demeurer permis & accord
chands pendant l'efpace des di
continuer leurs Commerces, ve
échanger, & tranfporter toutes
difes, auffi bien qu'eux-mêmes
Familles, leurs Facteurs, & D
la moindre moleftation ou ei
Mer & par Terre, avec toute
ont pû le faire pendant la di
comme s'il ne fe rencontroit
pourvû feulement qu'ils fe com

Justice leur sera si promptement administrée, que la Sentence soit rendue avant l'échéance de ce terme, & même, s'il se peut, qu'elle soit mise à exécution : Que si nonobstant toute diligence possible, la Sentence définitive ne pouvoit être prononcée, ni son execution faite avant l'échéance du dit terme, il sera permis aux dits Sujets, à leur départ, de poursuivre par Procureurs leurs droits & actions, soit qu'ils soient Demandeurs, ou Défendeurs dans la Cause, & d'exiger les choses qui leur seront adjugées, ou qui leur sont dûes en vertu de la Sentence déja prononcée, le prétexte de la Guerre allumée entre les Princes en ce tems-là, ne devant en aucune maniere leur être en obstacle en ce cas.

XLVI. On est outre cela convenu par rapport aux dits Sujets respectifs, Marchands & autres qui devront se retirer dans le susdit terme de six mois, qu'eux demandans des Lettres de Sauf-conduit, elles leur seront accordées, avec spécification du Lieu d'où ils partent, de celui où ils vont, comme aussi du nombre des Personnes, & des choses qu'ils emmenent avec eux : On rendra par Terre & par Mer l'honneur & le respect qui est dû à ces Lettres pendant tout le tems de leur durée, lequel s'étendra au double de ce qui seroit en une autre circonstance exigé pour le chemin à faire depuis le Lieu du départ jusqu'à celui de l'arrivée, quand bien même il y auroit certitude, qu'il ne pourroit leur être aporté ni retardement ni obstacle dans le retour : Semblables Passeports seront aussi fournis aux Navires demeurans dans les Ports, afin qu'ils puissent avec leur Charge sans danger & sûrement retourner vers les leurs.

XLVII. On est en dernier lieu convenu, que généralement toutes les choses qui ont été stipulées à l'avantage de la Nation Britannique dans les Traités de *Madrid* le 23. Mai 1667. & 18. Juillet 1670., comme aussi dans les Traités de Paix & de Commerce d'*Utrecht* en 1713., & tout nouvellement dans le Traité ou Convention, ..., dont on n'a ici exprimé que les noms, ou ne sont pas suffisamment expliquées, soient tenus pour nommement aussi exprimées & inserées en faveur des Sujets de S. M. Imp., en tant qu'elles pourront leur être appliquées; ce qui soit de même entendu à l'égard des avantages qui ont été accordés aux Sujets des *Provinces Unies* par le Traité de Paix de *Munster* en 1648., le Traité de Marine de la *Haye* en 1650., & par le Traité de Paix & de Commerce d'*Utrecht* en 1714., en sorte que si dans quelque cas il se rencontroit du doute sur ce qui devroit être observé en *Espagne*, ou dans les autres Royaumes du Roi Catholique à l'égard des Sujets de S. M. Imp., les susdits Traités & les choses qui y ont été, par les précedens Rois d'*Espagne*, & par S. R. Majesté aujourd'hui Regnante, accordées aux deux Nations susmentionnées, doivent servir pour modele & pour regle dans les cas douteux, ou omis dans cet Instrument.

Le présent Traité sera ratifié par Sa Maj. Imp. Cath. & par S. S. R. M. Cath., & les Instrumens des Ratifications seront échangés dans l'espace de trois mois, ou plutôt, si faire se peut.

En foi de quoi nous soussignés de S. M. Imp. Cath., & de S. M. R. Cath., respectivement Commissaires & Députés Extraordinaires Plénipotentiaires, avons signé de nos mains, & mu-

ni

ni de nos Sceaux le présent Traité de Navigation & Commerce à *Vienne* en *Autriche* le premier du mois de Mai 1725.

(*L. S.*) EUGENE DE SAVOYE. (*L. S.*) J. G. B. DE RIPPERDA.

(*L. S.*) PHILIPPE COMTE DE SINZENDORF.

(*L. S.*) GUNDACRE COMTE DE STAREMBERG.

TRAITE' *d'Alliance défensive entre Sa Majesté Imperiale & Catholique* CHARLES VI. *& Sa Majesté Royale & Catholique* PHILIPPE V. *conclu à* Vienne.

Au nom de la Très-Sainte & indivisible Trinité.

SOit notoire, que quoiqu'une sincere amitié ait été rétablie entre le Serenissime & très-puissant Prince & Seigneur Charles VI. Empereur des Romains toujours auguste, Roi de Germanie, des Espagnes, des deux Siciles, de Hongrie, &c. &c. & le Serenissime très Puissant Prince & Seigneur Philippe V. Roi de Castille, de Leon, d'Arragon, des deux Siciles, &c. &c. par l'accession au Traité de Londres faite à Madrid par Sa Majesté le 20. Janvier, & à la Haye le 17. Février 1720., & depuis affermie & fortifiée par le Traité solemnel de paix conclu & signé ici à Vienne le 30. Avril de l'année sousmentionnée, pour en serrer encore davantage

les nœuds à l'avantage & pour le bien de la Chrétienté, leurs Ministres respectifs, Commissaires, Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiares, savoir de la part de Sa Maj. Imp. & Cath. le Serenissime Prince Eugene de Savoye & de Piémont, &c. l'Illustriss. & excellentissime Seigneur Phil. Louis Comte de Sinzendorf, &c. & l'Illustriss. & Excellentiss. Seigneur Gundacre Thomas Comte de Starhenberg, &c. & de la part de Sa Maj. Cath. l'Illustriss. & Excellentiss. Seigneur Jean Guillaume Baron de Ripperda, &c. sont convenus entr'eux du présent Traité particulier d'Alliance & d'Amitié, dont les Articles s'ensuivent, après avoir fait l'échange de leurs Pleins-pouvoirs.

Art. I. Il y aura entre Sa Majesté Imp. & Cath. & Sa Maj. Roiale Cath. une solide, sincere & perpetuelle amitié, que l'on cultivera de part & d'autre, de maniere que respectivement on procurera les Interêts mutuels comme les siens propres, & l'on préviendra les dommages.

II. Le Ministre du Serenissime Roi d'Espagne ayant représenté, que le Roi de la Grande Bretagne ayant promis la restitution de Gibraltar, Sa Majesté insisteroit à ce que Gibraltar & son Port, & l'Ile Minorque avec son Port lui soient restitués, on déclare de la part de Sa Majesté Imp. Cath., qu'Elle ne s'opposera pas à cette restitution, si elle se fait à l'amiable, & qu'au cas qu'on le trouve nécessaire, elle employera tous ses bons offices, & même sa médiation, si les parties le désirent.

III. Pour confirmer d'autant plus cette sincere amitié, le Serenissime Roi d'Espagne Philippe V. promet d'accorder dans tous les Ports du continent d'Espagne, une entrée libre aux Vaisseaux de

de Sa Maj. Imp. & Cath. & de ses Sujets, de quelque Nation qu'ils soient, dépendans de l'Empereur, en sorte qu'ils pourront faire un trafic très libre non seulement dans les dits Ports, mais même dans tous les Royaumes d'Espagne, & ils jouiront de tous les privileges & Prérogatives dont jouit la Nation la plus favorisée (tels qu'ont été les François jusqu'à présent, & que les Anglois le sont encore;) & ce à commencer du jour de la publication de cette Paix qui se fera sans délai dans tous les Ports & lieux convenables, ainsi qu'on en est convenu dans le Traité de Commerce signé aujourd'hui.

IV. Si les Vaisseaux des Sujets de Sa Maj. Imp. étoient attaqués par qui que ce soit en deça ou en delà de la Ligne, Sa Maj. Cath. s'en fera une cause commune avec Sa Maj. Imp. en ce cas-là, pour tirer vengeance & satisfaction des injures, & pertes soufertes: de même S. Maj. Imp. & Cath. promet que si les Vaisseaux de Sa Maj. Cath. étoient attaqués par qui que ce soit en deça ou en delà de la Ligne, Elle en fera dans ce cas-là une affaire commune avec sa dite Maj. pour tirer vengeance & satisfaction des injures ou pertes soufertes.

V. Quoique par le Traité de la Quadruple Alliance on ait stipulé la sureté des Royaumes, Domaines & Provinces possédées par les Parties contractantes sous la garantie mutuelle, néanmoins on a jugé à propos d'expliquer plus amplement cette sureté dans le présent Traité, & de pourvoir aux cas qui pourroient arriver. C'est pourquoi dans la vûe d'affermir de plus en plus la sincere amitié rétablie sous de favorables auspices entre sa Maj. Imp. & Cath. & Sa Maj. Royale Cath., il a été jugé nécessaire &

convenable de se donner des secours mutuels, & de convenir de ce qui suit, pour confirmer la dite sureté. Ainsi, si l'Empereur, ses Royaumes & Provinces héréditaires, en quelques lieux qu'elles fussent situées, étoient attaquées, ou que la Guerre commencée ailleurs y fût transférée, en ce cas le Roi Catholique promet & s'engage d'assister Sa Maj. Imp. de toutes ses forces par terre & par mer; & particulierement d'une Escadre au moins de quinze Vaisseaux de Ligne, outre vingt mille hommes, savoir quinze mille d'Infanterie, & cinq mille de Cavallerie, auxquels l'Empereur donnera les quartiers d'hyver: de sorte néanmoins que le Roi pourra fournir de l'argent au lieu de Soldats, comptant huit mille florins pour mille Soldats, & vingt-quatre mille florins pour mille Cavaliers par mois, qui seront payés à Genes. Quant aux Vaisseaux, si le Roi d'Espagne ne les envoye pas au secours de l'Empereur, il lui sera libre de donner en leur place dix mille soldats ou l'argent suivant le calcul reglé ci-dessus. Pareillement Sa Maj. promet & s'engage au cas que le Roi d'Espagne fût attaqué dans les Provinces d'Europe, situées en quelque endroit que ce soit, de le secourir de toutes ses forces par terre & par mer, particulierement d'envoyer à son secours trente mille hommes, savoir vingt mille d'Infanterie & dix mille de Cavallerie en nature, auxquels sa Maj. Cath. fournira les quartiers d'Hyver.

VI. Les Commissaires, Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires de part & d'autre promettent, que Sa Maj. Imp. & Cath., & Sa Maj. Royale Cath. ratifieront ce Traité d'Amitié & d'Alliance particuliere dans la forme qu'il

a

a été conclu, & que les instrumens des Ratifications seront échangés ici dans l'espace de trois mois, ou plûtôt, si faire se peut, en foi de quoi les dits Ministres Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires ont signé cet Instrument d'Amitié & d'Alliance particuliere, & y ont mis le Sceau de leurs Armes. Fait à Vienne en Autriche le 30. Avril 1725.

(*L. S.*) EUGENE DE SAVOYE. (*L. S.*) J. G. B. DE RIPPERDA.

(*L. S.*) PHILIPPE LOUIS Comte de SINZENDORF.

(*L. S.*) GUNDACRE Comte de STAREMBERG.

F I N.

Fautes

Fautes à corriger dans ce V^{e}. Tome.

Page 2. *ligne* 21. dont le repos de la Chrétienté, *lisez*, dont le repos de l'Europe.

— 9. en 1685. *lisez*, en 1683.

— 55. *Note* In vit. Arg. *lisez*. In vit. Agr.

— 77. *ligne* 22. Je n'en ai pas la même opinion, *lisez*, je n'ai pas la même opinion.

— 140. *ligne* 17. de parler au Cardinal. *lisez*, de parler à ce Ministre.

— 141. *ligne* 9. ma seule vue étoit que de vous faciliter, *lisez*, ma seule vue étoit de vous faciliter.

— 214. *au passage latin*, attende tibi pestifero, *lisez*, attende tibi à pestifero.

— 230. *ligne* 6. Boulon, *lisez*, Boulou.

— 258. *ligne* 15. comme vous pouvez vous l'imaginer, *lisez*, comme vous pouvez l'imaginer.

— 418. *en Note.* aurea humoris, *lisez*, aura rumoris.